



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

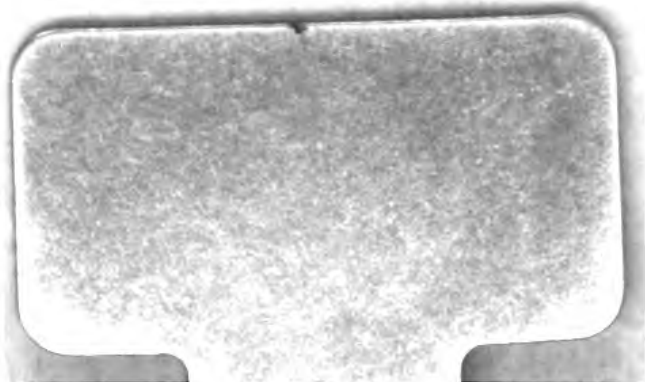


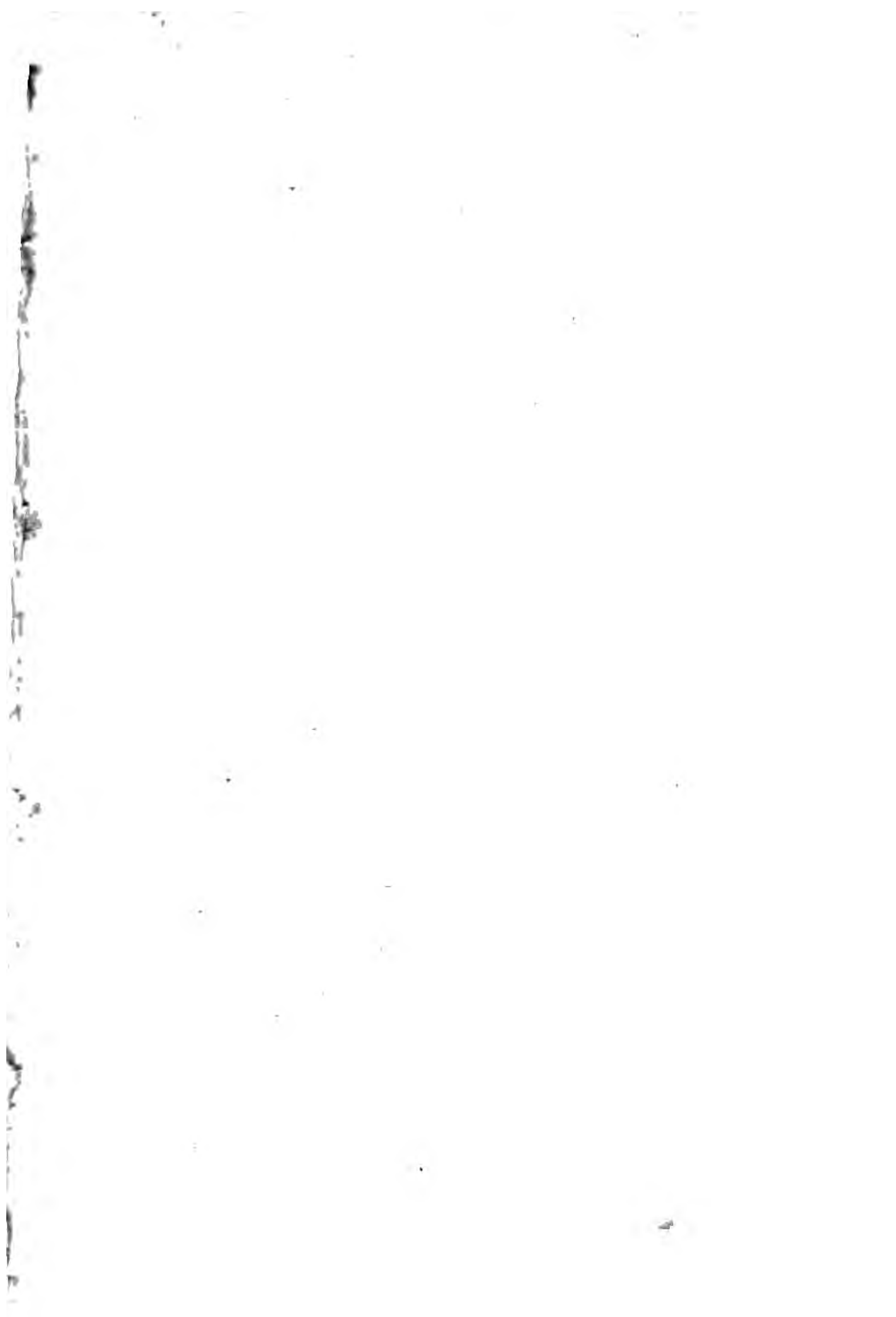
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

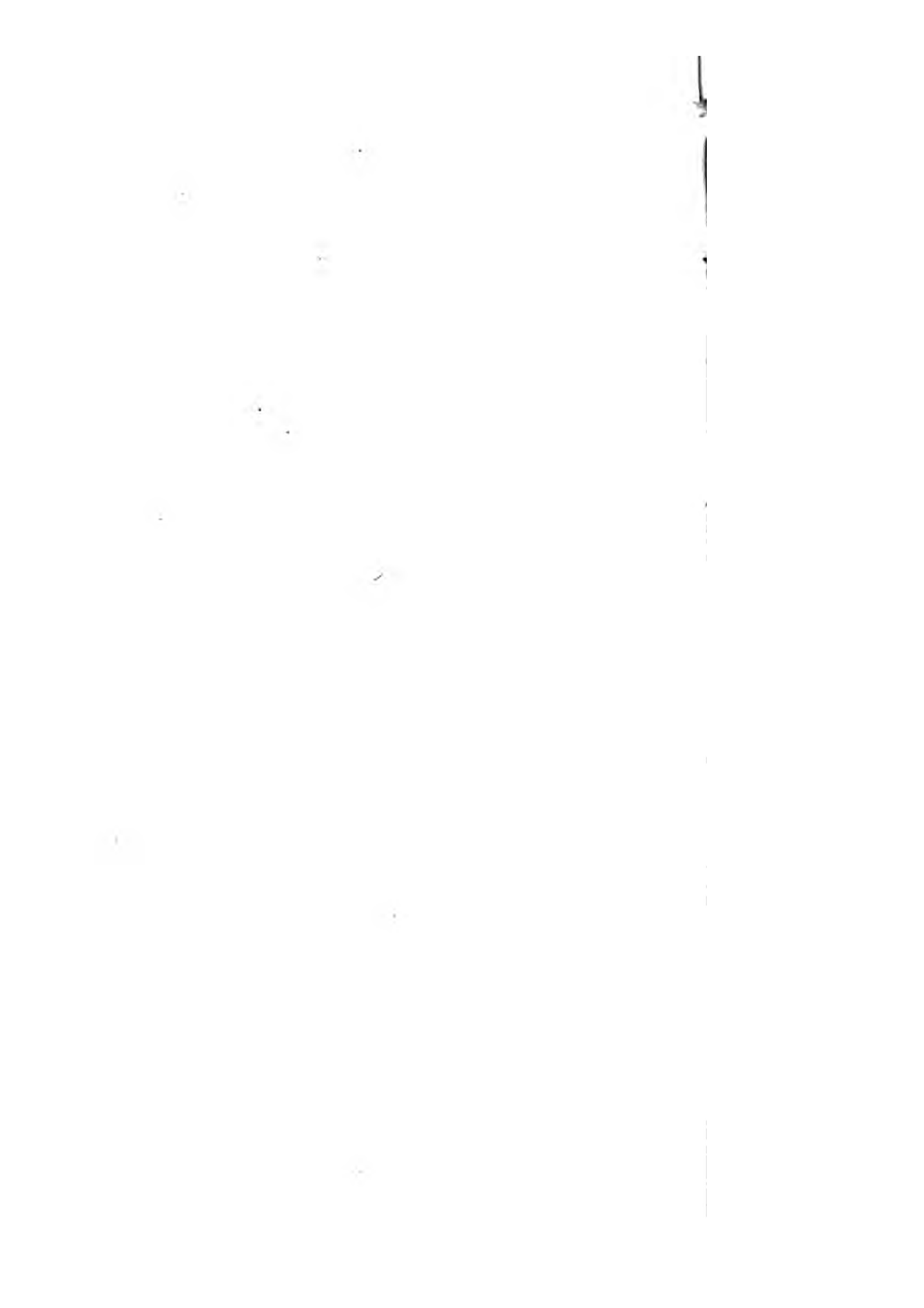


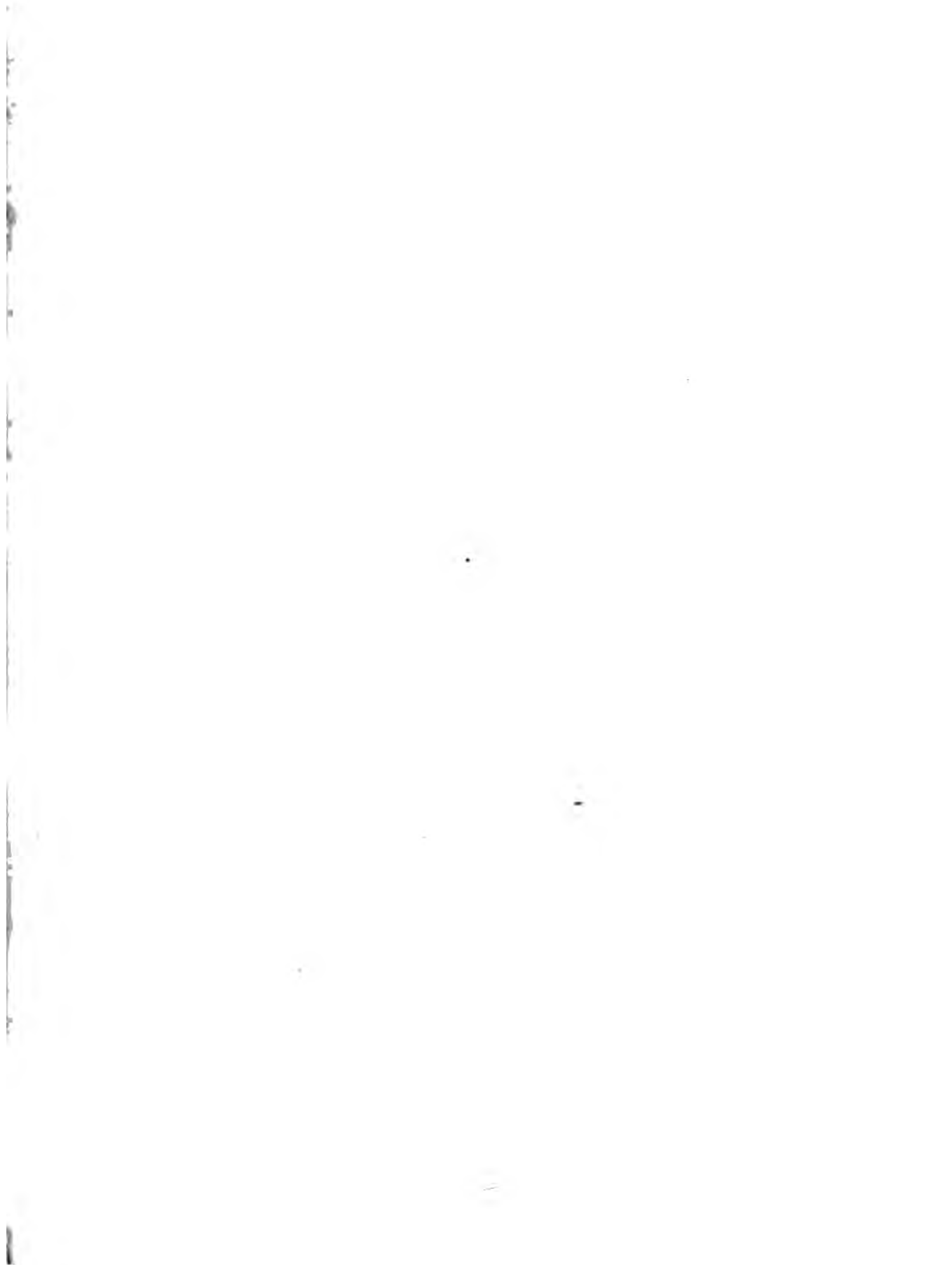
66

Per. 3977 f- $\frac{29}{8}$









100

100

**BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE**

**ET
MODERNE.**

Pour servir de suite aux
**BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.**
Par **JEAN LE CLERC.**

TOME VIII.
POUR L'ANNEE MDCCXVII.

Partie Premiere.



A AMSTERDAM,
Chez **DAVID MORTIER** Libraire.

M D C C X V I I .

LIVRES NOUVEAUX

qu'on trouve

A AMSTERDAM,

Chez DAVID MORTIER Libraire,

Dictionnaire Historique, ou le Mélange curieux de l'Histoire Sacrée & Profane, avec l'Histoire des Conciles Généraux & Particuliers, sous le nom des Lieux où ils ont été tenus. Par Mr. Louis Moreri. Nouvelle Edition avec le Supplém. fol. 6. vol. Amsterdam

1717.

Oeuvres de Nicolas Boileau Despreaux, avec des Eclaircissemens Historiques, donnez par lui-même. Nouvelle Edition, revuë, corrigée & augmentée. 12.

4. vol.

L'Histoire du Monde, par Monsieur Chevreau, Troisième Edition, revuë, corrigée & augmentée de la suite de l'Histoire des Empereurs d'Occident, jusqu'à l'Empereur Charles VI. à present regnant, & de plusieurs autres additions considerables dans le Corps de l'Ouvrage, par Mr l'Abbé Vertot. 12. 8 vol.

Les Délices de Versailles, de Trianon & de Marly, contenant une Explication historique, de toutes les Peintures, Tableaux, Statues, vases & ornemens qui s'y voyent; leurs dimensions, & les noms des Peintres, Sculpteurs &c. Enrichie de figures en taille douce, seconde Edition. 8. 2 vol.

Les Hommes Illustres; qui ont vécu dans le XVII siecle dessinez & peints au naturel & gravez par les plus habiles Maitres. Cet ouvrage contient 131 Portraits. Fol.

T A B L E
D E S
A R T I C L E S
E T
D E S L I V R E S ,

De la 1. Partie du Tome VIII.

- I. **E**xtrait de la dernière partie du
Tome XI. des ACTES PU-
BLICS D'ANGLETERRE. I
- II. *Dissertation II. de Mr. l'Abbé*
VIGNOLI, sur la I. année de
l'Empire d'Alexandre Severe. 76
- III. *Dissertation du P. VALSE-*
CHI, sur la même chose. 96
- IV. *Abregé des Vies des Papes, par*
le P. FRANÇOIS PAGI. 112
- V. *Vie d'HILDEBRAND, a-*
vant son Pontificat. 149
- VI. *Vie d'HILDEBRAND, après son*
élévation au Pontificat, sous le
nom de GREGOIRE VII. 164

T A B L E

- VII. *Comedies de TERENCE par*
Mad. DACIER. 200
- VIII. *Réflexions de Mr. de FENE-*
LON, Archevêque de Cambrai,
sur la Langue Françoisse, la Rhe-
torique &c. 210
- IX. *Dissertations de Mr. l'Abbé*
GENEST sur la Poësie Pasto-
rale. 214
- X. *Vie de VANINI, par Mr.*
DURAND. 219
- XI. *Nouveaux Barometres, Ther-*
mometres & Phosphores. 223
- XII. *Nouvelle Edition du Livre de*
GROTIUS de la Verité de la
Rel. Chrétienne. 232

BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

*Extrait de la dernière Partie du XI.
 Tome du Recueil des Actes Publics
 d'Angleterre.*



'AI déjà publié plusieurs Extraits du vaste Recueil des Actes Publics d'Angleterre. Ce n'est pas néanmoins moi, qui les ai composez, excepté celui du I. Tome, qui a été inferé dans le Volume xvi. p. 1. de la *Bibliothèque Choisie*. Le reste a été fait, par Mr. *Thoiras Rapin*; comme je l'ai marqué, sans néanmoins le nommer, en publiant les Extraits du II. & du III. Volume, dans les Tomes xx.

Tome VIII. P. 1. A P. 49.

p. 49. & XXI. p. 118. Je n'ai jamais songé à les faire passer, pour mon propre Ouvrage, & je n'ai fait aucune difficulté de dire à mes Amis, qui en étoit l'Auteur, comme ils le pourroient témoigner, s'il en étoit besoin. Je suis obligé de dire cela, parce que certaines personnes très-mal-informées & encore plus mal intentionnées, à mon égard, ont voulu faire croire le contraire au Public.

Il y en a d'autres, à qui les matières Historiques, qui y sont renfermées, ne plaisent pas; quoi qu'elles soient de très-grande importance, non seulement pour l'Histoire de la Grande Bretagne, mais même pour celle de France, avec laquelle la précédente a beaucoup de liaison. Quelques gens de Lettres, savants d'ailleurs, & estimables même par leurs Ouvrages, ont témoigné qu'ils étoient de ce goût-là; parce qu'ils ne voudroient trouver, dans cette *Bibliothèque*, que des choses, qui eussent du rapport à leurs études. On a tâché, partout où l'occasion s'en est présentée, de les satisfaire, autant que l'on a pû, & on le fera encore dans la suite. Mais ces Messieurs doivent considérer qu'il y a encore plus de Lecteurs, qui prennent

nent plaisir à s'informer de ce qu'il y
 a, dans les Histoires Modernes; &
 qui étant hors d'état de lire eux-mêmes
 les Actes, dont j'ai parlé, sou-
 haitent extrêmement de savoir ce que
 l'on en peut tirer, par rapport à l'His-
 toire. Il y a eu plusieurs Anglois,
 qui m'ont témoigné qu'ils avoient lû,
 avec beaucoup de plaisir, les Extraits,
 que j'en ai déjà publiez, & qui ont
 marqué même de l'impatience d'en
 voir la suite. D'autres personnes de
 différentes Nations, qui sont dans le
 même goût, m'ont aussi demandé plu-
 sieurs fois, si l'on ne continueroit pas
 ces Extraits jusqu'à la fin; lors qu'ils
 ont remarqué que les suivans se fai-
 soient un peu attendre. Je leur ai dit
 que ce retardement étoit venu des oc-
 cupations & des distractions de l'Au-
 teur, mais que j'esperois qu'il ne man-
 queroit pas de donner la suite, dès que
 cela lui seroit possible; & je me suis
 même engagé de travailler moi même
 à les satisfaire, si Mr. *Rapin* ne le pou-
 voit pas. A la verité, le Public per-
 droit, à ce changement; parce qu'il
 n'y a personne, qui puisse faire aussi
 bien ces Extraits, que lui, qui non
 seulement a extrêmement étudié l'His-
 toire d'Angleterre, mais qui l'a même

me écrite, jusqu'à la fin du Règne d'*Henri VIII*. L'attention, qu'il a faite à toute cette Histoire, & le soin qu'il a eu de la comparer avec ces Actes l'ont rendu très-capable de connoître l'usage de ces Pièces authentiques, & de distinguer les plus importantes, de celles qui ne le sont pas. Il y en a même, qui sont allez jusqu'à dire, que quand ces Extraits seroient achevez, on feroit bien d'en faire un petit Volume; mais j'ai toujours crû qu'il valoit infiniment mieux attendre l'Histoire de *Mr. Rapin*. On y verra quantité de faits considerables, dont les Historiens n'avoient pas fait mention; ou racontez plus exactement, qu'ils ne l'ont été, jusqu'à présent; ou rangez autrement, qu'on ne l'a fait; car il y a dans l'Histoire d'Angleterre beaucoup d'Anachronismes, non seulement dans les Ouvrages des Etrangers, qui l'ont écrite, ou qui ont parlé des anciennes guerres, que la France a eues avec l'Angleterre; mais même dans ceux des Anglois, qui n'avoient pas vû ces Actes. Le Public attendra, avec impatience, l'Ouvrage de *Mr. Rapin*, après avoir vû une partie des découvertes de cette sorte, dans les Extraits, qui ont paru.

Ancienne & Moderne. 5

Il y a néanmoins deux sortes de gens, qui semblent moins s'intéresser, que les autres, dans l'Histoire de la Grande Bretagne. L'une est de ceux, dont j'ai déjà parlé, qui n'aiment que l'Antiquité. On ne peut pas blâmer l'étude, qu'ils en font, puis qu'on en peut tirer une infinité d'usages très-considerables; mais ils ne doivent pas trouver mauvais, qu'on s'attache aussi à l'étude de l'Histoire des Etats & des Royaumes qui subsistent encore. On en peut tirer d'autant plus d'usages, qu'elle nous regarde de plus près, & qu'il arrive tous les jours des choses, semblables à celles qu'on a vues autrefois. D'ailleurs les Actes Publics, sur lesquels une partie de cette Histoire est fondée, sont des garands incontestables de sa vérité, à divers égards; & il seroit fort à souhaiter que nous en eussions de semblables, pour les Histories; dont on ne doute qu'à cause qu'on n'en a aucunes preuves, que dans les narrations des Historiens, qui se contredisent fréquemment, les unes les autres, & où l'ordre n'est quelquefois qu'une suite de conjectures assez incertaines. L'autre sorte de personnes, que l'Histoire d'Angleterre fatigue, ce sont ceux, qui s'ennuyent

d'y voir trop souvent des Parlements, gagnez par des Ministres d'Etat, opiner contre le bien de leur país; ou au contraire des Parlements, poussez par quelques uns de leurs Membres, ou par des intrigues peu honêtes, contredire le Gouvernement le plus sage & le plus juste. Ils ne peuvent souffrir que des Parlements y détruisent si fréquemment ce que d'autres avoient fait, pour de bonnes raisons, & que les Ministres y soient changez, comme ils le font. Mais ne peut-on pas tirer de là beaucoup d'utilité, quand on voit pratiquer la même chose de nos jours, & s'empêcher d'être trompé par les Ministres, & par ceux que l'on nomme des *Chefs de Meutes*, en voyant le mal que les uns & les autres ont si souvent causé à leur Patrie? Mais ces considerations nous meneroient trop loin, & il vaut mieux qu'on lise l'Extrait, qui suit.

I. Les XIV. premières années d'Edoüard IV. par rapport à ses affaires domestiques.

CETTE dernière partie du XI. Tome, contient les Actes qui se rapportent aux premières années du Règne

gne d'*Edoüard IV*, depuis le 10. de Mars 1461, jusqu'au 22. de Fevrier 1475. Les affaires domestiques & les étrangères font la matière de ces Actes, comme de ceux, qui sont dans les Tomes précédens. Par conséquent, il est nécessaire de rapporter, aussi brièvement qu'il sera possible, les principaux événemens de ces quatorze années, avant que de parler des Actes mêmes. Je commencerai par les affaires domestiques.

On a déjà vû, dans l'Extrait précédent, que la Reine *Marguerite*, femme de *Henri VI*, n'ayant pû entrer dans Londres, quoi qu'elle eût gagné deux batailles, se retira dans les Provinces du Nord, avec le Roi son Epoux, & le Prince de *Galles* leur fils, qui n'étoit âgé que de huit ans. On y a vû encore, qu'après que le Duc d'*Yorck* eût été tué à la bataille de *Wakefield*, le Comte de *la Marche* son fils aîné, qui étoit dans le Pais de *Galles*, prit la route de Londres; qu'il y fut reçu & proclamé Roi, sous le nom d'*Edoüard IV*, par les soins & par l'activité du Comte de *Warwick*, étant âgé d'environ vingt ans.

Peu de jours après * qu'*Edoüard IV*.

A 4

eut

* An. 1461. Mars.

eut été proclamé, il se vit obligé de marcher vers le Nord, pour aller s'opposer aux progrès de la Reine *Marguerite*, dont les forces s'étoient tellement augmentées, qu'elle étoit à la tête de soixante-mille hommes. Les deux Armées se rencontrèrent à *Tawnton*. Ce fut là que le Dimanche des Rameaux, se donna une sanglante bataille qu'*Edouard* gagna. Si l'on en croit quelques Historiens, la Reine y perdit trente-sept-mille hommes. Après la bataille, *Henri VI*, la Reine, & le Prince, se retirèrent en *Ecosse*, & le Roi *Edouard* alla se faire couronner à *Londres*.

Le Parlement, qui s'assembla bientôt après, revoqua tous les Actes, passez contre le feu Duc d'*Yorck*, approuva tout ce qui avoit été fait pour placer *Edouard* son Fils, sur le trône, & reconnut ce Prince, pour vrai & légitime Roi d'Angleterre. Ainsi, la Maison d'*Yorck* fut mise en possession de la Couronne, par l'autorité du Parlement; quoi que peu de tems auparavant, le Duc d'*Yorck* en eût été exclus, avec toute sa postérité. Il est bon de remarquer, que dans cette querelle, entre les deux Maisons d'*Yorck* & de *Lencastre*, les Parlemens obser-

Ancienne & Moderne.

observèrent toujours de se tourner du côté de celle, qui se trouvoit victorieuse, parce qu'ils n'eurent jamais la liberté de faire autrement. Ils n'étoient consultez, que quand la question étoit déjà décidée par les armes. Ainsi, c'est en vain qu'on allégué des Actes de Parlement, pour appuyer les droits de l'une, ou de l'autre Maison.

Un des premiers soins d'*Edoüard*, après sa victoire, fut de faire offrir une trêve aux Régens d'Ecosse, afin de les empêcher de donner du secours au Roi dépouillé. Mais la Reine *Marguerite* rompit cette négociation, en livrant *Barwick* aux Ecossois, & en arrêtant le mariage du Prince son Fils, avec une Sœur du Roi d'Ecosse. Cependant, comme le secours, qu'elle pouvoit espérer de ce côté-là, ne suffisoit pas, pour remettre le Roi son Epoux sur le trône, * elle fit un voyage en France, pour aller implorer la protection de *Louis XI*. La Maison de *Leucastre* ayant encore un grand nombre de partisans en Angleterre, la Reine ne désespéroit pas d'y rassembler une Armée, pourvû que *Louis XI*, qui étoit son proche Parent, lui donnât quelque secours.

A 5

En

En effet, * bien-tôt après, elle retourna dans le Nord d'Angleterre où elle mit sur pied une nouvelle Armée, & y fit venir le Roi son Epoux & le Prince. *Edouard* en ayant reçu la nouvelle, fit marcher incontinent le Lord *Montaignu*, frère du Comte de *Warwick*, avec la meilleure partie de ses troupes, pour tâcher d'arrêter la Reine; pendant qu'il se préparoit à le suivre avec un puissant renfort. *Montaignu* ayant trouvé une occasion favorable attaqua la Reine à l'improviste, & mit son armée en déroute. Le Duc de *Sommerfet*, & plusieurs autres Seigneurs Lencastriens ayant eu le malheur d'être faits prisonniers, furent sacrifiés à la vengeance d'*Edouard*, qui les fit décapiter. *Edmond* frère du Duc de *Sommerfet* lui succéda. Le Roi *Henri*, la Reine *Marguerite*, & le Prince de *Galles*, se sauvèrent en *Ecosse*. Pour récompenser *Montaignu*, *Edouard* le créa Marquis du même nom, & dans le même tems, *Guillaume Herbert* fut fait Comte de *Pembrook*, quoi que *Jaspar Tudor*, frère uterin du Roi *Henri*, portât le même titre. Mais on supposa que celui-ci l'avoit perdu, par sa rebellion,

Ancienne & Moderne. **VI**

lion, en servant le Roi son Frère.

Une trêve, qu'*Edoüard* fit avec l'Ecosse, * l'année suivante, ayant fait perdre à *Henri* & à la Reine, l'espérance de se conserver la protection des Ecossois; ils prirent la résolution de quitter ce pais-là. La Reine, & le Prince allèrent en France. Mais *Henri*, on ne fait par quel motif, hazarda de retourner en Angleterre, peut-être dans l'espérance de pouvoir s'y tenir caché. Quoi qu'il en soit, il y fut reconnu, arrêté, mené à Londres, & enfermé dans la Tour.

Edoüard se voyant, selon les apparences, bien affermi sur le trône, résolut de se marier. Dans ce dessein, il envoya le Comte de *Warwick* à Paris, pour demander, de sa part, *Bonne de Savoye*, sœur de la Reine de France. Mais pendant que son Ambassadeur étoit occupé à négocier ce mariage, il devint amoureux d'*Elisabeth Woodwille*, † & l'épousa. Cette Dame étoit fille du Chevalier *Richard Woodwille*, & de *Jaqueline de Luxembourg*, veuve du fameux Duc de *Betford*. Elle avoit épousé, en premières noces, le Chevalier *Gray*, grand partisan de la Maison de *Len-*

* 1464.

† 1465

castre, & en avoit eu plusieurs enfans.

Le mariage d'*Edoüard*, fait avec tant de précipitation, & malgré les fortes oppositions de la Duchesse d'*Yorck* sa mère, fut pour lui une source d'infortunes. Les bienfaits, dont il combla d'abord tous les Parens de la Reine, excitèrent la jalousie des Grands. Le Chevalier *Woodwille*, père de la Reine, fut créé Comte de *Rivers*, & par la faveur du Roi, Antoine son Fils épousa la plus riche Héritière du Royaume. Le Duc de *Clarence* frère du Roi, se sentit offensé de ce que le Roi n'avoit pas pensé à lui, pour lui procurer ce riche parti. Par là, il se trouva disposé à entrer dans des complots, qui mirent *Edoüard* à deux doigts de sa ruine. Mais celui, qui porta le plus impatiemment le mariage du Roi, ce fut le Comte de *Warwick*. Non seulement, ce mariage s'étoit fait, sans sa participation, mais encore, dans le tems qu'il étoit lui-même employé à la Cour de France, pour en négocier un autre, qu'il avoit déjà conclu. Un procédé si étrange, envers un Seigneur de cette distinction, qui avoit mis la Couronne sur la tête du

Roi,

Roi, & qui, jusqu'alors, avoit été regardé comme son bras droit, étoit difficile à digérer. Plusieurs autres causes contribuèrent encore à ulcérer le cœur du Comte. Louis XI. l'anima autant qu'il lui fut possible, contre *Edouard*, & lui fit entendre assez clairement, que son secours ne lui manqueroit pas, au besoin. Il étoit outré de l'affront, qui avoit été fait à la Princesse sa Belle-sœur, aussi bien qu'à lui-même; mais certaines conjonctures, où il se trouvoit alors, ne lui permettoient pas de faire éclater son ressentiment. D'un autre côté, lorsque le Comte de *Warwick* fut de retour en Angleterre, il trouva le Roi fort refroidi envers lui, & le Comte de *Rivers* en possession de toute la faveur, & de la direction des affaires; rien ne se faisoit à la Cour, que par son canal. Ainsi *Warwick* n'étoit plus ce qu'il avoit été, avant son voyage de France. Il dissimula pourtant son chagrin, & la haine qu'il avoit conçue contre le Roi, pour les faire éclater, avec plus de violence, quand il en trouveroit l'occasion. Mais sa dissimulation même fit comprendre au Roi, qui le connoissoit assez bien, ce qu'il vouloit cacher,

avec tant de soin. Ainsi, ne le regardant plus, que comme un ennemi couvert, il lui causa tant de mortifications, qu'enfin, il lui fit prendre la résolution de quitter la Cour, * pour se retirer dans ses Terres.

L'année suivante † *Charles* Duc de *Bourgogne* épousa *Marguerite* d'*York* sœur d'*Edouard*.

Pendant qu'*Edouard* répandoit ses faveurs, à pleines mains, sur le Père, les frères, & les enfans de la Reine, le Comte de *Warwick* pensoit aux moyens de se venger de lui. Ce ne fut pourtant qu'en * 1469. qu'il se vit en état de commencer à exécuter les projets, qu'il avoit formez dans sa retraite. Sa première démarche fut de gagner l'Archevêque d'*York*, & le Marquis de *Montaignu* ses Frères, pour les faire entrer dans ses vues, afin de travailler tous ensemble à détrôner le Roi. L'Archevêque se jetta, tête baissée, dans ce complot. Mais *Montaignu* parut plus réservé. Selon les apparences, il ne se laissa engager qu'à un simple acquiescement, sans vouloir servir d'instrument à faire réussir le projet. Ensuite, le Comte de *Warwick* s'adressa au Duc de *Clarence*,
frère

* 1467. † 1468. * 1469.

frère du Roi , & trouva le moyen de le faire entrer dans la conspiration , en lui donnant sa Fille ainée en mariage. Ce Prince, qui étoit mécontent du Roi son Frère , s'engagea , sans beaucoup de peine , dans une entreprise dont le but étoit de le ruiner , comme s'il eût dû trouver son propre avantage dans sa perte. Il semble , qu'en ce tems-là , *Edoüard* commençoit à se repentir d'avoir trop mécontenté le Comte de *Warwick*. Du moins , on trouve , dans le Recueil des Actes Publics , qu'il lui donna diverses marques de sa faveur. Mais cela ne fut pas capable de faire désister le Comte de son projet.

Au mois de Septembre , de cette même année , il y eut un soulèvement dans la Province d'*Yorck* , sur ce qu'on vouloit obliger toute cette Province à contribuer à l'entretien d'un certain Hôpital , situé dans la ville Capitale. Quoique la cause fût assez légère , le peuple prit feu , comme si elle eût été très-importante. Cela donne lieu de juger , que le soulèvement avoit été excité par des Emissaires du Comte de *Warwick* , qui vouloit , sans doute , faire une épreuve de la disposition du peuple. Quoi qu'il

qu'il en foit, il y eut jufqu'à quinze-mille hommes, qui s'attroupèrent, & qui ayant mis à leur tête, un Chef nommé *Robert Huldarne*, marchèrent droit à *Yorck*. Mais le Marquis de *Montaignu*, qui avoit été informé de leur deffein, fortit de la ville, avec quelques troupes, & les ayant attaquez, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, il les mit en déroute, prit leur Général, & lui fit couper la tête. Cela pourroit faire préfumer, ou que le Comte de *Warwick* n'étoit pas l'auteur fecret de cette émeute, ou qu'il n'en avoit pas informé fon Frère. Mais la conduite de *Montaignu* fut toujours fi équivoque, qu'on ne peut former, fur fon fujet, aucun jugement affuré.

Le Roi ayant été informé du foulevement de la Province d'*Yorck*, craignit qu'il n'eût des fuites fâcheufes. Le parti de la Maifon de *Lencaftre*, quoi qu'abbaiffé, étoit encore nombreux, & félon les apparences, le foulevement devoit avoir une autre caufe, que celle qui paroiffoit. Mais il ne foupçonna point le Comte de *Warwick*, d'en être l'auteur. Dans la penfée, où il étoit, qu'il avoit été excité, par les Partifans de *Henri VI*.

il donna ordre à *Guillaume Herbert* Comte de *Pembrook*, de lever une armée dans le país de *Galles*, & de se tenir prêt à marcher, au premier commandement.

Pendant que le Comte de *Pembrook* se préparoit, les soulevez de la Province d'*Yorck* reprirent les armes, & au lieu de marcher vers *Yorck*, comme la premièrefois, ils prirent la route de *Londres*, quoi que le Roi n'eût aucune part au prétendu tort, dont ils se plaignoient. Comme leur nombre augmentoit sans cesse, à mesure qu'ils s'approchoient de la Capitale, le Comte de *Pembrook* se hâta de les aller rencontrer, avant qu'ils se fortifiassent davantage. Alors les Mécontents voyant qu'ils ne pouvoient continuer la même route, sans danger, parce qu'ils avoient avis, que le Roi se dispoisoit à marcher contre eux, & qu'ils craignoient de se trouver entre deux armées, résolurent de se retirer à *Warwick*. Mais le Comte de *Pembrook* les ayant atteints, tout proche de *Bambury*, ils se virent contraints de s'arrêter, & d'en venir aux mains avec lui. Après un combat fort opiniâtre, ils remportèrent la victoire, & ayant fait prisonniers le Comte de
Pem-

Pembrook, & le Chevalier *Herbert* son Frère, ils leur firent couper la tête. Ensuite, ils continuèrent leur marche vers *Warwick*, où ils entrèrent sans opposition.

Peu de jours après la bataille de *Bambury*, il y eut un autre soulèvement, dans la Province de *Northampton*. La canaille s'y étant attroupée, alla investir la maison de Campagne du Comte de *Rivers* père de la Reine, & y ayant trouvé ce Seigneur, qui ne s'attendoit à rien moins, elle le mena en triomphe à *Northampton*, où elle lui fit trancher la tête.

Tout devoit faire comprendre au Roi, que le Comte de *Warwick* étoit l'auteur & le ret de ces troubles. Le prétexte peu plausible de la revolte d'*Yorck*, la marche des Revoltez vers Londres, leur retraite dans une ville appartenant à ce Comte, & sur toutes choses, la mort du Comte de *Rivers*, dont il étoit l'ennemi juré, étoient des raisons suffisantes, pour faire concevoir au Roi, des soupçons contre ce Seigneur, seul capable en cetems-là, d'exciter de pareils mouvemens, dans le Royaume. Cependant, il ne porta pas sa vûe sur lui. Ce qui le trompa, sans doute, c'est que le Comte

te

te de *Warwick* étoit alors avec le Duc de *Clarence*, son Gendre, à Calais, dont il étoit Gouverneur.

La guerre, qui venoit de s'allumer, fut interrompuë, depuis la bataille de *Bambury*, qui se donna au mois d'Octobre, 1469. jusqu'au Printemps de l'année 1470. Le Roi avoit besoin de temps pour se préparer, & les Mécontents n'avoient encore à leur tête, aucun Chef de considération, pour les diriger. † Selon les apparences, ce ne fut que vers le mois de Février, que le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick* retournèrent en Angleterre. Le Roi étoit si éloigné de tout soupçon, à leur égard, que le 7. de Mars, il leur adressa, conjointement, une Commission pour lever des troupes, contre les Rebelles. Mais, peu de jours après, le Duc & le Comte s'étant déclarés Chefs des Mécontents, le Roi ne put plus demeurer dans le doute. On se prépara donc, des deux côtes, à la guerre, avec toute la diligence possible. *Edoüard*, par je ne sai quelle sécurité mal fondée, se persuadoit, que le Duc & le Comte n'oseroient paroître devant lui, & que leur

† 1470.

dessein étoit de se retirer en Irlande. Mais rien n'étoit plus éloigné de leur pensée. Au contraire, sachant que le Roi s'étoit mis en marche, pour venir à eux, ils se résolurent à l'attendre de pied ferme.

Les deux armées se trouvant à une petite distance l'une de l'autre, on s'attendoit des deux côtes, à une bataille; lorsque quelques Seigneurs des deux partis s'entremirent, pour procurer la Paix. *Edoüard* la souhaitoit, de tout son cœur, parce qu'il avoit beaucoup à perdre dans un combat, & rien à gagner. Les deux Chefs des Mécontents n'étoient pas sans inquiétude, en voyant le Roi beaucoup plus fort, qu'ils ne l'avoient espéré. Pendant que la paix se négocioit, *Edoüard* prévenu que ses ennemis la souhaitoient encore plus que lui, négligeoit la garde de son camp, comme si le Traité eût été déjà conclu. Le Comte de *Warwick* informé de cela, se mit en marche, pendant la nuit, & par une attaque imprevüe, il mit l'armée du Roi dans une entière déroute, & le fit lui-même prisonnier. Dès qu'il l'eut, entre ses mains, il le fit conduire au Château de *Midelham*, appartenant à l'Archevêque d'*Yorck* son
Fré-

Fréré, à qui il en confia la garde.

Cet événement imprévu ayant, comme il sembloit, terminé la guerre, & les deux Seigneurs Victorieux ne craignant plus rien, depuis que le Roi étoit prisonnier, congédièrent leurs troupes, & ne pensèrent plus qu'à jouir de leur bonne fortune. Il ne parut pas qu'ils eussent envie de remettre Henri VI. sur le trône, puisqu'ils le laissèrent toujours en prison.

Mais un autre accident, aussi peu attendu, changea encore une fois la face des affaires. Par la négligence de l'Archevêque d'*Yorck*, *Edoüard* trouva le moyen de se sauver de sa prison, & se rendit à Londres, où il étoit fort aimé, & dont le Comte de *Warwick* avoit négligé de s'affurer. Ainsi, les deux partis se trouvèrent dans la même situation, où ils étoient au commencement des troubles; c'est-à-dire, qu'ils se virent obligés à rassembler des troupes qui s'étoient déjà dispersées, à quoi chacun travailla, sans perte de tems. La diligence dont *Edoüard* usa, en cette occasion, lui fut très-avantageuse. Son armée ayant été prête, avant que ses ennemis eussent assemblé leurs forces, il
eut

eut le temps de marcher du côté de Stafford, où il attaqua & battit le fils du Lord *Wells*, qui avoit déjà mis dix-mille hommes sur pied, pour aller se joindre au Comte de *Warwick*, & l'ayant fait prisonnier, il lui fit couper la tête.

La défaite du jeune *Wells* fit perdre courage au Duc de *Clarence* & au Comte de *Warwick*, qui avoient principalement compté sur ce secours. Dès qu'ils en eurent la nouvelle, ils s'embarquèrent, pour aller hors du Royaume, se mettre à couvert du danger, qui les menaçoit. Leur dessein étoit de se retirer à Calais, où le Comte de *Warwick* avoit laissé pour Commandant un Capitaine Gascon nommé *Vauclair*, qui lui étoit dévoué. Mais quand ils voulurent entrer dans le port, ils eurent la mortification de se voir repouffez à coups de canon. Ils furent donc obligez d'aller débarquer à Dieppe, d'où ils se rendirent à la Cour de France, qui étoit alors à Amboise. Ce fut là que se forma un nouveau projet, contre *Edouard*. *Louis XI.* avoit un grand intérêt à assister le Comte de *Warwick*, parce qu'étant ennemi juré du Duc de *Bourgogne*, il
ne

ne pouvoit que lui être avantageux, que le Roi son Beau-frère fût ruiné.

Mais ce Prince étoit trop habile, pour se charger seul de rétablir les affaires du Comte de *Warwick*, & pour s'engager dans une guerre, qui auroit déconcerté ses autres projets. Il lui fit donc entendre, que le meilleur & le plus prompt moyen, dont il pouvoit se servir, pour se venger d'*Edoüard*, étoit de se reconcilier avec la Reine *Marguerite*, parce que par là il mettroit dans ses intérêts tous les partisans de la Maison de *Lencastre*. Ce Conseil étoit fort intéressé, en ce que par là il allumoit en Angleterre, le feu de la guerre civile, qui vrai-semblablement devoit empêcher *Edoüard* d'assister les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, auxquels il faisoit actuellement la guerre. Depuis que les Anglois ont été chassés de France, sous le règne de *Charles VII*, la constante politique des Rois de France a été de les tenir occupés chez eux. Le Comte de *Warwick*, qui ne voyoit aucune autre ressource, consentit à la reconciliation, que *Louis* lui proposoit. D'un autre côté, la Reine *Marguerite*, qui s'étoit retirée avec le Prince son Fils, chez

chez René son Père, comprenoit bien, que ce n'étoit que par ce seul moyen, qu'elle pouvoit faire revivre les espérances de la Maison de *Lencaſtre*. Ainſi, quoi que cette Reine & le Comte de *Warwick* euſſent une forte haine l'un pour l'autre, leur intérêt commun les mit dans la néceſſité de ſe reconcilier. *Marguerite* s'étant renduë à Amboiſe, convint avec le Comte, par la médiation du Roi de France, de certains Articles, dont voici les principaux. Que le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick* feroient leurs efforts, pour tirer *Henri VI.* de priſon, & pour le remettre ſur le trône. Que pendant la vie de ce Prince, & pendant la Minorité du Prince de *Galles*, ſ'il arrivoit qu'il montât ſur le trône, avant que d'être Majeur, le Duc & le Comte feroient Régens du Royaume. Enfin, que le Prince de *Galles* épouſeroit la fille cadette du Comte de *Warwick*. Ce dernier Article fut d'abord exécuté.

Le Duc de *Bourgogne*, qui avoit de bons eſpions à la Cour de France, avertit *Edouard* de ce qui ſ'y paſſoit. Mais le Roi ne parut pas y faire beaucoup d'attention. Cependant par le moyen d'une certaine femme, do-
meſti-

mestique de la Duchesse de *Clarence*, qui alloit joindre sa Maîtresse, il trouva le moyen de gagner le Duc son Frère, & de tirer parole de lui, qu'il abandonneroit le Comte de *Warwick*, dès qu'il en trouveroit une occasion favorable. Cette promesse le plongea dans une si grande sécurité, qu'il négligea de prendre les précautions nécessaires, pour prévenir, ou pour soutenir l'attaque, dont il étoit menacé.

Pendant ce tems-là, le Duc de *Bourgogne*, plus inquiet qu'*Edoüard* même sur ce qui se passoit en France, fit équiper une flotte, qui se tint à l'embouchure de la Seine, pour s'opposer au passage du Comte de *Warwick*. Mais cette précaution fut inutile. La flotte Flamande ayant été battuë d'une grande tempête, fut obligée de rentrer dans ses ports, pour se radouber. Dans cet intervalle, le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick* mirent à la voile, avec un petit Corps de troupes, que Louis XI. leur avoit donné, & arrivèrent heureusement à *Darmouth*. Dès qu'ils furent à terre, ils publièrent un Manifeste, dans lequel ils déclaroient, qu'ils étoient venus, pour remettre

Henri VI. sur le trône. Ce Manifeste produisit un si grand effet, qu'en peu de jours, ils se virent à la tête de soixante-mille hommes. Ce fut alors qu'ils firent proclamer *Henri*, & publier en son nom, un ordre à tous les sujets, de prendre les armes contre *Edouard*, qui étoit qualifié de *Traître*, de *Tyran*, & d'*Usurpateur*.

Edouard s'étoit si peu attendu à cette révolution, qu'il avoit négligé de tenir une armée prête à tout événement. Il se vit donc obligé d'ordonner de nouvelles levées, auxquelles il donna pour quartier d'assemblée les environs de Nottingham, lieu assez éloigné de Darmouth, où le Comte de *Warwick* avoit débarqué ses troupes. Mais ses partisans se trouvoient fort découragés, par les progrès du Comte de *Warwick*, que la renommée grossissoit, même au delà de la vérité. Ainsi se voyant inférieur de beaucoup à son ennemi, qui marchoit à lui à grandes journées, il prit la résolution de se retirer dans les Provinces du Nord. Mais, la nouvelle, qu'il reçut, que le Marquis de *Montaigne* s'étoit déclaré contre lui, le fit marcher dans la Province de Lincoln, sans savoir trop bien comment

ment il pourroit éviter ses ennemis, dont il étoit comme enveloppé. Enfin, se trouvant campé sur le bord de la mer, tout proche de Lyn, il apprit, que le Comte de *Warwick* n'étoit plus guère éloigné de lui. Cette nouvelle fut suivie de certains mouvemens, dans sa propre armée, qui déliberoit si elle l'abandonneroit. Cela lui fit prendre la résolution de s'embarquer, avec peu de suite, sur trois petits vaisseaux qui avoient servi à porter des provisions à son camp, & il l'exécuta dans le tems, qu'on entendoit déjà parmi ses troupes, les cris de *Vive Henri*. Dès qu'il fut embarqué, il fit mettre à la voile, à dessein de se retirer en Hollande, chez le Duc de *Bourgogne* son Beau-frère. Dans ce trajet, il fut sur le point de tomber entre les mains de quelques Corsaires, qui le poursuivirent jusqu'à la rade d'Alcmaar, où ils n'attendoient que la haute marée pour l'attaquer. Par bonheur pour lui, Louis de *Bruges*, Seigneur de *Gruthuise* Gouverneur de Hollande, se trouvant alors à Alcmaar, le tira de ce danger, & le conduisit à la Haye, où il le défraya honorablement, en attendant les ordres du Duc de *Bour-*

gogne, qui étoit en Flandre. Pendant qu'*Edoüard* se fauvoit par mer, la Reine son Epouse ayant été informée de sa fuite, se retira dans l'azyle de Westmunster, où, peu de jours après, elle accoucha d'un Prince, qui fut nommé *Edoüard*.

Cependant le Duc de *Clarence*, & le Comte de *Warwick* ne trouvant plus d'opposition, se rendirent à Londres, où ils furent reçus en triomphe. Le même jour, 6. d'Octobre 1470. ils tirèrent *Henri VI.* de la Tour, & le remirent sur le trône.

II. Sous *Henri VI.* Rétabli.

UN nouveau Parlement s'étant assemblé le 20. de Novembre, approuva le rétablissement de *Henri*, déclara *Edoüard Traître & Usurpateur*, confisqua ses biens, & annulla tous les Actes, qui s'étoient faits sous son règne. De plus, il établit la succession de la Couronne, dans la postérité mâle de *Henri VI.* & ensuite, dans la personne du Duc de *Clarence* & de ses Descendants. Ce n'est pas ici le lieu de faire des réflexions sur cet Acte, qui excluoit les Femmes de la Maison de *Lencastre*, & leurs
Def-

Descendans , de la succession , pour faire passer la Couronne dans la Maison d'*Torck* , après la postérité mâle de *Henri*. Il suffit de dire en un mot , qu'en cette occasion , non plus qu'en toutes les autres où il s'agissoit des droits des deux Maisons, les Parlemens n'ont jamais été libres. Celui-ci n'agissoit que par les directions du Comte de *Warwick*. Cela paroît manifestement , en ce qu'il n'ordonna rien , que ce qui avoit été réglé à Amboise , par l'Accord fait entre le Comte de *Warwick* & la Reine *Marguerite*. Néanmoins on peut voir par là que depuis ce tems-là , on croyoit le consentement du Parlement nécessaire , pour regler la succession à la Couronne.

Pendant qu'on prenoit des mesures en Angleterre , pour ôter à *Edoüard* toute espérance de se rétablir , le Duc de *Bourgogne* se trouvoit fort embarrassé de l'avoir dans ses Etats. *Philippe de Commines* assure , qu'il auroit reçu avec bien moins de chagrin la nouvelle de sa mort , que celle de son arrivée en Hollande. Pour faire bien comprendre l'embaras du Duc de *Bourgogne* , il faudroit entrer ici dans un détail de ses affaires , qui nous

meneroit trop loin. Il suffira donc de remarquer, en deux mots, qu'il étoit actuellement en guerre avec *Louis XI.* qui l'avoit attaqué à l'improviste, & lui avoit enlevé plusieurs Places, & qu'en protégeant ouvertement le Roi son Beau-frère, il craignoit de donner occasion au Comte de *Warwick* de se liguier avec la France, contre lui. Cela fut cause qu'il traita son hôte, avec beaucoup de froideur, du moins extérieurement, afin de faire croire au Comte de *Warwick*, qu'il ne lui donnoit qu'un simple azyle, sans aucun dessein de l'assister pour le faire remonter sur le trône.

Edouard voyoit, avec beaucoup de chagrin, cette politique du Duc de *Bourgogne*. Son intérêt demandoit, qu'il tentât quelque grand coup, avant que le Comte de *Warwick* fût bien affermi. Mais c'étoit ce qu'il ne pouvoit faire, sans le secours du Duc, qui étoit peu disposé à lui en donner. Il entreprit de lui persuader, qu'il s'abusoit lui-même, par une fausse politique, & que son grand intérêt étoit de faire un vigoureux effort, pour le remettre sur le trône d'Angleterre. Il se servit pour cela,

de

de diverses raisons , dont il suffit de rapporter la principale. C'étoit, que le Comte de *Warwick* ne se croiroit jamais assuré , pendant qu'il le verroit en état de lui nuire : Que par cette raison , il se ligueroit infailliblement avec la France , & qu'il étoit même apparent , que cette ligue étoit déjà conclüe , puisqu'il avoit fait passer six-mille hommes à Calais : Que le seul moyen qui restoit au Duc , pour prévenir les effets de cette union , n'étoit pas de diffimuler , mais de rétablir sur le trône d'Angleterre un Prince son ami , qui emploieroit , en sa faveur , ces mêmes forces qui étoient destinées contre lui. Ces raisons ébranlèrent le Duc de *Bourgogne*. Mais elles ne furent pas capables de le porter à secourir ouvertement le Roi son Beau-frère , au hazard de fournir au Comte de *Warwick* un prétexte légitime de s'unir avec la France , pour l'accabler. Il prit donc le parti de donner secrètement quelque secours au Roi dépouillé. Par cette voye , il crut pouvoir accorder deux intérêts ; savoir , celui de secourir *Edouard* , & celui de ménager le Comte de *Warwick*. Suivant cette résolution , il fit en for-

te que des Particuliers, auxquels il fournit de l'argent, équipèrent * quatre vaisseaux, au Port de la Veere en Zélande, & il engagea secrètement quatorze vaisseaux Corfaires à escorter *Edoüard*, jusq'en Angleterre. Ensuite, il partit pour la Flandre, laissant *Edoüard* à la Haye. Quand tout fut prêt, *Edoüard* ayant disparu, on en donna avis au Duc, qui fit publier des défenses, à peine de la vie, de lui donner aucun secours. Mais ceux qui étoient engagez savoient bien, que cette défense n'étoit pas pour eux.

Quelque secret, qu'on eût observé en Hollande, le Comte de *Warwick* avoit eu des avis confus, qu'il s'y tra-
moit quelque chose en faveur d'*Edoüard*. Cela fut cause qu'il ordonna au Marquis de *Montaignu* son frère, de lever une Armée dans le Nord. Mais peu de tems après, les avis qu'il reçut de Hollande, se trouvant un peu plus certains, le Duc de *Clarence* eût ordre du Roi d'aller lever des troupes dans le país de *Galles*, pour s'opposer à *Edoüard*, en cas qu'il entreprît de retourner en Angleterre, & le Comte de *Warwick* se fit expédier
une

* 1471.

une semblable commission. Dans ce même tems, le Grand Prieur de l'Ordre de St. Jean partit, pour aller chercher la Reine & le Prince de *Galles*, qui étoient demeurez en France.

Cependant *Edoüard*, s'étant embarqué à la *Veere*, avec deux-mille hommes, qu'il avoit secrettement enrôlez, mit à la voile, & * alla descendre à *Ravenspur*, dans la Province d'*Yorck*. Il eut d'abord quelques difficultez à surmonter, parce que, comme il n'avoit amené que peu de troupes, ses amis même craignoient de se joindre à lui. Il trouva pourtant le moyen d'entrer dans *Yorck*, où il se pourvut de quelque argent, & augmenta son Armée, sans que *Montaignu*, qui étoit campé à *Pontfract*, fît aucune démarche pour le traverser.

Dès que la nouvelle du débarquement d'*Edoüard* fut parvenue à la Cour, le Duc de *Clarence* alla se mettre à la tête de l'Armée, qu'il avoit fait lever dans le Pais de *Galles*. Le Comte de *Warwick* alla aussi joindre un Corps de troupes, qu'il avoit assemblé tout proche de *Londres*, & envoya des ordres réitérez au Marquis de *Montaignu*, de combattre *Edoüard*,

B 5 avant

avant qu'il se fût renforcé. Mais celui-ci demeura toujours immobile à Pontfract.

Pendant ce temps-là, *Edoüard* étoit parti d'Yorck, pour s'approcher de Londres, ses troupes croissant toujours, à mesure qu'on le voyoit plus en état de soutenir ses droits. Le Comte de *Warwick* n'avoit qu'une petite Armée, parce qu'il comptoit sur sa jonction avec le Duc de *Clarence*, outre qu'il ne doutoit pas que *Montaignu* ne fût assez fort pour arrêter *Edoüard*. Mais, contre son attente, *Montaignu* l'avoit laissé passer, sans s'y opposer, & le Duc de *Clarence* ne se hâtoit pas, autant qu'il auroit été nécessaire. Ainsi, le Comte de *Warwick* se voyant exposé, avec le peu de troupes qu'il avoit, à l'Armée d'*Edoüard*, qui marchoit droit à lui, prit le parti de se retrancher tout proche de Coventri, & d'envoyer des ordres exprès à *Montaignu* de le venir joindre. Dans le même tems, le Duc de *Clarence* s'étoit approché de lui, mais il différoit toujours la jonction, sous divers prétextes. Enfin, *Edoüard* étant arrivé tout proche des retranchemens du Comte, feignit de les vouloir attaquer. Mais tout-à-coup le Duc de

Clarence

Clarence l'ayant fait proclamer, dans son Armée, les deux Frères se joignirent ensemble, & prirent la route de Londres, laissant le Comte de *Warwick*, dans son camp bien retranché. Ils furent reçus * dans Londres, malgré les oppositions du Duc de *Sommerfet* & de l'Archevêque d'*Torck*, qui voyant enfin, que leurs soins étoient inutiles, en sortirent pour aller porter cette fâcheuse nouvelle au Comte de *Warwick*.

III. *Edoüard IV. rétabli.*

CE fut le 11^e. d'Avril qu'*Edoüard* entra dans Londres, environ un mois après être parti de la Veere. Dès qu'il fut maître de cette Ville, il fit remettre à la Tour, le malheureux *Henri VI*, que ses prétendus amis avoient abandonné; sans que personne se fût mis en peine de le faire sauver, pour lui conserver, du moins, la liberté, si l'on ne pouvoit pas lui sauver sa Couronne. *Edoüard* avoit eu à peine le tems de se faire voir à Londres, qu'il se vit obligé d'en sortir, pour aller se remettre à la tête de son Armée. Le Comte de *Warwick* & le Marquis de

Montaignu s'étant enfin joints, avoient marché à grandes journées, pour tâcher de sauver Londres, par le bruit d leur approche, & pour tâcher d'engager *Edoüard* à une bataille, avant que la Ville se déterminât à le recevoir. Leur coup étant manqué, ils persistèrent dans le dessein de donner bataille, la victoire étant la seule ressource qui leur restât. Les deux Armées se rencontrèrent à Barnet, lieu éloigné d'environ dix milles de Londres. Ce fut là que le 14^e. d'Avril, jour de Pâque, se donna une sanglante bataille, dans laquelle *Edoüard* fut victorieux. Le Comte de *Warwick* & le Marquis de *Montaignu* y perdirent la vie, en combattant courageusement. On a donné au premier le surnom de *Faiseur de Rois*, pour avoir mis *Edoüard* IV. sur le trône, & y avoir rétabli *Henri* VI.

La Reine *Marguerite* étoit arrivée, avec le Prince son Fils, dans la Province de Dorset, le jour avant la bataille. Deux jours après, elle reçut la triste nouvelle de la perte de la bataille & de la mort du Comte de *Warwick*. Ce revers l'étonna tellement, qu'elle ne vit point d'autre ressource que de se retirer dans un azyle. Peu de

de jours après, elle y vit arriver le Duc de *Sommerfet*, & quelques autres Seigneurs échappés du combat, qui lui redonnèrent du courage. Ils lui persuadèrent, qu'ayant le Prince de *Galles* à leur tête, il leur seroit facile de rassembler les débris de l'Armée du Comte de *Warwick*, & de la mettre en état de tenter encore une fois la fortune des armes. Cette résolution étant prise, *Jaspar Tudor*, Comte de *Pembrook*, fut envoyé dans le Pais de *Galles*, pour y lever des troupes, pendant que le Duc de *Sommerfet* & les autres Seigneurs du même parti en faisoient autant ailleurs.

C'est une chose étonnante, que la promptitude, avec laquelle ils mirent une nouvelle Armée sur pied. Mais comme *Edoüard* étoit déjà prêt, & qu'il ne donna pas à la Reine le tems de se fortifier davantage; elle prit la résolution de se retirer dans le Pais de *Galles*, pour joindre à ses troupes celles que le Comte de *Pembrook* y préparoit. Son dessein étoit de passer la *Saverne* à *Glocester*. Mais en ayant trouvé les portes fermées, & le tems étant trop court pour en faire le siège, elle se vit contrainte de remonter jusqu'à *Tewksbury*, où *Edoüard*, qui étoit

toit à ses trouffes, l'atteignit, avant qu'elle eût passé la rivière. Ce fut en cet endroit, que le 9. de Mai, se donna la dernière bataille, qui décida du sort de la Maison de *Lencaſtre*; l'Armée de la Reine y fut mise en déroute, & cette Princeſſe elle-même, le Prince de *Galles* ſon Fils, & le Duc de *Sommerſet*, eurent le malheur de tomber entre les mains du Roi victorieux. Le Duc eut d'abord la tête tranchée. Le Prince de *Galles* fut maſſacré de ſang froid, par les ordres d'*Edoüard*, & la Reine, conduite à la Tour de Londres. Pour *Henri VI.* il ne conſerva ſa vie que juſqu'au retour d'*Edoüard*, qui le fit inhumainement aſſaffiner dans ſa priſon.

Le Comte de *Pembrook*, qui n'avoit pû ſe trouver à la bataille de *Tewksbury*, voyant tout ſon parti ruiné, prit la réſolution de ſe retirer en France, avec le jeune Comte de *Riche-mont* ſon Neveu, ſeul reſte de tant de Princes de la Maison de *Lencaſtre*; qui avoient perdu la vie, ou dans les batailles, ou ſur des échafauts, depuis le commencement de la querelle. Il étoit fils de *Marguerite* de *Sommerſet*, & d'*Edmond Tudor*, Comte de *Riche-mont*, frère ainé du Comte de *Pembrook*.

brook. Ces deux Comtes s'étant embarquez dans le Pais de Galles, furent poussez par le vent sur les Côtes de Brétagne, & obligez de relâcher dans un Port de ce Pais-là, d'où ils furent menez au Duc de *Brétagne*, qui les arrêta dans ses Etats, & leur assigna la ville de *Vannes* pour leur demeure.

* L'année suivante, *Edoüard* envoya un Ambassadeur au Duc de *Brétagne*, pour le prier de lui livrer ces deux Seigneurs. Mais le Duc s'en étant civilement excusé, se contenta de lui donner sa parole, qu'il les feroit si bien garder, qu'ils ne seroient jamais en état de lui nuire. En cette considération, *Edoüard* lui accorda une pension, pour le dédommager de la dépense, qu'il faisoit pour l'entretien des deux prisonniers, ou plutôt, pour l'engager à les faire garder avec plus de soin.

Depuis ce tems-là, jusqu'au commencement de l'année 1475, où le *XI.* Tome du Recueil finit, il n'y a rien de considérable, par rapport aux affaires domestiques. Parmi les Actes, qui ont quelque relation à l'*Abbrégé* qu'on vient de voir, il y en a plusieurs qui paroissent d'abord peu im-
por-

portans, mais qui ne laissent pas de servir à fixer les dates, sur quoi on peut dire, qu'en général, les Historiens Anglois sont peu exacts. On en peut voir un exemple, sur cette première partie du Règne d'*Edouard IV*, dont je viens de parler, & en même tems, une preuve de l'utilité de ce Recueil, par rapport aux dates. Tous les Historiens Anglois ont mis dans l'année 1474. les événemens qui doivent être placez en 1473, & ceux de l'année 1474. dans l'année 1475, en quoi ils se sont trompez d'une année entière. *Jean-François Biondi*, qui a écrit en Italien l'Histoire des guerres des deux Maisons de Lencastre & d'Yorck, avouë que les François mettent dans l'année 1474. ce que les Anglois ne rapportent qu'à l'année 1475. Mais supposant, comme une chose vrai-semblable, que les Anglois ont été mieux instruits, il a cru les devoir suivre, & par là, il s'est engagé avec eux dans la même erreur, qui se découvre manifestement, par le moyen de ce Recueil. Ainsi, quoi que quelques-uns de ces Actes soient de peu de conséquence, pour la plûpart des Lecteurs; ils ne laissent pas d'être utiles à quelques autres, & particulièrement,

ment à ceux qui écrivent, ou qui voudront à l'avenir, écrire l'Histoire d'Angleterre, ou celle des Etats voisins.

Voici présentement quelques-uns de ces Actes, qui serviront à donner une idée du reste.

An: 1461.

Patente qui établit le Comte de Warwick, Grand Sénéchal d'Angleterre, dans le procès qui doit être fait à Henri VI, n'aguères Roi de fait & non de droit, & à quelques autres Rebelles. Du 3. de Décembre. Pag. 480.

Aucun Historien, que je sâche, n'a dit qu'Edoñard IV. fit faire le procès à Henri VI. comme à un Rebelle, après la bataille de Tawnton.

An: 1462.

Bref du Pape Pie II, pour féliciter Edoñard sur son avènement à la Couronne. XI. Kal. April. 1461. Pontific. IV.

Il y avoit déjà un an qu'Edoñard étoit sur le trône, lorsque le Pape lui adressa ce Bref de félicitation. Apparemment, il voulut attendre, jusqu'à

qu'à ce qu'il le vît bien affermi. On voit même dans ce Bref, qu'il se reservoit un moyen pour se retracter, s'il étoit nécessaire, en faisant entendre, qu'il ne reconnoissoit *Edouard* pour Roi, que sur son propre Exposé. Voici les termes. *Tua Celsitudo Nobis significavit, te Gubernationem, possessionemq. Regni Angliæ adeptum esse, ad cujus successionem, per lineam rectam, te scribis devenisse, ut in notulâ tuæ Genealogiæ, quam ad Nos misisti, continetur. Congratulamur &c.*

Don à Anne Duchesse d'Exceter, Sœur du Roi, des biens du Duc son Epoux, dévolus au Roi, par confiscation. Du 22 de Juillet. Pag. 489.

Si les biens du Duc d'*Exceter* avoient été donnez à tout autre qu'à sa Femme, celui qui les auroit obtenus, en auroit peut-être fait quelque part au Duc, pour subsister. Mais il ne pouvoit rien attendre de la Duchesse, qui vivoit fort mal avec lui, parce qu'il suivoit le parti de *Henri VI*. *Philippe de Commines* dit, qu'il avoit vû le Duc d'*Exceter* suivre, sans bas, l'équipage du Duc de *Bourgogne*.

An: 1463.

Commission au Comte de Warwick & au Lord Montaign pour lever des troupes contre les ennemis du Roi, tant de France, que d'ailleurs, qui se préparent à secourir Henri VI, n'aguères Roi de fait & non de droit. Du 2 de Juin. Pag. 501.

Ceci peut servir à fixer, à peu près, le temps de l'arrivée de la Reine *Marguerite*, dans les Provinces du Nord, en 1463, & celui de sa déroute.

An: 1464.

Ordre pour faire armer tous les sujets depuis 16 ans jusqu'à 60. Du 11 de Mai. Pag. 524.

Comme il ne paroît pas qu'il y eût alors aucune occasion de faire un si grand armement, il y a quelque apparence que cet ordre ne fut donné, que pour trouver plus facilement *Henri VI*, qui étoit alors caché en Angleterre, & qui fut arrêté à peu près, dans ce même tems.

An:

An: 1465.

Restitution du Temporel de l'Archevêché d'Yorck à George Newill, Evêque d'Exceter. Du 17 de Juin. Pag. 545.

Selon les apparences cet Archevêché avoit été donné à *George Newill*, avant la décadence du Comte de *Warwick* son Frère.

Ordre de payer à Jaques Harryngton, un don à lui accordé par le Roi le 4^e. de Novembre 1461, pour avoir arrêté Henri VI. Du 29 de Juillet. Pag. 548.

Quand on compare ce don fait le 4. de Novembre 1461, avec l'Acte dont il a été fait mention ci-dessus du 3 de Décembre de la même année, par lequel le Comte de *Warwick* est nommé Grand Sénéchal, pour faire le procès à *Henri VI*, on ne peut guères s'empêcher de juger, que *Henri* fut arrêté ou pris à la bataille de *Tawnton*, ou quelque tems après, en 1461. Cependant, aucun Historien ne l'a dit, & s'il a été pris en cetems-là, on ne fait pas comment il s'est sauvé. Tous les Historiens assurent qu'il fut arrêté & mis à la Tour, en 1463.

An:

An: 1466.

Commission, pour traiter du mariage du Duc de Clarence, avec Marie fille du Comte de Charolois. Du 22 de Mars. Pag. 565.

Comme le projet de ce mariage n'eut aucune suite, il y a quelque apparence, que ce n'étoit que pour endormir le Duc de Clarence, qui se plaignoit, que le Roi son Frère eût procuré le plus riche parti d'Angleterre, à *Antoine Woodwille*, frère de la Reine.

Pardon accordé à Jean Maychell, pour avoir plusieurs fois recellé Henri VI. Du 20. de Novembre. Pag. 575.

Ceci se peut rapporter à l'année 1463, ou à l'année 1461, & peut-être à toutes les deux.

An: 1467.

Patente qui confère la charge de Grand Connetable au Comte de Rivers, par la démission volontaire de Jean Typtoft, Comte de Worcester. Du 24. d'Août. Pag. 581.

An: 1468.

Ordre de lever des troupes, pour la dé-

46. *Bibliothèque*
défense du Royaume. Du 3. de Juillet.
Pag. 624.

Le Royaume étoit alors fort tranquille, & il n'y avoit aucun sujet de craindre aucune invasion. Mais c'étoit pour couvrir le secours qu'*E-doüard* vouloit envoyer au Duc de *Brétagne*.

An: 1469.

Deux Patentes qui établissent le Comte de Warwick, Grand Justicier du Pais de Galles, Sénéchal de Cardigan & de Carmarthen, & Gouverneur de Cardigan. Du 17. d'Août.
Pag. 647.

C'est sur ces deux Actes qu'est fondé ce qui a été dit dans l'Abrégé, qu'*E-doüard* se répenoit d'avoir trop maltraité le Comte de *Warwick*.

Ordre de lever des troupes à cause du danger d'une invasion. Du 16. de Novembre. Pag. 650.

Il y a ici une inadvertence de Mr. *Rymer*, qui a mis dans le titre de l'Acte, que ces troupes étoient destinées contre le Duc de *Clarence*. Non seulement il n'est point parlé de ce Prince dans l'Acte même, mais même il est certain, qu'il ne s'étoit pas encore déclaré contre le Roi, comme l'Acte suivant le fait voir.

An:

An: 1470.

Commission au Duc de Clarence & au Comte de Warwick pour lever des troupes contre les Rebelles. Du 7. de Mars. Pag. 652.

Ceci confirme ce que je viens de dire, que le Duc de *Clarence* ne s'étoit pas déclaré au mois de Novembre 1469, puisqu'au mois de Mars 1470, le Roi lui adressoit une commission pour lever des troupes.

Ordre aux Irlandois d'arrêter le Duc de Clarence & le Comte de Warwick s'ils se retirent en Irlande. Du 23. de Mars. Pag. 654.

Ceci sert à fixer le temps que ces deux Seigneurs se déclarèrent Chefs des Mécontents, savoir, entre le 7. & 23. de Mars 1470.

Pouvoir au Comte de Wilt, de recevoir les Rebelles en grace, pourvu qu'ils se soumettent avant le 7. de Mai. Du 15. d'Avril. Pag. 657.

Patente qui établit le Duc de Gloucester, frère du Roi, Gouverneur des Marches du Nord. Du 26. d'Août. Pag. 658.

Ces deux Actes servent à fixer à peu-près, le tems de la prison & de l'é-
vasion

vasion d'Edoüard, dans l'intervalle entre ces deux Actes.

Actes passez sous Henri VI.

Le premier Acte de ce nouveau Règne est du 9. d'Octobre.

Ordre au Marquis de Montaignu de lever une Armée au delà de la Trente. Du 21. de Decembre. Pag. 676.

Cet ordre fut donné sur les premiers avis, que le Comte de *Warwick* reçut de Hollande.

An: 1471.

Commission au Duc de Clarence & au Comte de Pembroke pour lever une Armée dans le Pais de Galles, contre l'invasion projetée d'Edoüard. Du 30. de Janvier, Pag. 680.

Il paroît par là, que le Comte de *Warwick* étoit informé des desseins d'Edoüard, environ six semaines avant qu'il n'arrivât en Angleterre.

Commission au Grand Prieur de St. Jean, pour aller chercher la Reine en France. Du 16. de Février. Pag. 693.

Ordre au Duc de Clarence & au Comte de Warwick de lever des troupes contre Edoüard, rentré dans le Royaume. Du 26. de Mars. Pag. 706. Ac-

Actes passez sous Edoüard IV. rétabli.

Pardon accordé à l'Archevêque d'Yorck. Du 19. d'Avril. Pag. 709.

Il paroît, par ces deux Actes, qu'entre l'avis que le Comte de *Warwick* reçut de la descente d'*Edoüard*, & le rétablissement de ce Prince, il ne se passa qu'environ trois semaines.

Proclamation du Roi touchant ses droits sur la Couronne, & pour déclarer Rebelles plusieurs personnes. Du 27. d'Avril. Pag. 709.

Cette Proclamation fut publiée, dans l'intervalle entre la bataille de *Barnet* & celle de *Tewksbury*. *Edoüard* appuye ses droits, sur divers Actes de Parlement, confirmez par sa victoire. Les Rebelles nommez dans la Proclamation sont la Reine *Marguerite*, le Prince *Edoüard* son Fils, *Edmond* Duc de *Sommerfet*, le Duc d'*Excester*, les Comtes d'*Oxford* & de *Devonshire*, & quatorze autres.

*Ordre de payer à *** certains frais, faits pour la sépulture de Henri VI. Du 24. de Juin. Pag. 712.*

Ceci sert à fixer à peu près le tems de la mort de *Henri VI.*

Autre semblable touchant l'entretien
Tom. VIII. P. I. C. de

50 *Bibliothèque*
de la Reine Marguerite, & du Duc
d'Exceter, prisonniers à la Tour. Du
24. de Juin. Pag. 713.

Les Historiens disent que le Duc d'Exceter ayant été blessé & laissé pour mort à la bataille de Barnet, se traina dans une maison voisine, d'où il alla se réfugier dans l'azyle de Westminster. Mais on voit ici qu'il étoit à la Tour, & non à Westminster, environ deux mois après la bataille de Barnet.

Serment des Grands, par lequel ils
s'engagent à reconnoître pour Roi, E-
doüard Prince de Galles, fils d'Edoüard
IV, après la mort du Roi son Père. Du
3. de Juillet. Pag. 714.

Deux Lettres Patentes d'Edoüard
IV. qui exemptent les habitans de Midle-
burgh & de la Weere de tout péage en
Angleterre. Du 9. de Novembre, &
du 22. de Décembre. Pag. 729, 730.

An: 1472.

Commission pour traiter avec le Duc
de Bretagne. Du 23. de Juin. Pag. 760.

C'étoit au sujet des Comtes de Pemb-
brook & de Richemont.

Lettres Patentes en faveur de Louis
de Bruges, Seigneur de Gruthuse. Du 23.
de Novembre. Pag. 765. C'é-

C'étoit ce Seigneur, qui avoit reçu *Edouard* à *Alcmaar*. Le Roi déclare, que l'ayant créé Comte de *Winchester*, par d'autres, il lui accorde par celles-ci le privilège de porter les armes d'Angleterre, avec certaines distinctions, mentionnées dans l'Acte.

Tout le reste des Actes de ce XI. Tome ne regardent que les affaires étrangères.

Avant que de quitter les affaires domestiques, je rapporterai encore deux Actes qui se trouvent parmi ceux des années 1461 & 1462.

Le premier est une Bulle de *Pie II*, par laquelle il confère la charge de Notaire Apostolique à *Walter Bedlow*, à condition qu'il prêtera un serment, dont le modèle est inséré dans la Bulle. Voici la forme du serment.

Ego Walterus Bedlow, non conjugatus, nec in sacris Ordinibus Constitutus, Lincolnienſis Diœceſis, ab hac hora in antea, fidelis ero Beato Petro, & Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, ac Domino meo Pio Papæ II, & successoribus suis, canonicè intrantibus. Non ero in Consilio, consensu, factò, vel auxilio, ut vitam perdant, aut membrum, vel capiantur malâ captione.

Consilium quod mihi, per se, vel Litteras

teras, aut Nuncium manifestabunt, ad eorum damnum, scienter nemini pandam, si verò ad meam notitiam aliquid devenire contingat, quod in periculum Romani Pontificis, aut Ecclesiæ Romanæ vergeret, seu grave damnum, illud, pro posse, impediam, & si hoc impedire non possem, procurabo bonâ fide id ad notitiam domini Papæ præferri.

Papatum Romanum & Regalia sancti Petri, ac jura ipsius Ecclesiæ, [specialiter, si qua eadem Ecclesia, in civitate vel Terrâ de qua sum oriundus habeat] adjutor ero eis ad defendendum & retinendum, seu recuperandum, contra omnes homines.

Tabellionatus Officium, fideliter exercebo &c. Sic me Deus adjuvet & hæc sancta Dei Evangelia. Pag. 482.

On ne voit rien d'excepté dans ce ferment, ni les affaires de l'Etat, ni celles du Roi, ni la personne du Roi même. *Henri VIII.* avoit bien raison de dire, que ceux de ses sujets, qui avoient prêté ferment au Pape, n'étoient que des demi-sujets.

L'autre Acte, dont je veux parler, est une Chartre d'*Edoüard IV*, accordée au Clergé d'Angleterre, le 2. de Novembre 1462. Pag. 493.

Le Roi expose d'abord, que la cause

se des calamitez dont l'Angleterre a été si longtems affligée, est, que le Clergé n'a pas joui de ses privilèges. C'est pourquoi, il accorde qu'à l'avenir, aucun Officier ou Magistrat Royal ne se mêlera des affaires criminelles, qui regardent le Clergé. Que tout procès, fait par les Juges Royaux, contre qui que ce soit du Corps du Clergé, sera regardé comme nul, & qu'en ce cas-là les Inhibitions de la Chancellerie seront sans effet, nonobstant le *Statut de Præmunire* fait dans la XVI. année de *Richard II.*

C'est ainsi, que les Rois d'Angleterre, pour leurs intérêts particuliers & de très-peu de tems, rendoient inutiles les sages précautions, que les Parlemens prenoient, pour empêcher l'accroissement excessif de la puissance du Clergé. Ce n'est pas ici le seul Acte, où l'on trouve cette Clause, *Nonobstant le Statut de Præmunire.* Ce Recueil est plein d'Actes semblables.

IV. *Affaires d'Edoüard IV. avec l'Ecosse.*

JAQUES III. Roi d'Ecosse étant fort jeune

jeune, lors qu'*Edoüard* monta sur le trône d'Angleterre, les Régens d'Ecosse donnèrent un azyle à la Reine *Marguerite*, après la bataille de *Tawnton*. Ensuite ils conclurent le mariage d'une sœur de leur Roi, avec le Prince de *Galles*, fils de *Henri VI*. D'un autre côté, la Reine leur livra la ville de *Barwick*. Mais enfin, les Régens voyant *Edoüard* bien établi sur le trône, abandonnèrent *Henri VI*, & firent avec *Edoüard IV*. une trêve qui fut prolongée à diverses reprises, & enfin portée jusqu'à l'année 1519.

Dans l'intervalle, qu'il y eut entre la bataille de *Tawnton* & la première de ces trêves, *Edoüard* voyant que les Ecoissois se déclaroient ouvertement contre lui, & qu'ils refusoient une trêve qu'il leur avoit fait offrir, ou plutôt demander, tâcha de leur susciter des affaires domestiques, qui les empêchoient de secourir *Henri VI*. Il se servit pour cela, du ministre du Comte de *Douglas* qui ayant été banni d'Ecosse, s'étoit réfugié en Angleterre. *Douglas* engagea dans les intérêts d'*Edoüard*, le Comte de *Ross* & sa famille, qui promit de le servir, contre le Roi d'Ecosse son Souverain. C'est là le sujet d'un assez grand nombre

bre d'Actes, qui se trouvent dans cette partie du Recueil. Il n'y a point d'Historien, que je connoisse, qui ait fait mention de ces négociations secrètes entre *Edoüard IV.* & le Comte de *Ross*, qui au fond, sont peu importantes; parce qu'elles n'aboutirent à rien, que peut-être, à faire obtenir à *Edoüard* la trêve qu'il souhaitoit. *Buchanan* a bien dit quelque chose de ce Comte de *Ross*, dans le Règne de *Jaques II*; mais apparemment, il a ignoré les engagements, que ce Seigneur avoit pris avec *Edoüard*, au commencement du Règne de *Jaques III.*

En 1474, *Edoüard* conclut le mariage de *Cécile*, sa seconde Fille, avec *Jaques* Prince d'*Ecosse*, fils de *Jaques III*, & paya la dot par avance, quoi que la consommation de ce mariage fût encore fort éloignée, à cause de la jeunesse des deux Parties. Cela causa, entre les deux Royaumes, une guerre, dont il sera parlé dans l'Extrait du Tome suivant.

Actes qui regardent l'Ecosse.

An: 1461.

Pouvoir à Jaques Comte de Douglas,
C 4 *de*

de traiter, au nom du Roi, avec Jean Comte de Ross, & avec Donald Ballagh. Du 22. de Juin. Pag. 474.

Pouvoir au Comte de Warwick pour conclure une trêve avec l'Ecosse. Du 2. d'Août. Pag. 475.

On peut remarquer ici, que pendant qu'Edoüard engageoit les Comtes de Douglas & de Ross, à prendre les armes contre le Roi d'Ecosse, il faisoit négocier une trêve avec le même Roi. Ce Recueil est plein de pareils exemples, qui marquent la défiance, dans laquelle les Rois d'Angleterre étoient par rapport à l'Ecosse.

An: 1462.

Traité entre le Roi Edoüard, & Jean de l'Isle, Comte de Ross, Donald Ballagh, & Jean des Isles, fils de Donald. A Londres le 13. de Février, Ratifié le 17. de Mars. Pag. 484.

Ce Traité portoit, qu'Edoüard entreprendroit la conquête de l'Ecosse; que le Comte de Ross l'assisteroit, & que pour cela, le Roi lui accordoit une pension de 100 liv. sterling, à Donald son Frère, une de 40 liv. & à Jean son Fils, une de 10 liv.; & que ces pensions seroient doublées, en tems de guerre.

Or-

Ordre de payer au Comte de Douglas les arrérages d'une pension de 500 liv. sterling, depuis la Fête de St. Michel 1461. laquelle pension lui avoit été assignée, par une Patente du 14. de Fevrier 1462. Du 18 de Fevrier. Pag. 487.

Engagement d'Edoüard, qu'en cas que le Comte de Douglas porte la guerre en Ecosse, tous les Ecossois, qui prendront son parti, seront censez compris dans le Traité fait avec lui. Du 19. d'Octobre. Pag. 492.

An: 1463.

Commission pour recevoir le serment du Comte de Ross. Du 20. de Mars. Pag. 499.

Traité de trêve, entre l'Angleterre & l'Ecosse, depuis le 1. de Fevrier 1464. jusqu'au 1. d'Octobre de la même année. Du 9. de Décembre. Pag. 502.

On voit dans ce Traité qu'il y avoit des Conventions secretes entre Edoüard & les Régens d'Ecosse; selon les apparences, elles regardoient Henri VI, la Reine Marguerite & le Prince de Galles. Cela fut cause, que Marguerite quitta l'Ecosse, pour se retirer en France, & que Henri alla se

caché en Angleterre, où il fut arrêté.

An: 1464.

Traité de trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse, pour quinze ans, à commencer le 1. d'Octobre. Pag. 525.

An: 1465.

Traité conclu à Newcastle, par lequel la trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse est prolongée jusqu'au 31 d'Octobre 1519. Du 12. de Décembre. Pag. 557.

Depuis ce temps-là, jusqu'au rétablissement de *Henri VI.* en 1470, il n'y eut point d'affaires entre les deux Royaumes. Mais pendant l'administration du Comte de *Warwick*, la trêve fut violée en plusieurs manières. Après le rétablissement d'*Edouard*, il y eut diverses négociations sur ce sujet, & enfin, par un Traité conclu à *Alnewick* le 28. de Septembre 1473, on convint d'un certain Règlement, en attendant le renouvellement de la trêve. *Pag. 788.*

An: 1474.

*Commission pour traiter du mariage
de*

Ancienne & Moderne. 59

de Cécile seconde fille d'Edouard avec Jaques Fils du Roi d'Ecosse. Du 29. de Juillet. Pag. 814.

Instrument Public sur les fiançailles par Procureurs du Prince Jaques & de la Princesse Cécile. Du 26. d'Octobre. Pag. 817.

Traité qui confirme la trêve de Newcastle jusqu'en 1519. Du 3. de Novembre. Pag. 824.

Conventions touchant le douaire de la Princesse Cécile. Du 3. de Decembre. Pag. 836.

An: 1475

Quittance du Roi d'Ecosse de 2000. marcs reçus pour le premier payement de la dot de la Princesse Cécile. Du 3. de Fevrier. Pag. 850.

Autre Quittance de 500. marcs promis de bouche seulement. Du 3. de Fevrier. ibid.

V. Affaires d'Edoüard IV. avec la France.

LOUIS XI. n'étoit que depuis peu de mois sur le trône de France, lorsqu'Edoüard IV. monta sur celui d'Angleterre. Ceux qui connoissent un peu l'Histoire de France, savent

que *Louis* avoit en tête deux grands projets, qui l'occupèrent pendant presque tout son règne. Le premier étoit d'obliger le Duc de *Brétagne* à lui faire un hommage lige, & de ne dépendre que de lui. Peut-être, même, n'étoit-ce qu'un prétexte, pour avoir occasion de le dépouiller de son Duché. Le second projet étoit d'abaisser la trop grande puissance du Duc de *Bourgogne*, qui étoit toujours redoutable à la France, quoi qu'il eût contribué à son salut, en se déclarant pour elle, dans un tems où il n'auroit tenu qu'à lui de l'accabler. *Louis* voulut commencer par le Duc de *Brétagne*, & par là, il s'attira, en 1465. la guerre *du bien public*, assez connue dans l'Histoire, & qui fut suivie de plusieurs autres. Le Comte de *Charolois* fils du Duc de *Bourgogne* comprenant que la ruine du Duc de *Brétagne* seroit bien-tôt suivie de celle de sa propre Maison, crut que l'intérêt du Duc son Père, & le sien propre, demandoient, qu'ils soutinssent le Duc de *Brétagne*, de tout leur pouvoir. Cela fit naître entre lui & le Roi de France, une haine personnelle, qui les engagea l'un & l'autre, à ne rien épargner, pour se

tra-

traverser réciproquement , tant pendant la vie du Duc *Philippe* , qu'après que le Comte son Fils lui eût succédé.

Les Ducs de *Bourgogne & de Bretagne* , se trouvant ainsi unis , par un intérêt commun , se servirent principalement de deux moyens , pour s'opposer aux desseins de *Louis. XI.* Le premier fut , de lui débaucher le Duc de *Berry* , son Frère , & de se servir de ce Prince , pour lui susciter des embarras. Le second fut , de tâcher de mettre *Edoüard IV.* dans leurs intérêts. Comme le premier de ces deux moyens appartient uniquement à l'Histoire de France , il n'est pas nécessaire d'en parler ici. Pour ce qui regarde le second , il faut remarquer , que lorsqu'*Edoüard* monta sur le trône , l'Angleterre étoit actuellement en guerre avec la France , & avec la Bretagne , puisqu'il n'y avoit eu ni Traité de paix , ni Traité de trêve , entre ces Puissances ; depuis les heureux succès , que *Charles VII.* avoit eus contre les Anglois. Cependant , quoi qu'elles fussent en droit d'exercer des hostilités , il y avoit entre elles une espèce de suspension d'armes tacite , qui faisoit le

même effet qu'une trêve. *Louis XI.* & le Duc de *Brétagne* n'avoient aucune envie de reprendre les armes contre l'Angleterre, & ce n'étoit pas l'intérêt d'*Edoüard*, de faire la guerre, au commencement d'un règne aussi troublé que le sien le fut. Quant au Duc de *Bourgogne*, la trêve, qu'il avoit faite avec les Anglois, subsistoit encore.

Dans le dessein que *Louis XI.* avoit d'accabler les Ducs de *Bourgogne* & de *Brétagne*, il n'est pas étrange, qu'il tâchât de mettre le Roi d'Angleterre, dans ses intérêts, ou du moins, de l'empêcher, par une trêve, ou par quelque autre moyen, de donner du secours à ceux qu'il vouloit opprimer. Il est encore moins surprenant, que ces deux Princes recherchaient l'amitié & la protection d'*Edoüard*. Ce Monarque écoutoit également les deux partis, & les entretenoit d'espérances; étant toujours prêt à faire des trêves avec l'un & avec l'autre, sans vouloir pourtant se déclarer pour aucun des deux. Il continua ce manège, jusqu'à la mort de *Philippe Duc de Bourgogne*, qui arriva en 1467.

Après la mort de ce Prince, *Charles*
les

les son Fils & son successeur, voulant, à quelque prix que ce fût, gagner l'amitié d'*Edoüard*, conclut enfin, & consumma son mariage avec *Marguerite* d'*Yorck* sa sœur, dont la négociation avoit été commencée avant la mort de *Philippe*. Depuis ce tems-là, *Edoüard* pancha manifestement du côté des Ducs de *Bourgogne* & de *Brétagne*, & s'engagea même à donner du secours au dernier, qui se trouvoit fort pressé, par le Roi de France. Mais cet engagement devint inutile, par la Paix, qui se conclut entre *Louis* & le Duc.

Cette démarche d'*Edoüard*, & son étroite liaison avec le Duc de *Bourgogne*, firent comprendre à *Louis XI.* qu'il auroit trop de peine à réussir dans ses desseins, pendant qu'*Edoüard* seroit sur le trône d'Angleterre. Ce fut ce qui le porta, sans doute, à procurer la reconciliation du Comte de *Warwick* avec la Reine *Marguerite*, & à leur donner du secours, pour rétablir *Henri VI.*

Cette entreprise ayant réussi selon ses souhaits & *Henri VI.* étant remonté sur le trône, *Louis* souhaita de faire la paix, & une étroite alliance avec l'Angleterre. Mais la paix étoit

étoit trop difficile à faire , à cause des prétentions du Roi d'Angleterre , sur la Couronne de France. On prit donc le parti de faire une longue trêve , qui devoit produire le même effet que la paix. *Louis* ne doutoit pas qu'il ne fût en état d'exécuter ses desseins , contre les Ducs de *Bourgogne* & de *Brétagne* , dès que l'Angleterre le laisseroit agir , sans le troubler.

Mais le rétablissement d'*Edoüard* rompit ses mesures. Alors il se vit obligé de recommencer à cajoler *Edoüard* , pour l'empêcher de prendre le parti de ses ennemis. *Edoüard* parut d'abord assez facile à se laisser amuser. Mais ce n'étoit , que pour attendre une occasion de se venger.

Cette occasion se présenta en 1474. Le Duc de *Bourgogne* s'étant engagé à porter la guerre en Allemagne , sous prétexte d'un différend , qu'il y avoit , touchant l'Archevêché de Cologne , alla faire le siège de Nuits , & demeura dix-mois devant cette Place. Pendant ce siège , *Louis XI.* qui avoit intérêt de s'opposer à son aggrandissement , lui suscita tant d'ennemis , que pour se venger , le Duc fit proposer à *Edoüard* , d'entreprendre la conquête de la France ,
lui.

Ancienne & Moderne. 65

lui promettant de l'assister de toutes ses forces. *Edouard* entra dans ce projet, & fit divers Traitez, avec le Duc, par rapport à la guerre qu'ils devoient entreprendre conjointement. C'est par là que finit ce xi. Tome, on verra dans l'Extrait du Tome suivant, le succès de cette entreprise.

C'est là la matière des Actes qui regardent la France, dans lesquels on verra en Abrégé, ce qui vient d'être dit, avec un peu plus d'étendue.

An: 1461.

Commission d'Edouard pour faire réparer les attentats commis contre la trêve avec le Duc de Bourgogne. Du 12. de Septembre. Pag. 478.

An: 1462.

*Plein pouvoir à * * * pour conclurre une trêve avec le Duc de Bourgogne, Du 24. d'Octobre. Pag. 493.*

Prolongation du Traité de commerce avec les Pais-bas, jusqu'au 1. d'Octobre 1463. en attendant le congrès qui doit se tenir sur ce sujet. Du 18. de Decembre. Pag. 497.

Il faut remarquer que l'Angleterre & les Pais-bas ne pouvant guères se passer de commercer ensemble, sans un préjudice notable des sujets de l'un & de l'autre côté; les affaires qui regardoient le commerce étoient toujours traitées à part, quelques différens qu'il y eût d'ailleurs, entre les deux Pais, & souvent même on faisoit des *trêves marchandes*, & des Traitez de commerce, dans les tems de la guerre la plus vive. Cette maxime étoit infiniment meilleure que celle que l'on a suivie depuis de faire la guerre aux Marchands, ce qui les ruine, sans que les Etats interressez cessent pour cela de faire la guerre; comme on l'a vu dans celle qui finit l'an MDCCXII. par le Traité d'Utrecht.

An: 1463.

Commission à des Ambassadeurs, nommez pour une Diète, ou congrès qui doit se tenir à S. Omer, entre Louis XI. Edouard IV. & le Duc de Bourgogne. Du 4. de Juillet. Pag. 504.

Louis XI. ayant dessein de faire la guerre au Duc de Bretagne, avoit formé le projet de conclurre un Traité d'alliance, entre lui, *Edouard* &
le

le Duc de *Bourgogne*, afin de les empêcher de donner du secours au Prince qu'il vouloit attaquer. C'est à cela que ce congrès étoit destiné.

Proclamation, pour notifier une trêve conclüe avec la France, jusqu'au 1 d'Octobre 1464. Du 7. d'Octobre. Pag. 508.

Saufconduit pour Jean Seigneur de Lanoy, Envoyé de France. A la requisition du Duc de Bourgogne. Du 10. de Decembre. Pag. 511.

C'étoit pour porter *Edoüard* à l'alliance, dont il a été parlé ci-dessus, que *Lanoy* étoit envoyé en Angleterre.

An: 1464.

Pouvoir au Comte de Warwick pour conclurre un Traité d'alliance & de fraternité entre Louis XI. Edoüard IV. & le Duc de Bourgogne. Du 12. d'Avril. Pag. 518.

Prolongation du terme fixé pour le congrès de St. Omer, qui devoit se tenir le 21. d'Avril, différé jusqu'au 1. de Juillet. Pag. 520.

Louis XI. ayant découvert trop tôt ses desseins contre le Duc de *Bretagne*, en faisant filer une armée dans
l'An-

l'Anjou, & ayant voulu faire enlever le Comte de *Charolois* à la Haye, par le Bâtard de *Rubempré*, *Edouard* connut que le but de *Louis XI.* n'étoit que de l'empêcher de secourir le Duc de *Brétagne*, & ce fut pour cela que le congrès de *S. Omer* fut différé, & enfin rompu, le Duc de *Bourgogne* ne jugeant pas à propos de laisser opprimer le Duc de *Brétagne*.

Pouvoir au Comte de Worcester pour traiter avec le Duc de Brétagne. Du 12. d'Août. Pag. 531.

Autre semblable à Guillaume Hatcliff. Du 11. de Septembre. Pag. 532.

Autre pour négocier une trêve avec le Duc de Bourgogne. Du 20. d'Octobre. Pag. 536.

Trêve d'un an conclue avec le Duc de Brétagne depuis le 1. d'Octobre. Du 1. de Novembre. Pag. 536.

Comme c'étoit dans cette année 1464. que *Louis XI.* pressoit le Duc de *Brétagne*, c'étoit aussi en ce tems-là, que ce Duc & le Duc de *Bourgogne* tâchoient de mettre *Edouard* dans leurs intérêts.

An: 1465.

Le Duc de *Brétagne* se servit d'un
de

délai, qu'il avoit obtenu de Louis XI. pour lui débaucher le Duc de Berry son Frère, & pour lui susciter la guerre *du Bien public*, qui éclata en 1465. Pendant cette année, le Duc de *Brétagne*, le Duc de *Bourgogne* & le Comte de *Charolois* firent tous leurs efforts, pour attirer *Edoüard* dans leur ligue, & d'un autre côté *Louis XI.* fit tout ce qu'il put, pour l'empêcher. C'est ce qu'on voit manifestement dans les Actes de cette même année, où l'on trouve divers fauf-conduits pour des Ambassadeurs de ces trois Princes, & diverses commissions pour traiter avec eux. Mais il ne se conclut rien, parce qu'*Edoüard* n'avoit pas dessein de s'engager dans aucune guerre. C'étoit assez, pour lui, que ces trois Princes se missent eux-mêmes hors d'état de donner du secours à la Reine *Marguerite*.

AN: 1466.

Commission au Comte de Warwick pour traiter du mariage de Marguerite sœur du Roi, avec le Comte de Charolois. Du. 22. de Mars. Pag. 564.

Autre pour traiter avec la France,
de

de la paix , de la trêve , & de tous les différens entre les deux Rois. Du 22. de Mars. Pag. 565.

*Pouvoir à * * * pour conclurre avec le Duc de Bourgogne. Du 22. de Mars. Pag. 566.*

Traité de trêve avec la Bretagne , pour un an , à commencer le 10. de Juillet. Du 30. d'Avril. Pag. 567.

Ratification d'un Traité de trêve conclu avec la France depuis le 15. de Juin , jusqu'au 1. de Mars 1467. Du 7. de Juin. Pag. 568.

Sauf-conduit pour Louis de Bruges Seigneur de Gruthuse Ambassadeur du Duc de Bourgogne. Du 30. d'Octobre. Pag. 574.

Autre pour des Ambassadeurs de Bretagne. Du 18. de Novembre. Pag. 575.

On voit dans tous ces Actes de l'année 1467. qu'Edouard négocioit, en même temps, avec les deux partis, mais qu'il ne s'engageoit qu'à de courtes trêves, afin de se conserver la liberté de prendre le parti qu'il trouveroit le plus avantageux. Ce ne fut que dans l'année suivante qu'il commença manifestement à pancher du côté des Ducs de Bourgogne, & de Bretagne.

An:

An: 1467.

Commission pour traiter avec le Duc de Bourgogne d'une confédération. Du 1. de Janvier. Pag. 576.

Cette confédération fut conclüe ; mais le Duc de Bourgogne mourut avant que de l'avoir ratifiée.

Sauf-conduit pour le Bâtard de Bourbon Comte de Roussillon Ambassadeur de France, & autres. Du 12. de Fevrier. Pag. 577.

Commission pour traiter avec l'Ambassadeur de France. Du 6. de Mai. Pag. 578.

Sauf-conduit pour l'Archevêque de Narbonne Ambassadeur de France. Du 25. de Juin. Pag. 580.

Ratification du Traité de Confédération, par Charles Duc de Bourgogne. Du 15. de Juillet. Pag. 580.

Charles ratifia ce Traité, le propre jour de la mort du Duc Philippe son Père.

Commission pour conclurre le mariage de Marguerite sœur du Roi, avec Charles Duc de Bourgogne. Du 20. de Septembre. Pag. 583.

Ratification d'un Traité de Commerce pour trente ans, entre l'Angleterre & les Pais-bas. Pag. 591.

An:

An: 1468.

Lettres Patentes du Duc de Bretagne, contenant l'alliance, amitié, & confédération avec Edouard IV. Du 1. de Février. Pag. 603.

Autres semblables d'Edouard. Du 22. de Mars. Pag. 615.

Prolongation de la trêve avec la Bretagne, jusqu'au 10. de Juillet. Du 10. de Février. Pag. 603.

Traité de commerce avec la Bretagne, pour 30. ans. Du 2. Juillet. Pag. 618.

Traité d'alliance, d'amitié, & de confédération, entre Edouard & le Duc de Bretagne. Du 8. de Juillet. Pag. 624.

Commission pour traiter avec Louis XI. de la paix ou de la trêve. Du 1. d'Août. Pag. 625.

Traité par lequel Edouard s'engage à envoyer un secours de 3000. hommes au Duc de Bretagne. Du 3. d'Août. Pag. 625.

Patente qui établit Antoine Woodwille frère de la Reine, pour commander ces 3000. hommes. Du 7. d'Octobre. Pag. 630.

An: 1469.

Sauf-conduit pour Charles Duc de Berry.

Ancienne & Moderne. 73

ry. Bon pour neuf mois. Du 6. de Mai. Pag. 644.

C'étoit dans le tems que *Louis XI.* négocioit avec le Duc de *Berry* son Frère, pour le faire consentir à accepter le Duché de *Guyenne*, en échange de celui de *Normandie*; qui lui avoit été adjudgé, par le *Traité de Conflans* qui termina la guerre du *Bien Public.* Selon les apparences, le Duc de *Bourgogne* avoit projeté de faire évader le Duc de *Berry*, pour rompre les mesures de *Louis XI.*

Sauf-conduit pour des Ambassadeurs du Duc de Bourgogne. Du 18. de Septembre. Pag. 648.

An: 1469.

Certificat du Duc de Bourgogne, qu'il a reçu l'Ordre de la Jarretière le 4. de Fevrier. Pag. 651.

Sous *Henri VI.* rétabli.

Pouvoir de Louis XI. à ses Ambassadeurs, pour conclurre un Traité d'alliance avec Henri VI. Du 13. de Novembre. Pag. 667.

An: 1471.

Traité de trêve entre la France &

Tome VIII. P. 1

D

l'An-

l'Angleterre, dans lequel il est stipulé qu'elle durera jusqu'au dédit de l'une des Parties, mais qu'elle ne pourra être plus courte que de dix ans, & que celui des deux Rois qui voudra la faire finir, sera tenu d'en avertir l'autre cinq ans à l'avance. A Londres. Du 16. de Fevrier. Pag. 683.

Sous Edoüard rétabli.

Trêve conclüe avec Louis XI. jusqu'au 1. de Mai 1472. Du 5. de Septembre. Pag. 722.

Renouvellement des Traitez de trêve & de commerce entre l'Angleterre & la Bretagne, interrompus pendant l'usurpation du Comte de Warwick. Du 30. de Septembre. Pag. 722.

An: 1472.

Dans cette année, on trouve divers sauf-conduits pour des Ambassadeurs des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & des commissions, pour traiter avec eux. Dans la suivante 1473. il n'y a rien qui regarde ces affaires.

An: 1474.

Deux Ordres pour passer en montre des troupes qui doivent aller au secours des Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

gne. Du 30. de Mars. Pag. 791.

Engagement mutuel d'Edouard IV, & du Duc de Bourgogne pour une amitié reciproque & perpetuelle. Du 25. de Juillet. Pag. 804.

Conventions touchant le secours que le Duc de Bourgogne doit donner à Edouard pour conquerir la France. Du 25. de Juillet. Pag. 806.

Explication de quelques Articles des conventions précédentes. Pag. 808.

Don fait par Edouard au Duc de Bourgogne, dans le Royaume de France. Du 26. de Juillet. Pag. 810.

Dans la supposition qu'Edouard se rendroit maître du Royaume de France, il donnoit par avance au Duc de Bourgogne la Champagne, le Nivernois, Rhetel, Eu, Guise, Douzi, Tournai, Langres, Péquigni, les Villes sur la Somme, hypothéquées, tout ce que le Comte de Sr. Paul possédoit en France, excepté en Guienne & en Normandie.

Lettres Patentes du Duc de Bourgogne par lesquelles il s'engage à permettre qu'Edouard & ses successeurs Rois de France, puissent se faire sacrer à Rheims, sans empêchement. Du 27. de Juillet. Pag. 813.

Ceci se rapporte au Don précédent,

dent, dans lequel la Champagne étoit comprise.

Commission pour traiter avec le Roi de Castille, touchant la conquête de la France. Du 15. d'Août. Pag. 816.

Autres, pour traiter avec l'Empereur & avec le Roi de Hongrie sur le même sujet. Du 2. de Decembre. Pag. 834.

Divers Ordres concernant les préparatifs de guerre. Pag. 837--840.

An: 1475.

Proclamation pour ordonner à tous ceux qui sont engagez au service du Roi, de se rendre à Portsmouth, avant le 26. de Mai. Pag. 848.

A R T I C L E. II.

I. JOANNIS VIGNOLII *Dissertatio* II. *Apologetica, de Anno primo Imperii Severi Alexandri, Aug. quâ potissimum Programma Cycli Paschalis S. Hippolyti denuo exponitur & illustratur. A Rome MDCCXIV. in 4. pagg. 186. Se trouve à Amsterdam, chez les Freres Wetstein.*

C'EST ici une Défense de la Dissertation, dont nous avons parlé

lé dans le Tom. II. de cette *Biblioth. Ancienne & Moderne* pag. 80. & suiv. Mr. l'Abbé *Vignoli* y répond à feu Mr. *della Torre*, Evêque d'Adria, qui en avoit relevé quelques endroits, dans la *Dissertation*, dont nous avons parlé, dans le même Volume, pag. 99. & suiv. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de répéter rien de ce que nous avons dit. Nôtre Auteur avoit envoyé en MDCCXIII. à Mr. l'Evêque d'Adria cette *Dissertation MS.* pour le prier d'y corriger les endroits, s'il y en avoit, où il se fût exprimé d'une manière, qui pût blesser le moins du monde le respect, qu'il avoit pour cet Evêque, qui la lui renvoya. Feu Mr. *Cuper* Bourgmestre de Deventer, m'a dit que ce Prélat avoit dessein de repliquer à cette même *Dissertation*. Mais comme il est mort peu de tems après, il n'y a pas d'apparence qu'il l'ait fait. Le P. *Valsechi*, que nôtre Auteur avoit aussi réfuté, l'a fait, dans une *Dissertation*, dont on parlera après avoir fait l'Extrait de celle-ci. Je crois aussi avoir oui dire que ces Messieurs vouloient s'en remettre à la décision du même Mr. *Cuper*, qui, comme je crois, auroit été plus dis-

posé à louer l'érudition & le travail de trois personnes de mérite, comme ces Messieurs, que de prendre parti sur ce différend littéraire, où il y a assurément du pour & du contre; quoi que l'on cite, sur cette matière, non seulement les Historiens Anciens, mais encore les Médailles & les Inscriptions, qui semblent être des monumens plus assurez.

Mr. *Vignoli* attaque ici dix-sept articles différens de Mr. *Della Torre*, & appuye ses propres sentimens, qui étoient contraires à ces articles.

1. Mr. l'Evêque d'Adria croyoit qu'Elagabale étoit venu de Nicomedie à Rome au mois de Juillet de l'année ccxix. selon l'Ere Vulgaire; mais Mr. *Vignoli* soutient que ce ne fut, que vers le mois de Septembre, au plutôt, qu'il y pût arriver. Il est certain, comme il le fait voir, que l'an ccxviii. cet Empereur passa l'hiver à Nicomedie, & qu'au commencement de l'année suivante ccxix il y fit les vœux solennels, en entrant dans son second Consulat. Il resta quelque tems en Bithynie, pour laisser passer le froid, & pour appaiser quelques troubles, qui y étoient, & nôtre Auteur juge qu'il ne put guere
for-

fortir de Nicomedie, que dans le mois d'Avril. C'est aussi le sentiment de son Antagoniste. Il s'agit seulement de savoir dans combien de tems Elagabale se rendit de là à Rome. On ne fait pas s'il prit le chemin de la Thrace & de la Macedoine, ou s'il passa par l'Illyrie. Mais il s'agit de savoir combien de lieues l'Armée, qu'Elagabale menoit avec lui, pouvoit faire par jour; car la distance de Nicomedie à Rome étant connue, on pourra fixer par là à peu près le tems, auquel elle arriva dans cette Capitale de l'Empire. On fait communément la marche d'une Armée dans un jour d'Été de vint-mille pas, & *Vegece* dit, que selon la marche militaire, cet espace peut être parcouru, en cinq heures, & que les soldats, en pleine marche, peuvent parcourir vint-quatre mille pas, mais que tout ce qui est au delà ne peut être fait, qu'en courant. Mais *Mr. Vignoli*, qui accorde qu'on peut obliger des troupes nouvellement levées, de faire cette marche sans bagage, pour les accoutumer à marcher vite & en ordre, ne croit pas qu'une Armée, avec tout son bagage, puisse faire autant de chemin chaque jour, pendant un long voyage. On rapporte

te bien des exemples de grandes marches d'Armées, qui ont fait vint-mille pas en un jour ; mais il soutient que cela est extraordinaire, & que ces Armées ont fait une diligence peu commune. Il fait voir, par des exemples de *Cesar*, que les marches ordinaires n'étoient que d'environ huit mille pas, par jour.

Il ne faut pas s'imaginer, que de si petites traites ne se faisoient que par un relâchement de la discipline militaire ; puis qu'on doit penser que les Armées ne marchent pas tout le jour, mais faisoient diverses haltes, pour se reposer, & qu'après qu'elles avoient marché jusqu'au lieu où elles vouloient passer la nuit, elles devoient encore se retrancher, quand elles marchent en pais ennemi, & aller chercher du bois & du fourrage ; ce qui demandoit quelque tems.

On comptoit quinze cents mille pas, de Nicomedie à Rome, qui, partagez par dix, demandent cent-cinquante jours, ou cinq mois entiers de marche, sans s'arrêter ; ce qui étant supposé, Elagabale n'auroit pu arriver à Rome qu'au commencement de Septembre ; & cela, comme je l'ai dit, en marchant tous les jours,
&

& sans séjourner en aucun lieu.

Mais il faut se ressouvenir que les Armées ne marchent guere, sans discontinuation, mais selon la remarque de *S. Ambroise*, pendant trois jours, pour se reposer le quatrième, & même faire quelque séjour. C'est sur le *Pf. cxviii.* (ou 119.) §. 8. *Triduo ambulat exercitus, quarto requiescit die. Eliguntur civitates, in quibus triduum, quatrimum & plures interponantur dies.* Ainsi si l'on ajoute cinquante jours, & quelque peu de plus, pour le repos de l'armée, *Elagabale* n'aura pu arriver à Rome, que vers le commencement de Novembre. L'Auteur fait voir qu'il falloit, à peu près, autant de tems, pour y venir de *Nicomédie*, par l'*Illyrie*. Il prouve encore qu'il en falloit bien autant, par un voyage, que *Tiridate*, Roi d'*Arménie*, fit de l'*Euphrate* jusqu'à Rome, à quoi il employa neuf mois, comme le rapporte *Dion* dans son *lxxiii.* Livre.

* Ces remarques sont curieuses & utiles à tous ceux, qui pourront avoir occasion de traiter des marches d'une Armée, en pais ennemi. Mais il semble qu'en pais ami, & dans lequel

D 5

on

Remarque de l'Auteur de la *B. A. & M.*

on ne craint aucune opposition, on peut marcher plus vite, en faisant marcher une Armée par colonnes, & par détachemens, sans l'obliger de porter aucuns vivres, ni de camper regulierement nulle part, comme Elagabale le pouvoit faire, en donnant quelques ordres par avance, pour les vivres, & en ne gardant avec lui, qu'un petit détachement.

2. On a une médaille d'Elagabale, où l'on voit une seconde liberalité de cet Empereur, sous son 2. Consulat & sa 2. Puissance Tribunicienne, que Mr. *Vaillant* a cru avoir été faite à l'occasion du mariage de cet Empereur, avec Cornélie Paule; sentiment que Mr. *della Torre* a crû bien fondé. Mais nôtre Auteur remarque d'abord que ces médailles ne peuvent pas avoir été frappées, avant le mois de Novembre, ni après le mois de Décembre de l'an ccxix; parce qu'avant le mois de Novembre, Elagabale n'étoit pas encore à Rome, pour y distribuer ses liberalitez au peuple Romain, & parce qu'il commença son 3. Consulat, avec l'année ccxx; auquel tems il n'avoit pas encore épousé Cornélie Paule, comme Mr. *Vignoli* le fait voir, par les médailles Egyptien-

tiennes, frappées, en l'honneur de cette Dame, & par l'Histoire.

3. On ne peut pas rapporter une médaille d'Egypte en l'honneur de Corneliè Paule, & citée par le *P. Valsechi*, à l'arrivée d'Elagabale à Rome, parce qu'on n'y voit pas les mots d'*Aventus Aug.*, que l'on voit constamment, dans les médailles Latines, & que l'on ne trouve, ni dans les médailles Egyptiennes, ni dans les Grèques. D'ailleurs l'homme nud & à cheval, qui est dans cette médaille de Corneliè Paule, n'est pas d'un Empereur, qu'on ne représente jamais de la sorte; mais plutôt celle d'un Génie. On fait, à cette occasion, diverses remarques sur les statuës nues, & sur les bâtons, avec une aigle au bout, que l'on mettoit entre les mains des Consuls, dans leurs médailles. Mais on seroit trop long, s'il falloit faire un Extrait étendu de chaque Chapitre. Il suffira de renvoyer le Lecteur à ce que l'Auteur dit ici, & qui mérite d'être lû.

4. Mr. l'Evêque d'*Adria* tombe d'accord qu'*Herodien* n'a pas pu donner six années à Elagabale, & croit que les Copistes ont mis, qu'il étoit venu jusqu'à la *sixième année* de son

regne, au lieu de *la quatrième*. Nôtre Auteur jugeoit alors qu'*Herodien* avoit mis *la cinquième année*, comme si elle étoit complete; mais depuis il a changé de sentiment, pour une raison, que l'on verra dans la suite. Il montre au reste ici que ce n'est pas dans *Herodien* seul qu'on trouve qu'*E-lagabale* a régné jusqu'à la sixième année, mais encore dans un certain livre de la *Génération*, ou de la *Division des Nations*, que Mr. *della Torre* sembloit attribuer à S. *Hippolyte*. Mais il ne s'enfuit pas, pour cela, qu'il n'y ait point de faute dans *Herodien*, ou dans cet Auteur, & Mr. *Vignoli* ne laisse pas de croire qu'il les faut corriger sur les médailles. * Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que cet Auteur Anonyme a vécu dans un tems, auquel les Exemplaires d'*Herodien*, qu'il a apparemment suivi, étoient déjà corrompus.

5. Dans l'inscription de la Chaire de S. *Hippolyte*, qui est dans la Bibliothèque Vaticane, & dont nous avons parlé au Tom. xxvii. p. 190. de la *Biblioth. Choisie*, le 13. d'Avril de l'année de l'Ere Commune ccxxii. est rapporté à la première année d'Alexan-

* Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.

Alexandre Severe. Cependant *Onofrio Panvini*, dans ses Fastes, a produit une Inscription, qui parle d'Elagabale, comme vivant, au même jour de la même année. Mr. l'Evêque d'*Adria* croit que l'un ou l'autre de ces anciens monumens est faux ou trompeur. Nôtre Auteur soutient au contraire, que l'un & l'autre est véritable, & qu'encore qu'on ne sâche pas où est le marbre, sur lequel *Panvini* a copié son inscription, il ne s'enfuit pas qu'elle soit fausse, puis qu'il y en a une infinité d'autres dans les Recueils d'Inscriptions, dont on ne trouve plus les Originaux, sans qu'on doute néanmoins de leur verité.

Comme Mr. *della Torre* propose plusieurs objections contre l'Inscription, nôtre Auteur s'est cru obligé d'y répondre. Son Adversaire cite un endroit de *Lampridius*, où cet Auteur dit, qu'*Elagabale* avoit dessein de détruire toutes les autres Religions, pour établir le culte de la seule Divinité, dont il portoit le nom. Mais on fait voir, par *Dion* & par *Herodien*, qu'il avoit eu seulement le dessein de la faire préférer à toutes les autres Divinitez. Outre cela, elle passoit pour la même, que Jupiter & que le Soleil;

& l'on confondoit aussi ces Divinitez, avec *Serapis*, dont il s'agit dans l'Inscription contestée. De plus il paroît qu'Elagabale ne laissoit pas d'honorer d'autres Divinitez. L'Empereur *Severe* & *Caracalla* son fils, qu'Elagabale faisoit passer pour son Pere, avoient eu une dévotion singuliere pour *Serapis*; ce qui fait croire qu'Elagabale l'a aussi adoré. Nôtre Auteur prouve cela, comme tout le reste, par des preuves tirées de l'Antiquité, comme on le pourra voir dans l'Original. *Lampridius* donc s'est trompé, ou pour le moins s'est mal exprimé.

6. Il y a dans l'Abregé de *Dion*, que l'Armée de Phénicie proclama Elagabale Empereur, le 16. de *Mai*; mais le *P. Pagi*, & *Mr. della Torre* ont cru qu'il falloit lire de *Mars*, & le dernier soupçonne que cela s'est fait, parce que *Xiphilin* avoit exprimé le nom du Mois, par la seule lettre *M*. Mais on répond qu'encore que les Grecs écrivissent leurs nombres par des lettres, ils n'exprimoient pas les noms des Mois de la sorte, à cause de l'ambiguité qu'il y auroit; puisque comme *M* peut marquer également *Mars* & *Mai*, *I* peut signifier *Janvier*, *Juin* & *Juillet*, & *A* *Avril* & *Août*.

Les

Les Latins mêmes, qui marquoient les Prénoms, par une seule Lettre, avoient néanmoins soin d'éviter l'ambiguité; en ne mettant une seule lettre, que pour certains noms seulement, ou ils ajoûtoient des marques, qui les distinguoient.

Le P. *Pagi* croyoit qu'il n'étoit pas probable qu'Elagabale eût été proclamé Empereur, le 16. de Mai, & qu'il eût livré bataille le 7. de Juin, parce qu'il s'étoit passé trop de choses, entre cette proclamation & ce combat, pour avoir été faites en si peu de tems. Mais nôtre Auteur montre le contraire, & se sert encore pour cela de l'Eclipse de Soleil qui arriva, selon *Dion*, lors que l'Armée de Phénicie se déclara contre Macrin, pour Elagabale. On trouve, par les Tables Astronomiques, que cette Eclipse arriva cette année-là à la nouvelle Lune d'Avril, ou le 12. de ce Mois, à cinq heures 42 minutes après Midi. Mr. *Vignoli* conclut de là, que l'Armée de Phénicie se souleva, non au mois de Mars, mais au mois de Mai, comme *Dion* l'a dit; car il suffit que l'Eclipse soit arrivée, non à la nouvelle Lune qui avoit précédé le mois de Mars, mais à celle qui précéda immédiatement le mois de Mai.

7. Comme l'on trouve des Médailles d'Elagabale, avec la date de la cinquième Puissance Tribunicienne, ceux qui veulent qu'Elagabale fut tué au mois de Mars de l'an CCXXII. sont obligez de dire, qu'elles furent frappées par avance, & gardées dans les Monoies, pour les rendre publiques lors qu'il entreroit dans cette Puissance Tribunicienne, ce qui ne devoit être qu'au 16 de Mai, selon la maniere de lire, qu'on voit dans les Exemplaires de *Dion*, ou au 16. de Mars, selon les adversaires de Mr. *Vignoli*. Mais il répond que quand on accorderoit cela, il ne s'enfuivroit pas que les Directeurs des Monoies eussent rendu publiques ces médailles, après sa mort. Il étoit trop odieux à Rome, pour lui faire cet honneur.

Il remarque qu'on ne voit aucune Monoie qui marque une année d'un Empereur, à laquelle il ne soit pas parvenu. Il en excepte néanmoins celles de Severe, où l'on voit sa XIX. Puissance Tribunicienne, quoi qu'il fût mort avant que la XVIII. année fût écoulée; parce qu'il mourut en Angleterre, & qu'on n'en reçut la nouvelle à Rome, que dans le tems qu'il seroit entré dans la XIX. s'il avoit un
 peu

peu plus vécu, comme on le croyoit à Rome. L'anticipation des dates, dans les Monoies, auroit étrangement troublé la Chronologie des Empe-reurs. On les fraploit ordinairement, au commencement d'une nouvelle année de leur Empire, comme on le fait voir, par des médailles de Domi-tien & d'Antonin le *Pieux*.

8. Mr. l'Evêque d'*Adria* avoit ac-cordé au P. *Valsechi* qu'Elagabale n'a-voit point fait en CCXXII. la solenni-té du *processus consularis*, parce que *Lampridius* le dit. Mais Mr. *Vignoli* soutient que cet Historien dit seule-ment qu'Elagabale ne sortit pas, avec Alexandre son Cousin, qui étoit Con-sul avec lui; mais qu'il sortit ensuite seul, pressé par sa Mere & par son Ayeule, pour se rendre au Senat, de sorte qu'on auroit pû rapporter à cela, une de ses Médailles où l'on voit un char à quatre chevaux, mais d'autres raisons, que l'on pourra voir dans l'Auteur, en empêchent. Il donne ensuite la suite des Consulats & des Puissances Tribuniciennes d'Elagabale. On ne trouve pas à la verité, des Mé-dailles de cet Empereur, où l'on voye TR. P. III. COS. III. quoi qu'on en trouve plusieurs, où l'on voit,
TR.

TR. P. V. COS. III. mais, selon lui, il ne s'ensuit pas de là que la V. Puissance Tribunicienne n'ait été jointe qu'à son IV. Consulat. Il y a beaucoup d'Empereurs, dont on n'a point de Médailles, où la Puissance Tribunicienne se trouve jointe avec le Consulat, dans lequel ils étoient entrez de nouveau. Pour le faire mieux comprendre, Mr. *Vignoli* don-ici une suite des années des Puissances Tribuniciennes & des Consulats des Empereurs, depuis Auguste, jusqu'à Alexandre Severe, en mettant une étoile sur les années desquelles on n'a point de Médailles, où l'on voye les dates de ces Dignitez. Il y releve quelques endroits du P. *Pagi*, où il croit qu'il s'est trompé.

9. Après avoir montré que les systèmes du P. *Pagi* & du P. *Valsechi* ne different qu'en ce que celui du premier enleve cinq mois d'Empire à Macrin, & l'autre quatorze, pour les donner à Elagabale; il remarque que cet Empereur se nomma Consul, depuis le commencement de Juillet, & joignit le nom d'Adventus, qui l'avoit été avec Macrin, depuis le commencement de l'année, au sien, sans parler de Macrin, dont il fit même rayer le

le nom des Fastes, comme s'il avoit été lui-même Consul, depuis le 1. de Janvier, avec Adventus. Cela lui donne occasion de faire quelques remarques sur *Dion*, & sur le MS. sur lequel l'Édition de *Leunclavius* a été faite. Ces remarques sont dignes d'être luës. Il ajoûte, à la fin, qu'il n'est pas vrai, comme Mr. l'Évêque d'*Adria* l'avoit cru, que les Consulats & les Puissances Tribunicienes d'*Elagabale* marchent d'un pas égal, dans les Médailles de cet Empereur, comme il le fait voir, par une qu'il en produit.

10. Mr. *Vignoli* traite ensuite de la durée de l'Empire d'*Alexandre Severe*, du tems de sa naissance & de diverses autres particularitez, qui le regardent, autant qu'on les peut recueillir, d'*Eutrope*, de *Lampridius*, & d'*Herodien*. On voit que comme ils en ont décrit quelques unes assez clairement, ils sont très obscurs sur les autres; & c'est ce qui paroît encore plus, par l'Ouvrage du P. *Valsechi*, dont on donnera l'Extrait après celui-ci. Nôtre Auteur croit avoir remarqué qu'*Herodien* compte les années des Empereurs, comme l'on compte les années civiles, depuis le 1. de Janvier. Pour le faire mieux entendre, il

il donne une Table Chronologique des LX. années, que l'Histoire d'*Herodien* renferme, où l'on voit les années, auxquelles il rapporte le commencement du regne de chaque Empereur. Il croit que par-là on peut corriger divers endroits de cet Auteur, dont il donne quelques exemples. * Si cela est vrai, il faudra avouër qu'*Herodien* fera coupable d'une inexactitude très-incommode pour ceux, qui aiment à savoir le tems auquel chèque chose s'est passée. D'autres Historiens parlent d'années incomplètes, comme si elles avoient été complètes, & disent qu'un Prince a regné trois ans, par exemple, dont le premier n'est que de quelques mois, le second entier, & le troisième seulement de quelque peu de mois. C'est ce qui donne une peine infinie aux Chronologues, pour concilier ensemble les Historiens; à quoi il faut ajoûter des expressions peu exactes & sur lesquelles il est fort difficile de fonder aucun raisonnement juste, pour ne pas parler des circonstances fausses, qui forment entre eux des contradictions réelles. Aussi Mr. *Vignoli* avouë-t-il, de bonne foi, que s'étant trop fié à

Eu-

* Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.

Entrope, & à d'autres Anciens, qu'il a citez, il s'étoit trompé à l'égard de la durée du regne d'Alexandre Severe.

11. Nôtre Auteur défend ensuite sa conjecture touchant l'Epoque du Regne d'Alexandre, comme elle est marquée dans l'Inscription de la Chaire de *S. Hippolyte*; c'est qu'Alexandre commença à regner l'année ccxxii., sans qu'il soit nécessaire de rapporter ce regne, aux *Ides d'Avril*, qui y sont marquées; supposé que ce soit *S. Hippolyte* lui-même, qui soit l'Auteur des mots dont il s'agit. On a fait plusieurs objections à l'Auteur, qu'il réfute; mais on ne peut pas s'y arrêter, parce que, pour se faire entendre, il faudroit presque tout traduire.

12. Il montre qu'il n'y a aucune contrariété, entre la Médaille d'Elagabale, où il y a TR. P. II. COS. III. & celle où l'on lit, TR. P. V. COS. IV. comme Mr. l'Evêque d'Adria le croyoit. Mais il soutient qu'il y a de la contrariété entre les deux sentimens du P. Pagi, que ce Prélat ne laisse pas de défendre.

13. Mr. *Vignoli* témoigne qu'il n'a pas dit, que l'année Consulaire fût marquée dans le Cycle Paschal de *S. Hippolyte*.

Hippolyte, comme Mr. *della Torre* le dit, mais seulement dans la Chronique, à laquelle ce Cycle étoit joint. *Eusebe* & *S. Jérôme* ont aussi dit que cette année étoit marquée dans la Chronique, & non dans le Cycle. D'ailleurs, selon lui, l'année de l'Empire, qui étoit marquée dans la Chronique, n'exclut point l'année Consulaire.

14. Il croit que c'étoit l'usage, du tems de *S. Hippolyte*, de mettre dans les Chroniques, non seulement les années des Empereurs, mais encore les Consulats; ce qu'il prouve, par l'exemple de *Jules Africain*. Les Anciens Auteurs Chrétiens, selon lui, ont marqué indifferemment l'une ou l'autre de ces années. Pour le Livre de la *Division des Nations*, il juge que ceux, qui l'attribuent à *S. Hippolyte*, l'assurent contre l'autorité d'*Eusebe* & de *S. Jérôme*, qui n'en disent rien, en effet, en parlant de ses Oeuvres. A l'égard de ce Livre, il n'y avoit pas lieu d'y parler de l'année Consulaire; quoi qu'il soit certain qu'elle répand beaucoup de lumière sur l'Histoire Ecclesiastique.

15. Notre Auteur montre, par les paroles d'*Eusebe*, que la Chronique
de

de *S. Hippolyte*, qui alloit jusqu'à la première année d'Alexandre Severe, étoit jointe à son Ouvrage de la Pâque.

16. Il soutient que le P. *Pagi* n'a pas dû préférer l'autorité de *Dion* à celle des médailles: Que comme *Herodien* a été corrompu, par les Copistes, dans les années de l'Empire d'Elagabale, *Dion* l'a pu être de même, & qu'en effet les exemplaires de son Histoire ont été déjà corrompus aux tems de *Cedrenus*, de *Zonaras* & de *Glycas*, en divers endroits; comme il paroît, par plusieurs exemples, qu'il en donne: qu'une faute manifeste n'est pas excusable, parce qu'elle se trouve dans tous les MSS. que l'on a d'un Auteur: Que *Dion*, dans les endroits, que *Constantin Porphyrogennete* en avoit recueuillis, ne compte point les années d'Elagabale, & que le passage, dont il s'agit, n'est pas exempt de fautes, commises par la première main, dans l'exemplaire MS. de la Bibliothèque Vaticane.

17. Enfin Mr. *Vignoli* explique les *Fastes Grecs*, contre le P. *Pagi*, & se sert encore de l'autorité de *Jules Africain* contre lui, d'où il conclut qu'il n'y a que son propre sentiment, qui
étant

étant conforme, comme il le croit, aux monumens anciens, soit véritable; c'est-à-dire, qu'Elagabale n'ayant été déclaré Empereur, par l'Armée de Phénicie, que le 16. de Mai de l'an de l'Ere Commune CCXVIII. auquel jour sa 1. Puissance Tribunicienne commença, la v. marquée dans les médailles, ne put commencer qu'au même jour de l'année CCXXII. d'où il s'enfuit que sa mort & le commencement de l'Empire d'Alexandre Severe ne purent être placez qu'après le 16. de Mai de la même année. *Il y a à cette page, qui est la dernière, une faute d'impression, puis que la mort d'Elagabale y est rapportée à l'an CCXVIII. qui est celle où il commença à regner, comme l'Auteur le dit par tout.*

II. *De initio Imperii SEVERI ALEXANDRI Aug. Dissertatio.* A Florence MDCCXV. in 4. pagg. 250.

NOUS avons parlé de la Dissertation de *D. Virginio Valsechi*, Bénédictin, touchant la V. Puissance Tribunicienne d'Elagabale, au Tom. XXIV. de la *Bibliothèque Choisie*, pag. 390. C'est la piece, qui a donné occasion à cette contestation littéraire, dont le
Pu-

Public profitera, fans que ceux qui y font entrez courent aucune risque d'en être desapprouvez. Le P. *Valsechi*, qui est proprement celui, qui a été attaqué, l'a été avec beaucoup de politesse & de civilité, par Mr. l'Evêque d'*Adria*, & par Mr. l'Abbé *Vignoli*; & il leur a repliqué, avec tant de douceur & de modestie, qu'encore qu'il soutienne ce qu'il croit veritable, fans en rien relâcher, on ne peut l'accuser d'aucune opiniâreté, ni d'aucun entêtement. C'est un bon exemple pour les Savans de certaines Nations, dont *Senèque* a dit : † *in frigora & Septentriones vergentibus ingenia immansueta sunt, ut ait Poëta, subque simillima celo.* Quoi qu'il semble d'abord qu'il n'importe pas beaucoup d'aprofondir la matiere, dont il s'agit, ceux qui liront ces *Dissertations*, verront qu'elle a de grandes liaisons avec l'Histoire Profane & Ecclesiastique, avec la Chronologie & la connoissance des anciennes coûtumes; choses absolument nécessaires pour l'intelligence de l'Antiquité. On y trouve aussi quantité de questions incidentes, dont la résolution peut être de grand usage, en d'autres occasions. Je dis ceci

Tome VIII. P. 1. E non

† *Lib. II. de Ira c. 16.*

non seulement, par rapport à l'Ouvrage du P. *Valsechi*, mais encore à ceux de ses Adversaires.

Ce Bénédictin fait, dans une petite Préface, l'Histoire de cette contestation, telle à peu près qu'on l'a pû voir, en ce que l'on a dit dans l'Article II. du Tome II. de cette *Bibl. A. & M.* où l'on a parlé des Livres de ceux, qui ont écrit contre lui. Il divise cette Dissertation en deux principales parties. I. Il s'applique à montrer qu'on doit suivre le sentiment de *Dion*, sur le tems de la mort d'*Elagabale*, & sur celui auquel *Alexandre Severe* commença à regner; il refute les pensées de Mr. *Vignoli*, touchant ce même tems, & touchant l'Inscription de la chaire de *S. Hippolyte*; & répond aux raisonnemens, qu'il employe, pour appuyer son sentiment. II. Sur les médailles d'*Elagabale*, où l'on voit la date d'une V. Puissance Tribunicienne, il examine les deux manieres de les concilier avec *Dion*, proposées par l'Evêque d'*Adria*, & défend sa propre méthode, contre les objections de ce Prélat, & contre celles de l'Abbé *Vignoli*.

I. SELON la maniere ordinaire de lire, *Dion* Liv. LXXIX. nous apprend qu'E-

qu'Elagabale, après avoir regné *trois ans, neuf mois & quatre jours*, depuis le 7. de Juin de l'an CCXVIII, fut tué le 10. de Mars CCXXII. & qu'au même jour commença l'Empire d'Alexandre Severe. Mr. *Vignoli* soutient qu'Elagabale ne mourut que le 11. de Juillet de l'an CCXXII. après avoir regné *quatre ans, un mois & trois jours*, & il croit qu'il faut ainsi corriger le passage de *Dion*. Le P. *Valsechi* oppose à ce sentiment sept raisons, qui ne lui permettent pas, comme il croit, de l'admettre.

La première de ces raisons est que *Lampridius* au Chap. 6. de la vie d'Alexandre, où il parle des acclamations, qu'on fit dans le Senat, à cet Empereur, après son inauguration, dit que cela arriva le *jour devant les Nones*, ou le 6. de Mars. Quoi que *Lampridius* n'ait pas mis le véritable jour de ces acclamations, il ne s'est néanmoins pas trompé, dans le mois. On soupçonne même qu'il avoit écrit *pridie Idus Martias*, en sorte qu'Alexandre ayant été proclamé Empereur le 10. de Mars, il reçut les acclamations du Sénat, le 14. du même Mois, de la même année. Mr. *de Tillemont*, à qui cette correction

étoit déjà venuë en pensée, soupçonnoit néanmoins que ces acclamations avoient été faites quatre ou cinq ans après, mais le P. *Valsechi* l'a déjà réfuté, dans sa première Differtation. Mr. l'Abbé *Vignoli* ne les a pas renvoyées si loin, mais seulement à l'année suivante CCXXIII. Nôtre Auteur soutient encore ici, que ces acclamations se firent d'abord après qu'Alexandre eut été déclaré Empereur; & si on lit *Lampridius*, on aura bien de la peine à s'empêcher de le croire, comme l'Auteur le montre. Mr. *Vignoli* ne laisse pas d'y opposer trois choses, auxquelles le P. *Valsechi* répond.

On ne doit pas trouver étrange, s'il croit qu'au lieu de *pridie Nonas*, il faut lire *pridie Idus*; puisque dans les MSS. *Calendæ*, *Nonæ* & *Idus* se trouvent souvent mises les unes pour les autres, par les Copistes; non à cause de la ressemblance des Lettres, mais à cause du rapport des choses mêmes, qui fait qu'en copiant vite quelque chose, on les confond ensemble.

La seconde raison, sur laquelle nôtre Auteur appuie la date de l'Empire d'Alexandre Severe, qu'il a proposée; c'est que l'on trouve plusieurs

Lois

Lois d'Alexandre, datées du mois de Mars, ou au moins avant le mois de Juillet, au dessous desquelles il n'y a que son nom; parce que le Sénat avoit ordonné qu'on ne fit aucune mention de celui d'*Elagabale*, dont la mémoire étoit détestée. Si ces Lois avoient été faites sous un autre Consulat d'Alexandre, on y verroit le nom de son Collegue. Il est vrai qu'il y a des fautes, dans la souscription, ou la date de plusieurs de ces Lois, mais il ne s'ensuit pas de là qu'elles soient toutes fautives, ou même la plûpart. Si le passage de *Dion*, qui est en question, est fautif, si les souscriptions de neuf Lois sont aussi fautives, s'il en faut dire autant des souscriptions de quarante quatre Lois, que l'Auteur rapporte dans la suite; il faudra que l'on suppose, que les Copistes avoient fait une conspiration de gâter la plûpart des passages, qui regardent le commencement d'Alexandre Severe.

2. La troisième preuve, dont le P. *Valsechi* se sert, est l'Inscription de la fameuse chaire de *S. Hippolyte*, où la première année de cet Empereur, est rapportée à l'an ccxxii. On a déjà dit auparavant ce que Mr. *Vignoli* dit sur

sur cela, & on verra, dans nôtre Auteur, ce qu'il y replique. S'il y a quelques médailles, qu'il est difficile d'expliquer, selon le sentiment du *P. Valsechi*, comme il l'avouë lui-même; il faut avouër qu'il n'est pas non plus facile d'éluder la force de cette Inscription, contre le sentiment de *Mr. Vignoli*. Ce dernier néanmoins tâche de lever la difficulté, par quelques conjectures ingenieuses, que son Adversaire entreprend ici de réfuter. Ceux qui en voudront juger doivent recourir aux Originaux.

3. La quatrième preuve du *P. Valsechi* est tirée du tems de la mort d'Alexandre Severe, & du commencement de l'Empire de Maximin. *Lampridius* dit, dans la vie du premier, qu'il avoit regné treize ans & neuf jours, & *Eutrope* treize & huit jours. Comme *Mr. Vignoli*, qui croit qu'Alexandre commença à regner le 11. de Juillet de l'an CCXXII. rapporte la mort de cet Empereur, environ au 20. du même Mois de l'an CCXXXV. Mais le *P. Valsechi*, persuadé qu'il fut proclamé Empereur le 10. de Mars de l'an CCXXII. soutient qu'il fut tué le 19. du même Mois de l'an CCXXXV. On pourra voir dans ce dernier, comment

ment il appuie son sentiment, par le tems des premières actions de Maximin, qui fut l'Auteur de la mort d'Alexandre. On ne peut guere s'empêcher, en lisant plusieurs endroits de cette Dissertation, de condamner le peu de soin & de capacité des Auteurs Latins, qui nous restent, de l'Histoire Auguste, qui n'ont pas daigné ranger les actions des Empereurs selon l'ordre des années & des Consulats, comme avoit fait *Dion*, dont nous n'avons qu'un mauvais abrégé de ces tems-ci. Si ces Auteurs avoient imité *Tite-Live*, plutôt que *Suétone*, ils auroient épargné de grandes peines à la posterité; qui tâche aujourd'hui de réparer leur faute, par des conjectures fondées sur des narrations peu exactes, & peut-être même fausses.

4. Le *P. Valsechi* tire la cinquième preuve du tems, auquel les Africains & ensuite tout l'Empire se souleverent contre Maximin. Il fait voir que Gordien, qui avoit été revêtu de l'Empire en Afrique, fut confirmé à Rome, par le Sénat le 27. de Mai de l'an ccxxxvii. & qu'étant mort à Rome le 9. de Juillet de la même année, le Sénat lui donna, pour successeurs, Maxime & Balbin. Il explique, à

cette occasion, quelques Inscriptions, qui concernent Maximin.

5. La sixième est tirée du tems de la mort de Maximin, de Maxime & de Balbin. Les deux derniers furent tuez dans le tems qu'on célébroit à Rome les jeux Capitolins. A l'occasion de cela, le P. *Valsechi* recherche en quel tems se célébroient ces jeux. Il y a particulièrement un endroit de *Censorin*, qui fait voir que c'étoit avant la fin d'Août. Il y a ici plusieurs remarques sur ces jeux & sur le passage de *Censorin*, qui méritent extrêmement d'être luës, mais auxquelles on ne peut pas s'arrêter.

6. Le septième & dernier argument de l'Auteur est tiré du commencement & de la fin de l'Empire de Gordien le Pieux & de Philippe son successeur. Gordien commença à regner vers le milieu de Juin, en CCXXXVIII. & non vers le milieu d'Octobre; comme il paroît par trente deux Lois de cet Empereur, dont la plus ancienne est datée du 20. de Juin, & la dernière du 13. d'Octobre. Il y a à la vérité des fautes, dans la date des Lois, mais toutes les dates ne sont pas fautives. On a aussi plusieurs preuves, qui font voir que Philippe ne com-
mença

mença à regner que vers le milieu de Juin de l'an CCXLIV. & qu'il mourut avant le 1. d'Octobre de l'an CCXLIX. En remontant depuis ce tems-là, & en ajoûtant les années de ces Empereurs les unes aux autres, jusqu'au tems d'Alexandre Severe, on trouve que cette Chronologie s'accorde avec ce que l'Auteur dit du commencement & de la fin d'Alexandre.

7. Mr. *Vignoli* oppose à cela, ce que *Lampridius* & *Herodien* disent du tems & de la maniere dont Alexandre fut tué par Maximin. Il faudroit que selon le tems auquel il a regné, cela fut arrivé au Printems; cependant Mr. *Vignoli* prétend, qu'il est clair par ces deux Historiens, que ce fut en Eté. Mais le P. *Valsechi* fait voir que ces Historiens se contredisent, qu'ils parlent peu exactement & que ce qu'ils disent n'est point vraisemblable. *Herodien* même a été soupçonné de mauvaise foi envers Alexandre Severe, parce qu'il favorisoit Maximin, dont apparemment il attendoit quelque avantage.

8. Le P. *Valsechi* soutient que les raisonnemens de Mr. *Vignoli*, touchant le tems, auquel Maximin fut tué, ne prouvent pas non plus que

la mort d'Alexandre Severe arriva en Eté.

9. Mr. *Vignoli* produit là-dessus la médaille frappée en l'honneur d'Annie Faustine troisième femme d'Elagabale, dont on a déjà parlé, dans l'Extrait du Livre de Mr. l'Evêque d'*Adria*, & où il est fait mention des jeux Olympiques, qui ne se célébroient que vers le Solstice d'Eté, & qu'il prétend n'avoir été célébrez que la cinquième année d'Elagabale. Son Adversaire remarque d'abord que cela ne s'accorde pas, avec le sentiment de cet Abbé, & montre qu'encore que ces jeux Olympiques de l'Elide se célébraient au milieu de l'Eté, il ne s'en suit pas qu'ils ne se célébraient ailleurs, comme à Laodicée, où cette médaille fut frappée, en une autre saison; ce qu'il prouve par des exemples. On voit même des médailles, où plusieurs jeux, qui ne se célébroient pas en même tems, sont nommez ensemble.

10. Ensuite on voit ici une digression très-curieuse, sur une médaille d'Annie Faustine, qui appartient au P. *Chamillard*, Jésuite, & que le P. *Hardouin* a prise pour une Médaille ancienne & très-rare. Le P. *Valsechi* avoit

avoit déjà averti le Public, dans sa Dissertation précédente, que cette médaille étoit fautive, & avoit assez clairement marqué d'où le visage & le revers avoient été pris, & cela depuis quelques années, par un certain Antiquaire, qu'il ne nomme pas, mais qui semble être assez connu en Italie. Il avoit même montré comment cet homme s'y prenoit, pour faire de fausses médailles. Le P. *Hardouin*, qui ne s'étoit pas laissé surprendre, comme il croit, par les monumens prétendus, selon lui, de l'Antiquité, qui ont trompé, jusqu'à présent, tout le monde, a pris ici pour véritable une médaille fonduë & non frapée, & en a recueilli l'Ere de la Ville de Raphanée, qui avoit été inconnue, avant cette découverte; & outre cela, que cette Faustine n'avoit pas été femme d'Elagabale, mais sœur d'Alexandre Severe. Pour ne pas avouer qu'il s'étoit trompé, en cette occasion, & que les conséquences, qu'il avoit tirées légèrement de cette Médaille, n'étoient que des songes; il s'est inscrit en faux, contre ce que le P. *Valsechi* avoit dit, & a entrepris de le réfuter dans une Dissertation inserée dans le Journal de Trevoux de l'an M DCCXIII.

Art.

Art. CXX. Il s'échauffe beaucoup & censure assez aigrement le P. Bénédictin, qu'il accuse de s'être laissé grossièrement tromper, & qu'il tâche même de rendre suspect de mauvaise foi. Mais le Bénédictin lui répond, sans s'échauffer, en aucune manière, & donne de bons certificats d'habiles gens, qui ont vu, parmi les médailles de S. A. R. le Grand Duc de Toscane, celles que le P. *Valsechi* avoit citées, & dont le P. *Hardouin* doutoit, d'où la médaille fondue du P. *Chamillard* a été tirée. Mr. *Sebastiano Bianchi*, garde des médailles du Grand Duc, témoigne en son particulier, qu'il fait que la médaille d'Annie Faustine a été fondue, avec deux autres semblables, il y a environ dix ans, & qu'il en avoit vû les modeles de plomb, sur lesquels le graveur mit ce qu'il trouva à propos, & que lui même lui avoit prêté les Médailles Greques de *Vaillant*, de l'Edition d'Amsterdam; d'où il avoit tiré ce qu'il avoit voulu, & pris pour regle le nombre des lettres dont il avoit besoin. Mr. *Bianchi* ajoute que, dans le tems qu'il écrivoit ceci, il venoit de manier une des trois médailles faites de la sorte, avec Mrs. *Salvini* & *Averani*, & qu'il ne
s'é-

s'étoit pas apperçu qu'il y eût rien d'ajouté, qu'une fausse couleur verte & noire, qu'on appelle en Italien *Patina*, & qui ressemble fort à l'ancien Vernis, que l'on voit souvent sur les médailles de cuivre.

II. Sur l'Inscription de la statue de Serapis, qui est datée des Ides d'Avril de la même année, en laquelle *Elagabale* fut Consul, pour la quatrième fois, & eut pour Collegue *Alexandre*; le *P. Valsechi* dit qu'il ne s'ensuit pas de-là qu'*Elagabale* fût en vie de ce tems-là, mais seulement que cet Empereur ayant ordonné de la faire, il n'eut pas le tems de la dédier, & qu'*Alexandre* s'aquita de ce devoir en mettant au derriere de la base, qui reste, que cette statue avoit été dédiée, dans le tems que l'on a marqué. Il donne quelques exemples de semblables dédicaces faites assez long-tems après la chose dédiée. Il y a néanmoins quelque chose à redire à cette Inscription, parce que le sculpteur n'y donne point le titre d'*Auguste* à *Elagabale*, ni celui de *Cesar* à *Alexandre* selon la coûtume. Le *P. Valsechi* rejette la faute sur le sculpteur; mais il est difficile de comprendre comment un homme accoutumé à travailler à de

semblables inscriptions, & qui le faisoit par ordre de l'Empereur, put faire une si grossière faute. On objecte encore que, si la Dédicace en avoit été faite du tems d'Alexandre, il seroit lui-même nommé Auguste & le nom d'Elagabale en auroit été rayé; mais l'Auteur dit que si elle avoit été faite du tems de ce dernier, qui haïssoit Alexandre, & qui n'avoit pas voulu faire sa Cavalcade Consulaire, pour parler ainsi, avec lui, il n'auroit pas voulu que le nom d'Alexandre y fût, avec le sien. Quoi qu'il en soit, on n'est pas obligé de recevoir aveuglément une Inscription dont l'original ne se voit nulle part, & qui pourroit avoir été supposée, ou au moins mal copiée.

12. Nôtre Auteur passe ensuite à la seconde partie de sa Dissertation, qui roule sur des matieres plus difficiles. On lui a objecté qu'il y a des médailles, où il est fait mention de la V. Puissance Tribunicienne d'Elagabale, ce qui suppose que cet Empereur entra dans sa V. année, qui ne commença que le 16. de Mai ccxxii. Le P. Pagi & Mr. l'Evêque d'*Adria* croyoient avoir trouvé le moyen de lever cette difficulté; mais nôtre Auteur fait voir qu'ils ne l'ont pu résoudre.

13. Il en réfute encore une autre, rapportée, par les mêmes, mais on ne peut pas s'y arrêter.

14. Les médailles d'Annie Faustine frappées la cinquième année du Règne d'Elagabale, font voir qu'il y étoit parvenu. Après elle il épousa deux autres femmes successivement, & revint encore à Aquilie Severe dont on a aussi des médailles, dattées de la cinquième année d'Elagabale. Le P. Pagi & l'Evêque d'Adria, ont cru que les Egyptiens comptoient les années des Empereurs, depuis la nouvelle Lune du mois fixe *Thoth*, ou depuis le 19 d'Août; en sorte que si quelcun d'eux avoit été proclamé, avant ce tems-là, l'espace qui s'étoit écoulé depuis, jusqu'au 19 d'Août passoit pour la première année, & que la seconde commençoit au même jour. Le P. Pagi se sert de cette supposition, pour expliquer quelques médailles & les concilier avec l'Histoire; mais il l'abandonne aussi quelquefois, par où l'on voit qu'il n'étoit pas assuré de ce qu'il disoit, sur ce sujet. Notre Auteur réfute ici cette supposition, & fait plusieurs remarques sur la manière de calculer le commencement des Empereurs, qui se trouve dans le

Ca.

Canon Astronomique de *Ptolemée*, & qui le prenoit au commencement du même mois *Thoth*, mais vague. Au reste il dit qu'il n'y a guère d'apparence que l'on ait frappé des médailles, en l'honneur des Imperatrices répudiées.

15. Dans la suite, le P. *Valsechi* se défend plutôt lui même, qu'il n'attaque les autres, & fait voir que, par son sentiment, on peut concilier l'Histoire & les Médailles, aussi commodément, que par aucune autre hypothese. Il croit, comme on l'a déjà dit dans l'Extrait de sa 1. Dissertation, qu'Elagabale voulant passer, pour le fils de Caracalla, & faire regarder le tems, auquel Macrin avoit regné, comme un tems d'usurpation, il avoit commencé à compter son propre regne, à la mort de Caracalla. En effet, il s'attribua le Consulat de Macrin, il effaça son nom des Fastes & y substitua le sien, comme on l'a déjà dit. Il l'ôta même des marbres, où Macrin étoit traité d'Empereur & d'Auguste. Le P. *Valsechi* éclaircit & appuye sa pensée, contre Mr. *Vignoli*.

16. Il parle ensuite de la Médaille, où il avoit crû que l'on voyoit Elagabale, comme pacificateur de l'Empire.

re. Il avoüe qu'il avoit regardé, comme semblables, deux médailles de cette sorte, mais entre lesquelles, il y avoit néanmoins quelque différence. D'un côté de ces médailles, on voit *Cornelie Paule*, qu'*Elagabale* époufa, peu après son arrivée à Rome, & de l'autre l'Empereur à cheval. Il est vrai que, dans la médaille, dont il s'agit, on ne voit point les mots ordinaires, *ADVENTUS AUGUSTI*; mais il y en a d'autres, dans *Vaillant*, où l'on voit la même empreinte, avec ces mots. Quoi que ce soit une médaille, frappée en Egypte, on la doit expliquer, selon nôtre Auteur, de même que si elle avoit été frappée à Rome, parce que les Grecs imitoient quelquefois les médailles Romaines. Outre cela, on voit souvent les Empereurs, sur les médailles frappées en l'honneur de leurs Epoufes. Il lui paroît que les dates de l'année III. & IV. d'*Elagabale* dans les médailles de *Cornelie Paule* & de la V. dans celle d'*Aquilie Severe*, se trouvent fort bien expliquées par sa conjecture. *Dion & Herodien* sont mis aussi d'accord, par là. Elle n'est pas non plus contraire aux médailles, où l'on voit la Puissance Tribunicienne fans date, avec le se-

second Consolat d'Elagabale ; parce que cette Puissance, sans date, ne marque pas seulement la première, mais aussi les suivantes ; comme il le montre, par des exemples.

17. Il compare ensuite sa conjecture, avec celles de Mr. l'Evêque d'*Adria*, & fait voir qu'elle a beaucoup plus de fondement dans l'Histoire. On ne pourroit pas entrer dans le détail de ses raisonnemens, sans être trop long & sans redire bien des choses.

18. Le P. *Valsechi* avoit écrit ce, dont on vient de donner l'Extrait, l'Eté de l'année MDCCXIV. & en étoit demeuré là, pour s'appliquer à quelque autre chose ; lors que la seconde Differtation de Mr. l'Abbé *Vignoli* parut. Il y explique, d'une nouvelle manière, l'inscription du Cycle Paschal de S. *Hippolyte*, & corrige son sentiment, touchant le commencement & la fin de l'Empire d'Elagabale, & de celui d'Alexandre Severe, comme on l'a déjà dit ci-devant. Le P. *Valsechi* examine ici quelques endroits de cette seconde Differtation, & s'applique à montrer que la guerre de Perse, que fit Alexandre Severe, se doit rapporter non à sa dernière année,

née,

née, mais à l'an de l'Ere Commune CCXXXII: Que la pensée de Mr. *Vignoli*, touchant les années qu'*Herodien* donne aux Empereurs, n'est pas conforme à la verité; c'est-à-dire, qu'il n'est pas vrai que, selon cet Historien, l'année Julienne, qui a été la dernière d'un Empereur, & la première d'un autre, doive être attribuée au précédent, s'il est mort après le 1. de Juillet, & à son successeur, si c'est avant le 1. de ce mois; comme l'Auteur le montre par quelques exemples: Que les années des mariages d'Annie Faustine, de Cornélie Paule & d'Aquilie Severe n'ont pas bien été marquées, par Mr. *Vignoli*: Qu'il n'est pas vrai non plus, que les Egyptiens commençassent à compter les années des Empereurs depuis le 1. du mois Thoth fixe, comme l'Auteur l'a montré au Chap. XIV.

19. Le P. *Valsechi* s'attache ensuite à prouver qu'*Hippolyte* n'a pas pris la première année d'Alexandre Severe, pour l'année Julienne CCXXXII, mais l'a comptée, depuis le jour auquel il fut proclamé Empereur; que les Egyptiens ne comptoient point le commencement des Empereurs, depuis le mois Thoth fixe, ni les Grecs depuis

puis l'automne. Il remarque aussi que le Cardinal *Noris* n'a point cru que les Egyptiens, ni les Grecs comptassent de la sorte ces années.

20. Le P. *Valsechi* finit sa Dissertation, en répondant à une difficulté considérable, que Mr. *Vignoli* avoit proposée contre son sentiment, du commencement d'Elagabale, qu'il croit, comme on l'a dit, devoir être pris dès le 8. d'Avril, ccxvii. que Caracalla fut tué. Cette difficulté est tirée d'une médaille, qui représente une libéralité d'Elagabale, avec cette légende: P. M. TR. P. II. COS III. LIBERAL. AUG. S. C. Elagabale entra, dans son troisième Consulat, le premier de Janvier de l'an ccxx; auquel tems, il auroit dû compter la III. Puissance Tribunicienne, s'il avoit commencé à la prendre au mois d'Avril ccxvii. L'Auteur avoit avoué, dans sa 1. Dissertation, que si cette légende étoit véritable, son système, du commencement d'Elagabale, ne pourroit subsister.

Pour diminuer ici la force de cette objection, il produit des Médailles de Commode, dans lesquelles il se trouve une semblable difficulté, puis qu'elles ne s'accordent pas entre elles, dans

la date des Puissances Tribuni-
ciennes. Si Mr. *Vignoli* répond à cet-
te difficulté, nôtre Auteur dit que sa
réponse lui servira à lui même (P.
Valsechi) à répliquer à son Adversaire.
Il y a eudés Savans, qui, pour accor-
der ensemble ces médailles de Com-
mode, ont cru qu'il falloit reconnoître
deux commencemens de la Puissance
Tribunicienne de Commode, entre les-
quels il y a trois ans de difference,
Lacarry, dans son Histoire des Em-
pereurs Romains, & *Bonarota*, dans
ses remarques sur les médaillons du
Cardinal *Carpegna*, ont été de ce sen-
timent. Le P. *Pagi* l'a néanmoins
rejeté, & prétend pouvoir mieux re-
soudre la difficulté, en disant que,
dans les médailles de Commode, où il
y a TR. P. II. COS. II. ou TR. P.
V. COS. III. il faut entendre que cet
Empereur étoit alors désigné Con-
sul, pour la seconde & pour la troisié-
me fois, & non d'un Consulat, où
il fût déjà entré. Dans une troisième
médaillon, citée par *Occo*, où le III.
Consulat est joint à la III. Puissance
Tribunicienne, il croit qu'il y a dans
Occo une faute, & qu'il faut lire
COS. II. & l'entendre du second Con-
sulat désigné. Le P. *Valsechi* donne
à

à Mr. *Vignoli* à choisi l'une, ou l'autre de ces solutions, & soutient que son choix servira à foudre la difficulté, que cet Abbé lui a proposée. Il est tout disposé à admettre deux commencemens de la Puissance Tribunicienne, dans *Elagabale*; & s'appuye de l'autorité & des raisons non seulement du P. *Pagi* mais encore du Cardinal *Noris*, qui ont reçu un double commencement de cette Puissance, en quelques Empereurs. Mais si Mr. *Vignoli* reconnoît que, dans les médailles d'*Elagabale*, dont il s'agit, on voit seulement des Consulats désignez; le P. *Valsechi* peut aussi employer cette solution, contre la difficulté, qu'il lui a faite.

Au reste, il déclare que si Mr. *della Torre* (qui n'étoit pas mort, quand le P. *Valsechi* écrivoit ceci) & Mr. *Vignoli* trouvent à propos de lui répliquer; pour lui, il abandonnera cette controverse & gardera le silence. Il témoigne qu'il ne prend aucun plaisir, aux longues contestations, & que pour celle-ci il en laisse le jugement aux Savans qui n'ont point pris parti, & que s'ils le condamnent, il se consolera d'avoir été vaincu par d'habiles gens.

On ne peut pas ne point louer une
dispo-

disposition aussi raisonnable, que celle-là. Je ne doute pas même qu'il n'y ait bien des gens, qui préfèrent le parti, qu'il a pris, d'accorder l'Histoire & les Médailles, au lieu de corriger la première par les secondes, lors qu'on peut les expliquer conformément à l'Histoire. Les règles, par lesquelles, on les explique, ne sont nullement des Maximes de Mathématique, qui n'aient point d'exception, comme on vient de le voir, & l'on ne peut pas fonder sur ces règles des Démonstrations, quoi qu'en disent quelques Savans. Ainsi plusieurs, sans doute, s'accommoderont mieux de la méthode, qui les accorde avec l'Histoire, que de celle qui change l'Histoire en faveur des Médailles.

A R T I C L E III.

I. BREVIARIUM *Historico-Chronologico-Criticum, illustriora PONTIFICUM ROMANORUM gesta, CONCILIORUM GENERALIUM acta, nec non complura tum sacrorum Rituum, tum antiquæ Ecclesiæ Disciplinæ capita complectens, collecta & ordinata, studio & operâ*
R.

R. P. FRANCISCI PAGI Ord.
 Minorum Conventualium S. Francisci
 S. T. D. Tomus I. continens gesta
 Pontificum xcvii. à S. Petro ad Ha-
 driani I. obitum, seu ad annum
 Christi dccxcv. Præmittuntur In-
 dices Alphabethici & Chronologici
 Pontificum Romanorum, Imperato-
 rum, Regum Ostrothorum & Lon-
 gobardorum in Italia, ac Scriptorum,
 qui in hoc Tomo citantur. In fine
 subjiciuntur Fasti Consulares ab anno
 eccxxvi. & tabula annorum Christi,
 ac in iis litterarum Dominicalium,
 Paschatum & Indictionum cuilibet
 anno convenientium, tandemque In-
 dex rerum copiosus. A Anvers
 mdccxvii, in 4. pagg. 734. avec
 les Préfaces & l'Index, se trouve
 chez les Freres de Tournes, à Ge-
 neve, & à Amsterdam chez. D.
 Mortier.

II. TOMUS secundus continens gesta
 Pontificum Romanorum, LXVII. à
 Leone III. ad Innocentii II. Obitum,
 seu ab anno Christi dccxcv. ad annum
 mxxliii. pagg. 736. Se trouve chez
 les mêmes.

L'AUTEUR de cet Ouvrage est
 neveu du fameux P. Antoine Pagi,
 Au-

Auteur de la *Critique de Baronius*, qui a paru à Geneve en 4. Volumes in folio, & dont on a parlé dans la *Bibliothèque Choisie* Tom. VIII. p. 239. Cet Abrégé de la vie des Papes doit avoir aussi 4. Volumes in 4. dont le 3. est à présent, sous la presse.

Le P. *Pagi* après avoir montré, dans sa Préface, de quelle importance il est, dans l'Histoire Ecclesiastique, de bien démêler celle des Evêques de Rome, que l'on nomme seuls *Papes*, depuis quelques siècles; il remarque fort bien que ni *Platina*, ni *Ciacconius*, ni leurs Commentateurs, ne l'ont pas écrite, ou illustrée, avec assez de soin. Ils n'ont point distingué ce qu'il y a de fabuleux, de ce qui est véritable; & ils n'avoient pas assez de connoissance de la Chronologie, sur tout des premiers tems, pour en venir heureusement à bout. L'Histoire de *Ciacconius* a été si fort grosse, qu'elle est de quatre grands Volumes in folio, & celle de *Palazzi* en a cinq, quoique plus petits. Tout cela est trop gros, pour conseiller à de jeunes gens de les lire; sans parler des défauts, que l'on y a remarquez. Cette même raison a engagé le P. *Pagi* à omettre tout ce qui regar-

de les Empereurs, & même les faits, appartenants à l'Histoire Ecclesiastique, où les Papes n'ont point eu de part.

Il témoigne qu'il n'a eu aucun égard, pour les anciennes Décretales des Papes, jusqu'à Sirice, qui fut élu en CCCLXXXIV. *David Blondel* a montré en effet très-clairement, que ces Décretales avoient été forgées, par le faux *Isidore*; quoi que le P. *François Turrien*, Jesuite, ait fait ce qu'il a pu, pour les soutenir. Nôtre Auteur s'est servi des meilleures Editions des Anciens, qu'il a pu trouver, & a consulté tous ceux, qui ont écrit sur ces matieres, avec l'approbation de Public; sans en excepter les Protestans, dont plusieurs ont travaillé, avec succès, sur l'Histoire & sur la Chronologie Ecclesiastique. Nous nous servons de même des Auteurs Catholiques-Romains, sans le moindre scrupule, & nous ne manquons pas de leur donner les loüanges, qu'ils méritent. On le peut voir, par les extraits, que l'on a donnez du P. *Antoine Pagi*. On lira aussi, avec plaisir, ces vies des Papes, quoique l'Auteur y soutienne par tout les sentimens de son Eglise. On ne doit pas s'attendre

tendre à autre chose, mais on peut aussi s'assurer qu'on y trouvera bien des fables rejetées & quantité de faits mieux éclaircis & mieux rangés, qu'ils ne l'avoient été auparavant; non seulement en conséquence des découvertes de son Oncle, mais encore des siennes propres. On y verra par tout beaucoup d'ordre & de netteté. Quoi qu'il ne se pique pas d'une élégance formée, sur celle de l'ancienne Latinité, qu'on ne doit pas rechercher, en ces sortes de livres; son style, comme celui de son Oncle, est néanmoins beaucoup meilleur que celui des Scholastiques, & ne tient point de son obscurité.

Il a remarqué, avec soin, les changemens, qui sont arrivez, dans la forme de l'élection des Papes; & il montre, dans sa Préface, que l'Evêque d'Ostie étoit le principal Consécrateur de celui de Rome, & qu'il a joui de ce droit jusqu'au XIV. Siècle. Il y décrit les cérémonies du couronnement du Pape, & y réfute *Jaques Cobelli*, qui avoit suivi, dans sa *Notice du Cardinalat*, d'autres sentimens. Il fait voir encore que la superiorité des Cardinaux, sur les Evêques, est plus ancienne, que cet Auteur & d'au-

tres ne l'avoient cru ; que les Evêques n'étoient pas élevez au Cardinalat, avant le XI. Siècle & pourquoi ; que les sous-Diacres pouvoient être élus Papes ; que la dignité des Cardinaux n'étoit pas moindre, que celle des Evêques au IX. Siècle ; que le Siege Apostolique, pendant la vacance, étoit gouverné par les Cardinaux ; que les Diacres étoient élus Papes, plutôt que les Prêtres.

La Chronologie des Papes a été, depuis plusieurs siècles, extraordinairement corrompue ; ce qui a causé une grande confusion, dans toute l'Histoire Ecclesiastique. On ne savoit ni quand un Pape étoit mort, ni quand son successeur avoit été élu. La difficulté, qu'il y avoit à rétablir cette Chronologie, avoit empêché les plus habiles gens de l'entreprendre. La première raison de cela étoit, selon le P. Pagi, que toutes les Editions d'*Amastase*, ou du *Livre Pontifical*, sont couvertes de fautes, sans en excepter celle de *Charles Annibal Fabrot* ; qui s'est contenté de mettre à la fin les varietez de lecture de ses MSS. afin que quelque habile homme pût s'en servir, pour donner une meilleure édition de ce Livre. *Luc de Holstein*

Stein l'entreprit en suite, & il avoit corrigé, lors qu'il mourut, les vies des anciens Papes, jusqu'à Felix IV. sur quatre ou cinq MSS. *Emanuel Schelstrate* les a publiées dans son *Antiquitas Ecclesiæ*. Mais il y a tant de fautes, dans les nombres, que l'on est obligé de joindre au *Pontifical* les anciens Catalogues des Papes, qui nous restent, & qui en ont été tirez autrefois; pour tâcher de découvrir les véritables manières de lire de cet Ouvrage. La seconde raison, qui a fait que cette partie de la Chronologie Ecclesiastique a été négligée, c'est que ni *Eusebe*, dans son Histoire, & dans sa Chronique, ni les continuateurs de ce dernier Ouvrage, n'ont apporté aucune exactitude à fixer les années des Papes, & ne disent que très-peu de chose d'eux.

L'Auteur néanmoins du *Pontifical*, que l'on croit avoir vécu au VIII. Siècle, & l'avoir continué jusqu'à Gregoire II. avoit travaillé, avec assez de soin, pour ce tems-là, & avoit tiré la durée des Pontificats des Necrologes de Rome & d'autres Monuments publics; comme il paroît, par divers endroits de cet Ouvrage. Quand cela lui manquoit, comme dans les

premiers tems, il se servoit de deux Livres. L'un étoit une Chronique, à laquelle on donne pour Auteur *Damase*, & qui finit au Pape *Liberius*, sous lequel cet Auteur a vécu; comme il paroît, par ce qu'il dit de son Pontificat. Le P. *Henschenius* avoit cru que cette Chronique avoit été composée, par trois Auteurs differens; mais *Schelftrate* a montré le contraire. Cependant l'Auteur n'étoit pas fort instruit de la Chronologie des anciens Papes, jusqu'au tems de *Soter*, ou environ; & les deux exemplaires MSS. que l'on en a, dont l'un est dans la Bibliothèque Vaticane & l'autre dans celle de Vienne, sont fort gâtez, non seulement dans les nombres, mais même dans quelques Pontificats.

L'Auteur du *Pontifical*, s'est encore servi d'une autre Chronique, intitulée *Veterum Pontificum Chronicon auctius*; dont on a aussi deux Exemplaires MSS. L'un a été dans la Bibliothèque de la Reine *Christine*, & est à présent dans la Vaticane, & l'autre dans celle de *Mr. Colbert*; mais ils ont été tous deux tirez du même original, comme on le voit, en les comparant. Cette Chronique a été publiée premièrement par le P. *Henschenius*,

Schenius, dans les Prolegomenes du T. 1. des SS. du Mois d'Avril & en suite, avec plus de soin, par *Schelstrate*, dans son *Antiquitas Ecclesie illustrata*. Il a cru, avec les PP. *Henschenius* & *Papebrok*, & feu Mr. *Dodwel*, que cette piece avoit été reueuillie, par un Auteur inconnu, qui vivoit du tems de Justinien. Mais ils se fondent uniquement sur ce que Auteur finit par Felix IV. qui vivoit du tems de cet Empereur; le P. *Pagi* n'embrasse pas leur sentiment, parce qu'il y a quantité de Chroniques, qui ne sont pas continuées jusqu'au tems de ceux, qui les ont faites, & qu'il en est de même des Catalogues des Papes. Si l'on avoit seulement pris garde aux bévuës, que cet Auteur commet, en parlant des trois ou quatre derniers Papes, dont-il fait mention; on auroit bien compris, qu'il avoit vécu longtems après Justinien. *Blondel* & *Pearson* ont cru que cette Chronique avoit été faite sur la fin du sixième Siècle; mais l'Auteur la croit encore plus récente, à cause des bévuës, dont je viens de parler; quoi qu'il ne doute pas de la fidélité & de la bonne foi de l'Auteur.

Malgré ces difficultez, le P. *Pagi*

croit qu'il ne faut pas defesperer de rétablir cette Chronologie; pourvu que l'on ait égard à certaines regles, qu'il propose.

Au reste, il témoigne qu'il a suivi la Chronologie de son Oncle, non seulement à cause du parentage, mais parce qu'elle lui a paru la plus exacte.

On ne doit pas s'attendre à voir ici une Histoire complete des Papes; l'Auteur ne s'est proposé que d'en donner un Abregé, comme le titre le porte. Il a ajoûté, à la tête, pour la commodité des Lecteurs, des tables alphabethiques & chronologiques des Papes & des Empereurs.

Pour donner quelques exemples de la méthode de l'Auteur, je parcourrai quelques unes des vies des premiers Evêques de Rome & celle d'un Pape du XI. Siècle; après avoir dit en général qu'il s'attache plus à la Chronologie & aux choses personnelles, qui les regardent en particulier; qu'aux disputes théologiques, qui leur ont donné de l'exercice, quoi qu'il ne les oublie pas.

Jesus-Christ, selon lui, nâquit l'an de Rome DCCXLVIII. le VI. avant l'Ere Vulgaire, le XL. Julien, & le XXXIX. d'Auguste. Il commença à
pré-

prêcher quand il fut entré dans la XXX. année, la XXVI. de l'Ere Vulgaire, dans laquelle, au 6. de Janvier, selon la tradition des Anciens, il avoit été baptizé par S. Jean Baptiste. Ayant prêché trois ans entiers & trois mois, il fut crucifié, sous Ponce Pilate, le 25. de Mars, l'an XXIX. de l'Ere Vulgaire, les deux Consuls se nommant *Geminus*, selon le sentiment de la plupart des Anciens.

I. S. Pierre, à qui, ainsi que le croient les Catholiques Romains, Jesus-Christ remit le soin de toute son Eglise, comme à son Vicaire, après avoir fondé l'Eglise d'Antioche, & assisté au Concile de Jerusalem, s'en alla à Rome, non sous Claude, mais sous Neron; comme le dit le *Pontifical*, & comme l'a dit aussi * *Lactance*, dans son *Livre des Morts des Persecuteurs*. Il paroît par-là que S. Pierre n'a pas siégé vint-cinq ans à Rome; opinion qui a été néanmoins commune, pendant plusieurs siècles. Notre Auteur croit qu'elle est venue d'un

F 5

mal-

* On a sujet de croire que ce Livre est d'un autre Auteur, mais le P. Pagi suit le sentiment de Mr. Baluze, premier Editeur de cet Ouvrage.

mal-entendu. On avoit dit que l'Evangile avoit été prêché vint-cinq ans, au commencement du regne de Neron, comme il est vrai, & comme *Lactance* le dit, dans le même Livre; & l'on a cru que S. Pierre avoit travaillé à le répandre à Rome, pendant ce tems-là; au lieu qu'il ne peut avoir été à Rome, selon l'Auteur, qu'environ dix ans au plus.

S. Pierre étant à Rome, il envoya S. Marc, pour prêcher l'Evangile en Egypte, où il fonda l'Eglise d'Alexandrie; qu'il conduisit jusqu'à la huitième année de Neron, à laquelle Anien lui succéda. *Gelase*, cité par nôtre Auteur, dans son décret des Livres Apocryphes, dit qu'Alexandrie tient le second rang, après Rome, parce que cette Eglise d'Egypte avoit été fondée par S. Marc, Disciple de S. Pierre. * Mais si ce raisonnement étoit bon, il s'en suivroit qu'elle ne pouvoit tenir que le troisième, ou même le quatrième rang; puis que S. Pierre fonda lui même les Eglises de *Jerusalem* & d'*Antioche*, avant que S. Marc allât à Alexandrie, & avant que lui même se rendît à Rome. Ce sont là

* Remarque de l'Auteur de la *B. A. & M.*

là des raisonnemens, inconnus aux tems Apostoliques.

S. Marc établit plusieurs Evêques en Egypte, selon nôtre Auteur, quoi qu'*Eutyche* Patriarche d'Alexandrie, qui a écrit en Arabe des Annales depuis le commencement du Monde jusqu'à l'an DCCCCXL. ait dit qu'il n'en avoit ordonné qu'un, & qu'un seul Evêque conduisit toute l'Egypte, jusqu'à *Demetrius*, qui fut fait Evêque d'Alexandrie l'an CLXXXVIII. & qui en ordonna trois. *Pearson*, comme le remarque l'Auteur, a réfuté cette Histoire, dans ses *Vindiciae Ignatiane* P. I. Ch. dernier. Il ajoûte que cette tradition est inconnue aux Grecs & aux Latins. * Il y en a néanmoins quelque chose dans *S. Jérôme*, comme on le pourra voir dans les notes de *J. Selden* sur les *Origines de l'Eglise d'Alexandrie d'Eutyche*. Mais il est faux, comme le *P. Pagi* le soutient, après le même *Pearson*, que le Patriarche d'Alexandrie ait été le premier appelé *Papas*, Grand Pere, ou plutôt Pere, & que ce titre soit passé de l'Evêque d'Alexandrie à celui de Rome.

S. Pierre & S. Paul, après avoir

F 6 fait

* Rem. de l'Auteur de la B. A. & M.

fait plusieurs miracles à Rome, souffrirent le Martyre selon l'Auteur, l'an LXV. de l'Ere Commune, le 29. de Juin, suivant les Martyrologes.

* Il y a des raisons de croire que ces Apôtres souffrirent l'an LXVIII. de J. Christ, & que S. Pierre n'arriva à Rome, pour la première fois, que l'année, qu'il y mourut; car son combat, contre *Simon* le Magicien, n'est qu'une pure chimere. Voyez, touchant ces faits, ce qu'on a dit dans l'Histoire du I. Siecle, sur l'an XLII. & le LXVIII.

L'Auteur fait voir ensuite que l'on a raison de regarder, comme Canonique, sa II. Epître, aussi bien que la I. & comme Apocryphes les autres Ecrits, que quelques Anciens lui ont attribuez.

II. LE P. *Pagi* met S. Pierre, comme le premier Evêque de Rome, ce qui est au dessous de la dignité d'Apôtre, qui ne lui permettoit pas de s'attacher à aucune Eglise particulière; outre qu'il n'y a aucune apparence qu'il fût Evêque d'une Eglise, fondée par un autre; car il est indubitable que S. Paul fut le premier, qui prêcha l'Évangile à Rome, & que S. Pierre n'y

* Remarque du même.

n'y vint que, long-tems après lui. D'ailleurs supposé même que S. Pierre y eût prêché le premier, on ne voit aucune raison de croire qu'il accorda de plus grands privileges à l'Eglise de Rome, qu'à celle d'Antioche, qu'il avoit fondée auparavant, selon nôtre Auteur; ou que l'Evêque de Rome, en qualité de successeur de S. Pierre, soit devenu Patriarche Ecumenique, plutôt que celui d'Antioche. La vérité est qu'on a formé l'Histoire des Papes, sur leurs prétentions, sans fondement; & non sur des faits avérés & reçus, par la premiere Antiquité. Mais nôtre Auteur n'a fait, en cela, que suivre les sentimens de son Eglise, & l'on n'a rien à lui reprocher, en particulier.

S. Lin, qui avoit été, dit-on, le Coadjuteur de S. Pierre, depuis l'an LVI. (auquel S. Pierre n'avoit assurément point été à Rome) lui succéda l'an LXV. selon S. Jérôme, & souffrit le Martyre l'an LXVII. comme dit la Chronique attribuée à Damase. On a fait Lin Auteur de deux Livres de la Passion de S. Pierre & de S. Paul; mais ils sont manifestement supposés, comme l'Auteur le remarque, en peu de mots.

III. *S. Clement* succeda immédiatement à *Lin*, avant *Clete*; mais après avoir gouverné l'Eglise de Rome, près de dix ans, il se démit de sa charge; & comme il ne cessoit pas de prêcher l'Evangile, il fut relegué, dit-on, dans la *Chersonese Taurique* & y souffrit le Martyre l'an troisiéme de *Trajan*, selon les Anciens, que l'Auteur suit. Mais ceux, qui liront son Martyrologe, imprimé après ses Ecrits dans le Tome I. des PP. Apostoliques, verront bien que ce n'est qu'une Légende très-fabuleuse.

L'Auteur ne reconnoît, pour ouvrages de *S. Clement*, que sa premiere Epître, & le fragment, qui reste de la seconde. Il rejette en deux mots les livres supposés, qu'on a de lui, dans le I. Tome des Peres Apostoliques, & renvoie au *P. Noël Alexandre*, qui en a traité, sur le I. Siecle.

Il s'arrête seulement sur les *Constitutions Apostoliques*, & sur les *Canons des Apôtres*, dont on attribue les recueils à *S. Clement*. Il n'en est néanmoins pas l'Auteur, puis qu'*Eusebe* & *S. Jérôme*, en parlant de ses Ecrits, n'en ont rien dit, & n'ont fait mention que de son Epître aux Corinthiens. Le Cardinal *Humbert*, Evêque

que de la Forêt Blanche, Légat de Léon IX. à Constantinople, au milieu du XI. Siecle, répondit à *Nicete Pectinat*, qui lui citoit quelques endroits des Constitutions Apostoliques, contre le Jeune du Sabbath: *qu'il essayoit de prouver ce qu'il disoit, par des livres Apocryphes & par des Canons rejettez, d'un consentement unanime des SS. Peres; & ne voulut avoir aucun égard à ces traditions fabuleuses.* *Nicete* avoit cité le V. & le VII. Livres des Constitutions Apostoliques. D'où le P. *Chrétien Loup* a conclu que c'étoit là le sentiment du Siege Apostolique. Nôtre Auteur nous renvoye, pour le reste, à *Eman. Schelstrate* & au P. *Noël Alexandre*. On ne fauroit prendre ce livre, pour un Livre Apostolique, sans s'aveugler tout à fait, en faveur de quelques dogmes qu'on y trouve. Tout y sent les tems posterieurs, dont l'Auteur a voulu consacrer les coûtumes, par le nom des Apôtres.

Pour les Canons des Apôtres, qui sont, depuis plusieurs siecles, au nombre de LXXXV. *De Marca*, comme l'Auteur le remarque, a cru qu'ils étoient bien anterieurs au Concile de Nicée, mais qu'ils n'ont été recueuil-

lis,

lis, qu'après l'an CCLVIII. Il prouve la première de ces deux choses, par la 2. Lettre de Constantin à *Eusebe* & à ceux d'Antioche, où il cite le XIII. de ces Canons, par où l'on voit qu'ils étoient connus, avant le Concile de Nicée. Mais il croit qu'ils n'ont été reçus, qu'après l'an CCLVIII. parce que le XLV. & le XLVI. Canon condamnant expressement le baptême administré par les Hérétiques, néanmoins *Firmilien*, Evêque de Cesarée, ne les cite point l'an CCLVI. ou le suivant, auquel il écrivit à *S. Cyprien* une Lettre assez véhementement, contre le Pape *Etienne*, qui soutenoit qu'on ne devoit pas rebaptizer les Hérétiques. Si ces Canons avoient été alors reçus, quelle apparence y a-t-il que *Firmilien* eût omis une autorité, comme celle-là, contre *Etienne*? N'y avoit-il aussi personne en Afrique, qui eût vu ces Canons Apostoliques, & qui pût en avertir *S. Cyprien*; afin qu'il s'en servît aussi, contre le même *Etienne*?

Pour ce qui regarde les tems, qui ont suivi le Concile de Nicée, il paroît qu'ils furent reçus, quoique le nombre n'en ait pas toujours été le même, par bien des gens, tant en
Orient,

Orient, qu'en Occident ; puis qu'il y en avoit un ancien recueuil fait par les Grecs, avant *Denys le Petit*. Il est vrai que le Pape *Gelase* les a traitez d'*Apocryphes* ; mais ce mot ne semble marquer que des livres, où il y avoit quelques défauts ; puisque le même Pape traite l'Histoire d'*Eusebe* d'*Apocryphe*, quoi qu'il ne doutât point qu'elle ne fût bien de lui, & qu'il ne la rejettât pas entièrement, à cause de l'usage que l'on peut faire de sa lecture. L'Occident n'en reçut que cinquante, mais les Orientaux en avoient quatre-vint-cinq ; comme on le verra plus au long, dans l'Auteur, qui renvoye aussi ses Lecteurs à ceux qui en ont traité. * Il est bien certain que ces Canons renferment la discipline du II. & du III. Siecle ; mais il y a grande apparence qu'ils ont été recueuillis, par diverses personnes, de la pratique des Eglises Chrétiennes, & qu'ils ont été augmentez de tems en tems, selon qu'il s'est introduit quelque nouvel usage ; ou selon le sentiment de ceux, qui les ont recueuillis. En suite, pour leur donner plus d'autorité, on en a attribué le

re-
* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

recueil à *Clement*, disciple des Apôtres; auquel on a supposé, comme l'on fait, divers autres Livres. Les *Constitutions des Apôtres* paroissent avoir été faites de même, en divers tems, & attribuées à *Clement*, comme au Secrétaire des Apôtres, pour leur donner plus de poids. Il s'est même trouvé quelcun, qui y a fourré l'Arianisme, quoi qu'on ne puisse pas dire quand, assez long-tems après le Concile de Nicée. Sans cela, les Evêques Ariens n'auroient pas manqué de les citer pour se soutenir, dans ce Concile, & quelque tems après, contre leurs adversaires; & l'on verroit encore, dans les Ecrits de ces derniers, des réponses à de semblables objections. Mais c'est là une matière, qui demanderoit que l'on entrât en une plus grande discussion.

IV. CLET succeda, selon la Chronique de *Damase*, à *Clement*, l'an LXXVII. & souffrit le Martyre sous Domitien, l'an LXXXIII.

V. ANACLET lui succeda la même année, & souffrit aussi le Martyre, l'an XCV. Le *Pontifical* lui fait achever une Eglise, qu'il avoit commencée étant Prêtre, sur le corps de S. Pierre, selon l'usage comme je
croi,

croi, du tems de l'Auteur de ce Livre. D'autres, ont cru qu'*Anaclet & Clet* ont été le même. Le P. *Pagi* avouë, de bonne foi, que les trois Décretales, qui portent son nom, sont supposées, aussi bien que toutes celles de ses Successeurs, jusqu'à *Sirice De Marca & Schelstrate* ont été du même sentiment. Il en donne dix raisons décisives, comme on le pourra voir dans l'Original.

On ne fait point qui a supposé ces Lettres, sous le nom d'*Isidorus Mercator*. On fait seulement que *Riculphe*, Evêque de Mayence, sur la fin du VIII. siècle & au commencement du IX. en apporta un Exemplaire d'Espagne dans les Gaules, & l'y publia, comme on l'apprend d'*Hincmare* de Rheims; & que, depuis ce tems-là, ces Décretales ont été en grande vénération. Quoi que le P. *Pagi* ne refuse pas à *Blondel* l'honneur, qu'il mérite pour avoir découvert l'imposture, il le blâme avec *de Marca*, aussi bien que d'autres Protestans, pour en avoir parlé avec trop de mépris; parce que ces Décretales sont composées de choses & d'expressions tirées des anciens Canons & des Peres du IV. Siècle; si on en excepte quelque
peu

peu d'endroits. Mais on ne doit pas s'étonner si une semblable imposture, qui fait paroître l'ancienne Eglise Romaine toute autre qu'elle n'avoit été, & qui lui attribue ce qui ne lui appartenoit point, a arraché aux Protestans des termes un peu forts, contre ces Lettres. Les imposteurs, quels qu'ils soient, ne méritent pas qu'on les ménage. On fait d'ailleurs que tous les Protestans n'approuvent pas toutes les doctrines du IV Siecle, & encore moins celles des suivans; de sorte qu'il n'est pas surprenant qu'ils aient parlé, avec indignation, d'une supposition, dont on se feroit pour leur imposer la nécessité d'accepter, par le nom respectable des premiers Evêques de Rome, ce qu'ils refusoient de recevoir, comme n'étant pas conforme à l'Ecriture Sainte.

Le P. *Pagi* a soin d'ailleurs de marquer les Écrits supposés à chaque Pape, afin qu'on ne croye pas que toutes les Epîtres, qui portent leurs noms, sont supposées. On ne peut pas douter que les Epîtres de *Corneille*, qui sont dans les Oeuvres de S. *Cyprien*; celles de Jules I. que S. *Athanasé* rapporte; celles de *Liberius*, que l'on trouve dans les fragmens de
S. *Hi-*

S. *Hilaire*; celle de *Damase*, aux Evêques de l'Illyrie, rapportée par *Theodoret*, & les autres semblables, que l'on trouve dans des Historiens dignes de foi; on ne peut pas, dis-je, douter que ces pieces ne soient des Auteurs, à qui on les attribue.

VI. EUARISTE succeda à Anacleto, & souffrit le Martyre sous Trajan l'an CVIII. à ce que disent les Martyrologes. On lui a attribué deux Décretales, qui sont fausses. Il y a eu des gens, qui ont crû qu'il avoit établi la coutume de dédier les Temples, ou les Eglises, comme on les a nommez depuis; mais l'Auteur croit que c'étoit une institution Apostolique, fondée sur l'usage du Vieux Testament, que l'Occident & l'Orient ont toujours observée. Le P. *Pagi* dit qu'Euariste ordonna peut-être qu'on ne dédiât point les Basiliques, sans le sacrifice de la Messe, comme les Collecteurs des Canons le disent. Le Cardinal *Bona* croit qu'il ne fit qu'ordonner, par écrit, ce qui avoit jusques-là été observé, seulement par tradition; mais c'est rendre raison d'une chose incertaine. Le P. *Pagi* desapprouve le sentiment de ceux, qui croient qu'avant l'Empire de
Con-

Constantin, on ne dédioit point les Eglises, de peur de la persecution. Il ajoûte qu'il faut entendre cela, des dédicaces publiques & solemnelles, & non pas des secretes & particulieres, selon le sentiment du Cardinal *Bona*. Il y a en tout cela plutôt une dispute de mots, que de choses. On ne peut pas s'imaginer qu'il y eût des *Basiliques*, ou des bâtimens publics & remarquables; dans lesquels les Chrétiens s'assemblassent ouvertement, dans les terms de persecution. Les Chrétiens se feroient visiblement exposez, par là. D'ailleurs le mot de *dédier*, dans l'usage des Anciens, ne signifioit proprement que commencer à faire d'une certaine chose l'usage, auquel elle étoit destinée; comme on le peut voir à la fin du troisiéme Livre de *Jean Selden*, des Sanhedrins des Juifs, Chap. XIV. & suiv.

VII. ALEXANDRE succeda à Euariste, & souffrit le Martyre l'an CXVI. sous Trajan. Le livre *Pontifical* dit de lui „ qu'il mêla la passion du Seigneur, dans la priere
 „ des Prêtres, lors qu'on célèbre les
 „ Messes. *Hic passionem Domini miscuit, in precatone Sacerdotum, quando Missæ celebrantur.* On entend
 ceci

ceci d'une priere, qui se récite après la consecration, & qui commence par, *unde & memores, Domine*; car d'ailleurs, c'est l'institution de Jesus-Christ lui-même, comme le remarque le Cardinal *Bona*, & nôtre Auteur après lui. Mais il faut tomber d'accord que celui, qui s'est exprimé ainsi, ne savoit guère ce qu'il disoit.

Ce même Ecrivain dit qu'Alexandre institua la coûtume d'avoir de l'*Eau Bénite*, dans la maison; d'où *Baronius* a conclu que l'usage de l'*Eau Bénite* étoit une institution Apostolique, qu'Alexandre ne fit que confirmer *. J'avouë, pour moi, que je ne sai point quand l'*Eau Bénite* s'est introduite, parmi les Chrétiens; mais il me semble que l'*Eau Lustrale* des Payens pourroit bien en avoir été le premier modele. Au moins, il est très-sûr, qu'on n'en trouve rien dans les Ecrits des Apôtres, & j'ai bien de la peine à croire qu'au commencement du II. Siecle, de semblables pratiques fussent en usage.

On attribue à Alexandre d'autres institutions, qui ne sont pas plus certaines, que celle-là, comme on le

ver.

* Remarque de l'Auteur de la *B. A. & M.*

verra dans l'Original. L'Histoire de ces premiers tems se trouvant perdue, ou n'ayant été écrite par personne, la Posterité a trouvé à propos d'y suppléer, en imaginant des choses, qui lui sembloient pouvoir avoir été, & de donner à des usages postérieurs une antiquité qu'ils n'avoient point, pour les faire davantage respecter. Les *Décretales* & le *Pontifical* en sont de bonnes preuves.

VIII. SIXTE, qui succéda à Alexandre, souffrit le Martyre, comme l'on dit, sous Hadrien, l'an CXXVI. Il ordonna, ainsi que dit le *Pontifical*, que lors qu'un Evêque auroit été appelé à Rome, & qu'il retourneroit en son Diocèse, il n'y seroit reçu qu'en y portant des Lettres de l'Evêque de Rome, qu'on nommoit *formatae*, où il saluoit le troupeau de cet Evêque. Il paroissoit, par ces Lettres, qu'il étoit dans la communion de l'Eglise Romaine. Le siege Apostolique donnoit ainsi des Lettres *formées*, ou *communicatoires*, & par leur commerce, comme dit *Optat* de Mileve, tout le monde Chrétien demouroit en une seule Société. C'est pour cela que l'Auteur des *Décretales*, attribuées à ce Pape, a composé la seconde; dans
la-

laquelle il est ordonné non seulement que personne ne touchera les Vases Sacrez, que ceux qui servent à l'Autel, mais aussi que point d'Evêque ne retournera chez lui, sans des Lettres formées. Il est certain que l'un & l'autre a été en usage depuis, mais si ces pratiques ont été établies par Sixte, c'est ce que personne ne peut décider, sur l'autorité du *Pontifical*.

On montre que ce n'est pas ce Pape, qui a joint à la Messe l'Hymne *sanctus, sanctus, sanctus* &c. & l'on fait l'histoire des changements qui y sont arrivés.

IX. TELESOPHORE, son successeur, n'établit point, comme le P. Pagi le montre, la Messe, qui se célèbre la nuit de Noël; ni l'Hymne, *gloria in excelsis Deo* &c. ni le Jeûne du Quarême; ni que l'on commençât seulement à célébrer la Messe, à la troisième heure du jour. On dit qu'il fut Martyr l'an CXXXVII.

X. Sous le Pontificat d'*Hygin*, son successeur, *Marcion*, *Valentin* & *Cerdon* troublèrent les Eglises Chrétiennes, par leurs Hérésies.

Ciacconius a dit que ce Pape ordonna qu'il y auroit, au moins, un Parrain & une Marraine présens au Bap-

tême; mais ni l'Auteur du *Pontifical*, ni les autres Anciens n'en disent rien. Ce n'est pas que cet usage ne fût ancien, puis que *Tertullien* en fait mention, & que *St. Augustin* en parle, en divers endroits. L'Auteur fait quelques remarques là dessus, auxquelles on ne s'arrêtera pas.

XI. *PIE*, qui lui succeda, mourut l'année *CLI*. On lit, dans quelques exemplaires de la *Chronique d'Eusebe*, que ce Pape ordonna qu'on célébrât la résurrection de *Jesus-Christ*, un jour de *Dimanche*; mais cela ne se trouve pas dans les autres Exemplaires, & il est constant que cette coutume est plus ancienne.

Le *P. Pagi* rapporte un décret de ce même Pape, cité par *Gratien*, qui ordonne une pénitence à ceux, qui, par leur faute, laisseroient tomber quelque goutte du vin de l'*Eucharistie*; d'où l'on prétend prouver aux *Protestans*, que *Pie* croyoit la présence réelle. Mais les traditions du tems de *Gratien* sont mêlées de trop de fables, pour que l'on puisse y ajouter foi.

XII. *ANICET* succeda à *Pie*, & souffrit le Martyre l'an *CLXI*. Sous son Pontificat, *S. Polycarpe* vint
à

à Rome, où il eut quelque contestation avec lui, touchant le jour de la Pâque. Anicet soutenoit qu'on devoit la célébrer le Dimanche qui suit la 14. Lune, après l'Equinoxe du Printems; & Polycarpe prétendoit qu'on la celebrât cette même Lune, en quelque jour de la semaine, qu'elle se trouvât, selon l'usage des Eglises d'Asie & des Juifs. Chacun demeura dans son sentiment, & ils ne laisserent pas de communier l'un avec l'autre.

Sous *Anicet*, vivoit *Hegesippe*, qui avoit écrit cinq livres de Mémoires, touchant les choses Ecclesiastiques, dont il nous reste divers fragmens dans *Eusebe*. Le P. *Pagi* auroit pu dire qu'il y a quelques endroits, qui ressentent extrêmement la Fable; comme on l'a fait voir, dans l'Histoire Ecclesiastique du I. Siècle, en parlant de la mort de S. Jaques, Evêque de Jerusalem, sur l'an LXII. On peut voir par-là, que la simplicité & la mauvaise foi ont été de tous les tems. Mais les Docteurs de l'Eglise Romaine prennent le plus souvent le parti de défendre cette espece de choses. Au reste, il ne faut pas confondre *Hegesippe*, comme le remarque fort bien

nôtre Auteur, avec cet *Hegesippe*, qui a écrit l'Histoire des Juifs depuis le tems des Machabées, jusqu'à la ruine de Jerusalem; & qui a vécu, selon le *Mire*, après le milieu du IX. Siècle, quoi que d'autres le fassent plus ancien.

Sous ce Pape, *M. Aurele & L. Verus* firent la quatrième persécution, contre les Chrétiens, dans laquelle moururent *S. Polycarpe* Evêque de Smyrne, *S. Justin* le Philosophe, *S. Potin*, Evêque de Lion & plusieurs autres.

Je n'irai pas plus loin, dans l'Extrait de l'Histoire des premiers Evêques de Rome. L'Auteur y est beaucoup plus court, que dans l'Histoire de ceux du IV. Siècle & des suivans; parce qu'il nous est resté beaucoup plus de monumens historiques, & d'autres ouvrages des Chrétiens, depuis ce tems-là. Pour donner une idée au Lecteur, de la manière dont le *P. Pagi* traite de la vie des Papes des derniers Siècles, après avoir vu la manière dont il fait l'histoire des premiers; je choisirai le vie du fameux *Hildebrand*, qui fut nommé *Gregoire VII.* & qui a fleuri un peu après le milieu du XI. Siècle. Je parlerai d'abord de

ce qu'on trouve ici de ses actions, avant qu'il fût Pape & ensuite de ce qu'il fit, en son Pontificat. Je mêlerai par tout mes propres remarques, qu'on ne doit pas attribuer à l'Auteur, qui ne s'écarte point des dogmes de son Eglise, & qui défend par tout les intérêts du siège de Rome.

Vie d'HILDEBRAND. avant son élévation au Pontificat.

LEONIX étant mort le 19. d'Avril de l'an MLIV le siege demeura vacant jusqu'au 13. d'Avril de l'année suivante.

Leon d'Ostie rapporte qu'HILDEBRAND, alors Sous-diacre de l'Eglise Romaine, fut envoyé par les Romains à l'Empereur, comme l'homme le plus propre, qu'on pût choisir, pour cette fonction; afin d'amener d'Allemagne celui qu'il auroit choisi lui-même, pour être Pape, en la place du Clergé & du Peuple Romain. L'Empereur ayant consenti à cela, Hildebrand nomma, selon l'ordre & le conseil des Romains, Gebhard, Evêque d'Aistet; mais l'Empereur en témoigna beaucoup de tristesse, à cause de l'amitié, qu'il avoit pour Gebhard. Il dit que cet homme, lui étoit ab-

„ solument nécessaire, & en nomma
 „ quelques autres, comme plus pro-
 „ pres que lui. Hildebrand néan-
 „ moins ne se laissa point persuader
 „ d'en recevoir un autre; car outre
 „ que cet Evêque étoit le plus pru-
 „ dent, qu'on pût choisir, il étoit le
 „ plus puissant & le plus riche de
 „ l'Empire, après l'Empereur. Hil-
 „ debrand l'emmena donc à Rome,
 „ malgré l'Empereur & même mal-
 „ gré lui même; à cause de quoi,
 „ l'on a dit depuis qu'il n'étoit pas
 „ ami des Moines. Il le nomma
 „ Victor, & l'établit Pape, du con-
 „ sentement de tout le monde, en-
 „ viron un an, après la mort de
 „ Léon.

Ce Pape envoya *Hildebrand*, com-
 me son Légat, en France, pour y
 redresser les abus, qui s'y commet-
 toient; où il tint à Lion un Concile,
 la même année MLV. Il y fit con-
 damner, au rapport de *Pierre Da-*
mien, six Evêques couverts de cri-
 mes. Il y en eut un, qui avoit ache-
 té cette dignité, & qui après avoir dit
in nomine Patris, Filii, ne fut pas di-
 re & *Spiritus Sancti*, si l'on en croit
 le même Auteur, & divers autres ci-
 tez

tez par *Baronius*, dans cette Histoire.* On peut croire facilement que ce n'étoit pas, en France seulement, que ces desordres regnoient; & les Papes même simoniaques, dont *Baronius* parle, dans l'histoire des X & XI. Siecles, & que nôtre Auteur ne diffimule pas non plus, en font une très-bonne preuve. Il est vrai qu'il y a eu d'habiles gens, dans l'Eglise Romaine, qui, pour l'interêt d'une controverse, où ils s'étoient un peu témérairement engagez, ont voulu autant qu'il leur a été possible, diminuer l'ignorance & les mauvaises moeurs des Ecclesiastiques de ces Siecles-là. C'est ainsi qu'on a diffimulé trop fréquemment, dans l'Histoire Ecclesiastique, ce qui se trouvoit contraire à certaines vuës de ceux qui l'ont écrite.

Il paroît, par les Conciles de Vendôme & de Mailly & par un Auteur Anonyme, de *multiplici Berengarii damnatione*, qui a écrit l'an MLXX-XVIII. qu'Hildebrand fit encore tenir un Concile à Tours contre *Berenger*, Archidiacre de cette ville. Mais avant que d'aller plus loin, il faut savoir que ce *Berenger* avoit soutenu

G 4

fous

* Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.

sous Leon IX. comme le dit le même Auteur, „ que, dans le Sacrifice du „ Seigneur, le pain & le vin * n'é- „ toient pas changez veritablement „ & essentiellement, mais seulement „ figurément au corps & au sang du „ Seigneur; ce qui se trouvoit contraire à l'opinion commune de ce Siecle ténébreux. Ce n'a jamais été une hérésie, que de dire, que les choses contradictoires ne sont pas des objets de la Puissance Divine. Par exemple, dire que Dieu ne peut pas faire que ce qui a été n'ait point été, n'a jamais passé pour une erreur. Ainsi faire qu'une chose unique, qui étoit & qui est encore, commence à être, comme si elle n'avoit point été, & cela en plusieurs lieux à la fois, sans néanmoins être multipliée, & sans qu'il y arrive aucun changement; pour ne pas accumuler ici les autres contradictions, qui se trouvent dans la doctrine opposée à celle de *Berenger*; une action, dis-je, comme celle-là, ne peut pas plus être attribuée à Dieu, que de faire qu'une chose, qui a été, n'ait point été. Les Interpretes de tous les Livres anciens, écrits par des gens

* Voyez la vie de Leon IX. § 23 & suiv.

gens sages & en particulier de ceux de l'Écriture Sainte, ont toujours supposé qu'il n'y avoit point de proposition contradictoire; & lors qu'ils ont trouvé des propositions, qui en avoient l'apparence, à les prendre à la lettre, ils les ont expliquées figurément, sans quoi tous les livres deviendroient absurdes. Si l'on avoit fait quelque réflexion sur des veritez aussi claires, que celles-ci; on auroit décidé que l'Écriture, ni les Peres n'ont pas pû avoir d'autres sentimens, sur l'Eucharistie, que *Berenger* & on l'auroit remercié d'avoir développé l'ambiguité (si on la peut nommer ainsi) de leurs expressions.

Mais *Léon*, dit l'Histoire, ayant appris que *Berenger* enseignoit ce qu'on vient de dire, dans une Lettre qu'il avoit écrite à *Lanfranc*, le priva, dans un Concile tenu à Rome en ML. de la communion de l'Église qu'il avoit voulu lui-même, par ce qu'il enseignoit, priver de la communion du corps & du sang du Seigneur. On condamna aussi *Lanfranc*, qui fut depuis Archevêque de Cantorbery; à cause de cette Lettre, comme s'il avoit été du sentiment de celui, qui la lui avoit adressée. Mais *Lanfranc*, dans un Li-

vre, qu'il a écrit contre lui, nous apprend qu'ayant déclaré, dans le Concile, qu'il n'étoit point du sentiment de *Berenger*, & expliqué sa pensée, sur la doctrine d'Eucharistie, il fut ab-tous, par le Pape & par le Concile

Léon ensuite cita *Berenger*, à comparoître au mois de Septembre suivant, devant un Concile qui devoit s'assembler à Verceil. Ce Concile étant assemblé, *Berenger* n'y comparut point, mais il y envoya quelques personnes, qui souûtenoient son sentiment. L'Historien Anonyme dit que le voulant défendre, ils demeurèrent courts, dès la premiere conférence; comme s'il eût été bien difficile de souûtenir qu'une chose pleine de contradictions palpables, ne pouvoit pas être; & comme si l'on avoit pu rendre le sentiment contraire seulement vrai-semblable! Mais les Conciles ne s'assemblent ordinairement pas, pour rechercher la Verité, ou pour l'apprendre de ceux, qui la leur pourroient enseigner. Ils s'assemblent pour condamner tout ce qui est contraire aux sentimens, dont ceux, qui les composent, se trouvent prévenus, ou le veulent paroître. Il n'y est nullement libre de s'opposer aux torrent,

&

& on ne manque point d'être accablé de censures Ecclesiastiques, & de peines civiles, si on ne se rend pas à leurs décisions.

Victor II. qui succéda à Léon IX. envoya, comme on l'a dit, Hildebrand en France; où après avoir tenu le Concile de Lion, dont on a parlé, il en alla tenir un autre à Tours, où *Berenger*, dit l'Histoire, accepta l'offre, qu'on lui fit de se défendre; mais ne l'ayant pû faire, il fut obligé d'anathematizer sa propre Héresie, en jurant qu'il le faisoit sincèrement, & de promettre, avec serment, qu'il garderoit à l'avenir la doctrine commune de l'Eglise, touchant la verité du corps & du sang du Seigneur; quoique, comme ajoûte l'Anonyme, il retombat ensuite dans la même Héresie. *Berenger* fit mal, si l'Histoire dit vrai, de promettre de soutenir une doctrine, qu'il ne pouvoit pas plus croire, que croire que ce qui a été, peut, par la Puissance Divine, n'avoir point été; ou que ce qui a été vrai, peut devenir faux, au même sens qu'il a été vrai; mais le Synode faisoit-il mieux d'exiger de cet homme ce que personne de ses membres ne pouvoit pas plus croire véritable-

ment que lui? Ils s'imaginoient, à la vérité, de le croire; mais, à parler proprement, ils ne le pouvoient pas plus croire, que quelque autre proposition contradictoire, que ce fût; car il n'est pas au pouvoir des hommes d'acquiescer à aucune proposition de cette nature; quoi que, par coûtume, ils puissent dire qu'ils y acquiescent, sans entendre ce qu'ils disent.

Pour revenir à Hildebrand, l'an MLVII. lors qu'*Etienne IX*, ou X. selon les autres, fut élu, il y eut des gens, qui proposerent d'élire Hildebrand; mais le tems, auquel il devoit être élevé à cette dignité, n'étoit pas encore venu. L'an MLVIII. *Etienne* * croyant devoir envoyer Hildebrand en Allemagne, à Agnès, mere de l'Empereur Henri IV. pour quelques affaires de l'Eglise, exigea des Evêques qui étoient à Rome, du Clergé & du Peuple Romain assemblez en une Eglise, que s'il arrivoit que lui *Etienne* vint à mourir, avant qu'Hildebrand fût revenu, ils lui promissent de ne point remplir le Siège Apostolique, qu'Hildebrand ne fût de retour; ce qu'ils firent. On élut néan-

* *Vie d'Etienne* §. 9. & suiv.

* néanmoins l'an MLVIII. par surprise & par violence, Jean Evêque de Velitre, pour de l'argent, qu'il fit distribuer, & on le nomma Benoît; mais comme cela s'étoit fait, sans le consentement de l'Empereur, & que le Peuple Romain avoit promis de ne proceder à aucune élection, qu'il n'y consentît; ceux, qui n'approuvoient pas cette élection, écrivirent à Henri IV. pour le prier de leur vouloir envoyer quelque sujet digne d'être mis sur la Chaire Pontificale, & que si quelcun (ils entendoient l'Evêque de Velitre) avoit été élu d'une maniere illégitime, il ne pourroit empêcher que celui, que l'Empereur enverroit, ne fût élu canoniquement.

Là-dessus l'Empereur nomma Gerarâ, Evêque de Florence; ou trouva bon qu'on l'élût, comme d'autres le disent; ou ce fut Hildebrand, car l'Histoire varie fort là-dessus, qui l'ayant proposé aux Romains & en ayant eu le consentement, le conduisit avec le Duc d'Etrurie, à Rome, où il arriva au commencement de l'année MLIX. & y fut élu, & nommé

G 7

Ni-

* *Vies de Benoit, §. 1. & suiv. & de Nicolas II, 1.*

Nicolas II. Il y a encore, en ceci, de la variété; mais je ne m'y arrête point, non plus qu'aux autres choses, qui ne regardent point Hildebrand. Je dirai seulement qu'au mois d'Avril de l'année MLIX. Nicolas convoca un Concile à Rome, où il se trouva CXIII. Evêques & où il accorda audience à *Berenger*, à ce que dit l'Auteur Anonyme, que l'on a déjà cité,

„ Ne pouvant pas, *dit-il*, de nouveau
 „ défendre sa Secte; comme s'il eût
 „ été corrigé par la censure, qu'on
 „ lui fit, il brula, de sa propre main,
 „ les livres de son Hérésie, en présence * du Seigneur Apostolique,
 „ & de tout le Synode; & ayant abjuré son erreur, renouvela avec serment la profession Catholique, qu'il avoit faite, dans le Concile de Tours, en ces termes: *Moi Berenger, indigne Diacre de l'Eglise de S. Maurice de Tours, connoissant la foi véritable & Apostolique, j'anathematize toute hérésie, & particulièrement celle, par laquelle je suis devenu infame, qui tâche d'établir que le pain & le vin, qui sont mis sur l'Autel, ne sont après la consécration qu'un Sacrement, & non le vrai sang de Notre*

Seigneur

* Il appelle ainsi le Pape.

Seigneur Jesus-Christ, & ne peuvent être que, dans le seul sacrement, maniez sensiblement par les mains des Prêtres, ni être rompus, ou brisez par les dents des fideles. Je suis du sentiment du Saint Siege Romain & Apostolique, & fais profession, de cœur & de bouche, que je tiens touchant le Sacrement de la Table du Seigneur, la foi que le Seigneur & le Vénérable Pape Nicolas & ce Saint Synode, par leur autorité Evangelique & Apostolique, ont enseigné qu'il faut tenir, & dont ils m'ont donné le formulaire; savoir, que le pain & le vin, qui sont mis sur l'Autel, ne sont pas seulement un Sacrement, après la consécration, mais aussi le vrai corps & le vrai sang de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, & sont maniez sensiblement par les mains des Prêtres, rompus & brisez par les dents des fideles; non seulement dans le sacrement, mais dans la verité; & je le jure, par la sainte & consubstantielle Trinité & par ces Evangiles de Jesus-Christ. Je déclare que ceux, qui contreviendront à cette foi, sont dignes, avec leurs dogmes & leurs sectateurs, d'un éternel anatheme. Que s'il m'arrive, par présomption, de penser autrement & de parler contre ces choses, je veux être
soumis

soumis à la sévérité des canons. Ayant lu & relu ceci, j'y ai souscrit de mon bon gré. L'Auteur Anonyme dit
 „ que le Pape Nicolas envoya cette
 „ profession, confirmée avec serment,
 „ par *Berenger*, en plusieurs Royau-
 „ mes, afin que tous rendissent gra-
 „ ces de sa conversion, comme ils
 „ avoient tous été scandalisez de son
 „ éloignement de la foi. *Lanfranc.*
rappelle la même chose & cependant
Berenger ne semble pas avoir changé
 de sentimens, ni de discours. Le pre-
 mier lui reproche d'avoir dit que
 cet Ecrit n'avoit été fait, que par
Humbert, Cardinal de la Forêt Blan-
 che, quoi qu'il eût été approuvé par
 le Pape & par le Concile.

Berenger avoit, sans doute, mal
 fait de signer cette Profession de Foi,
 contre sa propre conscience; par qui
 que ce fût, que cette Profession eût
 été dressée. Mais il faut avouer que
 ceux, qui l'approuvoient, parloient
 aussi eux-mêmes, contre leur con-
 science, lors qu'ils disoient „ que le
 „ vrai corps & le vrai sang de Nôtre
 „ Seigneur sont maniez sensiblement
 „ (*sensualiter*) par les mains des Prê-
 „ tres, & rompus & brisez par les
 „ dents des fideles. Pour cela, il
 fau-

faudroit que ceux, qui prennent le sacrement, *sentissent* qu'ils mangent & rompent de leurs dents un corps humain, & non du pain, & qu'ils avalent du sang & non du vin; ce qui est entièrement faux, selon le sentiment même de tous ceux qui croient la présence réelle. Mais cet étrange dogme ne pouvoit d'abord se former, ni s'exprimer, comme il l'a été depuis. Si néanmoins l'on a évité des expressions palpablement fausses, on n'a pas évité les contradictions, qui se trouvent dans le dogme même. Ceux qui trouvent éclairé un Siecle, qui parle de la sorte, pour ne rien dire du sentiment, peuvent croire aussi facilement que le Soleil luit, en plein minuit.

Il paroît, * au reste, pour revenir à Hildebrand, par *Léon d'Ostie* & par d'autres Monumens, que cet homme n'étoit en ce tems-ci, que Sous-diacre, quoi qu'il fût Cardinal, & qu'il n'eut cette dernière dignité, qu'en conséquence de l'Archidiaconat, qui lui fut conféré ensuite, par le Pape Nicolas.

Alexandre II. ayant succédé à Nicolas

* Voyez la vie de Nicolas II. §. II.

colas II. en MLXI. il créa Hildebrand Chancelier de l'Eglise Romaine; emploi qui lui donnoit l'administration de toutes les affaires du Siege de Rome. *Cobelli* croyoit mal à propos que l'office du Bibliothecaire fût le même, que celui du Chancelier.

L'an MLXIII. *Berenger*, ne laissant pas, malgré toutes ses rétractations, de répandre ses sentimens, par le moyen de ses Disciples; Mauril, Archevêque de Rouën, assembla un Concile de sa Province, pour s'y opposer. C'est le P. *Mabillon*, qui le premier a déterré ce Concile, qui étoit auparavant inconnu. L'Anonyme assure „ que *Berenger* eut la présomption de blasphemer contre l'Eglise „ Romaine, dans ses discours & dans „ ses Ecrits, plus que tous les autres „ Hérétiques. Il appelloit, *dit-il*, le „ Pape Léon, non *Pontife*, mais „ *Pompifice* (*c'est-à-dire qui se plaisoit „ à la pompe*) *Pulpifice* (*qui semble „ marquer un homme qui aimoit les „ festins*) l'Eglise Romaine un Concile de vanité & l'Eglise des Malins, „ & Rome, non le Siege Apostolique, mais celui de Satan. Après „ tant de condamnations de Conciles „ & tant de sermens, il ne cessa point „ de

„ de répandre son hérésie en secret, par
„ le moyen de ses Disciples & d'en
„ empoisonner ceux qui n'étoient pas
„ sur leurs gardes; d'où vient que le
„ Pape Alexandre, successeur de Ni-
„ colas, l'avertit, avec assez d'amitié,
„ par ses Lettres, qu'il eût à cesser
„ de former une Secte & de scanda-
„ lizer l'Eglise. Cependant il ne se
„ désista point, & ne craignit pas mê-
„ me de le mander à Alexandre. Ces
retractations & ces sermens violez,
s'il est vrai que les choses se passèrent
comme le disent ses ennemis, n'étoient
pas pardonnables. Mais il est diffici-
le de croire que dans ces Conciles,
où l'on osoit dire, que dans l'Eucha-
ristie on mange *sensiblement* & l'on
rompt de ses dents le vrai corps & le
vrai sang de Jesus-Christ, ni *Beren-*
ger, ni les Disciples n'eussent rien à
répondre; & qu'ils fussent condamnés
d'un commun consentement, par des
gens à qui l'on laissât la liberté des
suffrages. Son sentiment, pour ne
dire autre chose, étoit trop plausible,
pour ne pas trouver bien des gens qui
l'approuvassent. Si après une, ou
deux récidives, on ne le traita pas
selon la rigueur des Canons; il y en
eut quelques raisons, que l'Histoire
ne

ne nous a pas conservées. L'Eglise Romaine heurtée, comme on dit que *Berenger* la choquoit, n'avoit pas accoutumé de patienter si long-tems, & de ne proceder pas à la rigueur, contre ceux qui s'étoient attirés son indignation. On pourroit soupçonner que c'étoit la nouveauté reconnue, quelque mine qu'on fît de croire le contraire, du dogme de la présence réelle, & la multitude de ceux qui ne la pouvoient digerer; mais il vaut mieux ne rien décider, sur des informations aussi peu exactes, que celles que nous avons, & qui sont tirées des Ecrits des ennemis déclarez de la doctrine de *Berenger*.

Vie d'HILDEBRAND, après son élévation au Pontificat, sous le nom de GREGOIRE VII.

ALEXANDRE II. mourut l'an MLXXIII. le 21. d'Avril, & comme l'on faisoit ses funeraillés dans l'Eglise de S. Jean de Latran, il se fit un grand tumulte à Rome, dont tout le peuple, sans donner aux Cardinaux le tems de délibérer, demanda, par de grands cris, qu'on lui donnât Hildebrand pour Pape. S'il fit cela de son propre mouvement, ou non, c'est ce que l'Histoire ne dit point. Les
Cardi-

Cardinaux furent tous, du sentiment du peuple. Le Cardinal Hugues le Blanc, ayant demandé à ses Collegues ce qu'ils en pensoient, il dit publiquement au peuple, qu'ils lui accordoient, d'un commun consentement, ce qu'il demandoit. Le décret de cette élection fut publié le même jour, 22. d'Avril, dans la Basilique de S. Pierre. Il contient un grand éloge de ce Pape, qui étoit en effet un homme hardi, entreprenant, très-propre à soutenir les prétensions excessives de la Cour de Rome, & à soulever les peuples contre les Princes, qui ne vouloient pas s'y soumettre. Mais ce ne sont pas là les devoirs de l'Episcopat Evangelique; desquels celui, qui se nomme le chef des Evêques, devoit donner l'exemple à tous les autres. Il fut d'abord revêtu des habits Pontificaux, on lui mit la tiare sur la tête; & dans cet équipage, on le plaça sur la Chaire Pontificale, dans l'Eglise de S. Jean de Latran, où il avoit été élu. Les Actes du Vatican disent qu'il le fut, * malgré lui, & qu'il étoit plein de douleur; comme si un homme aussi fier & aussi ambitieux que

Gre-

* *Inventus & mærens. §. 3.*

Gregoire VII. avoit cru que cette dignité étoit au dessus de lui ! C'est une humilité de cérémonie, que ceux, qui sont élevez au Pontificat, font paroître d'abord ; mais qui ne trompe guere, que la plus simple populace.

Quoi qu'*Hildebrand* eût accepté le Pontificat, le 22. d'Avril, jour de son élection*, il ne fut consacré que le 29. de Juin, le jour du Martyre, comme on le croyoit, de S. Pierre & de S. Paul. Nôtre Historien juge qu'il n'y eut pas d'autre raison de ce retardement, sinon que les Rois d'Allemagne, comme il parle, quoi qu'ils n'eussent pas été couronnez par le Pape, avoient *usurpé le droit* d'envoyer des Ambassadeurs pour être présens à la consécration des Pontifes. C'est pour cela que, comme il est dit dans les Actes du Vatican, Grégoire envoya promptement des Messagers au Roi Henri, par lesquels il l'avertit de son élection ; non qu'il eût besoin, dit-on, de sa confirmation, ou de son consentement ; mais pour le prier qu'il n'y consentît point, afin que l'humble Grégoire pût éviter, par-là, le Pontificat. C'est comme parle nôtre Historien, & c'est le langage ordinaire de
ceux

* *Ib.* §. 4.

ceux qui ont écrit les vies des Papes. Ils trouvent que c'étoit une usurpation, de la part des Empereurs, que d'avoir l'œil sur l'élection des Papes, qui étoit une chose qui interessoit infiniment l'Empire, & toute l'Europe Chrétienne; & cela seulement parce que les Empereurs n'étoient autorisez, que par une concession de Nicolas II. sans que les Canons leur eussent donné le pouvoir de veiller sur cette élection & de s'opposer à celle d'un sujet peu propre à s'aquitter des devoirs d'un Pontife, ou d'une humeur brouillonne, & violente, qui auroit pû troubler le repos public. Mais si l'on doit nommer *usurpation* un droit acquis par une concession, quoi que salutaire à la Chrétienté; quel nom donnera-t-on à la prétension des Papes d'â alors, qui ne vouloient pas qu'on nommât Empereurs ceux, qu'ils n'avoient pas couronnez à Rome? D'où vint cela, que de l'usage des Empereurs, depuis Charle-Magne? D'ailleurs si Grégoire n'avoit point besoin du consentement de Henri Roi d'Allemagne, ou Empereur Romain (comme on le voudra nommer) comment pouvoit-il prétexter le refus de Henri, pour renoncer à la dignité de Pape?

Le

Le lendemain (de son élection) disent les Actes, Gregoire troublé de la grandeur du danger, où on l'avoit mis, commença à être agité d'une douleur excessive. Mais ne trouvant point d'excuse, pour renoncer au Pontificat, il envoya promptement des messagers au Roi Henri, par lesquels il lui donnoit avis de son élection, & le prioit instamment de n'y donner point son consentement. Que s'il ne le faisoit pas, il devoit s'assurer, que lui Gregoire ne laisseroit nullement impunis les grands & manifestes excès qu'Henri commettoit. Voilà des menaces bien prématurées & qui ne s'accordent guère avec la douceur, que doit avoir un Pontife, sur tout à l'égard d'un Empereur. Nôtre Historien croit qu'il paroît par-là que Grégoire n'étoit point disposé à accepter le Pontificat. Il semblera à d'autres que, supposé que ces menaces soient veritables, cet homme, qui étoit d'une fierté extraordinaire, comme sa conduite le fait voir, vouloit par-là obliger l'Empereur à consentir incessamment à son élection; de peur que s'il n'y consentoit pas promptement, on ne dît qu'il craignoit que Grégoire ne lui tînt sa parole, & parce qu'en consentant, il

pou-

pourroit esperer de l'appaiser par-là & le détourner d'aller plus loin. D'ailleurs Henri pouvoit-il empêcher que Grégoire ne se souûtint, même malgré lui? Ses successeurs ne s'exempterent-ils pas depuis de demander le consentement des Empereurs? Aussi les Actes nous disent-ils qu'Henri consentit sans délai, & envoya *Grégoire*, Evêque de Verceil, Chancelier du Royaume d'Italie; pour confirmer, de sa part, l'élection faite à Rome.

On remarque * que Grégoire VII. est le premier Pape, pris de l'ordre des *Diacres*, qui ait été ordonné Prêtre, avant que d'avoir été fait Pape; au lieu que les autres étoient consacrez d'abord, en passant par dessus l'ordre de Prêtrise; comme on le verra dans le Pontificat de Sabinien. Ceux qui ordonnoient le Pontife étoient les Cardinaux Evêques d'Ostie, d'Albano & de Porto; mais comme celui d'Ostie étoit absent, on en substitua un autre en sa place. Il prit le nom de *Gregoire VII.* parce qu'il avoit été élevé par *Grégoire VI.*, quoi que ce dernier n'eût pas été un vrai Pape. On ne fait pas d'où il étoit, par ce que les uns le font natif du Diocèse de Siene

Tome VIII. P. I.

H &

* §. 5. & suiv.

& d'autres de Rome même. On ne fait pas non plus quelle fut son extraction, à cause de la variété des sentimens de ceux, qui en ont parlé. Les uns le font noble & les autres fils d'un Charpentier.

La même année, qu'il fut ordonné Pape, * il fit en sorte que les Arragonois reçurent l'Office Romain, au lieu de celui de S. *Isidore*, ou du Gothique, dont ils se servoient auparavant; mais les Rois de Castille & de Navarre refuserent de changer leur ancien usage. † Le même Roi d'Arragon, qui avoit accepté l'Office Romain, savoir, *Sanchez I.* rendit son Royaume tributaire au siège de Rome; ce qui lui fut encore plus agréable, que ce qu'il fit, en recevant l'Office Romain. Dans la dernière Lettre du Liv. VII. du *Registre* de ce Pape, il donne ordre à Pierre Evêque d'Albano d'exiger un denier, de chaque maison de France; parce que Charles-Magne avoit ordonné que chaque Chef de Famille payeroit, tous les ans, un denier à S. Pierre; comme on le voyoit dans un livre, qui se gardoit dans l'Eglise de S. Pierre de Rome. Le Cardinal *Baronius* a prétendu re-

cueuil-

* §. 9. & suiv. † §. 11, 12.

cueuillir de-là, que Charles-Magne avoit imposé sur ses provinces la somme de douze cents livres, qui devoit être payée, tous les ans, à l'Église Romaine. Mais on ne trouve aucun vestige de ce tribut, dans les Auteurs contemporains. „ C'est pourquoi, „ dit l'Auteur, comme personne ne „ pourroit dire que Grégoire ait feint „ une semblable chose, qui est trop „ éloignée des mœurs, de la prudence & de la pieté d'un si grand Pape; il faudra dire, avec *Cantel*, que „ cet argent n'étoit pas payé, par „ l'ordre de Charles-Magne, comme „ un tribut, mais comme une aumône au Siège de Rome. Aussi en voyoit-il de l'argent en Syrie, en „ Egypte, & en Afrique, pour les „ pauvres de ces pais-là, comme le „ dit Eginhart, dans sa vie. Mais les mœurs mêmes de ce Pape ambitieux peuvent persuader tout le contraire; & l'on aura beau nommer aumône cette contribution, ç'aura été un véritable tribut, s'il falloit la faire malgré que l'on en eût, & si celui, qui l'exigeoit, la pouvoit employer, comme il le trouvoit à propos. On verra, dans la suite, l'autorité que ce Pape prenoit sur le temporel des

Rois; & l'on pourra facilement s'apercevoir, par quel motif il agissoit.

Le premier Dimanche * du Quarême de l'an MLXXIV. il tint un Synode à Rome, où il y eut cinquante Evêques, plusieurs Abbez. & quantité d'autres Ecclesiastiques. On y fit plusieurs Canons, dont le I. fut *que les Clercs, qui auroient donné de l'argent, pour avoir quelcun des Ordres Sacrez, ou quelque Office, dans l'Eglise, n'en feroient desormais aucune fonction, dans l'Eglise: le II. que personne n'eût à retenir une Eglise, qu'il auroit acquise par quelque prix, & qu'il ne fut permis à personne à l'avenir d'acheter, ni de vendre les droits de l'Eglise: le III. que quiconque s'étoit rendu reprehensible, par incontinence, cessât de faire les offices de Clerc: le IV. que le peuple ne reçût point les fonctions des Clercs, qui méprisoient les Constitutions Apostoliques.* Par ces Clercs *incontinens*, on n'entend pas les fornicateurs, ou ceux qui avoient commerce avec des femmes, que rien n'attachoit à eux; à qui les Confesseurs n'ont jamais interdit la célébration de la Messe, & dont on cache avec soin les intrigues, pour l'honneur de l'Eglise, à moins qu'el-

qu'elles n'éclattent trop scandaleusement, aux yeux de tout le monde. On n'entend que ceux, qui avoient des Femmes, ou au moins des Concubines, parce qu'ils n'osoient pas les épouser publiquement. C'est ainsi qu'on a voulu être plus sage, que Dieu, qui permettoit à ses Sacrificateurs, sous l'ancienne Loi, de se marier, & qui ne l'a point défendu aux Ministres de la Nouvelle. Aussi a-t-on vû & voit-on encore tous les jours les inconveniens, qu'il y a à défendre ce que Dieu n'a jamais défendu & qui est un effet de la maniere dont il a formé les hommes. Il a fallu faire consister la sainteté, en ce en quoi elle ne consiste point, sans avoir trouvé aucun moyen d'empêcher que ceux, à qui l'on a imposé le Célibat, ne la violassent, en l'un de ses principaux chefs. En cette occasion, comme en bien d'autres, on aime mieux paroître ce que l'on n'est point, que tel qu'on est sorti des mains de la Nature, ou plutôt de Dieu; & l'on trompe par-là la multitude ignorante.

Aussi les Ecclesiastiques * mariez, dont il y avoit un grand nombre en Allemagne, se souleverent-ils contre

H 3.

ce

* §. 14, 15. & *suiv.*

ce Canon, qu'on ne peut défendre qu'en disant que Grégoire n'en étoit pas l'auteur ; sur quoi l'on cite l'Auteur Anonyme d'une Apologie, qu'on fit pour lui. Mais personne n'a cité là-dessus Jesus-Christ, ni ses Apôtres, qui n'ont jamais mis ce joug sur personne. *Lambert de Schafnabourg*, dans sa Chronique, dit que ces Ecclesiastiques mariez objectoient à Gregoire ces mots de Jesus-Christ : *tous ne sont pas capables de cela ; qui en est capable, l'entreprenne*, Matth. XIX, 11, 12. & ceux-ci de S. Paul : *s'ils ne peuvent pas garder la continence, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier, que brûler*, I. Cor. VII, 9. Ces paroles étoient décisives pour eux, & ceux qui condamnoient ces Ecclesiastiques faisoient paroître plus de respect pour des décisions humaines, que pour celles de Jesus-Christ & de ses Apôtres, & agissoient même avec peu de sincérité. *Sigebert de Gemblours* accuse Gregoire d'avoir regardé comme nuls les Sacremens, que les Prêtres mariez administroient ; mais l'Auteur le justifie, à cet égard, en montrant que ce Pape vouloit seulement que le Peuple n'assistât point à leurs Messes, jusqu'à ce qu'ils eussent quitté leurs femmes.

Dans

Dans ce même Synode, Grégoire excommunia Godefroi, qui avoit envahi l'Archevêché de Milan sur Athon, qui en étoit le possesseur légitime. Il y excommunia aussi Robert Guischar, Duc de la Pouille & de Calabre; parce qu'il avoit mis le siege devant Benevent, qui appartenoit aux Papes, & il renouvella cette excommunication l'année suivante; quoi que de semblables démêlez dussent être plutôt décidés par l'Empereur, ou par des Arbitres, que par des foudres de l'Eglise, qui ne devoient regarder que les erreurs & les vices.

Les Ordonnances * de ce Synode ayant été envoyées à Othon, Evêque de Constance, il ne voulut pas obeïr au Canon contre les Prêtres mariez. Mais il fut cité à comparoître au Concile, qui se devoit tenir à Rome, l'année suivante; & le Pape, en attendant, défendit au Peuple & au Clergé de Constance de lui obeïr. Il ne comparut point, il fut excommunié & déposé, & mourut en cet état, deux ans après, à Bâle. On ne lui eût rien dit, pour des débauches défendues par la Loi Divine; mais on ne lui pardonna point de faire, en dépit

H 42 de

de l'Eglise, ce que Dieu n'a jamais défendu, & qu'il a encore institué par un commandement exprès & par la Nature même.

Grégoire, * qui avoit confirmé le privilege, de porter *la mitre laïque* à Vratiflas, Duc de Bohême, qu'Alexandre II. lui avoit accordé, à condition qu'il lui payeroit un *cens de cent Mars d'argent*, le remercia de ce qu'il lui avoit envoyé cette somme; comme si lui, ou ses prédécesseurs eussent eu droit d'accorder & de vendre de semblables choses? La même année, au mois d'Octobre, il écrivit une lettre de censure à Salomon, Roi de Hongrie; parce qu'il avoit pris l'investiture de ce Royaume, de Henri Roi d'Allemagne; au lieu qu'il la devoit demander au siege de Rome, à qui Etienne I. l'avoit fournie, avec tous ses droits & toutes ses prérogatives. Cependant Salomon, qui avoit épousé Judith, sœur de l'Empereur, n'avoit pris l'investiture de ce Prince, & ne s'étoit fournie à lui; qu'à condition qu'il en chasseroit Geisa, son parent, qui après avoir gagné une bataille sur Sa-

* §. 19. & suiv. Voyez la vie d'Alexandre II. §. 51.

Salomon l'en avoit dépossédé. Ce même Geisa, s'étant rendu maître de la Hongrie, envoya des Ambassadeurs à Grégoire ; qui lui conseilla de ne rien faire, qui fût contraire aux droits, que le Siege de Rome avoit sur la Hongrie ; que Salomon, disoit-il, n'avoit perdue, qu'à cause de cela. Geisa ménagea apparemment le Pape, & garda le Royaume de Hongrie, jusqu'à l'an MLXXVII. auquel il mourut ; & Ladislas, son frere, lui succeda.

L'année MDLXXV. Grégoire *avertit Boleslas *Duc de Pologne* que les Evêques de ce pais-là n'ayant point de Métropolitain, & ayant des Diocèses trop étendus, il y arrivoit des desordres, auxquels il falloit remedier. L'Archevêque de Gnesne avoit bien été fait Métropolitain, l'an M. mais apparemment les grandes guerres, qu'il y avoit eu, en ce pais-là, avoient empêché de remplir cette place, lors qu'elle étoit venue à vaquer. On ne doit donc pas conclurre de ce que dit Grégoire, qu'il n'y avoit point de Métropole en Pologne ; mais il paroît, par l'inscription de la lettre, que les Princes Polonois ne prenoient pas

H 5

en-

encore alors le titre de Rois, quoique les Historiens Polonois le disent. Ce Pape écrivit encore, cette année, à *Demetrius Roi des Russes & à la Reine sa femme*, pour leur dire, qu'avec leur consentement, il avoit donné à leur Fils le gouvernement du Royaume, & qu'il avoit envoyé des Légats, qu'il souhaitoit qu'ils aidassent sincèrement; sans les troubler, dans ce qu'ils avoient à faire en Russie, par l'autorité Apostolique. Il paroît, par cet exemple & par les précédens, que le Siege de Rome avoit étendu fort loin son autorité, non seulement sur les choses spirituelles, mais encore sur les temporelles; puis qu'il regardoit plusieurs Royaumes, comme tributaires, ou comme des fiefs dépendans de lui; avantages que ce Siege avoit gagnez, dans des siècles tout à fait ténébreux, où il avoit facilement abusé de la foiblesse des Princes; qui se croyoient bonnement d'autant plus agréables à Dieu, qu'ils étoient plus soumis à la Cour de Rome.

Il étoit de l'intérêt des Princes & de leurs Etats, que les Evêchez tombassent entre les mains de gens, qui eussent en général les qualitez propres à s'aquiter bien d'un emploi aussi relevé

vé & auffi difficile que l'Epifcopat. Il n'étoit pas indifferant qui que ce fût, qui enfeignât publiquement la Vertu; & en particulier il falloit avoir des gens, qui, dans les chofes civiles, fuſſent ſoumis à l'Etat, & qui n'y cauſaſſent aucunes brouilleries. On fait, par experience, que quand il ſe forme divers partis, ils font ſouvent pancher la balance en faveur de ceux, à qui ils ſe joignent. Pour cela, il falloit qu'ils fuſſent élus, du conſentement des Princes, & que ſans cela ils ne puſſent pas parvenir à cette dignité. Il étoit beaucoup plus juſte, que ce fuſſent les Souverains, qui euſſent le choix des perſonnes, qu'ils jugeoient les plus propres pour leurs ſujets, que le Pape, ou des Chanoines; qui n'étoient pas moins ſujets à ſe laiſſer corrompre, par des préſens & par des promeſſes, que les Miniſtres des Princes & qui avoient ſouvent des interêts & des intrigues, contraires au bien de l'Etat; outre qu'il étoit plus raifonnable que ceux, qui étoient pourvus des Evêchez, en fuſſent redevables à leurs Souverains, qu'à une Puifſance étrangere, ou à quelques Particuliers. On peut dire, à peu près, la même choſe des Abbaïes, ſur tout

de celles qui étoient considérables. Il n'y a aucune foi divine, qui règle l'élection de ceux, qui parviennent à ces dignitez ; ce n'est que la coutume, ou des Lois Humaines, qui ne sont pas même aujourd'hui par tout semblables, qui en ont décidé. Rien n'empêche qu'on n'y change ce que l'on reconnoit être contraire au bien de la Société, comme cela est arrivé presque par tout.

Cependant comme il importoit aux Papes, que les Evêques & les Abbez dépendissent, le moins qu'il étoit possible, des Princes ; afin qu'ils pussent prendre plus hardiment le parti de la Cour de Rome, quand les Souverains avoient quelque démêlé avec elle ; Gregoire, dans un Synode, qu'il assembla à Rome, le 24 de Février de l'an MLXXV. crut devoir ôter aux Princes l'autorité, qu'ils avoient prise de donner l'Investiture des Evêchez, & des Abbaïes. *Hugues de Flavigny*, dans sa Chronique de Verdun, raconte † la chose ainsi. „ Gregoire ayant „ vû qu'il étoit contraire aux décrets „ des SS. Peres, que, dans l'élection „ Canonique d'un Evêque, l'on eût „ le

† §. 25. & suiv.

„ le plus d'égard au don d'un Roi,
„ qui faisoit souvent changer l'élec-
„ tion, ou plutôt qui la rendoit vai-
„ ne; il défendit la même année,
„ dans un Synode, tenu à Rome, où
„ il y avoit cinquante Evêques, &
„ quantité de Prêtres & d'Abbez,
„ sous peine d'excommunication, que
„ cela ne se fît plus, par qui que ce
„ fût. Voici les paroles du Décret:
*Si desormais. quelcun reçoit de la main
d'un Laique un Evêché, ou une Ab-
baie, qu'il ne soit point censé être parmi
les Evêques, ou les Abbez & que per-
sonne ne lui donne audience, comme à
un Evêque, ou à un Abbé. Nous lui
refusons de plus la grace de S. Pierre,
& l'entrée de l'Eglise; jusqu'à ce qu'il
ait quitté un poste, qu'il n'a eu que par
ambition, ou par desobeissance, ce qui
est aussi criminel que l'idolatrie. Nous
ordonnons la même chose des dignitez
inférieures de l'Eglise. Si quelcun des
Empereurs, des Ducs, des Marquis,
des Comtes, ou des Puissances, & des
Personnes Séculières a la présomtion de
donner l'Investiture d'un Evêché, ou
de quelque Dignité Ecclesiastique, qu'il
sache qu'il est lié par la même sentence.
Il est vrai que les Canons Apostoli-
ques & plusieurs Conciles avoient*

condamné la nomination des Puissances Sécularies, pour des charges Ecclesiastiques, comme on le fait voir ici. En effet, cela ne se pouvoit faire, sans scandale, lors que les Puissances étoient Payennes; comme dans le tems, auquel les premiers Canons des Apôtres furent recueuillis. Mais les Puissances étant devenues Chrétiennes & les Ecclesiastiques ayant beaucoup augmenté leur autorité & leur crédit, jusque-là qu'ils ont composé des Corps distincts, dans les Assemblées des Etats de chaque País, & qu'ils sont même devenus, au moins en Occident, & particulièrement en Allemagne, Seigneurs temporels de grandes villes & de terres considérables; les Puissances Sécularies ont été tout autrement intéressées à empêcher qu'on n'élût indifféremment toutes sortes de Sujets, pour les Dignitez Ecclesiastiques, comme on l'a déjà dit. Aussi l'usage des nominations s'introduisit-il presque par tout, & dure encore de nos jours. Ce n'étoit pas à un seul Evêque de Rome, assisté de gens, qui dépendoient de lui, de changer un usage fondé sur le repos de chaque Etat Chrétien. La matiere auroit dû être discutée dans un Concile

cile Général, & examinée en même tems, avec soin, dans les Conseils des Princes; dont les sentimens ne devoient pas être comptez pour rien. Il ne faut pas regarder les Chrétiens Laiques, & sur tout les Souverains, comme des Esclaves, qui doivent obéir aveuglément aux Ecclesiastiques; sans oser se servir de leur Raison, pour voir s'ils sont bien, ou mal conduits. On ne le fait aujourd'hui, en aucun lieu de la Chrétienté, au moins à tous égards. Dans le fonds, après la mort des Apôtres, il n'y a eu aucune autorité, sur la terre, qui pût faire des Lois, en matiere de Religion, & les imposer aux hommes, sous peine de damnation.

Il est vrai que l'on disoit que les nominations laïques aux Dignitez de l'Eglise étoient sujettes à bien des abus, & que par-là plusieurs sujets indignes parvenoient aux postes les plus relevés. Mais ne pouvoit-on pas dire la même chose des élections Canoniques, comme on les nommoit? N'y avoit-il, que dans les Pais, où les Investitures laïques avoient lieu, d'indignes Ecclesiastiques? Les Papes eux-mêmes du X & du XI. Siecle, qui ne furent élus, que par le Clergé de Rome,

me, furent-ils pas la honte de la Chrétienté?

Cependant Grégoire * défendit à l'Empereur & à tous autres Laiques de donner aucunes Investitures, pour les emplois Ecclesiastiques, sous peine d'excommunication. Dans le même Synode, il renouvela encore la condamnation des Prêtres mariez.

La même année, Grégoire pensa être assassiné dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure. En y disant la Messe de minuit, le jour de Noël, il fut attaqué par une troupe de gens armez, blessé au visage & fort mal-traité; mais comme on ne voit point clairement, dans l'Historien, qui fut l'auteur de cet assassinat, ni que l'on fît des informations, pour le découvrir lui & ses complices; on ne s'y arrêtera pas; Il se pourroit faire que cette Histoire n'eût été faite, que pour vanter la générosité de Grégoire, que l'on introduit pardonnant celui qui l'avoit blessé, & mal-traité, à la première satisfaction, que cet homme lui en fit. Pour revenir à l'Empereur, † quand on lui anonça les décrets, & les menaces

* §. 29. & suiv.

† §. 34. & suiv.

naces de Grégoire, il étoit dans la crainte, à cause d'une rébellion des Saxons, qui s'étoient soulevés contre lui, & qui vouloient faire un autre Empereur, sous prétexte qu'il les traitoit trop mal. Cela l'obligea à donner de bonnes paroles au Pape. S'il est vrai qu'il eût menacé Henri, comme on l'a dit, en lui donnant avis de son élection au Pontificat, ce Prince avoit sujet de craindre l'exécution de ses menaces. Il écrivit encore au Pape des Lettres soumises, à ce que dit *Paul de Bernried* qui a écrit la vie, ou plutôt le panegyrique de Grégoire; pour lui demander le secours de ses prières, en lui promettant de ne rien faire, dans les Eglises, qui fût contraire aux Canons. Le Pape envoya là-dessus des gens & des Lettres en Saxe, pour engager les Saxons à poser les armes. Mais il arriva cependant, au mois de Juillet, que Henri remporta une victoire signalée, sur les rebelles; ce qui fit qu'il manqua de parole à Grégoire, & qu'il donna les Investitures des Eglises de Milan, de Fermo, & de Spolète, comme il avoit accoutumé auparavant.

L'Année MLXXVI. ce Pape écrivit des Lettres à l'Empereur, où il
lui

lui ordonnoit d'éloigner de lui ceux à qui il avoit donné des Investitures, & demander à quelque Evêque d'être reçu à faire pénitence, & d'en recevoir ensuite l'absolution. L'une de ces Lettres étoit conçue, en ces termes: GREGOIRE, *Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, au Roi HENRI salut & bénédiction Apostolique, si néanmoins il obéit au Siege Apostolique, ainsi qu'il est séant à un Roi Chrétien*; comme s'il y avoit quelque commandement, dans les Ecrits des Apôtres, ou même des Auteurs des premiers Siecles, qui ordonnât aux Rois, d'obeir aveuglément aux Papes! Il écrivit aussi à *Beatrice, Comtesse de Toscane*, qui mourut bientôt après, & à *Mathilde sa fille*, fameuse dévote de ce Pape, qui gouvernoient alors presque toute l'Italie, pour y faire observer ses Canons. Il envoya même des Légats à l'Empereur, qui le citerent à comparoître à Rome, le second jour de la seconde semaine du Quarême, au Synode, qui s'y tiendroit, pour y répondre aux accusations, qu'on faisoit contre lui; à faute de quoi, il seroit excommunié, ce même jour. L'Empereur offensé d'une hauteur, qui ne feroit pas

pas même à un Concile Ecumenique, chassa les Légats du Pape, & assembla les Evêques & les Abbez de ses Etats à Wormes, le Dimanche de la Septuagesime, pour leur proposer la déposition de Grégoire. Il s'y trouva aussi Hugues le Blanc, Cardinal, qui avoit été déposé par ce Pape, à cause de son impertinence, & de ses mœurs peu réglées, *propter ineptiam ejus & mores inconditos.* Ce sont les termes de *Lambert de Schafnabourg.* Ce Cardinal fit à l'Assemblée l'histoire de toute la conduite de Grégoire, avant & après son Pontificat, dans laquelle il l'accusoit de grands crimes. Le Synode déclara là-dessus qu'il ne pouvoit pas être Pape, ni avoir à présent, ou avoir eu auparavant le pouvoir de lier & de délier; puis qu'il avoit fait sa vie, de choses si honteuses & si criminelles. Tous souscrivirent à ce jugement; excepté *Adalberon* Evêque de Wirtsbourg, & *Heriman* Evêque de Mets, qui soutinrent que cela étoit contre les Canons. Mais *Guillaume*, Evêque d'Utrecht, leur ayant dit qu'ils eussent à souscrire, ou à renoncer au serment, qu'ils avoient fait à l'Empereur, ils se conformerent aux autres, & le Synode écrivit au
Pape

Pape des Lettres, où il lui ordonna de renoncer sans délai au Pontificat qu'il avoit usurpé, contre les Lois Ecclesiastiques, & lui déclara que tout ce qu'il avoit fait jusqu'à lors étoit nul. Tous les Evêques de Lombardie se joignirent aussi à l'Empereur. Ceux qui porterent ces Lettres se rendirent, avec diligence, à Rome, où ils arriverent un jour, avant que le Concile fût commencé, & s'aquiterent de leur commission. Ce fut un Ecclesiastique de Parme, nommé *Roland*, qui présenta les Lettres en plein Synode, & qui ne craignit point de répéter les mêmes choses, devant toute l'Assemblée. Comme l'Hymne, qu'on avoit accoutumé de chanter, en ces occasions, fut finie & que le Pape se fut assis, pour haranguer, Roland lui adressa la parole, en ces termes : *Le Roi mon Maître, tous les Evêques de delà les Monts, & ceux d'Italie vous ordonnent de quitter, dès à present, la Chaire de S. Pierre & l'Eglise de Rome. Il n'est pas convenable que l'on s'éleve à un si grand honneur, sans leur ordre, & sans une concession Imperiale.* Ensuite se tournant du côté du Clergé Romain, il ajoûta : *On vous dit à vous, mes Freres, que vous*
ayez

viyez à vous présenter devant le Roi, à la Pentecôte prochaine, afin de recevoir des mains du Roi un Pape & un Pere; car on ne reconnoit pas celui-ci, comme Pape, mais comme un Loup ravissant.

Le lendemain, * Gregoire ayant fait lire les Lettres de l'Empereur en pleine Assemblée, & demandé les avis de ceux qui la composoient, gens qui dépendoient entierement de lui, excommunia l'Empereur & avec lui Sigefrid, Archevêque de Mayence, Guillaume Evêque d'Utrecht. & Robert Evêque de Bamberg. Pour les autres, il les cita à Rome, pour y défendre leur cause, un jour qu'il marqua; à faute de quoi, ils seroient soumis à la même excommunication. Il y avoit déjà long-tems qu'il avoit excommunié Othon Evêque de Constance, Burchard Evêque de Laufanne, le Comte Everhard, Uldaric & quelques autres, qui étoient les principaux Conseillers de l'Empereur. Ensuite le Pape, dans une apostrophe à S. Pierre, qu'il prend pour témoin & pour garand de sa conduite, déposa l'Empereur & donna l'absolution de leur serment à tous ceux qui lui o-

beif-

Evêques d'être assez présomptueux que d'absoudre l'Empereur, sans avoir consulté le Siege Apostolique. Il ajoutoit que, s'il demouroit dans son impénitence, alors il falloit, après une mure délibération, élire un autre Roi Catholique, qui conduisit l'Empire. Cela veut dire, qu'il vouloit remporter une victoire complete sur son Adversaire, qui devoit se reconnoître coupable de tous les prétendus crimes, que le Pape lui reprochoit. On ne doit pas pallier cette fierté, en lui donnant le nom de zele, pour Dieu & pour son Eglise; comme si Grégoire n'avoit eu aucun égard à sa propre grandeur! Ces sortes de prétextes sont usés, depuis long-tems, & ne trompent que ceux, qui veulent bien l'être; mais aux tems d'ignorance & de desordres, auxquels vivoit Grégoire, beaucoup moins de gens s'appercevoient qu'il faisoit passer ses passions pour un saint zele; & tous ceux, qui le voyoient, n'osoient pas le témoigner de peur de s'attirer son indignation. Mais ceux, qui soutiennent aujourd'hui sa conduite, doivent, pour agir conséquemment, regarder tous les Princes, & tous ceux qui ont le droit de Patronage & qui l'exercent, comme

me des profanes, qui à la rigueur méritent d'être excommuniez, & qui devroient perdre leurs dignitez, s'ils ne renoncent à ce droit impie.

Les Princes d'Allemagne, touchés, ou effrayés des Lettres de Grégoire, & du danger où étoit l'Allemagne destituée de Chef, engagerent Henri à se trouver avec eux & les Légats du Pape, à Oppenheim; où ils tirèrent promesse de lui qu'il se soumettroit au Pape. Pour finir cette affaire, ils trouverent bon de s'assembler l'année suivante MLXXVII. à Augsbourg & d'y inviter Grégoire, qui promit de s'y rendre, quoi qu'Henri essayât de l'en détourner, en promettant d'aller lui même à Rome. Le Pontife se mit même en chemin, avec la Comtesse Mathilde; mais ayant appris que Henri venoit en Italie, contre le conseil des Princes Allemands & contre son ordre, il se retira dans un château fort de la Toscane, nommé Canuse, apparemment parce qu'il craignit que l'Empereur n'eût formé quelque dessein contre lui. Il se trompoit néanmoins, Henri s'étant rendu à la porte de ce château, le jour de la purification de la S. Vierge, s'y tint pendant trois jours à pieds nus & vêtu d'ha-

bits de laine, en implorant la miséricorde du Pape, avec beaucoup de larmes. Ceux qui étoient présents blâmoient la dureté de Grégoire, qui après s'être bien fait prier, promit enfin de rendre la communion à l'Empereur, après avoir exigé de lui des suretez; qui furent signées par S. Hugues Abbé de Clugny, par la Comtesse Mathilde, par Adelaïde, Epouse du Comte de Savoie & de Maurienne, & par plusieurs Seigneurs Ecclesiastiques & Séculariers. Il fut absous le 25 de Janvier MLXXVII. à condition qu'il comparoîtroit dans un Concile Général, avec les Princes d'Allemagne, & qu'il y répondroit aux accusations, que l'on y pourroit faire contre lui. Qu'il se remettroit au jugement du Pape, pour retenir son Royaume, s'il pouvoit répondre à ce qu'on lui reprochoit; ou en être dépouillé, s'il n'y satisfaisoit pas & qu'il parût indigne de la Royauté. Qu'en attendant que le jour, auquel il devoit être jugé, fût venu, il ne porteroit point les ornemens Royaux, ni ne se mêleroit point de l'administration de l'Etat, comme ayant droit de le faire: Qu'il éloigneroit de lui tous ceux, par les conseils desquels

il s'étoit conduit; Que si s'étant justifié des accusations, qu'on faisoit contre lui, il étoit confirmé dans la Royauté, il seroit toujourns sujet & obéiroit au Pape: Qu'enfin s'il prévariquoit, en quelque chose, que cette absolution seroit nulle, qu'il seroit tenu pour convaincu, qu'on nelui donneroit aucune audience pour se justifier, & que les Princes, dégagés de leur serment de fidélité, éliroient un autre Roi, qui seroit approuvé d'un commun consentement. Les Historiens disent que Henri reçut volontiers des conditions, aussi desavantageuses, & aussi captieuses, que celles-là, & s'engagea, par serment, à les observer; ce qui étant, il faut ou qu'il eût très-peu de courage, ou que ses affaires fussent en un état bien déplorable, & qu'il fût abandonné lâchement de ceux, qui s'étoient déclarés pour lui. Il est visible qu'il devenoit par-là Sujet de Pape & qu'il n'étoit plus en son pouvoir de lui rien refuser; qu'il pouvoit retomber sous l'excommunication, dès que son ennemi le trouveroit bon, & cela sans remede. Il se pourroit bien faire, que Grégoire se fût proposé de remporter sur lui de semblables avantages, en

lui faisant querelle sur les Investitures; & que ce fussent là les secrets & les véritables motifs de tout ce fracas, quoi qu'on ne parlât que de l'honneur de Dieu, & de son Église; comme nous voyons encore que l'on fait de nos jours, encore qu'on ne pense qu'à augmenter son autorité, & qu'on n'ait que des vûes toutes charnelles.

L'Empereur étant absous, le Pape célébra la Messe, en sa présence, & protesta qu'il étoit innocent des crimes, dont on l'avoit accusé. *Voici le corps du Seigneur*, ajouta-t-il, à ce que dit Lambert de Shafnabourg, *que je m'en vai prendre, je souhaite qu'il devienne aujourd'hui une épreuve de mon innocence; en sorte que Dieu, qui peut tout, m'absolve aujourd'hui, par son jugement, du soupçon des crimes dont on m'accuse, si je suis innocent; ou me fasse perir subitement, si je suis coupable.* Si on l'accusoit d'orgueil, & d'ambition, de tyrannie sur les consciences & d'injustice criante, contre ceux qui n'étoient point de son sentiment; on ne le faisoit assurément point injustement, car la chose parle d'elle même; comme on l'a vû par les faits, avouéz par ceux qui le louent.

le

le plus. Cette espece de sermens , faits par les gens de sa sorte, n'est qu'une partie de la Comedie, qu'ils jouent. Grégoire , après avoir dit ce qu'on vient de rapporter, prit la moitié de l'Hostie , & dit à l'Empereur que, pour se justifier tout d'un coup des accusations , que les Allemands faisoient contre lui ; & qui étoient si graves qu'ils prétendoient qu'il fût non seulement déposé, mais excommunié pour toute sa vie ; „ il n'avoit qu'à

„ prendre la partie qui restoit du Corps
„ du Seigneur (*residuam partem Do-*
„ *minici Corporis*) afin que son inno-

„ cence étant averée , en prenant
„ Dieu pour témoin , il fermât la
„ bouche à tous ceux qui disoient du
„ mal de lui. Il ajoûtoit qu'il défen-

„ droit lui même la cause de Henri,
„ & qu'il seroit le protecteur de son
„ innocence ; afin que les Princes se
„ réconciliasent avec lui, qu'on lui
„ rendît le Royaume, & que toutes
„ les tempêtes des guerres civiles ,
„ qui troubloient l'État , cessassent
„ pour toujours. Henri ayant con-

„ sulté ceux d'entre les siens, qui étoient
autour de lui, dit que les accusateurs
étant absens, ce serment seroit inuti-

le, & pria le Pape de réserver cette

affaire au Concile Général ; afin que les accusateurs étant présens, & leurs personnes, aussi bien que leurs accusations étant examinées, selon les Lois Ecclesiastiques, il pût réfuter ce dont ils le chargeoient. Le Pape y consentit & l'Empereur prit de sa main *la partie qui restoit du corps du Seigneur*. Si le Pape se servit de ces paroles, que * *Lambert* met dans sa bouche, il parloit en Bérengarien ; car ce n'est que selon le sentiment de *Berenger*, qui suppose que c'est le Pain, qui est nommé le Corps du Seigneur, que ce Corps peut être partagé. Ceux, qui croient la présence réelle, ne peuvent pas dire, que le Corps véritable de Jesus-Christ soit partagé, puis qu'ils supposent qu'il n'y arrive point de changement.

Au reste, l'Empereur fit paroître plus de conscience, que le Pape, en ne jurant point, sans néanmoins s'avouer coupable de tout ce dont on l'accusoit ; parce qu'on fait bien qu'il n'y a point de Gouvernement, qui ne commette bien des injustices, dont

il
* *Lambert de Schafnabourg* *Auteur contemporain, cité plusieurs fois, dans cette Histoire.*

il a sujet de demander pardon à Dieu, & qu'il ne pourroit nier avec serment, sans parjure; quoi que d'ailleurs il y ait peu de Gouvernemens, qui soient coupables de tout ce dont les Mécontents accusoient Grégoire, qui étoit dans le même cas, & qui dans ce moment même faisant des indignitez énormes à l'Empereur, & à la dignité Imperiale, auroit dû lui-même, si ç'avoit été un homme de conscience, demander pardon à Dieu de son orgueil & de ses iniquitez, & penser sérieusement à s'en corriger. C'est une question, qu'on ne souffriroit pas aujourd'hui qu'on proposât; si un Concile Général, ou une Assemblée d'Evêques, & d'Abbez peut, à l'exclusion des Laiques, juger de la conduite des Souverains, & par conséquent de toutes les autres Puissances inférieures, les excommunier & les déposer, si les membres qui composent ces Assemblées le jugent à propos. Il est visible que si l'on prenoit l'affirmative, ce seroit soumettre entièrement la Puissance Sécularie à l'Ecclesiastique, & en particulier à celle du Pape, qui est ordinairement le maître des décisions des Conciles, & qui prétend même pouvoir décider sans eux. Cette dernière Puissance

deviendroît le Tribunal suprême, dont ceux des Rois & des Princes & tous les Tribunaux inférieurs dépendroient. Nôtre Seigneur auroit eu tort de dire que *son Royaume n'est pas de ce Monde*, puis qu'il auroit voulu établir en ceux, qui le représentent, une autorité temporelle, de qui tout dépendroit. La chose est claire & toute l'Europe Chrétienne s'est déclarée depuis long-tems là-dessus; après quoi il me semble que l'on ne peut plus approuver la conduite de Grégoire VII.

JE ne continuerai pas la vie, dans la 1. Partie de ce Volume; je mettrai le reste dans la suivante.

Comme la Cour de Rome n'oublie rien, pour remettre sur pied les *Maximes Hildebrandines*; il est bon de faire de mures réflexions sur ces matières, de peur de retomber insensiblement sous la tyrannie, qu'elle exerçoit, il y a quelques siècles.

ARTICLE IV.

Les Comedies de TERENCE, avec la Traduction & les Remarques de Mad. DACIER. A Rotterdam aux
 dé-

dépends de Gaspar Fritsch MDCCXVII. en 3. Volumes in 8. dont le premier a 602 pages, le second 488, & le troisième 434. avec des figures à chaque Acte, tirées des Anciens MSS. où l'on voit les masques & l'action des Personnages de chaque Comedie.

QUOI que *Terence*, avec la Version & les Remarques de Mad. Dacier, ait été ci-devant imprimé à Paris & en cette Ville; on n'a pas mis à la tête de cette Edition que ce fût la troisième, peut-être parce que l'illustre Dame, qui donna la première Edition à Paris, il y a plusieurs années, veut que l'on regarde celle-ci, comme la seule qu'elle reconnoit. Elle y a fait des changemens dans la Version, qui la rendent meilleure, plus élégante & quelquefois plus littéraire, quoi qu'elle n'en rende pas raison dans ses Notes. Ces Notes ont été augmentées, encore que les nouvelles Remarques ne soient pas distinguées, par quelque marque, des anciennes. Ceux qui compareront les Editions le verront facilement.

On a déjà pu remarquer, dans l'Édition de Paris, sur laquelle celle

d'Amsterdam a été copiée, sans aucun changement, ce qui peut faire estimer ce *Terence*, en lisant la Préface de Mad. *Dacier*, où elle rend raison de son travail ; & encore plus, par l'examen du livre même. Mais on trouvera ici, en jettant les yeux sur les figures, qui y sont, & qui sont tirées des MSS. de la Bibliothèque du Roi T. C. que Mad. *Dacier* n'avoit pas voulu consulter, à la première Edition ; que ces figures n'ont pas été faites par des ignorans, mais par des gens, qui connoissoient les manières des Anciens & qui avoient bien étudié ces Comedies, dont elles représentent fort bien l'action. Quoi que les MSS. d'où elles sont tirées, soient fort anciens †, il se peut faire qu'elles aient été faites, sur d'autres encore plus anciens. On verra à la p. 39. & suivantes, de la Préface, l'usage qu'on en peut faire, pour l'intelligence de l'Auteur. 1. Il paroît, par la figure des Masques des Personnages de chaque piece, que les Masques des Anciens n'étoient pas faits comme les nôtres, qui ne couvrent que le visage, mais que c'étoit une tête entière,

† De 800 ou 900 ans, à ce qu'on croit.

& creuse qui renfermoit la tête de l'Acteur ; ce qui donne à Mad. Dacier occasion d'expliquer un endroit de *Phedre*, qu'on ne pourroit entendre, sans savoir cela. On voit aussi à tous ces masques des cheveux. 2. On y remarque que le manteau des Esclaves, étoit aussi court, que celui des Comédiens Italiens d'aujourd'hui, mais qu'il étoit beaucoup plus large. Ces Acteurs le mettoient en écharpe, ou le portoient autour du cou, ou sur une épaule, ou s'en servoient comme d'une ceinture. 3. Si l'on croit ces figures, les portes, qui donnoient dans la rue, avoient derrière elles des rideaux, qui couvroient le dedans de la maison ; & ceux, qui sortoient & qui, se tenant devant la porte, vouloient voir cependant ce qui se passoit dans la maison, nouoient le rideau, comme on noue ceux d'un lit.

Mad. Dacier, après avoir fait ces remarques générales, parcourt les pieces, l'une après l'autre, & trouve que les MSS. confirment diverses de ses remarques.

Dans la figure qui est à la 1. Scene de l'*Andrienne* on voit entrer dans la maison de Simon deux Esclaves, dont

l'un porte une bouteille, & l'autre des poissons; & Sosie, qui s'approche de Simon, avec une grande cueuil- lere à la main. Cela marque que quand il dit, *ut carentur rectè hac*, il s'exprime en termes de cuisine, selon les remarques de Mad. Dacier, sur les vers 1. & 4.

L'Autel, dont il est parlé Act. IV. Sc. 4. n'est pas, selon cette Interprete, l'autel du Théâtre, comme le cro- yoyent quelques Savans; mais un de ceux qu'on voyoit à Athenes, devant des maisons, comme nôtre Interprete l'avoit remarqué, & c'est aussi ce qu'on voit dans la figure.

Dans le titre de l'*Eunuque*, au lieu de *tibiis duabus, dextrâ & sinistrâ*, il y a dans un MS. *duabus dextris*; ce qui est conforme à la conjecture de l'Interprete; que cette Piece avoit aussi été jouée, avec deux flutes droi- tes.

Elle avoit aussi conjecturé que Me- nedeme, dans l'*Heautontimorumenos*, Act. I. Sc. 1. étoit chargé des instru- ments d'agriculture, dont il se ser- voit, pour travailler, quand Chremès l'avoit abordé. C'est aussi ce qui pa- roit dans la figure de cette Scene, où on voit Menedeme chargé d'une fau- cille,

telle, & Chremès soutenant avec peine ce qu'il appelle *rastros*, instrument qu'il trouvoit trop pesant, pour un vieillard, qui n'étoit pas accoutumé à travailler à la terre. Mad. *Dacier* traduit ce *râteau*, apparemment à cause de la ressemblance des mots. Il me semble néanmoins que ce sont ici des *boyaux*, ou des *bêches*, qu'on appelle autrement *ligones*, dont on fossoye la terre, & qui sont pesans; au lieu que les *râteaux*, qui ne servent qu'à nettoyer les carreaux & les allées des jardins, ne sont pas pesans. La figure peint en effet ce que Chremès tient, comme un *boyaux* à deux branches. Au reste, il semble que Mad. *Dacier* a raison de croire que Menedeme quittoit le travail, & emportoit les instrumens dont il s'étoit servi. On verra * dans les *Dissertations* de Mrs. *Hedelin*, & *Ménage*, sur cette Comédie, ce qu'on objectoit à cela.

Le titre des *Adelphes* étoit corrompu, avant *M. A. Muret*, qui le corrigea sur un MS. de Venise, qui est confirmé par ceux du Louvre, à quelque chose près; où l'on voit une la-

I 7

eune

* On en parle au Tom. III. p. 202. de la B. A. & M.

cune dans le plus ancien MS. Nôtre Interprete avoit en effet conjecturé qu'il y manquoit quelque chose.

Quelques Interpretes avoient cru que Micion, dans la 1. Sc. du I. Acte, s'entretenoit avec *Storax*, parce qu'il l'appelle. Mad. *Dacier* a soutenu que non, que ce Vieillard n'avoit fait que l'appeller, & que s'appercevant, qu'il n'étoit pas au logis, il continue à parler seul; & il est représenté de la sorte dans les figures anciennes. Dans l'Act. III. Sc. 4. on voit Syrus, dans une attitude, par où il paroît qu'il donnoit quelques ordres à Dromon, qui vuïdoit des poissons, à la porte de la maison, lorsque *Demea* arriva là. Il semble que cela se rapporte au vers 7.

On avoit fait la Scene, qui est dans cette Edition la 8. de l'Acte IV. la 1. du V. ce qui étoit contre les regles, puisque le Théâtre n'étoit pas vuide, comme Mad. *Dacier* l'avoit montré. Cela s'est trouvé, comme elle avoit jugé qu'il devoit être, dans les MSS. qui font la 1. Sc. de l'Acte V. celle qui commence : *parata à nobis sunt* &c.

Elle croit que dans la premiere planche, qui est au devant du *Phormion*, on voit deux flutes inégales, & la
cour-

courroie, que les joueurs de flute se mettoient autour de la bouche, & qui étoit attachée derrière leur tête. On n'a qu'à voir ce qu'elle en dit, & qu'à le comparer à ce qu'on voit sur la planche.

On commençoit le V. Acte, par la Scene: *quid agam* &c. qui est ici la 6. de l'Acte IV. & Mad. *Dacier* avoit montré qu'on avoit tort, & qu'il devoit commencer, par la Scene: *nos nostrapte culpá facimus* &c. Ce qui se trouve ainsi dans le MS.

Le titre de l'*Hecyre* est mieux conçu dans les MSS. & les deux Prologues qui le suivent & qu'on avoit joints mal-à propos l'un à l'autre, y sont séparés; comme ayant servi à deux différentes représentations. Le commencement du V Acte étoit aussi mal placé, à la Scene: *non hoc de nihilo est* &c. au lieu d'être mis à celle qui commence: *Ædepol me esse meam* &c. La chose même le montrait, & cela se trouve confirmé par un des anciens MSS. & par une note que l'on y voit, & que Mad. *Dacier* rapporte dans sa Préface.

Enfin elle avertit „ que ces MSS.
 „ condamnent absolument toute la
 „ Critique de Mr. *Guyet* (qui vouloit
 „ faire

„ faire non seulement de grands chan-
 „ gemens dans les paroles de Terence,
 „ mais encore retrancher quantité de
 „ vers) „ car il n'y a pas un, dit-elle,
 „ des changemens, ni des retranche-
 „ mens considerables, qu'il a voulu
 „ faire dans ces Comedies, qui soit
 „ confirmé par les trois MSS. qu'el-
 „ le a vus. Cela devroit, ajoute-t-
 „ elle avec beaucoup de raison, rendre
 „ les Critiques moins hardis & leur
 „ apprendre au moins, que de ce
 „ qu'ils n'entendent pas une chose,
 „ ou qu'ils n'en voyent pas la beau-
 „ té, il ne s'en suit pas toujours qu'el-
 „ le doive être ni corrigée, ni retran-
 „ chée. On pourroit faire beaucoup
 „ de remarques, sur l'arrangement
 „ des mots, qui assez souvent sont
 „ autrement placez dans les MSS.
 „ que dans les imprimez; nous n'a-
 „ vons pas aujourd'hui l'oreille assez
 „ fine, pour juger de cette différen-
 „ ce. Et pour ce qui est de la mesu-
 „ re des vers; il nous seroit mal de
 „ faire les délicats sur une cadence,
 „ qui étoit très-peu sensible, du tems
 „ même de Cicéron, & que les plus
 „ grands connoisseurs ne déméloient
 „ qu'avec beaucoup de peine.

Notre Savante Interprete a sans
 doute

doute raison, en tout cela; & elle a droit de prétendre aux remerciemens du Public, pour la peine qu'elle a prise à nous donner *Terence*, comme elle a fait. On ne peut pas, dans des notes Françoises, entrer dans une discussion critique des varietez de Lecture, que l'on trouve dans les MSS. Mais il ne feroit pas inutile de voir celles des plus anciens MSS. comparées les uns aux autres, avec soin; pour tâcher de fixer le texte de *Terence*, autant qu'il est possible, sur la Grammaire, sur l'Usage, & sur l'autorité des plus anciens exemplaires, qui nous restent. Pour ce qui est de réduire tous les vers de *Terence* & de *Plaute* à une juste mesure, à force de changemens, de transpositions, d'additions & de retranchemens; ce seroit faire de nouvelles Comedies, qui pourroient être bonnes, selon le goût de celui, qui les auroit faites, mais qui ne seroient approuvées de personne, que de lui: comme personne n'a goûté la réformation hardie & téméraire, que M. *Guyet* y a voulu faire.

La traduction d'un Auteur Latin, qui a bien écrit, comme *Terence*, est fort difficile. Premièrement il faut entendre parfaitement la langue que
l'on

l'on traduit, ou savoir, par une longue lecture, faite avec beaucoup d'attention, la signification propre & figurée de châque mot & de châque expression & les lieux où on les employe; sans parler des faits, des opinions & des coûtumes, auxquelles tous les Auteurs font de fréquentes allusions. Secondement, il faut entendre & écrire très-bien la langue, dont on se sert, pour rendre élégance pour élégance, beauté pour beauté, sans s'éloigner, le moins qu'il est possible, de la lettre. Pour égaler *Terence*, en François, il faudroit parler en termes aussi propres & aussi naïfs, en François, qu'il l'a fait en Latin; & c'est ce qui est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de quelque manière qu'on traduise. Il faudroit faire de nouvelles Comedies, en empruntant seulement la matière de lui, pour donner à l'esprit tout l'effort qu'il peut avoir, & employer la Langue Françoisse, selon son propre génie, comme si on les composoit en François, pour la première fois. Je croi que cela se pourroit faire, par quelcun qui sauroit & qui posséderoit à fonds la Langue & non seulement la Langue, mais le langage familier & comique, purgé néan-

néanmoins de bassesses & de tours trop burlesques. Il est possible de trouver des gens, qui aient ce talent, mais il faut avouër qu'il y en a peu. Comme *Mad. Dacier* n'a pas voulu faire de nouvelles Comedies, mais seulement faire entendre celles de *Terence* & les faire lire avec plaisir, en François; elle l'a suivi autant qu'il lui a été possible, & l'on peut dire qu'elle y a réüffi.

Elle a quelquefois mis dans le texte les manieres de lire qu'elle a trouvées, dans les MSS. lors qu'elles lui ont paru meilleures, en marquant au dessous des pages les leçons ordinaires; ou elle a mis les leçons des MSS. au dessous, quand elle a douté si elles étoient meilleures, que celles des Editions. Au reste elle suppose que l'on a lû les Notes de feu *Mr. le Fevre* son Pere, qui sont courtes, mais de bon goût.

Les remarques sont pour expliquer la propriété des termes, sur tout lors qu'on s'y est trompé; pour éclaircir les passages obscurs, ou mal-expliquez par d'autres; pour faire prendre garde aux beaux endroits, ou à l'art du Poëte, quand elle s'est apperçue qu'on passoit ces endroits trop légèrement. Elles sont courtes & bien choisies, &

on les voit en cette Edition partagées sous les pages également, ce qui est commode pour les Lecteurs, & fait bon effet à la vuë.

Il y a un endroit, dans l'*Heautontimorumenos*, où il me semble qu'on auroit pu autrement traduire. C'est au vers 102. de la Sc. I. du I. Acte Chremès y dit qu'il croyoit que Menedeme étoit un bon pere & Clinias un fils obeissant, s'il avoit sù bien le prendre; mais qu'ils ne se connoissoient pas bien l'un l'autre; à quoi il ajoute: *hoc ubi fit, ibi non verè vivitur*, que nôtre Interprete traduit: *Et quand cela est ainsi, cela n'est pas vivre.* Je crois que *non verè* signifie la même chose que *fucate*; c'est-à-dire, qu'on use reciproquement de dissimulation, & qu'on ne se découvre point l'un à l'autre, faute de confiance mutuelle. On fait que *verus* signifie quelquefois sincere, & sans dissimulation. Au reste, je souscris volontiers aux loüanges, que Mr. l'Abbé *Fraguier* donne à nôtre Interprete, dans la belle Idylle Latine, qui est à la tête de cette Edition. Ceux qui ont quelque goût de l'ancienne Poësie Latine verront, dans cette petite piece, qu'il y a encore des gens en
Fran-

France, qui savent non seulement l'imiter très-heureusement ; mais qui puisent dans les mêmes sources, que *Virgile & Horace* ; je veux dire non seulement les Poètes, mais encore les Philosophes Grecs, qui ont été inaccessibles à bien des Poètes Latins modernes.

A la p. LXII. où il y a au 4. vers avant la fin, pour *superant nuga pravaque libido* l'Auteur avoit dit apparemment *nugaque & prava libido*, ou quelque chose de semblable. On m'a dit que la copie, venue de Paris, s'étant perdue, avant que la correction de la feuille fût achevée, on n'a pas pu redresser cette faute.

A R T I C L E V.

Réflexions sur la RHÉTORIQUE & sur la POÉTIQUE par Mr. DE FENELON, Archevêque & Duc de Cambrai, avec quelques autres pièces concernant l'Académie Française. A Amsterdam chez Fred. Bernard MDCCXVII. in 12. pag. 262.

LE Libraire, qui a fait imprimer
ici ces Pièces, a dessein de donner
de

tems en tems de semblables recueils de pieces imprimées & manuscrites au Public, concernant l'Academie Françoisé, ou faites par ses membres.

La premiere de ces Pieces est déjà connue, par l'Edition que l'on en a faite à Paris. C'est une réponse de feu Mr. l'Archevêque de Cambrai à l'Academie Françoisé, dont il étoit membre, & qui lui avoit fait demander ses sentimens sur le Dictionnaire, & sur la Grammaire Françoisé, qu'on parloit d'entreprendre dans ce Corps, & sur d'autres sujets, qu'on ne fera qu'indiquer, parce que le livre est petit, connu de tout le monde, & digne de l'être encore davantage.

Après avoir montré, en peu de mots, l'utilité du Dictionnaire & de la Grammaire, il donne à Mrs. de l'Académie de fort bons avis, touchant ce qu'on pourroit faire, pour enrichir la Langue Françoisé; que des peuples voisins, dont les Langues sont beaucoup moins cultivées, accusent tous les jours de pauvreté; en quoi ils n'ont pas tout à fait tort, comme il paroît par l'aveu sincere qu'en fait Mr. de Cambrai. Pour reconnoître cela, il n'y auroit, ce me semble, qu'à prendre un Dictionnaire d'une autre Langue,
morte

morte ou vivante, sur tout s'il est un peu ample; & l'on trouveroit qu'il y a quantité de mots dans ces Langues, que la Françoisse ne peut exprimer, que par des périphrases. Il seroit bon que les Academiciens, qui savent ces Langues, fournissent aux autres, des listes de ces mots, pour tâcher d'en chercher, ou d'en former insensiblement, qui répondissent à ceux des autres Langues, que l'on hazarderoit en suite, de la manière dont le veut nôtre Auteur. Au reste ce que j'ai dit de l'abondance de quelques Langues vivantes, n'empêche pas que je ne croye, qu'en comparant les Dictionnaires, on ne trouvât aussi bien des mots & des expressions, sur tout métaphoriques, en François, dont les autres Langues manquent.

De là Mr. de Fenelon passe à la Rhétorique, sur laquelle il donne d'excellentes leçons, sur tout sur celle de la Chaire, que l'on fera bien de lire dans l'Original. Pour moi, je me persuade qu'on voit si peu de gens exceller, dans cette sorte d'éloquence; non pas tant manque de paroles, ou d'art à les employer, ou de hardiesse à parler en public, que manque de savoir; car enfin il y a très-peu de gens,

gens, qui aient assez étudié & médité les matieres, dont on doit parler en Chaire, & il y en a une infinité qui sont prêts à en parler, & qui en parlent en effet, avec beaucoup de hardiesse & souvent avec grand applaudissement de la multitude sans goût, qui les écoute. Il y en a aussi très-peu, qui sâchent bien raisonner, & ranger leurs pensées comme il faut, pour aller au but, qu'ils se proposent, par le meilleur chemin. Les habiles, gens, en ces deux sortes de choses, ont toujours été rares chez toutes les Nations, & c'est-ce qui fait que les Chaires sont si rarement remplies de gens, qui méritent qu'on les écoute.

Mr. de Cambrai fait ensuite de très-bonnes remarques sur la Poétique en général, & sur la Tragedie & la Comedie en particulier, & enfin sur l'Histoire. Il finit par ce qu'il pensoit de la querelle litteraire, touchant la préférence des Anciens aux Modernes. Il rend, ce me semble, justice aux uns & aux autres; sans outrer la matiere, comme l'on ne fait que trop communément.

Je ne parlerai pas ici des nouvelles Editions du *Telemaque* du même Auteur, faites depuis peu à Paris & en
Hol-

Hollande. Elles sont beaucoup plus correctes que les précédentes, mais il y est resté assez de fautes, dans les noms propres.

La seconde Piece de ce Volume est un Discours de la Poësie Pastorale, à Mrs. de l'Academie Française, par Mr. l'Abbé GENEST, qui est comme une tâche que cette Illustre Compagnie lui avoit donnée; en faisant entre ses membres la distribution des sujets, qu'elle avoit résolu de traiter. Ce Discours est écrit avec beaucoup de savoir, de jugement, d'ordre & de politesse.

Il est divisé en quatre parties, dans la premiere desquelles il découvre chez les premiers hommes & particulièrement chez les Hebreux, l'origine de la vie Pastorale; seulement pour en montrer l'excellence & la dignité. Ce n'est qu'un espece d'Avant-propos, tiré uniquement de l'Histoire Sacrée. Dans la seconde, il cherche l'origine de la Poësie Bucolique des Grecs. Il trouve qu'elle est née dans l'Arcadie, quoi qu'il ne nous reste aucune Piece des Poëtes de ce pais-là; ou dans la Sicile, d'où elle a passé ensuite chez les Latins. Il y examine aussi ce qu'on nomme *Idylle* & *Eglogne*, mots que

les Anciens confondoient assez communément, & que l'on distingue néanmoins dans la Langue Françoisé; où *Idylle* est un mot un peu plus général, pour marquer de petites Poésies, & où *Eglogue* signifie proprement une Poésie pastorale. Dans la troisième, il s'attache à prouver, que la Poésie Bucolique, qui étoit simple & littérale, dans la première Antiquité, est devenue depuis allegorique & figurée; & que son caractère est noble, quelquefois même sublime, sous les voiles champêtres, qui l'enveloppent. Dans la quatrième, il établit encore plus la noblesse de ce caractère, par la beauté du style des Idylles & des Eglogues, sur tout des Modernes. Ce stile si élégant & si fleuri est devenu propre à cette espèce de Poésie, & aux personnages, qu'on introduit sous le nom de Bergers; en sorte qu'on ne pourroit plus aujourd'hui les faire parler autrement, avec l'approbation du Public. C'est ce que l'Auteur montre, par quantité d'exemples tirez des Poètes François. De là il conclut qu'on peut définir l'Eglogue, ou l'Idylle Pastorale, selon l'usage moderne, *un Poëme composé d'un stile pur,*
bar-

harmonieux & fleuri, où, sous le nom de Bergers & sous des images champêtres, on peut décrire l'état & les sentimens des personnes les plus relevées, & leur insinuer l'amour des plaisirs innocens & des leçons d'une sage & douce Morale.

Il y a, à la fin de ce Volume, quelques Pièces touchant le prix remporté dans l'Académie Française, en MDCXIV. & quelques autres, qui sont satiriques, & dont je ne dirai rien.

A R T I C L E VI.

La Vie & les Sentimens de LUCILIO VANINI. A Rotterdam, chez G. Fritsch, MDCCXVII. in 12. pagg. 298. avec les Préfaces & la Table.

CET Ouvrage avoit été composé, il y a assez long-tems, par Mr. Durand, Ministre François à Londres; comme on le verra au commencement de son Avertissement, & au commencement de l'Histoire même, où il nous apprend quelle fut l'occasion, qui

K 2

l'en-

l'engagea à l'entreprendre, & pour-
quoi il a tant tardé à paroître. On le
pourra lire dans l'Original, car je
n'ai pas de la place, pour entrer ici
dans le détail.

L'Auteur parle ici d'abord de la
naissance & des parens de *Vanini*; puis
de ses Etudes & de ses Maîtres; en-
suite de ses voyages & de ses courses;
après cela de ses Ecrits & de l'impie-
té, qu'il y cache & qu'il y fait paroître
successivement; enfin de son sup-
plice & du caractère de son Esprit;
qu'il représente tel qu'il a été, con-
tre les adouciffemens de Mr. *Arpe*,
qui a publié en MDCCXII. une Apo-
logie en Latin pour *Vanini*; & contre
Mr. *Bayle*, qui dans ses *Pensées sur
la Comete* a érigé *Vanini*, en homme
de bien & en vrai Martyr de l'Atheïs-
me. Mr. *Durand* se sert de ce que
les PP. *Mersenne* & *Garasse* & le Pré-
sident *Gramond* ont dit de *Vanini*;
mais il a de plus lu, avec soin, les
livres de *Vanini*, pour en tirer les cir-
constances de sa vie, dont cet Athée
a fait mention, en passant, & il a cor-
rigé par-là diverses fautes que ceux,
qui avoient parlé de lui, avoient com-
mises, par rapport à l'Histoire de sa
vie. Le livre est petit & l'on fera bien
de le lire. On

On y voit un homme, que de mauvaises études & beaucoup de vanité précipiterent dans l'envie de contredire tout le monde, en se moquant de la Religion; & que le desir de faire des Disciples, apparemment pour en profiter, fit trop parler; ce qui enfin le conduisit, quoique malgré lui, au supplice qu'il souffrit à Thoulouse en MDCXIX. On voit un Athée, qui étoit dans le fonds un fourbe & un homme de mauvaise vie; non seulement par les accusations, que l'on a faites contre lui, mais par ses propres livres; où il feint de croire ce qu'il attaque par tout, sous le personnage d'un Athée, à qui il prete les raisons les plus spécieuses, qu'il lui est possible, & qu'il réfute foiblement; en protestant néanmoins qu'il croit ce qu'il défend si mal, quoi qu'en quelques endroits il leve le masque. Mr. *Durand*, en épluchant la conduite de cet homme, à cet égard, n'a pas pû dissimuler qu'il y avoit eu quelcun de nos jours, qui en avoit usé de même & qui étoit encore allé plus loin; puis qu'il avoit dit qu'il étoit impossible de répondre aux objections Manichéennes, que *Vanini* avoit au moins feint de vouloir réfuter. Néanmoins celui

qui parloit de la sorte, & qui faisoit même souvent l'Apologie des Athées, a fait accroire, à en juger, par le silence que certaines gens ont gardé, qu'il étoit attaché à la Religion, dont il faisoit profession. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de cette espece de gens-là. Il suffit qu'il se soit trouvé quelcun, qui l'a démasqué.

A la fin, Mr. *Durand* montre que Mr. *Bayle*, qui avoit lû ce que le Préfident *Gramond* avoit dit de *Vanini*, auroit dû changer, au moins dans les dernières Editions de ses *Pensées Diverses*, le caractère qu'il avoit donné de cet Athée, comme d'un honête homme, & d'un courageux Martyr de l'Athéisme. Il étoit au contraire de mauvaises mœurs, & il ne lui fut nullement libre d'éviter la mort, en faisant semblant d'être bon Chrétien; car il le fit de son mieux, jusqu'à ce que son arrêt lui fût prononcé; & il ne se découvrit, que lors qu'il se vit condamné à la mort, pour les discours qu'il avoit tenus auparavant; sans qu'on lui promît la vie, s'il vouloit changer & condamner les sentimens qu'il avoit soutenus. Mr. *Durand* prouve encore que Mr. *Bayle* s'est étrangement brouillé sur *Vanini*,
&

& sur les effets de l'Atheïsme, qu'il avouoit en même tems être dangereux. On fera bien de lire cela, dans l'Auteur, qui en ceci ne peut être suspect d'aucune animosité & qui n'avance rien, qu'il ne prouve évidemment. Ceux qui croient que Mr. Bayle raisonnoit aussi bien, qu'il parloit, n'ont qu'à méditer un peu cet endroit.

Je n'ajouterais ici autre chose, si non que Mr. Durand ne s'est pas bien ressouvenu des paroles de Mr. de Fontenelle, sur le sujet du P. Baltus; mais c'est une chose de très-petite conséquence.

ARTICLE VII.

Lettre écrite à l'Auteur de la B. A. & M.

LORS que j'eus l'honneur, Monsieur, de vous parler dernièrement, je vous communicai qu'il y avoit ici, à Amsterdam, un Mr. *Farenheit*, qui fait plusieurs sortes de *Barometres* & de *Thermometres*, avec beaucoup plus d'exactitude, pour l'usage des Physiciens, que j'en ay trouvé jusqu'à présent. Mais je n'eus pas

le tems de vous en parler assez au long, comme la chose le demandoit. J'ai donc jugé devoir le faire par écrit, en aussi peu de mots qu'il me sera possible. Je sai que vous préférez les Experiences, faites avec précaution, à toutes les hypotheses & toutes les conjectures, & que vous êtes parfaitement instruit des lumieres, que l'on a tirées, depuis environ cinquante ans, de la Machine dont on pompe l'air; des *Barometres*, que l'on vuide ainsi de ce même air grossier; des *Thermometres*, & de la satisfaction que les Physiciens en ont tirée.

Mr. *Farenheit* fait ses *Thermometres* fort égaux, en sorte qu'il proportionne le tuyau & ce qui est dedans, avec le Cylindre ou la Boule d'embas. Il regle les dernieres bornes du froid, par la force du Sel & de la Glace, dont il met ensemble des poids égaux, avec un peu d'eau; ce qui étant mêlé & remué ensemble, en Hiver, produit un très-grand froid. Il compare aussi les dernieres bornes de la chaleur à celle de l'Eau bouillante, parce que l'Eau commençant à bouillir, quelque tems qu'on la tiennent bouillante, & quelque feu que l'on fasse dessous, monte par tout aussi haut dans
le

le même Thermometre, en Hiver & en Eté; selon ses experiences, & selon celles de quelques autres, dont j'ai oui parler. Il ne fait néanmoins pas son *Thermometre* ordinaire d'une si grande longueur, que l'on puisse, par son moyen, éprouver la chaleur de l'eau bouillante, ce qui ne peut être d'usage que pour des Experiences Physiques, mais seulement $\frac{2}{3}$ de la longueur du tuyau; ce qui est à peu près le degré, auquel la liqueur parvient, quand on tient la Pomme, ou le Cylindre de dessous dans la bouche, pour lui communiquer la chaleur intérieure que nous avons; parce qu'on ne peut pas s'imaginer que l'air libre, dont nous avons perpetuellement besoin, pour respirer, soit plus échauffé que nôtre haleine, & que par conséquent il n'est pas nécessaire d'avoir une plus grande chaleur, pour déterminer les changemens du Froid & du Chaud, qui arrivent en Eté & en Hiver. Outre cela, il fait faire des *Thermometres* de Mercure de la même manière, en sorte que le Mercure, quoi que ce soit la plus pesante liqueur qu'on y puisse employer, reçoit par le Froid & par le Chaud, quoi qu'en différentes proportions, des change-

mens de rarefaction, comme les liqueurs spiritueuses. Les *Thermometres*, dont l'opération est semblable, sont aussi propres, en quelques endroits de Monde qu'on les porte, pour faire des observations exactes du changement des Climats; ce qui peut être d'usage pour l'avancement des Sciences.

Dans les *Barometres*, il prend garde exactement à la plus grande rarefaction du Mercure, & à la surface intérieure du tuyau; qu'il prépare si bien que le Mercure, dans tous les tuyaux, quand on le met dans le même vaisseau, est justement aussi haut dans l'un que dans l'autre; ce qui est une preuve exacte, qu'ils sont comme ils doivent être; puis que la moindre saleté, ou la moindre humidité, qui soit au dedans du verre, cause du changement, dans la hauteur du Mercure. Pour une autre marque, que le verre est bien net, il fait, par une manière fixe, & par une juste mesure de le nettoyer, faire ses *Barometres*, pour le dedans, en sorte qu'au dessus du tuyau où l'air de notre Atmosphere ne peut pas pénétrer, ils rendent de la lumière dans l'obscurité; quand on les remue un peu de haut

haut en bas; si bien que cette lumiere reparoit quand le Mercure descend, & non quand il monte. Ce phénomène, que l'on a observé par hazard dans quelques Barometres, depuis quarante ans, est très-remarquable; puis que depuis quelques années, plusieurs personnes ont tâché de faire des Barometres pour montrer à d'autres ce phénomène, mais inutilement; jusqu'à ce qu'au commencement de ce Siecle Mr. *Bernouilli* en a trouvé le moyen. Pour donner lieu à mieux examiner la nature de cette lumiere, il fait des Cylindres de verre d'environ trois, ou quatre pouces de longueur & d'un $\frac{1}{2}$ pouce de diametre, qu'il nettoye si bien de l'air de l'Atmosphere & dans une proportion si juste, qu'après avoir fermé hermétiquement ces Cylindres; si on frotte en dehors le verre, avec les doigts secs, l'Ether interieur rend de la lumiere.

Il fait deux sortes de ces verres, qu'on peut nommer avec raison *Phosphores Etheriens*. Dans l'une il y a un peu de Mercure, & dans l'autre il n'y en a point, ni rien d'autre qui soit visible. Cette seconde sorte sert à montrer que les Savans, qui attribuent

buent la lumière, dont on vient de parler, à la nature du Vif-argent, n'ont nullement trouvé la vraie cause de ce Phénomene. C'est une chose très-remarquable, dans cette espece de Verres, que si l'on a quelque vapeur, quelque humidité, ou quelque sueur attachée aux doits, ils ne rendent aucune lumière. Pour en produire, il faut envelopper légèrement les doits de papier sec, ou au lieu de cela frotter le verre de quelque autre chose qui soit sèche, ou même avec quelque metal, comme de l'Argent, ou de l'Acier; pourvu qu'on le fasse du plat de la piece de metal, dont on se sert, & non du tranchant, comme est celui d'un couteau; parce qu'étant trop étroit, il n'excite aucune lumière, à moins qu'il ne soit rebouché.

Le plat d'un couteau produit cet effet, d'une maniere plus sensible. Ainsi si le verre a contracté en dehors quelque humidité, soit par l'air, soit par quelque chose qu'il ait touché, la production de la lumière ne se fera point, qu'il ne soit séché en le frottant. Ce n'est pas seulement la Sueur, ou l'Eau, quoi qu'elles ne touchent le verre qu'extérieurement, qui empêchent qu'il n'en sorte de la lumière en le frot-

frottant ; Mr. *Farenheit* a remarqué que toutes les liqueurs distillées & tous les Esprits empêchent cet effet. Les huiles spiritueuses le gâtent en quelque maniere, & les plus épaisses ne le gâtent que peu, ou point du tout.

Si un Physicien entreprenoit de rendre raison de tous les Phénomènes, ou de toutes les propriétés de ce Phosphore Etherien ; ce que je crois être assez difficile ; il doit savoir qu'une certaine petite quantité de nôtre lumière commune est laissée dans ces verres, avant qu'on les ferme hermetiquement, sans quoi on ne peut pas bien en tirer de lumière ; mais que quand il s'y en est glissé deux fois plus qu'il ne faut, le frottement devient inutile ; comme je l'ai éprouvé dans un de ces Verres, qui auparavant devenoit très-facilement lumineux.

Les Physiciens ont traité de plusieurs sortes de *Phosphores*, qui pendant la nuit donnent de la lumière dans l'Air commun. On compte entre les principaux le fameux *Phosphore d'Urine* brulée, soit qu'elle soit réduite en une matiere seche, ou humide, & le *Phosphore de Baudouin* préparé avec du Nitre & de la Craie,

outre le *Lapis Bononiensis calciné*. Les deux derniers ne donnent point de lumière, dans l'obscurité, à moins qu'un peu auparavant on ne les ait laissez tant soit peu à la lumière du Jour, ou du Soleil (ce qui arrive aussi à ceux qui sont faits avec du Nitre, en les mettant à celle de la chandelle) & outre cela la force de la lumière, qu'ils ont reçue, est de courte durée. Il faut qu'ils empruntent de nouveau d'une autre lumière, ou qu'on les tienne en mouvement. Mais il me semble que le *Phosphore Etherien*, dont j'ai parlé, n'est pas moins curieux, ni moins digne de remarque.

Outre cela & plusieurs autres belles choses, Mr. *Farenheit* fait encore deux sortes de *Barometres* très-curieuses. Tel est le *Barometre composé de feu* Mr. *Huygens*, qui a été perfectionné, par Mr. *de la Hire*; & par lequel les plus grands changemens, qui par le *Barometre* commun ne s'étendent qu'à trois pouces, paroissent huit, ou dix fois plus grands. C'est encore un *Barometre* & un *Thermometre*, en même tems, faits avec du simple Mercure; puis qu'étant mis perpendiculairement sur un de ses bouts c'est un *Barometre* & que renversé il devient
un

un *Thermometre*. La construction de ces deux est d'une invention très-subtile, & la nette division, aussi bien que l'operation proportionnelle, est aussi exacte que celles de ceux dont j'ai déjà parlé. Pour donner une juste description de tout cela, il seroit besoin de mettre ici diverses figures, & de m'étendre plus, que je ne puis faire dans cette Lettre; d'autant plus que nous avons déjà parlé d'aller voir les pieces mêmes, comme elles le méritent en effet.

Entre les choses, dont j'ai parlé, il y en a plusieurs de très-remarquables, qui me paroissent nouvelles, comme je croi qu'elles le paroîtront aussi à ceux qui aiment les raretez de la Nature; ce qui me fait croire que vous trouverez bon d'en faire quelque mention dans votre *Bibliothèque Ancienne & Moderne*. Je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur L. t. K. H.

ARTICLE VIII.

HUGO GROTIUS *de Veritate Religionis Christianæ*, Editio accuratior, quam secundum recensuit, notulisque illustravit JOANNES CLERICUS, *cujus accessit, de eligenda inter Christianos dissentientes sententia, Liber unicus*. A Amsterdam chez Etienne Roger, MDCCXVII. in 8. pagg. 382.

J'AI déjà parlé de cet Ouvrage, au Tome XVIII. de la *Bibliothèque Choisie* Article VI. pag. 228. Il a deux choses, qui peuvent rendre cette seconde Edition préférable à la précédente; dont la première est qu'il y a plusieurs passages citez par *Grotius*, & sur tout les Grecs, qui sont plus corrects ici, qu'ils ne l'étoient auparavant; parce que j'ai cherché ces passages dans les Auteurs, de qui ils sont tirez; ce que je n'avois pas encore eu le loisir de faire.

L'autre chose, qu'il y a de plus ici, ce sont diverses petites notes, qui sont courtes à la vérité, mais qu'il m'auroit été très-facile d'étendre, si j'a-

j'avois voulu. *Grotius* étant lui même généralement très-court, dans le texte de ce Livre; il n'étoit pas juste que je m'étendisses plus que lui, sur tout en des remarques, qui doivent, ce me semble, être aussi courtes qu'il est possible. J'en indiquerai quelques unes.

Au Liv. I. Art. 2. *Grotius* prouve qu'il y a un Dieu, parce qu'il ne peut y avoir aucun progrès à l'infini. La preuve est très-bonne, mais comme il y avoit des gens qui ne l'entendoient pas, je l'ai expliquée. Un peu plus bas, *Grotius* avoit dit qu'il n'y a pas de moindres difficultez, si même elles ne sont plus grandes, en ce que les Philosophes disent de l'éternité, ou de la production du Monde, qu'en ce que les Chrétiens enseignent de sa création. J'ai dit que les difficultez, qui se trouvent dans les sentimens des Philosophes, sont infiniment plus grandes, que celles que l'on peut faire aux Chrétiens & j'ai renvoyé à Mr. le Docteur *Cudworth*, qui l'a en effet démontré, comme on l'a fait voir en plusieurs des Volumes de la *Bibliothèque Choisie*.

Sur l'Art. 7. on a réfuté ce que *Grotius* avoit dit des Bêtes, auxquelles
il

il prétendoit que Dieu lui même ser-voit, en quelque maniere, d'Ame; ce qui est assurément un étrange sentiment.

On prouve, sur l'Art. 14. que l'on a sujet de croire la verité de l'Histoire Judaïque; & un peu plus bas, sur ce qu'il dit que les Lettres Greques sont venues des Phéniciennes, qui sont les mêmes que celles des anciens Hebreux, on renvoye à un endroit de la *Bibliothèque Choisie* où cela est prouvé. Au Liv. II. Art. 5. on remarque en un mot que les progrès du Christianisme, & l'importance de sa doctrine font voir qu'il vient de Dieu.

Sur le Livre IV. Art. 7. on dit quelle pouvoit être la pensée des Payens, lors qu'ils bâtissoient des temples à des Vertus, à des Passions, à la Fievre & à d'autres choses dont ils sembloient faire des Personnes; & l'on ajoute qu'ils auroient infiniment mieux fait, s'ils avoient adressé leur culte directement à Dieu, plutôt qu'à ses Attributs, ou aux effets de sa Puissance.

Dans le Livre VI. où *Grotius* réfute le Mahometisme, il fait voir dans l'Art. 7. que c'est en vain que les
Ma-

Mahometans prétendroient prouver la verité de leur Religion, par les grandes victoires, qu'ils remportèrent autrefois en Asie & en Europe. Il leur répond qu'ils ont aussi perdu plusieurs fois de grandes batailles. On avoit ajouté à cela les victoires, que les Chrétiens remportèrent sur eux, vers la fin du Siècle passé; en conséquence desquelles les Turcs perdirent la Hongrie, la Transilvanie, & la Morée. Il est vrai que l'an MDCCXV. où ils rompirent la paix de Carlowits, sans que les Chrétiens leur en eussent donné de sujet, ils conquièrent de nouveau cette dernière Province, par la négligence des Commandants Venitiens.

Mais l'année MDCCXVI. les Turcs perdirent, entre *Peterwaradin* & la *Save*, une grande bataille; dans laquelle S. A. S. le Prince *Eugene de Savoye*, Généralissime de l'Armée Impériale, les défit entièrement, quoi qu'ils fussent beaucoup supérieurs en nombre; & leur prit ensuite l'importante ville de *Temiswar*, au delà du *Danube*. Dans la même Campagne, ils voulurent se rendre maîtres de l'île de *Corfou*, d'où ils furent repouffez par Mr. le Comte de *Schulembourg*, peu de tems après la victoire de Hongrie.

Quand

Quand j'ajoutai à cette Edition les victoires de ces deux dernières années, l'Empereur & le Grand Seigneur étoient occupez aux préparatifs de la Campagne de cette année MDCCXVII. Depuis l'impression faite, le Prince *Eugene* s'est mis le premier en campagne, & malgré les formidables appareils des Turcs, il a assiégré *Belgrade*. Leur nombreuse armée, trois fois pour le moins plus forte, que celle des Chrétiens, ayant paru & s'étant campée fort près de la Chrétienne, dans le dessein d'attaquer ses retranchemens; comme ils canonoient, & bombardoient déjà le Camp des Imperiaux, ce Prince en sortit la nuit du 15 au 16. d'Août, & les défit entierement le lendemain, les chassa de leur Camp bien retranché, & muni d'une très-grande quantité d'artillerie, & obligea *Belgrade* de se rendre le 18. du même Mois. Cette victoire méritoit bien d'être ajoutée à la précédente, & on l'auroit fait, si cette Edition n'avoit pas été achevée auparavant.

Fin de la 1. Partie du Tome VIII.

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.
Par JEAN LE CLERC.
TOME VIII.
POUR L'ANNEE MDCCXVII.
Partie Seconde.



A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER Libraire.

MDCCXVII.

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..



... ..
... ..
... ..

T A B L E

D E S

A R T I C L E S

E T

D E S L I V R E S ,

Dont il est parlé dans la 2. Partie
du Tome VIII. de la B. A. & M.

- I. **C** *Ontinuation de la vie de GRE-
GOIRE VII. depuis l'an
MLXXVII. jusqu'à sa Mort.* 237
- II. *Lettre de Mr. HARTSOEKER,
sur quelques endroits de la Philoso-
phie Newtonienne.* 303
- III. *Histoire de l'Allemagne, par Mr.
SPENER.* 350
- IV. *Géographie de l'Allemagne an-
cienne & moyenne, par le même.* 406
- V. *De la Déesse Nehalennie, Divi-
nité des anciens Zélandois, par Mr.
KEYSLER.* 414
- VI. *Sermons de Mr. SAURIN.* 420
- VII. *La Géométrie des Lignes & des
Surfaces rectilignes & circulaires,
* 2 par.*

T A B L E

<i>par Mr. de</i> CROUSAZ.	436
VIII. <i>Examen de la Liberté de penser, par le même.</i>	444
IX. <i>Nouvelles Maximes, sur l'Education, par le même.</i>	451
X. <i>Le Spectateur Tome III.</i>	453
XI. <i>La Religion Mahometane, par Mr. RELAND.</i>	458
XII. <i>Memoires du Cardinal de RETS.</i>	462

BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

Continuation de la Vie de GREGOIRE VII. depuis l'an M LXXVII. jusqu'à sa Mort.



ENRI absous, comme on l'a dit, par Gregoire, sans être rétabli dans les fonctions de sa Dignité, envoya une Ambassade au Pontife ; pour le prier qu'il voulût bien permettre, que les Evêques de Milan & de Pavie lui missent sur la tête la couronne de fer ; dont on avoit accoûtumé de couronner les Rois de Lombardie, dans l'Eglise de S. Jean de Monza, petite Ville à dix-milles de Milan. Il ajoutoit que, si le Pape ne trouvoit pas à

propos que ces Prélats fissent cette cérémonie, parce qu'ils étoient du nombre des Excommuniez, il eût la bonté de nommer un autre Prélat, pour s'en acquiter. Gregoire le refusa, à ce que dit *Paul de Bernried*, parce que l'ayant déposé pour plusieurs crimes, & surtout pour sa desobéissance obstinée au Siege Apostolique, & absous de leur serment de fidélité ceux qui lui étoient soumis; il ne pouvoit le rétablir dans sa Dignité, ni reconnoître aucun autre en sa place; si les Princes, qui étoient devenus libres par-là, ne l'éli-soient. Mais si le Pape pouvoit bien le déposer, malgré ces mêmes Princes, & sans les consulter; il avoit sans doute le droit de le rétablir, sans eux. Ainsi ou l'Historien s'est trompé, ou Gregoire se servoit d'une mauvaise excuse. Cependant Henri n'osa se faire couronner, en ce tems-là; quoi qu'il le fît, dans la suite, lors qu'il reprit le gouvernement de l'Etat.

Le Synode, dans lequel l'Empereur devoit être jugé, devoit se tenir cette année, le jour de la purification de la Ste. Vierge, dans la Ville d'Augsbourg, en M LXXVII. Mais Henri ne voulut pas promettre de donner un passage libre au Pape, qui de son côté n'en

n'en avoit pas usé d'une maniere, qui pût l'obtenir. La faction opposée à l'Empereur, en Allemagne, & fomentée par Gregoire, n'attendoit que l'arrivée de ce dernier, pour faire un autre Empereur, comme la suite le fait voir. Les Princes d'Allemagne ayant attendu en vain Henri & Gregoire à Augsbourg, résolurent, en présence des Légats du Pape, de s'assembler à Ulme; où ils convinrent qu'ils ne devoient plus se laisser tromper, par les promesses de Henri, & de se rendre à Phorchem, place forte appartenante à l'Evêque de Bamberg, le 12. de Mars, pour y faire l'élection d'un autre Empereur. Ils prièrent le Pape d'y envoyer aussi ses Légats. Gregoire le leur promit, mais il leur fit dire qu'il les prioit de différer l'élection, jusqu'à son arrivée, si cela se pouvoit faire, sans danger; de peur que, s'il le leur défendoit absolument, & que par le délai il arrivât quelque accident fâcheux, on ne le lui attribuât.

Après le départ des Légats, le Comte Manegold arriva à Rome. Il instruisit le Pape, de la nécessité qu'il y avoit de faire un autre Empereur. Sur cela, il nomma un autre Légat, sa

voir, Gregoire, Diacre de l'Eglise Romaine, pour les prier d'attendre son arrivée; mais pour s'assurer auparavant s'il y pourroit aller, avec sûreté, il envoya ce même Légat à Henri, qui étoit en Lombardie, pour lui demander un Sauf-conduit, afin de se rendre à Phorcheim, où Henri devoit être jugé. Gregoire donna, en même tems, ordre au Légat de revenir incessamment, si Henri refusoit ce qu'il demandoit, de peur de retarder l'élection. Il ajoûta, en lui donnant cet ordre, qu'il reconnoîtroit à la conduite de Henri, à cet égard, s'il pourroit être rétabli dans sa dignité, ou non; que le premier pourroit se faire, s'il accordoit le Sauf-conduit, mais que le contraire arriveroit, s'il le refusoit; comme s'il n'avoit pas été résolu, avant cela, d'élire un autre Roi! Pendant que Gregoire disoit cela, à ce que rapporte *Paul de Bernried*, d'où est tiré ce qu'on vient de raconter, trois doigts de sa main droite parurent sanglants, jusqu'au milieu; de quoi s'étant apperçû il crut que c'étoit du sang, qui lui étoit tombé du nez, & le voulut essuyer; mais il y resta des marques sanglantes, qu'il ne put effacer. Gregoire, dit nôtre Auteur,

&

& les personnes sages , qui étoient avec lui , crurent que cela présageoit de grandes choses. Le Comte Manegold , dit l'Historien qu'on a nommé , le vénérable Prêtre Erkambert & plusieurs autres étoient présens à Canuse , au commencement du Carême , qui commença cette année le 1. de Mars.

Supposé le fait , comme arrivé , & supposé encore qu'il y avoit là quelque chose de surnaturel ; on le pouvoit tourner contre le Pape , très-facilement , & dire qu'il alloit être cause d'une sanglante guerre , par l'injustice qu'il faisoit à l'Empereur , comme l'évenement le fit voir.

Le Légat étant revenu de Lombardie , sans avoir obtenu de Sauf-conduit , le Comte Manegold se hâta de se rendre à Phorcheim , où les Légats du Pape étoient déjà arrivez. Ces Légats étoient Bernard , Cardinal Diaacre de l'Eglise Romaine , & Bernard Abbé de Marseille , qui mena avec lui un certain *Chrétien* , qui fut depuis Evêque d'Averse , & qui écrivit contre *Berenger*. On croit que c'est *Guitmund* , Moine de la Croix de S. Leu en Normandie , qui fut depuis Evêque d'Averse , & qui écrivit , en effet , contre le Chanoine d'Angers.

L'Assemblée de Phorcheim reçut des Lettres du Pape, où il lui témoignoit le peu de satisfaction, qu'il avoit eu des promesses de Henri, & que les ennemis de l'Eglise avoient plutôt été encouragés, qu'épouvantés, par sa présence. Les Légats demanderent qu'on différât l'élection d'un nouveau Roi, jusqu'à l'arrivée du Pape; si cela se pouvoit faire, sans danger. Là-dessus les membres de l'Assemblée se mirent à se plaindre amèrement de la conduite de Henri, & à dire qu'il y avoit long-tems qu'ils desespéroient qu'il en revînt jamais; mais qu'ils avoient attendu jusqu'alors, pour ne pas donner lieu aux calomnies de ceux, qui pourroient dire, qu'on ne lui avoit pas accordé assez de tems, pour réfléchir sur ses fautes.

Le lendemain, les Légats répétèrent la même chose, touchant le délai que le Pape demandoit; mais ils ajoutèrent néanmoins que c'étoit aux Princes à se pourvoir d'un Roi, puis qu'ils étoient les maîtres de l'Etat, & qu'ils savoient ce qui lui étoit avantageux & ce qui lui étoit nuisible. Les Princes donc incertains du tems, auquel le Pape pourroit venir, mais très-assurés des dissensions & des risques

ques que l'on courroit , si l'on différoit davantage l'élection ; après en avoir demandé la permission aux Légats , s'assemblerent chez l'Archevêque de Mayence, où il fut dit que, si l'on différoit davantage à faire un Roi, & qu'il en arrivât quelque mal, on en donneroit toute la faute aux Princes, puis que le Pape ne leur demandoit plus de délai ; & que d'ailleurs ils n'étoient plus obligez d'être fournis à Henri , qu'au contraire ce seroit desobéir à Gregoire, qui l'avoit excommunié, & déposé, & défendu même de lui obeir. Ils élurent donc Rodolfe, Duc de Suabe, malgré lui, dit l'Histoire, & sans lui donner une heure de temps, pour consulter avec ses amis. Ce fut le 15. de Mars de l'an MLXXVII. & douze jours après son Sacre se fit à Mayence.

Le P. *Pagi* croit que cette histoire, qui est tirée de *Paul de Bernried*, fait voir que Gregoire, comme quelques-uns l'ont dit, ne fut pas cause de cette élection. Il est certain, au moins, que *Paul* a voulu qu'on le crût ainsi ; mais il n'y a pas plus de mal à faire en sorte qu'on élise un autre Prince, qu'à en déposer un, & Gregoire devoit, selon les regles de la prudence

ordinaire , travailler à faire en sorte que , si l'on en éliſoit un autre , ce fût quelcun , qui fût fort ſoumis à la Cour de Rome & ennemi de Henri. Il n'y a guère d'apparence qu'il négligeât ſi fort ſa ſûreté ; que de ne ſe mettre pas en peine de celui, qui pourroit être élu.

Dans cette aſſemblée , comme il paroît par le même Historien & par *Bruno*, dans ſon livre de la guerre de Saxe , on fit un changement conſidérable, dans le droit de Succeſſion à la Couronne Imperiale. Auparavant, le Royaume d'Allemagne demeuroid bien dans la même famille, mais il n'étoit pas tout à fait héritaire ; car les peuples choiſiſſoient celui , qu'ils trouvoient à propos, dans la famille Royale, quoique communément ils préféraſſent le fils aîné du Défunt aux autres ; de ſorte que le Royaume étoit en même tems électif & héritaire. Les Anglois ont cru avoir le même droit , & ils ont en effet ſouvent reconnu pour Roi, celui qu'ils ont voulu dans la famille Royale, & négligé les plus proches héritiers, pour en prendre d'autres, qui étoient plus éloignés ; comme ceux, qui ont lû l'Hiſtoire d'Angleterre , le ſavent. Pour
revenir

revenir à l'Empire , l'assemblée de Phorheim alla encore plus loin , puis qu'elle étendit le droit de prétendre à la Couronne à d'autres familles. Les Princes d'Allemagne ne l'auroient pas apparemment fait, s'ils n'avoient craint que le fils de Henri ne se vengeât des iniquitez , que l'on avoit faites à son Pere ; & c'est aussi , selon les apparences , ce qui fit que le Pape confirma la résolution de Phorheim. Cependant peu d'années après, on en revint à l'ancien usage ; qui dure encore aujourd'hui.

Vers le milieu de Juin de la même année , Gregoire , qui pensoit à s'appuyer de quelque puissance , en Italie , pour se soutenir contre Henri , se reconcilia avec Robert Guischart , Duc de Pouille & de Calabre ; à qui il donna l'absolution , après l'avoir excommunié , comme on l'a dit ci-dessus. Robert lui fit de son côté satisfaction , & lui prêta serment de fidélité & d'hommage ; après quoi il fut déclaré du Pontife *soldat particulier de S. Pierre* , & reçût l'investiture du Duché de toute la Pouille & de toute la Calabre , en prenant la bannière du Siege Apostolique.

Un Historien * de ce tems-là remarque que l'on ne pouvoit trouver que cinq Evêques *Catholiques*, ou dévouiez au Pape (car c'est ce qu'il entend par ce mot) dans tout le Royaume d'Allemagne, Gebhard Archevêque de Saltzbourg, Altman de Paf-fau, Adalberon de Wirtzbourg, Herman de Mets & Meginward de Frisingue. Cependant on a vû que d'autres Prélats Allemands avoient assisté à l'élection du Duc de Suabe, & *Paul de Bernried* dit positivement qu'il fut élu, non seulement par les Seigneurs Séculars, mais par les Archevêques & Evêques de ce pais-là. Plusieurs autres Auteurs du tems ont remarqué aussi que Gregoire voulut s'appuyer du secours de Robert, & même que ce Pape lui fit esperer la Couronne Imperiale. On trouvera, dans le *P. Pagi*, les propres paroles de ces Auteurs; par où l'on voit que Gregoire prétendoit que les Successeurs de S. Pierre étoient maîtres des Royaumes de la Terre, comme il l'avoüa, dans une occasion solennelle, dont on parlera dans la suite.

L'an

* *L'Auteur Anonyme de la Vie de St. Gebhard de Saltzbourg, dans Canisius Tom. de ses Anc. Leçons.*

L'an M LXXVIII. les deux Rois d'Allemagne demanderent du secours au Siege Apostolique; ce qui, à l'égard de Henri, n'étoit apparemment qu'une pure formalité. Gregoire tint là-dessus un Synode à Rome, le quatrième de son Pontificat, & il y fut résolu que le Pape enverroit des Légats en Allemagne; qui y assembleroient les Gens de bien, tant Ecclésiastiques, que Laiques, qui travailleroient à finir les troubles de l'Allemagne; par une paix, ou par un jugement définitif, qui ajugeroit la Couronne Imperiale à celui à qui elle appartenoit de droit. Gregoire écrivit en suite, le 9. de Mars, une Lettre aux Princes d'Allemagne, où il leur donne avis de ce Synode & excommunie ceux qui voudroient s'y opposer. Il écrivit encore une Lettre du même jour à Udon, Archevêque de Trêves, qui étoit dans le parti de Henri, & lui ordonna de se rendre à Rome, avec un autre Evêque du même parti; afin que les Légats, qu'il avoit résolu d'envoyer en Allemagne, y pussent aller avec sûreté. *Bertold*, dans sa Chronique, dit que Rodolfe consentit volontiers à l'Assemblée, que le Concile de Rome demandoit, mais qu'Hen-

ri s'y opposa le plus qu'il put. Il y eut entre eux un combat, en Saxe, où ce dernier, inférieur à son Compétiteur, perdit le champ de bataille.

Gregoire excommunia & déposa, dans le même Synode, Guibert Archevêque de Ravenne, & Tedald Archevêque de Milan, établi par Henri, qui ne vouloient pas se soumettre aux décisions de Gregoire. Le bon P. *Pagi* nomme cela une *hérésie inouïe*, selon le style de ce siècle-là; mais on ne lui donneroit pas aujourd'hui un nom aussi odieux, deçà les monts; depuis que l'on a ouvert les yeux, sur la conduite des Papes, au moins en quelques lieux. Il seroit bien tems que l'aveuglement volontaire, où l'on est encore, en tout, ou en partie, en quantité d'endroits, cessât entièrement.

Gregoire excommunia encore ce Roland, dont on a parlé ci-dessus, & le déclara indigne, à perpétuité, de parvenir à l'Episcopat. Il traita de même divers autres, tant Ecclésiastiques, que Laïques, qui lui avoient donné du chagrin; comme si, par un Privilege du Ciel, il eût eu droit d'être Juge & Partie, & d'exclurre de l'Eglise & du salut tous ceux qui refuse-

feroient obstinément de se soumettre à son autorité & à ses sentimens ! Mais on ne doit pas s'étonner qu'au siècle de Hildebrand on eût la foiblesse de se soumettre à de si étranges prétensions ; puis qu'on ne voit que de trop grands restes de cette soumission, parmi la plupart des Chrétiens.

Gregoire tint un cinquième Synode à Rome , au mois de Novembre de la même année ; dans lequel les Ambassadeurs de Henri & de Rodolfe jurèrent , pour leurs Maîtres , de n'apporter aucun obstacle à l'Assemblée , que le Pape vouloit que l'on fît en Allemagne , pour décider de leur différend.

Berenger parut encore en ce Synode, où il fit une nouvelle Confession, parce que , comme l'on croit , il avoit rejetté la précédente , sous prétexte qu'il ne l'avoit pas faite lui-même. On lui permit donc de la dresser , & il la conçut, en ces termes : *Je fais profession de croire que le pain de l'Autel, après la consecration, est le vrai corps de Jesus-Christ , qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la Croix, qui est assis à la droite du Pere; & que le vin de l'Autel, après qu'il est consacré, est le vrai sang, qui est coulé du côté de Je-*

sus-Christ. Comme je le prononce de la bouche ; je confirme que c'est ce que j'ai dans le cœur. Ainsi Dieu m'aide & ces sacrez Evangiles. Cependant on crut, comme il semble, que ces mots, *le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ*, pourroient être équivoques & l'on renvoya cette affaire au Synode, qui devoit se tenir l'année suivante, & où il assisteroit un plus grand nombre d'Evêques. Berenger eut ordre de l'attendre à Rome, comme il le fit.

Ce Synode, qui fut le sixième, fut assemblé au mois de Février de l'an **MLXXIX.** & Berenger y comparut. „ La plupart de ceux, qui y „ étoient, comme le disent les Ac- „ tes, affuroient que par les sacrées „ paroles de la priere, & par la con- „ sécration du Prêtre, le S. Esprit „ operant d'une maniere invisible, le „ pain & le vin étoient chargez sub- „ stantiellement, au corps du Seigneur, „ qui a été attaché à la Croix ; & „ au sang, qui est coulé de son cô- „ té. Quelques autres, frappez d'un „ trop grand aveuglement, soutenoient „ qu'ils n'en étoient, que la figure. „ Mais quand on commença à trai- „ ter de la chose, avant que le Sy- „ node fût assemblé le troisième jour, „ cet-

„ cette partie des Prélats cessa de
„ s'opposer à la Verité.

Il est bien facile de deviner pour-
quoi, puis que leur sentiment étoit
celui de Berenger ; qui avoit été
condamné, comme on l'a vu, en
plusieurs Synodes, & dont on l'avoit
contraint de faire abjuration. Il étoit
visible que ceux, qui auroient osé
soutenir constamment son sentiment,
auroient été traitez, comme des Hé-
retiques. Par-là on leur ôtoit la li-
berté d'opiner, & la crainte pouvoit
bien les engager à parler comme les
autres, mais non pas à changer de sen-
timent. Cependant on peut recueuil-
lir de là, que Berenger n'étoit nulle-
ment le seul, qui crût que le pain &
le vin de l'Eucharistie, ne sont que les
figures du corps & du sang de Jesus-
Christ; & que si tous avoient eu la liberté
de dire ce qu'ils pensoient, il se seroit
apparemment trouvé bien des gens,
qui auroient dit qu'ils étoient persua-
dez que Berenger avoit raison. C'est
ainsi que la contrainte, dont on a usé
dans bien des Assemblées Ecclesiasti-
ques, au lieu d'assurer la Tradition, l'a
rendue tout-à-fait incertaine ; parce
qu'il n'est pas possible de savoir, si
ceux qui y ont opiné, ont parlé, se-
lon

lon leur conscience, à cause du danger qu'il y avoit à dire sincèrement sa pensée.

„ Enfin Berenger, disent les Actes,
 „ qui avoit enseigné cette erreur, con-
 „ fessa qu'il s'étoit trompé, devant le
 „ Concile, & obtint le pardon du
 „ Siege Apostolique, après quoi il
 „ jura en ces termes: *Moi Berenger,*
crois de cœur & confesse de bouche, que
le pain & le vin, que l'on met sur
l'Autel, sont changez substantiellement,
par le mystere de la priere sacrée & par
les paroles de nôtre Rédempteur, dans
la veritable, propre & vivifiante chair,
& dans le sang de Jesus-Christ nôtre
Seigneur; & qu'après la consecration
(le pain) est le vrai corps de Jesus-
Christ, qui est né de la Vierge, qui,
attaché à la Croix, a été offert pour le
salut du Monde, & qui est assis à la
droite du Pere; & (le vin) le vrai
sang de Jesus-Christ, qui est coulé de
son côté, & non seulement par signe &
par la vertu du Sacrement, mais dans
la propriété de la nature, & dans
la verité de la substance, comme il est
contenu dans cet Ecrit, comme je l'ai
lû & comme vous l'entendez. C'est ainsi
que je crois, & je n'enseignerai plus ce
qui est contraire à cette créance. Ainsi
Dieu

Dieu m'aide & ces Saints Evangiles de Dieu.

„ Alors, continuent les Actes, le
„ Pape défendit à Berenger, par l'au-
„ torité de Dieu Tout-puissant & des
„ SS. Apôtres Pierre & Paul, de dis-
„ puter davantage du Corps & du Sang
„ du Seigneur, avec qui que ce fût;
„ ni d'enseigner personne sur ce qu'il
„ en faut croire, excepté pour rame-
„ ner à la foi ceux, qui en auroient été
„ éloignez par sa doctrine.

On peut voir, par cette Confession, qu'on ne trouva plus à propos de dire que *le vrai Corps de Jesus-Christ étoit sensiblement rompu & brisé par les dents des fidèles*; comme on avoit mis dans la Confession, que l'on avoit forcé Berenger de signer en M LIX. apparemment pour ne pas troubler les esprits, qui ne pourroient qu'être surpris d'une semblable absurdité.

Il semble que l'on sentit, en quelque sorte, l'embarras, où jettoient ces nouvelles décisions, par la manière dont Gregoire traita Berenger; qui fut plus douce, que celle dont on traitoit communément ceux, que l'on nommoit *Héretiques Relaps*. Après que Berenger eut prononcé la Confession, qu'on a rapportée, le Pontife
lui

lui fit expedier des lettres, par lesquelles il disoit Anatheme à tous ceux qui auroient la présomption de faire quelque tort à Berenger, fils de l'Eglise Romaine, ou dans sa personne, ou dans ses biens, ou qui l'appelleroient hérétique. Après de longs sejours, ajoute-t-il, qu'il a fait chez nous, comme nous l'avons souhaité, nous le renvoyons en sa maison. Sur cette lettre, quoi qu'elle ne contienne rien, qui ne fût dans l'ordre*, onze Cardinaux, qui s'étoient séparés de Gregoire, & desquels Benno étoit le Chef, accuserent ce Pape de favoriser les sentimens de Berenger; comme il paroît, par une Lettre de Benno. Cela ne pouvoit être fondé, que sur la patience qu'il semble qu'on eut pour Berenger; mais il ne s'ensuit pas de là que Gregoire fut de son sentiment; mais plutôt de ce qu'il voyoit que plusieurs autres en étoient; puis qu'ils ne le diffimulerent point, dans le Concile dont on a parlé, quoi qu'ils cessassent enfin au torrent.

On dit qu'après cela Berenger ne laissa pas de demeurer en son sentiment, & qu'il retracta sa troisième Confession, l'an MLXXX. lors qu'il

* Le P. Pagi ne fait que toucher ceci en passant.

qu'il fut revenu de Rome , sous pré-
texte qu'on l'avoit contraint d'y souf-
crire, sous peine de la mort. Le P.
Pagi dit qu'il est faux qu'il eût été
contraint de soucrire , par la peur
qu'il eut , qu'on ne le fît mourir.
Néanmoins ce n'étoit pas alors une
chose nouvelle, que de punir les Hé-
retiques, du dernier supplice. On n'a
qu'à voir là-dessus le Livre XVI. du
Code Théodosien , & les Epîtres de
S. Augustin à *Vincent* & à *Boniface*, où
il soutient que cela est permis. Qui
pouvoit empêcher *Gregoire* de faire
mettre *Berenger* dans un cachot , &
de l'y faire mourir de faim, & de mi-
sère? N'a-t-on pas fait depuis des vio-
lences infiniment plus grandes que
cela, contre d'autres, que l'on a aussi
traité d'Héretiques? Cependant *Guil-
laume de Malmesbury* , témoigne
que quelques années, avant sa mort,
qui arriva l'an MLXXXVIII.. il se
rangea au sentiment commun. Cela
n'est pas absolument impossible, mais
il faut avouer qu'il y a peu d'apparen-
ce qu'un homme, qui étoit demeuré si
fort attaché à son sentiment, quoi que
la peur l'eût fait chanceler , & qui
s'étoit si souvent dédit de ces retracta-
tions forcées, vînt à s'imaginer de
croire

croire un Dogme comme la Transsubstantiation , dont il connoissoit les absurditez.

Il paroît par l'Épitaphe , que le Vénéralle *Heribert* , Evêque du Mans , lui fit , que c'étoit un homme irréprochable , & extraordinairement estimé. Autrement cet Evêque n'auroit jamais parlé de la sorte d'un homme de néant , & qui auroit plusieurs fois abjuré & enseigné de nouveau une Hérésie. „ Ce Berenger, *dit-il* , que „ le monde admire présentement & „ qu'il admirera toujours , vient de „ mourir , pour ne mourir jamais. Le „ 5. de Janvier l'a emporté , comme „ il tenoit le plus haut rang , dans la „ Foi ; ce jour qui nous a causé une „ si grande perte , qui a fait tant de mal „ au monde , auquel Berenger étoit „ nôtre honneur , & auquel tout est „ tombé avec lui. Quel est l'état de „ l'Eglise ? quelle esperance lui reste- „ t-il ? que deviendra la gloire du „ Clergé , qui étant le gardien de ce „ qui est juste , tombe avec la justice „ même ? &c.

*Quem modò miratur , semper mirabitur
Orbis ,
Ille Berengarius non obiturus obit ;
Quem*

*Quem sacræ fidei fastigia summa tenen-
tem*

*Fani quinta dies abstulit ausa nefas ;
Illa dies , damnosa dies & perfida mun-
do ,*

*Quâ decus & rerum summa ruina
fuit.*

*Quis status Ecclesiæ ? quæ spes ? quæ
gloria Cleri ,*

*Qui custos juris , jure ruente , ruit.
&c.*

On verra le reste, qui n'est pas moins magnifique, dans les OEuvres du Vénérable *Heribert*, col. 1324. de l'Ed. de Paris en MDCCVIII. Il est représenté, dans des passages de ses ennemis, que le P. *Pagi* a citez, comme un homme, qui ne savoit guere se défendre. Cependant *Hildebert* le représente comme le plus savant homme de son tems, & d'autres ont dit au contraire qu'il se défendoit très-bien. *Guillaume Cave*, dans son Histoire Litteraire, cite *Leon d'Ostie*, qui dit qu'il se défendit si bien à Rome, dans le Synode de MLIX. que comme personne ne lui pouvoit tenir tête, on fut obligé de faire venir *Alberic* Diacre, du Mont Cassin, pour le lui opposer; mais que comme ni l'un, ni l'autre ne cédoit

cédoit à son Adversaire, la conférence de bouche cessa, & qu'*Alberic* publia huit jours après un livre contre *Berenger*. Je n'ai pas *Leon d'Ostie*, pour le consulter. Ceux qui l'ont n'ont qu'à voir ce qui en est. Mais les éloges d'*Heribert* & de *Guillaume de Malmesbury*, qui en parlent comme du plus habile homme, de son tems, & du plus réglé dans ses mœurs, font bien voir que certaines gens ont eu tort d'en parler avec mépris. Je croirois même, que son mérite reconnu de tout le monde fut cause en partie qu'on le traita plus favorablement, qu'on n'a accoutumé de faire ceux, qu'on nomme *Hérétiques Relaps*.

Les Ambassadeurs de *Rodolfe* se plainquirent, dans le même Synode, des violences qu'*Henri* faisoit en Allemagne aux Ecclesiastiques, qui n'étoient pas de son parti; dont il mettoit les uns en prison, & faisoit mourir les autres. Quelques-uns vouloient qu'on l'excommuniât, mais *Gregoire* jugea plus à propos d'attendre des nouvelles des Légats, qu'il avoit envoyez en Allemagne; pour y tenir une Conférence, où l'on devoit décider de celui des deux Rois, qui avoit droit à la Couronne. Les Ambassadeurs de *Henri*,
qui

qui avoient été présens aux plaintes, qu'on avoit faites de leur Maître, furent obligez de jurer qu'ils revien- droient avant l'Ascension, & qu'ils obéiroient, en tout, aux Légats du Pape, *selon leur justice & leur juge- ment.* Les Ambassadeurs de son Com- petiteur firent aussi le même serment. Ensuite Gregoire écrivit, aux Prélats d'Allemagne, une Lettre dans laquelle il leur dit qu'il avoit déterminé dans le Synode, qu'il venoit de tenir, que personne n'auroit le droit de s'opposer à ses Légats; mais que chacun de- meureroit en paix, jusqu'au tems mar- qué.

La même année MLXXIX. il confirma la Primatie à l'Archevêque de Lion sur les quatre Provinces, cel- le de Lion, celle de Rouen, celle de Tours & celle de Sens; dont il don- na en même tems avis aux Archevê- ques de ces Villes.

Stanislas, Evêque de Cracovie, ex- communia en ce tems-là Boleslas Roi de Pologne, après l'avoir souvent re- pris de sa mauvaise vie, sans qu'il se mît en peine de s'en corriger. Soit que le zèle de cet Evêque fût outré, ou non: Boleslas, choqué de cette conduite, le fit tuer, pendant que
Sta-

Staniflas étoit occupé à dire la Mefse. La nouvelle de cette violente exécution étant arrivée à Rome , Gregoire , felon l'usage de ce tems-là , mit toute la Province de Gnefne , qui est la Métropole de Cracovie , sous l'interdit , priva Boleslas & toute la Pologne de la dignité Royale , & défendit aux fujets de Boleslas de lui obeir. La vie de Staniflas dit que Bogeflas devint errant , depuis ce tems-là , & qu'il tomba dans la démence l'an **MLXXXI**. Pour Staniflas , il fut mis au nombre des Saints, par Innocent IV. Boleslas , qui étoit le II. du nom , avoit eu feulement le titre de Duc de Pologne , jufqu'à l'an **MLXXVII**. qu'il prit celui de Roi & fut , comme tel , consacré par les Evêques. Les Historiens Polonois avouent que , depuis la mort de S. Staniflas , ils n'eurent point de Roi , jufqu'au XIII. Siècle ; comme fi la faute d'un homme pouvoit porter un semblable préjudice à un grand Royaume , & comme si le Pape eût dû connoitre des fautes des Rois , jufqu'à les détrôner !

Au commencement de l'an **M LXX**. le Pape censura Vratiflas, Duc de Boheme , de ce qu'il avoit communié

nié avec les Excommuniez d'Allemagne. Ce Prince lui ayant demandé qu'il fût permis de célébrer le Service Divin, en Langue Esclavonne; comme on le faisoit en Croatie & en Dalmatie, quoi qu'Alexandre II. l'eût défendu; Grégoire le lui refusa, & voici les raisons, qu'il en rendit: „ Il a
„ plû à Dieu, *dit-il*, & avec raison,
„ que l'Écriture fût obscure, en certains passages; de peur que, si tout
„ le monde l'entendoit clairement,
„ elle ne tombât peut-être dans le
„ mépris, ou qu'elle ne jettât dans
„ l'erreur les esprits médiocres, qui
„ l'entendroient mal. Il ne peut de
„ rien servir de s'excuser, sur ce que
„ certains hommes religieux ont souffert
„ patiemment ce que le peuple
„ demandoit avec simplicité, ou ont
„ passé cela sans le corriger; parce
„ que l'Église Primitive a dissimulé
„ plusieurs choses, qui, après que le
„ Christianisme a été mieux établi, &
„ que la Religion s'est augmentée,
„ ont été corrigées par les SS. Peres,
„ sur un examen exact qui en a été
„ fait. C'est pour cela que nous vous
„ défendons, par l'autorité de S. Pierre,
„ ce que vos gens demandent imprudemment, & que nous vous or-
„ Tom. VIII. P. 2. M „ don-

„ donnons de résister de toutes vos
 „ forces, pour l'honneur de Dieu, à
 „ cette vaine témérité. „ C'est ainsi
 qu'un Successeur de St. Pierre se ser-
 voit de l'autorité de cet Apôtre, pour
 défendre de lire ses Ecrits. C'étoit
 tout à fait mépriser l'Écriture Sainte,
 que de croire qu'elle tomberoit dans
 le mépris, si on l'entendoit clairement.
 C'est ainsi qu'il faut juger des choses
 fausses, ou absurdes, qui seroient *sif-*
flées, si on les exposoit avec clarté;
 mais ce que contient l'Écriture Sain-
 te, sur tout quand il s'agit des dogmes
 du salut, sera toujours d'autant plus
 admiré & plus respecté, qu'on l'en-
 tendra mieux. Aussi Jesus-Christ &
 les Apôtres les ont-ils proposez, avec
 une très-grande clarté, & n'ont ja-
 mais cru les exposer au mépris du
 peuple, en les lui expliquant d'une
 manière très-intelligible. Ce n'est pas
 la clarté, qui jette dans l'erreur, elle
 la prévient au contraire; c'est l'obscu-
 rité, qui ne pouvant être pénétrée, est
 cause des erreurs, parce qu'elle est
 cause que ceux qui écoutent, ou qui
 lisent des discours inintelligibles, leur
 attribuent de faux sens. Aussi n'y a-t-il
 rien, dans l'Écriture, de nécessaire
 au salut, qui soit au-dessus de la por-
 tée

tée des Lecteurs, qui y cherchent les dogmes salutaires. Jamais l'Antiquité Chrétienne n'a prétendu faire passer l'usage des Langues connues dans le Service Public, ni la lecture de l'Ecriture Sainte en ces mêmes Langues, comme une sorte d'abus, qu'elle dissimuloit ; & que la Posterité pourroit corriger, lors que la Religion seroit mieux établie. Ceux qui entendoient le Grec lisoient le Nouveau Testament, en Grec ; & ceux qui n'entendoient que le Latin le lisoient en Latin. Pour suivre la maxime de Gregoire, il auroit fallu faire le Service en Latin, & lire l'Ecriture dans la même Langue, en Orient, où l'on n'entendoit que le Grec : & au contraire faire le Service en Grec & lire l'Ecriture en cette Langue, en Occident, où on ne l'entendoit pas communément. On peut consulter sur l'usage des Anciens Chrétiens, le Livre de Jacques Usserius, intitulé, *de Scripturis & Sacris vernaculis*, imprimé à Londres en M D C X C.

La verité est que les raisons, que Gregoire rapporte, n'étoient nullement les véritables motifs, qui lui faisoient refuser au Duc de Boheme l'usage de la Langue Esclavonne, dans le Ser-

vice Public, & la liberté de traduire l'Écriture en ce même langage. Il craignoit que les anciennes Liturgies & l'Écriture, traduites en Langues modernes, ne détrompassent le monde sur les dogmes introduits dans la Religion depuis les Apôtres, & sur les prétentions qu'il avoit sur toute la terre, comme successeur de S. Pierre, & même sur le temporel des Rois. Ceux qui s'instruisoient de la Religion, dans l'Écriture Sainte, n'avoient garde de donner dans les Dogmes nouveaux, ni de se soumettre aveuglément aux décisions & aux vuës de Grégoire. C'étoit sa Théologie & sa conduite, qui couroient risque de devenir méprisables, si les Peuples prenoient quelque goût dans la lecture des Livres Sacrez.

Au mois de Mars de cette même année, Grégoire tint un septième Synode à Rome, où il y eut quantité de Prélats & d'autres Ecclésiastiques des adhérens de Grégoire, ou qui au moins feignoient d'approuver sa conduite. Les Ambassadeurs de Rodolfe & les agens des Princes de sa faction s'y trouverent aussi, pour y porter leurs plaintes contre Henri. Ils se plainquirent que ce Prince, qui avoit
été

été déposé de la dignité Royale par le Pape, ne laissoit pas, contre sa défense, de faire les fonctions de Roi, & d'agir d'une maniere tyrannique; de piller & de saccager les terres de ceux qui n'étoient pas de son parti; de chasser des Archevêques & des Evêques de chez eux, & de distribuer ce qui leur appartenoit à ses créatures. C'est par sa tyrannie, ajoûtoient-ils, à ce que dit Paul de Bernried, que *Werinbar*, Archevêque de *Magdebourg*, de pieuse mémoire, a été tué. *Adelbert* Evêque de *Wormes* est encore tourmenté par lui en prison, contre l'ordre du Siege Apostolique. Sa faction a fait mourir plusieurs milliers d'hommes; elle a brûlé & démolit quantité d'Eglises, après en avoir emporté les Reliques. *Henri* a commis une infinité d'attentats, contre nos Princes; parce qu'ils ne vouloient pas lui obéir, comme à un Roi, selon la défense du Siege Apostolique; & la Conférence que vous aviez établie, disoient-ils encore en s'adressant au Pape, que vous aviez voulu qui se tint, pour rechercher qui avoit droit, & pour faire la paix, est demeurée en arriere, par la faute de *Henri* & de ses fauteurs. C'est pourquoi nous implorons humblement votre Clemence, que vous nous

rendiez justice, ou plutôt à la S. Eglise de Dieu, contre celui qui a envahi les Eglises. Paul de Bernried auroit dû dire que ces bons Evêques, qui se plaignoient, étoient des gens qui soulevoient l'Allemagne, contre Henri, qui levoient eux mêmes des troupes, qui les commandoient dans les combats, & qui ne cedoient en rien aux Laïques. D'ailleurs les Ecclésiastiques, qui tenoient encore le parti de Henri, n'étoient pas mieux traités, par la faction contraire.

Le même Historien dit que l'esprit de cet homme de Dieu, en parlant de Gregoire, excité par tout cela, & sentant qu'enfin le jour étoit venu, qui lui avoit été marqué par la Bienheureuse Mere de Dieu, dans une vision, pour prononcer la condamnation de cet ennemi de l'Eglise, qu'elle lui avoit défendu avec menaces de ne pas différer davantage; que Gregoire, dis-je, enfanta enfin cette excommunication, avec beaucoup de douleur & de gémissemens, le Concile l'écoutant, & l'approuvant par son consentement. Ce sont les paroles de Paul, par où l'on peut voir comment on abusoit alors de la Religion, pour venir à ses fins, & la credulité, ou la lâcheté de

de ceux qui se laissoient débiter de semblables visions. *Bien-heureux Pierre, Prince des Apôtres, & toi Paul, Maître des Gentils*, dit Gregoire, daignez, je vous prie, m'écouter ; après quoi il raconte à son avantage tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire, & continue de la sorte : *C'est pourquoi assuré du jugement & de la miséricorde de Dieu, & de Marie sa très-pieuse Mere, toujours Vierge, & appuyé de votre autorité, j'excommunie & j'anathématise Henri, que j'ai déjà nommé plusieurs fois, & que l'on appelle Roi, avec tous ses auteurs. Je lui interdis de nouveau le Royaume d'Allemagne & d'Italie, de la part de Dieu & de la vôtre ; je lui ôte toute puissance & autorité royale, je défens qu'aucun des Chrétiens lui obeisse, comme à un Roi, & j'absous de leur serment tous ceux qui lui ont juré, ou qui jureront de le reconnoître, comme Seigneur du Royaume.* Le P. Pagi remarque que ces mots *appuyé de votre autorité*, en Latin *fulvus vestrâ auctoritate*, ne se rapportent nullement aux Peres du Synode, comme l'ont cru quelques uns ; mais à St. Pierre & à St. Paul, à qui il s'adresse dans tout ce discours. Il s'étoit servi de semblables expres-

fions, dans l'Excommunication de l'an M LXXVI. & dans une pareille apostrophe, où il ne parle qu'à S. Pierre. Cela ne rend pas l'autorité de Gregoire plus respectable.

D'autres seront choquez de cette étrange Scene, où 1. l'on représente la Ste. Vierge paroissant en vision à Gregoire le plus fier, & le moins pieux des Evêques de ce tems-là, & lui ordonnant d'excommunier l'Empereur, dans un certain tems; & cela sur ce qu'il en disoit lui même. On pourroit dire, de lui, * ce que *Juvénal* a dit de certaines femmes superstitieuses de son tems, qui s'imaginoient qu'Isis leur parloit en songe :

*Credit enim ipsius Dominae se voce
moneri;*

„ Il croit qu'il a des avertissemens de
 „ Nôtre-Dame elle même, s'il y avoit
 quelque apparence qu'il l'eût crû; mais
 quand on considère toute sa conduite,
 on ne peut s'empêcher de s'écrier
 au moins : „ Voilà une Ame bien di-
 gne d'avoir quelque commerce,
 „ avec la Divinité pendant la nuit!

En

210 | *Satire VI, 530. & 531.*

*En animam & mentem, cum qua
Dii nocte loquantur!*

27. St. Pierre & St. Paul ne se sont pas mêlez de déposer des Rois, & ils ont même ordonné aux Chrétiens, sous le Regne de Neron, d'obéir aux Puissances, & leur ont eux mêmes obei; sans qu'il soit possible de produire la moindre preuve, que Dieu leur ait jamais donné une semblable autorité, ni pendant leur vie, ni après leur mort. Jesus-Christ lui même ne se l'arrogea pas, pendant sa vie sur la Terre, & depuis qu'il regne au Ciel, il n'a envoyé personne pour executer de sa part de semblables ordres. Gregoire même n'étoit pas assez aveuglé de sa propre grandeur, pour croire avoir reçu ce pouvoir de lui, ni de ses Apôtres. Il jouoit ce hardi rôle, dans la confiance qu'il avoit dans la sottise des peuples, à qui il savoit bien qu'il en imposeroit facilement; & dans la forte ligue, qui s'étoit faite en Allemagne contre l'infortuné Henri.

Il continuoit, dans son excommunication, à faire ces imprécations contre ce Prince, qui ne furent néanmoins point exaucées: *Qu'Henri avec*

ses fauteurs, n'ait aucune force, en quelque combat, que ce soit, & qu'il n'ait jamais de victoire en sa vie! Je donne, & j'accorde de votre part à Rodolphe, que les Alemans se sont élu pour Roi, afin qu'il vous fût fidele, de gouverner & de défendre le Royaume d'Alemagne. Je donne à ceux qui s'attacheroient fidelement à lui, l'absolution de tous leurs pechez, une veritable benediction en cette vie & dans l'autre, appuyé sur la confiance que j'ai en vous. Voilà assurément un nouvel Evangile, que de vouloit faire croire qu'on peut donner l'absolution de tous leurs pechez, à des Sujets, qui ont juré d'être fideles à un Souverain; pourvu qu'ils demeurent opiniâtrément attachés à un autre de ses Sujets, qui s'étoit soulevé contre lui, & lui faisoit la guerre, pour le détrôner. Il n'y a assurément rien de tel dans St. Pierre, ni dans St. Paul, mais tout le contraire, * par rapport à Neron. Gregoire faisoit fort politiquement de défendre qu'on lût leurs Ecrits en Langue vulgaire; de peur que le peuple ne s'apperçût de l'étrange contraste qu'il

* Voyez Rom. XIII, 1. & suiv. 1. Pier. II, 13. & suiv.

qu'il y avoit entre la doctrine de ces Apôtres & la sienne.

Comme Henri, dit-il encore, est justement dépouillé de la dignité royale, à cause de son orgueil, de sa désobéissance & de sa mauvaise foi; on l'accorde à Rodolfe, à cause de son humilité, de son obéissance, & de sa bonne foi. Ensuite Gregoire envoya à Rodolfe la couronne, avec cette inscription: „ la „ Pierre (c'est à dire, Jesus-Christ) „ a donné le diademe à Pierre (à St. „ Pierre & à ses successeurs) & Pierre „ à Rodolfe:

*Petra dedit Petro, Petrus Diadema
Rodolfo.*

Il confirma encore, dans ce même Synode, * ce qu'il avoit ordonné auparavant, touchant les Investitures des Benefices Ecclesiastiques, donnés par des Laiques, & les défendit à perpétuité. Il confirma de plus la déposition, qu'il avoit faite auparavant de trois Evêques du parti de l'Empereur, *Tedald* Evêque de Milan, *Guibert* Evêque de Ravenne & *Roland* Evêque de Taryse, que Henri avoit soutenus

M 6

mal-

* Voyez ci-dessus p. 181.

malgré lui. Ce Prince ayant appris ce qui s'étoit passé, dans le Concile de Rome, en appella un à Mayence, où les Cardinaux & les Prélats de son parti déposèrent, autant qu'il étoit en eux, Gregoire, & établirent en sa place, *Guibert* Archevêque de Ravenne. Ils célébrèrent encore un autre Synode à Bresse, en Italie; où ce qui avoit été fait, à celui de Mayence, fut confirmé.

Le 15. d'Octobre de la même année, il y eut une bataille en Saxe, entre Henri & Rodolfe, où le dernier fut blessé à mort & vaincu. * Il eut la main droite emportée, & l'on dit qu'en mourant il montra aux Evêques de son parti son bras coupé, & qu'il dit: *C'est-là la main, avec laquelle j'ai prêté serment à Henri, mon Seigneur, contre lequel, à votre instigation, j'ai tant de fois combattu malheureusement. Allez & gardez, comme auparavant, la foi que vous devez à votre Roi; car pour moi je vai prendre le chemin de mes Peres.* C'est ainsi que *Crantz* rapporte les dernières paroles de *Rodolfe*;
Hel-

* Remarque de l'Auteur de la B. A. & M. Voyez la Vie de *Gregoire VII.* de *Mr. Dithmar* p. 132.

Helmold lui fait faire une plus longue harangue , & par conséquent moins vrai-semblable.

Le même jour , les troupes de Lombardie , du parti de Henri , commandées par son fils , mirent en fuite celle de la Comtesse Matilde. Gregoire épouvanté de ces bons succès & craignant pour lui , & pour sa chere Matilde , crut devoir attacher à son parti , pour toujours , le Duc de Calabre , & fit avec lui une alliance perpetuelle. *Guillaume de la Pouille* , Poète de ce tems-là , en fait foi , & dit que cette même année on trouva à Salerne le corps de S. Matthieu. *Alphane* , Archevêque de cette ville en donna d'abord avis à Gregoire , qui lui récrivit , qu'il conseilloit à Robert Guischart de ne rien omettre , pour s'attirer la faveur d'un si grand patron. Ce Seigneur ne manqua point de suivre cet avis & de bâtir une Eglise , à l'homme de S. Matthieu. S'il donna de bonne foi , dans cette prétendue découverte , ou s'il jugea qu'il étoit bon qu'on la crût , pour tenir le peuple attaché à ses interêts , c'est de quoi on ne peut pas juger , dans un si grand éloignement ; mais il n'y a guere d'apparence , au moins , que les Ecclesiastiques,

ques, qui furent du secret de cette affaire, en fussent persuadés. Il leur suffisoit qu'il y eût de l'avantage, pour eux, & la bonne intention du peuple, comme ils croyoient, rendoit aussi agréables à Dieu les prières qu'il lui faisoit, par les mérites de ce prétendu S. Matthieu, que si c'eût été le véritable. *Bocace*, qui étoit un peu plus près que nous de ces tems-là, & qui connoissoit très-bien les maneges de l'Eglise, dans ce pais-là, nous en a donné un bon exemple, dans le conte de *Ser Ciappelletto*.

Gregoire tint l'an **MLXXXI.** un huitième Synode à Rome, où il renouvella l'excommunication de Henri & de tous ses adhérens, déposa les Archevêques d'Arles & de Narbonne & excommunia *Hermond & Land*, Tyrans de la Campanie. C'est tout ce qui nous est resté de ce Synode, qui est dans l'Edition des Conciles de l'an **MDCCXV.** Tom. VI. col. 1607. Il semble que le Pontife affectoit de réitérer la déposition de Henri, pour montrer qu'il étoit irréconciliable avec ce Prince, & pour engager davantage les Prélats du Concile contre lui; aussi bien que pour détacher du parti du Roi déposé, ceux qui pou-
voient.

voient s'imaginer, que cette affaire s'accommoderoit, & qui ne vouloient pas, à cause de cela, changer de Maître.

Cependant Henri marcha en Italie, accompagné de Guibert, qu'il avoit fait élire Pape & de divers autres Prélats. Il ne trouva rien d'abord, qui lui pût résister. Il n'y eut que la fidele Matilde, qui osa lui faire tête. Le Duc de Calabre faisoit la guerre en Dalmatie, & ne put pas venir, à cause de cela, au secours du Pape. Henri saccoya & pilla les terres de ceux, qui tenoient le parti du Pontife, sans épargner les Ecclesiastiques, & paya ses troupes, avec ce pillage. Matilde néanmoins tint ferme, elle témoigna plus de courage que bien des hommes, & ne s'effraya point de se voir abandonnée par bien des gens. Henri se présenta en MLXXXII. devant la ville de Rome, mais comme il avoit trop peu de monde, le Pape résista à ses attaques. Il la quitta, pour quelque tems, mais il y retourna ensuite & assiegea la ville, qu'on nommoit *Leovizze*, qui est autour de la Basilique de S. Pierre, mais sans succès. Il se flatta en vain d'entrer dans la ville, en faisant mettre le feu aux maisons voisines.

lines du Palais du Pape, dans la pensée que les Romains quitteroient les remparts, pour aller éteindre le feu. Mais le Pape fit demeurer les soldats sur les remparts, & comme dit la Chronique de *Bertold*, par un signe de croix, il empêcha que les flammes ne s'étendissent plus loin; sans oublier néanmoins, selon toutes les apparences, d'envoyer tout ce qu'il put trouver de monde, pour éteindre le feu. Henri, ne pouvant venir à bout de son dessein, se contenta de faire occuper toutes les petites places, qui sont autour de Rome; & laissa Guibert à Tivoli, avec l'Evêque de Sutri & d'autres, qui firent pendant l'hiver des courses sur les Romains.

Pour lui, il marcha en Lombardie, pour tâcher de réduire les places, que tenoit Matilde; qui se défendoit, de son côté, avec beaucoup de résolution. Mais comme l'argent vint à lui manquer, elle obtint d'Anselme, Evêque de Luques, qui étoit Vicaire du Pape en Lombardie, la permission de prendre tous les thrésors qu'elle, & ses Prédecesseurs avoient consacrez dans l'Eglise de Canuse; sous condition de les rendre, quand la paix seroit faite. L'Abbé *Gerard*, qui avoit
le

le soin de cette Eglise, les livra à Anselme, sur l'ordre de Matilde.

Cependant ceux, qui tenoient en Saxe le parti du Pape, élurent pour Roi *Herman de Lorraine*, le 27. de Decembre. Cela n'empêcha pas qu'Henri ne retournât à Rome, qu'il assiegea de nouveau. Il feignit néanmoins à ce que dit *Centius*, Camerier du Pape, dans une Histoire MS. de vouloir se raccommoder, dès qu'il eût appris qu'Hugues l'Abbé de Clugni, qui fut depuis canonisé & d'autres, qui étoient en réputation de sainteté, l'avoient excommunié. Il fit délivrer l'Evêque d'Ostie, & d'autres qui avoient été pris, par ses troupes; il permit à ceux, qui vouloient entrer dans Rome, de le faire, avec toute sûreté, & il leur en donna même son serment, en public. On ajoûte qu'il dit qu'il étoit venu, pour recevoir la Couronne Imperiale, de la main du Pontife. Le Peuple touché des miseres de Rome, se jeta aux pieds de Gregoire, pour le prier de vouloir bien entendre à un accommodement; mais il répondit „ qu'il avoit souvent éprouvé les „ mauvaises finesses de Henri; que „ néanmoins, si ce Prince vouloit „ satisfaire à Dieu & à son Eglise, „ dans

„ dans les choses , où il avoit ma-
 „ nifestement tort ; il l'absoudroit
 „ volontiers & lui mettroit , en le bé-
 „ nissant , la Couronne Imperiale sur
 „ la tête ; & qu'autrement il ne vou-
 „ loit , ni ne pouvoit accorder ce
 „ qu'on demandoit de lui. Henri ne
 put accepter ce que le Pape propo-
 soit , à ce que dit *Centius* , parce que sa
 Conscience l'accusoit ; ou plutôt par-
 ce qu'il voyoit bien que la satisfaction,
 qu'on demandoit de lui , iroit trop
 loin. Les Romains presserent là-des-
 sus instamment le Pape de n'exiger
 aucune satisfaction ; mais le Pontife
 les refusa absolument. Henri de son
 côté tâcha de s'attirer la faveur du Peu-
 ple , par des présens & par des mena-
 ces , & il se rendit maître de la ville
 Léonine le 2. de Juin.

Gregoire se retira au Palais de La-
 tran , & y tint un neuvième Synode le
 20. de Novembre de cette année , &
 non , comme il y a dans le titre des
 Actes , de l'année suivante , auquel
 tems le Pontife n'étoit plus à Rome.
 Il y eut dans ce Synode des Archevê-
 ques , des Evêques & des Abbez de la
 Campanie , de la Pouille , & quelque
 peu de France. Le Pape s'y plaignit
 de Henri , & le troisième jour , il par-

sa de la constance, qu'il falloit avoir en ce tems-là, plutôt en Ange, qu'en Homme, à ce que disent les Actes, & il tira des gémissemens, & des larmes de tous ceux, qui y étoient; après quoi, le Concile fut congedié.

Henri s'en alla en Lombardie, mais il revint à Rome, où il célébra les Fêtes de Noël. Il ne put néanmoins mettre le Pape hors de cette ville, que le 21. de Mars, M LXXXIV. *Bertold* dit, dans sa Chronique, que l'Empereur de Constantinople, Alexis Comnene, avoit donné à Henri une somme considerable d'argent, pour faire la guerre au Duc de Calabre, & qu'il l'employa à gagner les Romains, dont la populace l'aida à chasser Gregoire du Palais de Latran. Guibert, élu Pape par le parti de Henri, y fut aussi introduit, & placé le lendemain 22. de Mars sur le throne Pontifical; comme il paroît, par plusieurs Auteurs citez par le P. *Pagi*, & nommé Clement III. Il fut consacré par les Evêques de Modene & d'Arezzo, excommuniés depuis trois ans, pour leurs crimes, à ce que dit *Gebhard*, Evêque de Salzbourg, dans *Hugues de Flavigni*, très-zelé pour Gregoire.

Henri fut, à son tour, couronné

Fin--

Empereur, par Guibert, le jour de Pâque, qui fut cette année-là le 31. de Mars. Gregoire, en sortant du Palais de Latran, se jeta dans le Château St. Ange; qu'on nommoit alors *la maison de Crescent*, & qu'on avoit appelé autrefois *Moles Hadriani*; & fit garder les ponts du Tibre, & quelques autres postes avantageux. De là il envoya des gens, pour demander incessamment du secours au Duc de Calabre, qui étoit de retour en Italie. Robert marcha à Rome, sans délai, & obligea l'Empereur, qui avoit trop peu de troupes, de se retirer. Quelques Historiens disent que, pour pouvoir pénétrer jusqu'au Château St. Ange, Robert mit le feu à la ville de Rome, afin d'occuper les Romains, qui lui auroient pu fermer le chemin, à éteindre le feu. D'autres disent que cela arriva, parce que les Romains lui avoient tué un soldat. Quoi qu'il en soit, la plus grande partie de Rome fut brûlée, & le reste de la ville entièrement saccagé; sous prétexte que les Romains s'étoient rebellez, contre Gregoire. Ce dernier étant retourné dans le Palais de Latran, y tint le dixième & dernier Synode de son Pontificat, où il excommunia encore l'Em-

l'Empereur & ses adhérens ; ce qu'il fit publier, en France, par Pierre Evêque d'Albano ; & en Allemagne, par Othon Evêque d'Ostie, ses Légats. Le Duc de Calabre, ne croyant pas le Pontife, en sûreté, dans Rome pillée & brûlée, à son occasion, l'emmena après cela, au Mont Cassin & de là à Salerne.

Henri s'étoit retiré cependant en Allemagne, & pendant son absence, plusieurs de ceux, qui le favorisoient en Lombardie, se remirent sous l'obéissance du Pape ; qui leur fit donner l'absolution, par l'Evêque de Luques. Les partisans du Pontife, joints aux troupes de *Matilde*, battirent ensuite celles que Henri avoit laissées, dans les Etats de cette Comtesse.

Gregoire tomba malade à Salerne, de sa dernière maladie. *Paul de Bernried*, dit que, dès le commencement de l'année *MLXXXV*. il eut un présentiment qu'il mourroit vers le commencement du mois de Juin de cette même année. *Sigebert de Gemblours*, dans sa Chronique sur cette année, assure qu'il avoit trouvé un Ecrit, où l'on voyoit ces paroles : „ Nous voulons „ que vous sâchiez vous, qui avez „ soin des affaires Ecclesiastiques, que „ le

„ le Seigneur Apostolique Hildebrand,
 „ ou Gregoire, étant à présent à l'ex-
 „ tremité, a appelé un des douze
 „ Cardinaux, qu'il aimoit le plus, &
 „ confessé à Dieu, à S. Pierre & à
 „ toute l'Eglise, qu'il avoit extrême-
 „ ment peché, dans le soin Pastoral,
 „ qui lui avoit été commis pour la
 „ gouverner; & qu'à la persuasion du
 „ Diable, il avoit excité de la haine &
 „ de la colere, contre le Genre Hu-
 „ main. Après cela, il a dit que le
 „ sentiment répandu, par toute la ter-
 „ re, avoit commencé pour l'augmen-
 „ tation de la Chrétienté. Il a envoyé
 „ alors le Confesseur, dont on a par-
 „ lé, à l'Empereur & à toute l'Egli-
 „ se, pour lui souhaiter indulgence,
 „ parce qu'il se voyoit à la fin de sa
 „ vie, & qu'il alloit être bien-tôt re-
 „ vêtu d'un habit Angelique. Il relâ-
 „ cha & délia les liens de tous ses bans
 „ contre l'Empereur, & contre tout
 „ tout le peuple Chrétien, tant les
 „ vivans que les morts, tant les clercs
 „ que les laïques. „ J'ai traduit ce
 „ passage, mot pour mot, autant qu'il
 „ a été possible, afin qu'on en pût
 „ mieux juger. Si *Gregoire* avoit voulu
 „ se retracter, il semble qu'il le devoit
 „ fai-

faire d'une autre maniere, & sans y mêler des expressions si obscures. Si néanmoins il l'avoit fait de la sorte, il auroit mieux valu, pour lui & pour sa mémoire; que de ne revenir jamais de la colere implacable, qu'il avoit conçue contre Henri, & qui avoit causé de funestes guerres entre les Chrétiens, pour soutenir une ambition démesurée, & masquée du zèle de la Religion.

Paul de Bernried, zélé pour sa mémoire, nous représente Grégoire tout autrement disposé. „ Comme on lui „ demanda, dit-il, touchant ceux, „ qu'il avoit excommuniés, s'il ne „ vouloit point se relâcher, il répondit : Excepté Henri, que l'on „ nomme Roi, Guibert, qui a envahi „ le Siège Apostolique, & tous les „ principaux de ceux qui favorisent, „ de leurs conseils & de leur secours, „ leur méchanceté & leur impiété; „ j'absous & je bénis tous ceux, qui „ croient, sans en douter, que j'ai „ un pouvoir particulier, en la place „ des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Cela veut dire qu'il excommunioit tous ceux, qui doutoient du pouvoir qu'il prenoit, comme successeur de ces Apôtres, jusqu'à faire de nouveaux
Ar-

Articles de foi, & à prétendre d'avoir droit de déposer les Souverains, qui ne vouloient pas suivre ces décisions. S'il le croyoit lui-même, il faut avouer que c'étoit un homme bien aveugle & bien orgueilleux; & s'il ne le croyoit pas, c'étoit un grand Comedien, & un cruel Tyran, qui vouloit qu'on crût, ou qu'on fît au moins profession de croire ce dont il n'étoit pas lui-même persuadé, & qui ne faisoit point de scrupule de causer pour cela d'affreux desordres & de cruelles guerres. Il ne ressembloit en rien aux Apôtres, de l'autorité de qui il se couvroit, qui d'un côté n'enseignoient que la doctrine, qu'ils avoient apprise de leur Maître, sans y rien ajoûter, ni retrancher; qui étoient pleins de lumieres célestes & d'une humilité sans exemple, dans les Siècles suivans; & qui d'un autre côté étoient parfaitement convaincus de la verité de ce qu'ils disoient, sans vouloir néanmoins employer aucune violence, pour le faire recevoir, & sans attenter quoi que ce fût contre la puissance temporelle des Souverains, ni exciter le moindre desordre dans l'Empire Romain.

On demanda de plus à Grégoire, qu'il voulût bien se désigner un successeur,

feur , qui vangeât l'Eglise de ce que Guibert lui faisoit ; sur quoi il nomma trois personnes , *Didier* Cardinal & Abbé du Couvent du Mont Cassin , *Othon* Evêque d'Ostie , & *Hugues* de Lion ; mais comme ces deux derniers étoient absens , & même éloignez ; il conseilla d'élire *Didier* , qui étoit près , quoi qu'il ne dût pas vivre long-tems :

Le même Auteur assure qu'il avoit prédit à *Didier* , qu'il n'assisteroit pas à sa mort ; quoi qu'il fût venu le voir , pour cela. Comme l'Abbé du Mont-Cassin étoit surpris de cette prédiction , ne comprenant pas pourquoi il n'y pourroit pas être ; on le vint avertir que les Normans assiegeoient un Château , qui étoit au dessous de son Monastere ; ce qui l'obligea de s'y rendre incessamment , pour assister ses Moines , & l'empêcha d'assister à la mort de *Gregoire* , qui arriva le 25. de Mai , un jour de Dimanche , avant que *Didier* pût être de retour. Cette Prophetie pouvoit facilement être hazardée , par un homme , qui n'ignoroit peut-être pas que *Didier* ne pourroit pas long-tems s'absenter , à cause des desordres de l'Italie , en ce tems-là. Si elle réussissoit , il se promettoit de passer

pour Prophete; & si elle ne réüffissoit pas, il étoit facile de donner une explication favorable à ses paroles, dont il ne feroit pas d'ailleurs obligé de rendre compte, après sa mort. C'est bien avilir l'esprit de Prophetie, que de l'attribuer à un homme comme celui-là; auquel si les anciens Prophetes avoient ressemblé, ils n'auroient jamais pû passer, pour ce qu'ils étoient.

Peu avant que de mourir, il envoya sa Mitre, à Anselme, Evêque de Luques. L'Historien, que nous avons cité, la compare modestement au manteau qu'Elie laissa à Elisée; & dit qu'Uald Evêque de Mantouë, très-incommodé de la Rate depuis plusieurs années, & plein d'ulceres, par le corps, recouvra sa santé; en lui appliquant cette Mitre à l'endroit, qui lui faisoit le plus de mal. D'autres Auteurs de ce siecle d'ignorance & d'imposture parlent aussi de ses prétendus miracles, pendant sa vie & après sa mort. Ces gens-là sembloient avoir entrepris de diffamer les anciens & les veritables miracles, en leur égalant des fictions inventées exprès, pour établir une cruelle Tyrannie sur les Souverains, aussi bien que sur les Peuples. Si un homme si fier, si am-

bi-

bitieux, & qui connoissoit si peu le Christianisme Apostolique, avoit fait des miracles, que l'on dût croire; il est certain que ceux des Apôtres, qui ont été faits pour établir une doctrine toute contraire, ne prouveroient rien; puis que la Verité ne peut pas être contraire à elle même. Cependant c'étoit un successeur de St. Pierre & de St. Paul, qui les invoquoit, qui s'appuyoit sur leur autorité; & qui néanmoins, selon les Panegyristes de Gregoire, faisoit & enseignoit des choses tout à fait opposées à celles, qu'on avoit vûes dans la conduite de ces Apôtres, & que nous lisons encore dans leurs Ecrits.

Le P. *Pagi* cite plusieurs de ceux qui l'ont loué de son tems, ou peu de tems après, & nous renvoye à *Gretser*, qui, dans l'Apologie pour ce Pape, en a produit jusqu'à cinquante. Mais ce sont des Ecclésiastiques, ou même des Moines, qui avoient intérêt à soutenir les prétentions de la Cour de Rome & l'honneur des Papes, de qui ils avoient tout à craindre & tout à esperer. On méprise au contraire le petit nombre d'Auteurs, qui étoient de la faction, dit-on, de Henri; sans penser que les malheurs de ce

Prince , peu en état de recompenser ses serviteurs , & le danger où ils se mettoient en parlant contre le Pape, les rendent beaucoup plus croyables, que ceux de la faction opposée.

Gregoire fut enseveli à Salerne, dans l'Eglise Métropolitaine consacrée à S. Matthieu. *Marsilio Colonna*, qui fut Archevêque de Salerne , en M D LXXIV. dit , dans un livre de *la Vie & de la Translation de S. Matthieu*, qu'il y avoit vû lui même, l'année qu'il écrivoit, les reliques de Gregoire , encore très-entieres & revêtues des ornemens Pontificaux , près de cinq cents ans après sa mort. Mais si cela n'est pas plus vrai, que ce qu'il dit , des reliques de S. Matthieu ; il n'y aura guere de gens, qui le croient.

LORS que je composai ce que l'on a lu de la Vie de Gregoire VII. dans la I. P. de ce Tome p. 149. & suiv. je n'avois pas vû celle que Mr. *Dithmar*, Professeur en Histoire & en Politique à Francfort sur l'Oder , a publiée en M DCC X. dans cette Ville-là. Il a traité , au commencement, du droit des Investitures par l'Anneau & la Crosse , & il a donné l'Histoire des contestations sur cette matiere, entre Henri IV. & Gregoire. Depuis
en

en MDCC XIV. il a publié la continuation de cette Histoire sous Henri V , Empereur & sous Victor III. Urbain , Paschal & Calliste Papes , sous le dernier desquels l'affaire s'accommoda. On pourra voir, par le premier de ces Ouvrages , que l'on pourroit faire une vie plus exacte , non à l'égard de la Chronologie, dans laquelle le P. *Pagi* excelle ; mais à l'égard des faits & des jugemens défavantageux, qu'on a faits de Gregoire VII. Il ne seroit pas juste d'en croire ce Pape, & ses adhérens, en tout ce qu'ils disent contre Henri, & ne rien croire de ce que cet Empereur & les Prélats de son Parti disoient contre Gregoire.

Mais Mr. *Dithmar* ne se fonde pas seulement sur les discours de ceux qui condamnoient Gregoire, pour le blâmer ; mais sur sa conduite, telle que nous l'avons représentée, & sur ses Lettres. On en donnera ici un échantillon, sans se renfermer dans les seules Lettres citées par cet Auteur. On aura soin, par tout, de ne parler que sur ce qu'on en trouve dans les Originaux, qui se voyent dans le VI. Tome de la nouvelle Edition des Conciles. Il prétendoit avoir droit

sur tous les Princes de la Terre, comme on l'a déjà montré; & c'est ce qui paroît encore, par plusieurs des Lettres, qu'il a écrites à des Princes Souverains. Dans la 7. Lettre du I. Livre, il commence par dire aux Princes Chrétiens d'Espagne, „ qu'il croit „ qu'ils n'ignoroient pas que le Royaume d'Espagne appartenoit en „ propre à S. Pierre, anciennement & „ encore alors, quoi que possédé „ long-tems par des Payens; sans que „ la Loi de la justice fût abrogée, par „ laquelle il n'appartenoit à aucun des „ mortels, mais au seul Siege Apostolique, selon l'équité: *Non latere vos credimus Regnum Hispanie, ab antiquo, proprii juris S. Petri fuisse & adhuc (licet diu à Paganis sit occupatum) lege tamen justitie non evacuata, nulli mortalium, sed soli Apostolica Sedi ex æquo pertinere.* „ Il soutient la même chose, dans la 28. Lettre du IV. Livre, citée par Mr. *Dithmar*. Dans celle, dont on vient de rapporter les paroles, il dit qu'il a accordé au Comte * *Evulus de Rocio* de posséder les terres, qu'il y pourroit

C 11-

* *Mezeray*, dans la vie de *Philippe I.* l'appelle *Eble Comte de Roucy*.

conquerir sur les Sarafins , de la part de S. Pierre, *ex parte S. Petri.*

Dans la Lettre XXXV. à l'Evêque de Châlons, il censure âprement Philippe I. Roi de France sur la Simonie, qui se pratiquoit dans son Royaume; & le menace de l'excommunier, s'il prend quelque chose de Landry Archidiacre d'Autun, élu à l'Evêché de Mâcon. Dans la Lettre suivante, il dit que Philippe lui avoit promis de ne s'y opposer point; & s'il le faisoit, il commande à l'Archevêque de Lion, d'ordonner Landry, malgré le Roi, & même malgré lui même. Il ne parle pas ici d'excommunier ce Prince; ce n'est que dans les Lettres V, XVIII, & XXXII. du 2. Livre, où il s'emporte avec excès, pour des choses auxquelles on pouvoit remédier, & dont, en tout cas, ce n'étoit pas à lui de connoître. Il ne se peut rien lire de plus emporté, que la 5. Lettre du II. Livre, où en parlant aux Evêques de France, il dit des injures atroces à Philippe. Après avoir décrit la manière, dont on vivoit alors en France, il continue ainsi: „ Vôte Roi,
„ qu'il ne faut pas nommer un Roi,
„ mais un Tyran, est le chef & la
„ cause de tout cela, à la persuasion.

„ du Diable. Il fait toute sa vie de
 „ mauvaises actions & de crimes, &
 „ ce malheureux, en tenant inutile-
 „ ment le gouvernail du Royaume,
 „ dont il s'est chargé, s'est non seu-
 „ lement relâché à l'égard du peuple,
 „ qui lui est sujet, par une maniere de
 „ commander trop portée à des ac-
 „ tions scelerates, mais l'a excité, par
 „ l'exemple de ses inclinations, & de
 „ sa conduite, à tout ce qu'il n'est
 „ permis ni de dire, ni de faire. Ce
 „ n'a pas été assez, pour lui, de s'at-
 „ tirer la colere de Dieu, par la dif-
 „ fersion des Eglises, par des adulte-
 „ res, par des rapines horribles, par
 „ des parjures & par toutes sortes de
 „ fraudes, ce qui a fait que nous l'a-
 „ vons souvent repris; il a encore en-
 „ levé, comme un brigand, un argent
 „ infini à des Marchands, qui étoient
 „ dernièrement venus à une certaine
 „ foire de France, de divers endroits
 „ de la terre; ce que les Fables mê-
 „ me ne rapportent pas avoir été fait
 „ ci-devant, par aucun Roi. Celui
 „ qui devoit être le défenseur des
 „ Lois & de la Justice, est devenu
 „ le plus grand voleur, & a fait en
 „ sorte que les maux qu'il fait ne de-
 „ meurent pas renfermez dans les bor-

„ nes de son Royaume, mais s'éten-
„ dent plus loin , à sa confusion ,
„ comme je le crois. „ *Quarum re-*
rum Rex vester, qui non Rex, sed Ty-
rannus dicendus est, suadente Diabolo,
caput & causa est; qui omnem etatem
suam flagitiis & facinoribus polluit &
suscepta regni gubernacula, miser &
infelix, inutiliter gerens, subjectum
sibi populum, non solum nimis soluto ad
scelera imperio relaxavit; sed ad omnia,
que dici & agi nefas est, operum &
studiorum suorum exemplis incitavit.
Nec satis visum est ei in dispersione Ec-
clesiarum, in adulteriis, in rapinis ne-
fandissimis, in perjuriis & in omnimo-
da fraude, unde sepe eum redarguimus,
iram Dei meruisse; quin etiam merca-
toribus, qui de multis terrarum parti-
bus ad forum quoddam, in Francia, nu-
per convenerant, quod antehac à Rege
factum fuisse nec in fabulis refertur, mo-
re prædonis infinitam pecuniam abstu-
lit; & qui Legum & Justitiæ defensor
esse debuit, is potissimum deprædator
exstitit; nimirum, id agens ut mala
sua non jam intra terminos Regni, quod
occupat, comprehendantur, sed ad
suam, credo, confusionem extendan-
tur. En ce tems-là, qui étoit l'an
MLXXIII. Philippe n'avoit pas vint
N 5 ans,

ans, & ne pouvoit pas avoir fait tant de crimes, quoi qu'il se conduisît très-mal dans la suite. *Gregoire*, qui devoit être plus moderé, auroit dû le ménager davantage, à cause de sa Jeunesse; mais tout cela se faisoit, pour s'emparer du gouvernement même civil du Royaume. On ne fauroit pardonner à un homme, que sa profession obligeoit à toute autre chose, d'avoir mis l'Allemagne en feu; par ses nouveaux Articles de foi, & par son ambition, qui causa des guerres infinies. Il ordonna aux Evêques de France de censurer le Roi, & de lui dire de sa part qu'il l'excommunieroit, s'il continuoit.

Il dit, dans la XVIII. Lettre, à Guillaume, Comte de Poitiers, en parlant de Philippe, „ qu'entre les
 „ autres actions scélerates, dans les-
 „ quelles il sembloit avoir surpassé
 „ non seulement les Princes Chré-
 „ tiens, mais encore les Payens; &
 „ qu'après avoir détruit diverses Egli-
 „ ses, qu'il avoit confondues; il avoit
 „ si fort négligé la pudeur, qui doit
 „ accompagner la dignité Royale,
 „ que plutôt par avarice, que pour
 „ aucune autre raison, qui le deman-
 „ dât, il avoit pillé quelques Mar-
 „ chands

„ chands Italiens , qui alloient de
„ France en Italie. „ Après cela il
charge le Comte de Poitiers de se join-
dre à quelques personnes de qualité ,
pour faire connoître au Roi ses ini-
quitez , & le porter à ne plus confon-
dre les Eglises , à imiter les bons Rois,
qui avoient regné , avant lui , en Fran-
ce , & à réparer incessamment le vol,
qui avoit été fait à ces Marchands , &
qui étoit cause que les Ambassadeurs
de S. Pierre étoient empêchez , pris &
mal-traitez. Cela me fait croire que
ces Marchands portoient quelque ar-
gent au Pape , ou s'étoient obligez
d'en fournir à quelques uns de ses
Nonces, ou Légats; ce qu'ils n'avoient
pû faire , & qui avoit causé quelque
accident, qui fâchoit Gregoire. Il dit,
après cela , que si le Roi aquiesce au
conseil , qu'il lui donne , il le traitera
avec charité ; „ autrement , *ajoute-t-*
„ *il* , s'il demeure dans la perversité
„ de ses inclinations , & que , selon
„ sa dureté & son cœur impénitent ,
„ il s'amasse la colere de Dieu & de
„ S. Pierre ; avec l'aide de Dieu , se-
„ lon que la malice du Roi le méri-
„ te, nous le séparerons du corps & de
„ la communion de la Ste. l'Eglise ,
„ dans le Concile de Rome , lui &

„ sous ceux qui lui rendront l'hon-
 „ neur & l'obéissance, qu'on doit à
 „ un Roi; & cette excommunication
 „ sera confirmée tous les jours, sur
 „ l'autel de S. Pierre : *Alioqui si in*
 „ *perversitate studiorum suorum perdu-*
 „ *raverit & , secundum duritiam &*
 „ *impœnitens cor suum, iram Dei &*
 „ *S. Petri thesaurizaverit, nos, Deo au-*
 „ *xiliante & nequitiâ suâ promerente,*
 „ *in Romana Synodo, à corpore &*
 „ *communione S. Ecclesiæ ipsum &*
 „ *quicumque sibi regalem honorem vel*
 „ *obedientiam exhibuerit, sine dubio*
 „ *sequestrabimus & ejus quotidie, su-*
 „ *per altare S. Petri, excommunicatio*
 „ *confirmabitur.* Il parle plus dou-
 cement, dans la Lettre XXXII. à
 Manassé, Archevêque de Rheims,
 quoi qu'il y fasse de semblables mena-
 ces. C'étoit là une violence inouïe
 & qui marque bien un dessein formé
 de gouverner les Princes souveraine-
 ment, & de juger de toute leur con-
 duite en dernier ressort, même dans les
 choses civiles.

Dans la 7 Lettre du II. Livre, il
 remercie Wratiflas Duc de Boheme
 du *Cens*, qu'il avoit envoyé à S. Pier-
 re, & qui étoit de cent marcs d'ar-
 gent. Il paroît par tout que, pour la
 plus

plus grande gloire de Dieu , il n'oublioit point ses interêts pécuniaires, fondez sur la foiblesse de quelques Princes. Dans la 13. Lettre , il dit ce qu'on a déjà vû auparavant du Royaume de Hongrie.

On voit aussi par tout qu'il prenoit connoissance, en premier ressort, de toutes les causes Ecclesiastiques majeures, & qu'il ordonnoit aux Evêques ce qu'il trouvoit à propos ; sans qu'il fût permis de desobeir ; ou qu'il ne les regardoit que comme des Commissaires, qui jugeoient en son nom, & des jugemens desquels on pouvoit en appeller à lui. Cela est conforme aux XXVII. Propositions, qu'on a nommées *Dictatus Gregorii VII.* que *Baronius*, & *De Marca* ont cru véritablement de lui ; mais qui ont été rejetées , par d'autres Docteurs Catholiques Romains, comme *Jean de Lannoi*, les PP. *Pagi* Oncle & Neveu, & le P. *Noël Alexandre*. Le Cardinal *Bellarmin* & le P. *Labbe*, n'en ont pas fait mention dans la liste , qu'ils ont donnée des Ecrits de *Gregoire VII.* On n'a aucune raison de croire que ces Propositions sont de lui, sinon qu'elles se sont trouvées parmi ses Lettres entre la 55 & la 56 Lettre du Liv. II.

avec lesquelles néanmoins elles ne paroissent pas avoir de liaison. Les Écrivains contemporains, ou qui ont vécu quelque tems après lui, n'ont point cité cet Écrit, & personne ne le lui a reproché autrefois. Il ne laisse pas de représenter assez bien la pratique de ce Pontife, & il se pourroit faire que quelqu'un de ce tems-là eût pris plaisir à la réduire en maximes, & à les insérer dans ses Lettres.

On a vu qu'il prétendoit gouverner les Princes Chrétiens, avec une hauteur presque incroyable; cependant il savoit bien se radoucir, en écrivant aux Mahometans; apparemment pour les gagner à la foi, ou au moins pour les rendre plus traitables, envers les Chrétiens. C'est ce qu'on voit, par la Lettre 21. du III. Livre, adressée à *Anzir, Roi de Mauritanie, dans la Province de Sitiphe*, à qui il souhaite, *salut & bénédiction Apostolique*. Il le remercie de ce qu'il avoit delivré des Chrétiens d'esclavage, & qu'il lui avoit même envoyé des présens. Cet *Anzir* paroît avoir eu plus de modération, qu'on n'en a communément parmi les Mahometans. Je mettrai en François, la réponse que Grégoire lui fit, afin que l'on voye qu'il ne

man-

manquoit pas de souplesse , quand il
vouloit : „ VÔtre Noblesse nous a
„ envoyé ses Lettres cette année, afin
„ que nous consacraissions Evêque *
„ Servand , Prêtre selon l'ordre des
„ Chrétiens ; ce que nous avons eu
„ soin de faire , parce que vôtre de-
„ mande étoit juste & bonne. Vous
„ nous avez envoyé des présens , &
„ vous avez délivré les Chrétiens,
„ qu'on tenoit captifs parmi vous ;
„ par respect pour le bienheureux Pier-
„ re , Prince des Apôtres, & pour
„ l'amour de nous. Vous avez aussi
„ promis de relâcher les autres cap-
„ tifs. C'est Dieu, le Créateur de tou-
„ tes choses, sans lequel nous ne pou-
„ vons rien faire de bon, ni même le
„ penser, qui a mis enfin cette bonté
„ dans vôtre cœur. Lui qui éclaire
„ tout homme, qui vient en ce mou-
„ de, a éclairé vôtre esprit, en cette
„ intention ; car il n'y a rien que Dieu,
„ qui est tout-puissant, & qui veut
„ sauver tous les hommes & que per-
„ sonne ne perisse, approuve plus en
„ nous, que ceci QUE L'HOMME,
„ APRES

* Apparemment en faveur des Chrétiens
de la Province de Sitiphe, qui est le pays
du Dei d'Alger.

„ APRES L'AMOUR QU'IL A POUR
„ LUI-MEME, AIME UN AUTRE
„ HOMME, & qu'il ne fasse pas à un
„ autre ce qu'il ne voudroit pas, qu'il
„ lui fît. Nous nous devons donc
„ cette charité, vous & nous, plus
„ particulièrement qu'aux autres Na-
„ tions; parce que nous croyons & que
„ nous confessons un seul Dieu, quoi
„ qu'en différentes manieres, & que
„ nous louons & adorons, tous les
„ jours, le Créateur des siècles & le
„ gouverneur du monde; car, com-
„ me dit l'Apôtre, *c'est lui qui est nô-*
„ *tre paix, & qui de deux choses n'en*
„ *fait qu'une.* Plusieurs nobles Ro-
„ mains ayant appris de nous la grace,
„ que Dieu vous a accordée, admi-
„ rent, & louent vôtre bonté & vos
„ vertus. Entre eux sont Alberic &
„ Cincius, qui sont nos amis fami-
„ liers, & qui ont été élevez, presque
„ dès leur premiere jeunesse, dans le
„ Palais de Rome, avec nous. Ils
„ souhaitent fort vôtre amitié, & ils
„ vous envoient leurs gens, pour vous
„ offrir leurs services en ce pais; afin
„ que vous sâchiez par eux, combien
„ leurs Maîtres vous estiment prudent
„ & noble, & le penchant qu'ils ont
„ à vous rendre de bons offices, com-

„ me ils le peuvent. Nous les re-
„ commandons à vôtre Magnificen-
„ ce , & nous vous prions que vous
„ ayez pour eux la charité, que nous
„ souhaitons extrêmement de vous
„ marquer , aussi bien qu'à tous les
„ vôtres ; selon l'amour que nous a-
„ vons pour eux , & la récompense
„ que nous croyons être dûe à leur
„ fidélité. Dieu fait que nous vous
„ aimons purement & pour son hon-
„ neur , & que nous vous souhaitons,
„ ce qui vous est salutaire & honora-
„ ble , dans cette vie & dans l'autre.
„ Nous prions Dieu, de cœur & de
„ bouche , qu'il vous conduise, après
„ une longue vie , dans le sein bien-
„ heureux du très-saint Patriarche A-
„ braham. On a fort censuré cette
Lettre , parce que Grégoire n'y dit rien
de Jesus - Christ , & qu'il semble espe-
rer qu'Anzir pourroit être reçu dans le
sein d'Abraham , sans se faire Chré-
tien. Mais il me semble qu'on peut
donner un bon sens à cette Lettre ; où
Gregoire ne devoit pas faire d'abord le
Controversiste , ce qui auroit choqué
Anzir , & attiré peut-être quelque mau-
vais traitement aux Chrétiens d'Afri-
que , ou à ceux qui alloient en ce païs-
là. Il valoit mieux appuyer seulement
sur

sur les veritez, qui nous sont communes avec les Mahometans ; sans lui accorder néanmoins rien, qui fût contraire à la Théologie Chrétienne. L'on ne peut pas avoir les mêmes liens de charité avec les Mahometans, qu'avec les Chrétiens, & ce n'est pas aussi ce que Gregoire suppose ; il veut, comme il me paroît, & avec assez de raison, qu'on soit lié avec eux, par les regles de l'Humanité, dont on ne peut pas exiger d'eux l'observation, envers les Chrétiens ; sans suposer que les Chrétiens les doivent observer réciproquement, à leur égard. C'est même un devoir capital du Droit de la Nature, que l'Evangile a consacré, & rendu encore plus indispensable aux Chrétiens. Par les mêmes principes, on leur doit souhaiter le Bonheur, dans cette Vie & dans l'autre ; ce qui renferme tacitement le souhait de leur conversion, sans laquelle on ne peut pas être reçu *dans le sein d'Abraham*. Le Pontife fit apparemment choix de cette expression, parce que les Mahometans honorent la mémoire de ce Patriarche, & prétendent que leur Religion n'est qu'un renouvellement de la sienne. On peut appliquer ici à Grégoire cette Parodie d'un vers de *Juvenal* :

Quo-

*Quorumvis calamos potuit contemnere,
si sic
Omnia dixisset.*

La faute qu'on lui reproche , avec raison , c'est d'avoir traité les Chrétiens , beaucoup plus mal , qu'il ne fait les Mahometans.

A R T I C L E II.

Lettre de Mr. Hartsoeker , sur quelques endroits des Ouvrages de Mrs. Cheyne & Derham , à l'Auteur de la B. A. & M.

JE me fers , MONSIEUR , de la permission , que vous m'avez donnée de vous envoyer mes objections contre le livre de Mr. *Cheyne* , ou plutôt contre quelques uns des sentimens de cet Auteur ; que je trouve dans l'Extrait , que vous avez fait de cet Ouvrage , pour l'inserer dans votre *Bibliothèque Ancienne & Moderne*. Comme rien ne contribue plus à l'avancement des Sciences , que cette guerre innocente entre les Auteurs ; j'espere que Mr. *Cheyne* ne prendra pas
en

en mauvaise part celle, que je lui fais ; mais qu'au contraire, il me fera l'honneur de répondre à mes objections.

I. V O U S dites, dans l'Extrait, que vous avez fait de cet Ouvrage, dans le III. Tome de la B. A. & M. p. 49. à la fin : *S'il n'y avoit point de vuide dans les corps, deux Spheres d'un égal Diametre contiendroient une égale quantité de matiere, & par conséquent seroient également pesantes; c'est-à-dire, que deux spheres d'un diametre égal, l'une d'or & l'autre de bois, auroient la même pesanteur; ce qui étant contraire à l'Experience, il faut nécessairement admettre du vuide dans la seconde, pour rendre raison de la difference de sa pesanteur.*

Je ne veux pas disputer à présent, avec Mr. Cheyne, s'il y a du vuide, ou non, dans l'Univers, quoi que je sois persuadé qu'il n'y en a point, & qu'on peut expliquer les effets de la nature, sans admettre un vuide. Je tâcherai seulement de faire voir ici que la preuve qu'il apporte, après Mr. Newton, n'est point du tout concluante. Ces Messieurs m'accorderont, sans doute, que les petits corps, qui composent l'or & le bois, sont de même nature; c'est-à-dire, qu'ils ne sont
autre

autre chose, que de petites masses de matiere, qui, selon leur propre aveu, est de même dans tous les lieux de l'Univers; & que ces petites masses, ou ces petits corps n'ont d'autre propriété que d'être étendues, solides, impénétrables, & différentes en figure & en grandeur.

Supposons à présent, qu'il y ait deux Spheres d'un égal Diametre, comme dit Mr. *Cheyne*, dont l'une est d'or & l'autre de bois; & que la premiere est composée de petits corps massifs; au lieu que celle de bois est composée de petits corps creux, & d'une figure si irréguliere, qu'ils laissent entre eux beaucoup d'intervalles, qui se remplissent de l'air & d'une matiere plus subtile que l'air.

Si l'on pose donc ces deux Spheres, dans l'air, l'air qui remplit, avec cette matiere subtile, les espaces que laissent entre eux les petits corps, qui composent ces Spheres, & la matiere subtile qui remplit les cavitez, qui se trouvent dans ces petits corps, ne feront rien à leur pesanteur; & par conséquent l'une de ces deux Spheres pourra peser vint, ou trente fois plus que l'autre; sans qu'il soit nécessaire, pour cela d'admettre du vuide, dans celle de bois
pour

pour rendre raison de sa pesanteur.

Les corps ne pesent donc que, selon la quantité de la matiere que contiennent les petits corps, qui par leur connexion, & cohésion font un Tout ensemble, & ils ne peuvent aussi faire de la résistance, que selon cette quantité. Tous les fluides, où ils se trouvent, & qui passent au travers, ou qui y sont contenus & les remplissent, ne contribuent rien, ni à leur pesanteur, ni à leur résistance, & ils y doivent être comptez pour rien.

Qu'on prenne, par exemple, deux boules de cuivre d'un égal Diametre, l'une massive & l'autre creuse en dedans, mais remplie d'eau, & qu'on les pese toutes deux dans l'eau; l'Experience nous apprend qu'elles n'y pesent, que selon la quantité du cuivre qu'elles contiennent.

* „ Il faut remarquer ici que dans
 „ l'Extrait, que j'ai fait de l'Ouvrage
 „ de Mr. *Cheyne*, je n'ai pas toujours
 „ mis tout ce qui étoit utile, pour faire
 „ entendre sa pensée. Il auroit
 „ fallu pour cela copier la plus grande
 „ partie de son Livre, & c'est ce
 „ qu'on ne peut pas faire dans un Ouvrage,
 „ comme celui-ci. Si ce que

* Remarque de l'Auteur de la B. A. & M. ^{je}

„ je dis donne lieu à quelques objec-
„ tions, comme est celle de Mr.
„ *Hartsoeker*; il se pourroit bien faire
„ que si l'on lisoit l'Original, & qu'on
„ le méditât un peu, on en trouve-
„ roit la solution. Mr. *Cheyne*, au-
„ tant qu'il me paroît, croit avec Mr.
„ le Chevalier *Newton*, que les plus
„ petits corps ont aussi bien leur pe-
„ santeur, à proportion de la quanti-
„ té de leur matiere, que les plus gros.
„ Ainsi il est persuadé que l'Air, & la
„ matiere plus subtile que l'Air, dont
„ les pores d'un corps seroient parfaite-
„ ment remplis, & le seroient toûjours,
„ en sorte qu'il ne restât jamais aucun
„ vuide, seroient aussi pesants que le
„ corps le plus compact, qu'il y ait dans
„ la nature. C'est sur quoi est fondé le
„ raisonnement de ces Messieurs,
„ comme il paroît encore mieux, par
„ ce que Mr. *Cheyne* ajoûte. Voyez
„ la p. 13. & suivante de la 2. Edi-
„ tion. J'ai cru devoir dire cela, pour
„ prévenir des objections, qui ne naîs-
„ sent peut-être que de la brieveté in-
„ évitable d'un Extrait.

Mr. *Cheyne* tâche d'établir, après
Mr. *Newton*, l'attraction mutuelle des
corps, ou leur gravitation, comme ils
l'appellent: *La force de la gravitation,*
di-

dites - vous p. 62. agit à toutes sortes de distance, sans aucun moyen, ou instrument par lequel elle agisse, & s'étendrait jusqu'aux limites de l'Univers, s'il y en avoit. Mais cette prétendue attraction, ou gravitation, me paroît très-peu différente de celle des Anciens, qui a été tant décriée & avec raison, dans le dernier siècle.

Mr. *Newton*, soutient 1. que tous les corps s'attirent mutuellement, & par conséquent que le Soleil attire la Terre, la Terre la Lune &c. 2. Que les forces, avec lesquelles un corps en attire un autre, sont en raison réciproque des quarrés des distances, qu'il y a entre eux : 3. Que le Soleil contient 227512 fois plus de matière que la Terre, le tout bien exactement pesé & mesuré : 4. Que le Soleil est environ 330 fois plus éloigné, que nous de la Lune.

Mais si cela étoit vrai & qu'on le lui accordât, dans toute son étendue, il s'ensuivroit nécessairement que la Lune seroit attirée avec 108900 moins de force, par le Soleil, à cause de son éloignement ; mais aussi qu'elle seroit attirée avec 227512. plus de force par le Soleil, à cause de l'abondance de sa matière, que par la Terre ;

re; & par conséquent la Lune, lors qu'elle seroit nouvelle, seroit tirée, avec deux fois plus de force, que le Soleil, par la Terre.

Ainsi elle devroit alors être deux fois plus proche de la Terre, qu'elle n'est, pour être également tirée des deux côtez, & pour être dans un équilibre entre deux forces égales; ou plutôt, parce qu'une telle sorte d'équilibre ne se trouve pas dans la Nature, elle devroit prendre le parti de tourner autour du Soleil, contre l'ordre des Signes du Zodiaque, au lieu de tourner autour de la Terre; & elle devroit tomber, en très-peu de tems, dans le Soleil. De plus la Lune devroit être beaucoup moins éloignée de la Terre, dans la pleine Lune, lors que le Soleil & la Lune la tireroient conjointement, vers le même côté; que dans la nouvelle Lune, lors que le Soleil la tireroit vers un côté, & la Terre vers le côté opposé. Elle devroit aller, avec une très-grande rapidité, lors qu'elle seroit vers son dernier quartier; & très-lentement, ou point de tout, ou bien avec un mouvement contraire, lors qu'elle seroit vers son premier quartier &c.

Ainsi je conclus de cela, avec assez de raison, ce me semble, que tout ce que Mr. *Newton* avance, touchant l'attraction mutuelle des corps, n'est pas fondé, & qu'on ne peut en aucune façon expliquer, par elle, les mouvemens des corps célestes.

„ L'éloignement du Soleil dimi-
 „ nue, sans doute, la force de son at-
 „ traction; & si la Terre renfermoit
 „ autant de matiere que lui, elle at-
 „ tireroit la Lune jusqu'à elle, parce
 „ qu'elle en est beaucoup plus pro-
 „ che; mais la superiorité du Soleil,
 „ à l'égard de la quantité de la
 „ matiere, contrebalance la for-
 „ ce de la proximité de la Ter-
 „ re, & empêche que la Lune ne
 „ tombe. Outre cela, on doit re-
 „ marquer que la Lune a reçu, dès
 „ le commencement, un mouvement
 „ circulaire, autour de la Terre;
 „ qu'elle conserve toujours égal, &
 „ qui fait quelle tend à s'éloigner, par
 „ la tangente, ce qui l'empêche de
 „ s'approcher davantage de la Terre;
 „ comme cela arriveroit, si la force
 „ mouvante venoit à diminuer. Ou-
 „ tre cela, la Lune, qui se meut au-
 „ tour du Soleil avec la Terre, fait
 „ un semblable effort pour s'échapper
 „ du

„ du centre commun, autour duquel
 „ elles roulent ; le Soleil , qui
 „ attire également l'une & l'autre ,
 „ l'empêche des'écarter. Mais quand
 „ elle se trouve , entre le Soleil &
 „ la Terre , quoi qu'elle soit plus
 „ proche du Soleil, il n'a guere plus
 „ de force sur elle , que quand elle
 „ est en opposition, parce qu'elle ne
 „ s'en approche pas assez, pour alte-
 „ rer sensiblement son orbite, dans la
 „ prodigieuse distance, où elle en
 „ est , & à cause que la force mou-
 „ vante la pousse de nouveau vers un
 „ point different. Cette pulsion, join-
 „ te à son mouvement mensrue au-
 „ tour de la Terre, & à l'annuel au-
 „ tour du Soleil, se contrebalancent en
 „ sorte, qu'elle suit toujours les mê-
 „ mes routes. Au reste, quand on dit
 „ que le Soleil & la Terre *attirent* la
 „ Lune, on n'entend autre chose si-
 „ non qu'il y a , dans le Soleil , &
 „ dans la Terre , une force qui em-
 „ pêche la Lune de s'éloigner, par la
 „ tangente de l'un & de l'autre ; mais
 „ ce que c'est que cette cause , c'est
 „ ce que Mr. le Chevalier *Newton*,
 „ & ceux qui le suivent , déclarent
 „ qu'ils ne savent point. Cependant
 „ on ne peut pas douter, qu'il n'y en

ait une, comme dans tous les mouvemens circulaires; puis qu'ils font contre la nature du mouvement, qui tend à la ligne droite.

La Lune, au reste, n'est pas, quand elle est nouvelle, attirée avec deux fois plus de force par le Soleil, que dans l'opposition, parce qu'elle n'est pas alors deux fois plus proche du Soleil, que dans l'opposition, & parce que l'attraction de la Terre est alors toute contraire. La Lune ne doit pas non plus, quand elle est pleine, s'approcher de la Terre; parce que le Soleil l'attire vers lui par une ligne, qui n'est pas la même que celle par où la Terre la tire, à moins qu'il n'y ait une Éclipse de Lune, sur tout si elle est totale; mais ce qui empêche que la Lune ne s'approche davantage, est son mouvement circulaire, du centre duquel elle tend à s'éloigner par la tangente, qui lui feroit quitter la compagnie de la Terre, & sortir même du Système Solaire, si elle n'y étoit retenue, par la force, que Mr. *Newton* nomme *attraction*. C'est-là, comme je conçois la chose; je laisse à ceux qui entendent mieux la Physique céleste que moi,

„ à me redresser , ou à expliquer la
„ chose avec plus d'exactitude. Mais
„ écoutons Mr. *Hartsoeker*, dont les
„ objections ne laissent pas d'être in-
„ genieuses , & dignes d'être écou-
„ tées.

On pourroit encore objecter à Mr. *Newton*, que puis qu'il est constant que la Terre tourne , avec une rapidité extraordinaire , autour du Soleil ; savoir , avec 150 fois plus de rapidité , que n'en a un boulet , quand il sort d'un canon ; le Soleil étant enchainé à la Terre , par leur attraction mutuelle , ne pourroit manquer d'être , à la fin , ôté de sa place par la Terre , qui lui feroit participer de son mouvement. En cela , il n'arriveroit autre chose , que ce qu'on voit arriver à un Corps , qui se trouve attaché , par une corde à un autre corps , qui est en mouvement.

„ Mais la force du Soleil à attirer
„ la Terre est supposée , aussi grande
„ que celle de la Terre à attirer le
„ Soleil ; & comme ils se meuvent
„ également en rond , ils se conser-
„ vent réciproquement ce mouve-
„ ment.

Au reste comme Mr. *Newton*, soutient que la Lune ne se meut pas au-

tour de la Terre, dans un Tourbillon de Matière, qui l'entraîne autour du Soleil, mais dans un vuide presque absolu; comment pourroit-elle suivre ce mouvement rapide de la Terre? Car si l'on soutient que la Terre l'attire, pour cela, avec beaucoup de force, l'on soutient une chose absurde & impossible; parce que, si la Terre l'attiroit ainsi, quand elle seroit, par exemple, dans son premier quartier, & par conséquent qu'elle ne seroit que suivre la Terre, la Terre l'attraperoit du moins, lors quelle seroit dans son dernier quartier, parce que la Terre l'attireroit alors, avec une force très-grande, & s'avanceroit outre cela vers elle, par son mouvement rapide.

„ Mais la Lune a aussi un mouve-
 „ ment propre, par lequel elle fait
 „ effort pour s'éloigner de la Terre,
 „ par la tangente; pendant que la
 „ Terre la retient, par son attraction;
 „ & leurs efforts contraires les tien-
 „ nent, à cet égard, en équilibre.
 „ Cependant la Terre avançant tou-
 „ jours, la Lune, comme plus peti-
 „ te, est obligée de la suivre. Il ne
 „ faut jamais séparer ces deux cho-
 „ ses.

Ajoutez à cela, que la Terre ne
 dé-

décrit pas un cercle, mais une espèce d'Ellipse, autour du Soleil, & que la Lune suit ce mouvement & accompagne la Terre par tout ; ce qu'elle ne pourroit faire , si elle n'étoit dans un tourbillon de matiere, qui appartient en quelque façon à la Terre, & ne l'abandonne jamais, & que ce Tourbillon ne l'entraînât par tout.

„ L'attraction mutuelle tient ici
„ lieu du Tourbillon, imaginé par
„ *Descartes*, & sujet à des difficultez
„ insurmontables, qu'on ne peut pas
„ faire au sentiment de *Mr. Newton*.

Dans un tel Tourbillon de Matiere, la Lune peut se mouvoir de même que, s'il étoit en repos, & qu'il ne tournât point autour du Soleil ; ce que l'Experience nous fait voir, dans un bassin rempli d'eau ; car quelque rapide, que soit le mouvement de ce vaisseau, tout ce qui flotte dans cette eau ne flotte pas autrement, que si ce vaisseau étoit en plein repos ; pourvû que son mouvement soit uniforme, ou bien qu'il augmente, ou diminue uniformement ; & c'est ainsi qu'on peut rendre raison, pourquoi l'on ne s'aperçoit pas du mouvement rapide de la Terre, ou de l'acceleration, ou diminution continuelle de ce mouvement.

III. MAIS supposons , avec Mr. *Newton*, que le Soleil attire les Planetes , & que sans cette attraction elles iroient le long des tangentes de leurs Orbites. Cela étant , il s'enfuivroit qu'une Planete ; par exemple , Mars ; feroit en très-peu de tems tirée dans le Soleil , si elle perdoit la force, qu'elle auroit de parcourir la tangente de son Orbite. C'est ce qu'on me doit accorder sans difficulté, & c'est ce que Mr. *Cheyne* ne refusera pas de m'accorder , puis qu'il dit dans vôtre Extrait p. 95. *Les Planetes seroient infailiblement tombées, avec leurs Satellites, dans le Soleil; si dans l'instant, où elles ont été placées, où elles sont, elles n'avoient pas reçu une impression, qui les chasse vers les tangentes de leurs Orbites.* Mais de là il s'enfuivroit nécessairement , que cette Planete s'approcheroit du Soleil ; si elle perdoit une partie de la force, qu'elle auroit de parcourir la tangente de son Orbite. Cependant l'Experience nous apprend qu'elle s'en éloigne à mesure qu'elle perd de cette force, & qu'elle s'en approche au contraire à mesure que cette force augmente.

„ Ceci méritoit d'être éclairci.

Mr. *Newton* pourroit dire que les
Pla-

Planetes doivent de nécessité avoir plus de mouvement, pour aller le long des tangentes de leurs Orbites, quand elles sont proche, que lors qu'elles sont éloignées du Soleil; afin de pouvoir contrebalancer celui qu'elles reçoivent par son attraction, qu'il dit être en raison réciproque des quarez de leurs distances de cet Astre. Mais en ce cas il faudroit qu'il y eût une troisième cause de l'augmentation, ou de la diminution continuelles de leur mouvement & de leur route, dans une espece d'Ellipse autour du Soleil; car sans cela on pourroit demander ce que c'est qui oblige les Planetes de s'éloigner de cet Astre & de décrire une Ellipse autour de lui.

„ C'est un Phénomene, assuré par
„ les Observations, que les Planetes
„ principales décrivent des Ellipses
„ autour du Soleil, & que les moindres
„ Planetes, qu'on nomme Satel-
„ lites, ont une semblable Orbite au-
„ tour de celles, auxquelles elles sont
„ attachées. Mais je ne sai si on en trou-
„ vera jamais une raison, qui soit dé-
„ monstrative.

Il y a plus, c'est qu'il ne seroit pas bien difficile, ce me semble, de faire voir que, si dans le systeme de Mr.

Newton, les Planetes ne recevoient pas continuellement une nouvelle force, ou impulsion, pour aller le long des tangentes de leurs Orbites ; elles ne pourroient manquer de tomber, dans très-peu de tems, dans le Soleil. Ainsi j'ai été bien surpris de trouver, dans l'extrait, que vous avez fait de l'Ouvrage de Mr. *Derham*, ces mots à la pag. 403. du IV. Volume de votre *Bibliothèque A. & M.* *Si une Planete n'avoit que la moitié de la vitesse, qu'elle a, elle descendroit obliquement vers le Soleil, jusqu'à ce qu'elle en fût quatre fois plus proche qu'auparavant; après quoi elle remonteroit en sa premiere place, en décrivant un cercle fort excentrique.* Si une Planete perdoit dans le Systeme de Mr. *Newton*, non pas la moitié, mais seulement la dixième, ou bien la centième, ou la millième partie de son mouvement, & moins encore pour aller le long des tangentes de son Orbite ; elle ne pourroit manquer de tomber enfin dans le Soleil ; car puisque, dans ce Systeme, la force, par laquelle une Planete tend à aller en ligne droite & à s'éloigner continuellement du Soleil, est l'Antagoniste de celle par laquelle cet Astre l'attire à lui, & qu'elle l'oblige à s'en

tenir à une certaine distance ; il est évident que , si le premier de ces deux Antagonistes perdoit quelque chose de sa force , pendant que l'autre conserveroit la sienne toute entière ; ce dernier devroit obliger la Planete de venir jusqu'à lui , & même avec une acceleration continuelle de mouvement , & qu'ainsi cette Planete devroit être tirée , jusques dans le Soleil. Ajoûtez à cela que , dans le Systême de Mr. *Newton* , le dernier Antagoniste ne conserveroit pas seulement toute sa force , mais aussi qu'il en aquerroit continuellement une nouvelle ; puis qu'il soutient que la gravitation , ou la force , avec laquelle le Soleil attire une Planete , est en raison réciproque des quarez des distances de cette Planete au Soleil.

„ Il faut néanmoins considerer
„ 1. qu'une Planete , qui deviendroit
„ quatre fois plus proche du Soleil ,
„ qu'elle ne l'est ordinairement , ne
„ perdrait pas néanmoins toute sa force
„ centrifuge , mais seulement la moi-
„ tié , selon la supposition de Mr. *Der-*
„ *ham* ; & que cela suffiroit pour la
„ tenir à une distance du Soleil , pro-
„ portionnée à cette force : 2. que
„ cette Planete ne pourroit pas demeur-

„ rer si près de cet Astre , qu'elle y
 „ feroit tombée d'abord ; parce que
 „ la chaleur extraordinaire , qu'elle
 „ auroit reçue du Soleil , en s'en ap-
 „ prochant , redoubleroit la force
 „ centrifuge , & la feroit incessam-
 „ ment retirer vers sa premiere Orbi-
 „ té ; car plus les corps , qui se meu-
 „ vent en rond , sont échauffez , ou
 „ (ce qui est la même chose) plus ils
 „ sont mûs , plus ils s'éloignent du
 „ centre de leur mouvement ; quand
 „ il n'y a aucun obstacle , qui les re-
 „ tienne. C'est ce que l'on voit
 „ dans les Cometes , qui après s'être
 „ enflammées près du Soleil , ne
 „ laissent pas de suivre leur Orbite , qui
 „ est presque Parabolique , & de s'é-
 „ loigner infiniment de cet Astre ,
 „ comme on en est convaincu , par
 „ l'Experiance ; sur quoi l'on peut
 „ consulter le Livre III de Mr. le
 „ Chevalier *Newton*.

Les Planetes auroient donc gran-
 dement besoin , dans ce Systême , d'un
 bon Guide ; & si elles en avoient be-
 soin , les Cometes ne pourroient s'en
 passer , dans leur voyage de plusieurs
 siècles , le long d'un chemin presque
 infini. Puis qu'il les fait aller dans
 des Orbites Elliptiques extrêmement

lon-

longues , & qui approchent des *Courbes Paraboliques* , dans l'un des foyers desquels le Soleil est placé , & qu'ainfi elles vont presque en ligne droite , pendant plusieurs années de fuite ; qu'est-ce qui les détourneroit de ce chemin , & leur feroit décrire une ligne assez courbe , pour les faire retourner vers le Soleil , quand elles seroient presque au bout de leur carrière , & les plus éloignées de cet Astre ?

„ Mais si cela est démontré , dans le
 „ III. Livre de Mr. *Newton* , par des
 „ Phénomènes affurez ; il faut tou-
 „ jours convenir des faits , & ensuite
 „ en chercher les raisons , si l'on
 „ veut ; ou avouer qu'on ne les fait
 „ point , d'où il ne s'enfuit pas néan-
 „ moins que les Phénomènes soient
 „ faux. Dans ces questions , il faut
 „ être content du premier établisse-
 „ ment des choses , qui ont commen-
 „ cé , & continué selon de certaines
 „ Regles , selon lesquelles elles se
 „ conduisent encore. Les Conjectu-
 „ res , qui peuvent toutes être fausses ,
 „ ne servent de rien à l'avancement
 „ des Sciences ; qu'on ne peut fon-
 „ der , que sur des veritez assurées.

Je ne fai d'où Mr. *Whiston* , peut avoir pêché , qu'il y avoit une Co-

mete du tems de Déluge , que cette Comete avoit causé le Déluge ; parce que la Terre eut alors le malheur de passer par sa Queuë , & que cette Comete avoit été la même , qui se fit voir l'année MDC LXXX &c. Si cela est vrai nous avons été bien-heureux , en cette année-là , de n'avoir pas passé une seconde fois , au travers de cette méchante Queuë , & le Parlement de la Grande Bretagne , a très-bien fait d'avoir rejetté la proposition , qu'il lui a faite , touchant l'invention des longitudes sur mer ; car si la Terre avoit seulement le malheur de passer , par la Queuë de la plus petite Comete , tous les vaisseaux , dont il auroit besoin pour cette belle invention , periroient infailliblement.

„ Je n'ai plus le livre , où Mr.
 „ *Whiston* avoit avancé ce paradoxe ,
 „ pour voir en quels termes il a ex-
 „ primé sa pensée. Il me semble néan-
 „ moins qu'il disoit que c'étoit par
 „ l'atmosphère d'une Comete , qui
 „ n'avoit pas encore été échauffée au
 „ Soleil , que la Terre avoit passé.
 „ Mais c'est une chose , qui le re-
 „ garde.

III. V o u s dites p. 64. Mr. Chey-
 ne soutient que quand il n'y auroit point
 d'au-

d'autre raison , contre le sentiment de ceux qui croyent que la Pesanteur vient de la pression d'un fluide , que l'on doit supposer ce fluide sans Pesanteur , elle suffit pour le rejeter ; puisque l'uniformité de la Nature doit persuader que la Matière est par tout la même. Mais Mr. Cheyne suppose ici ce qui est en question ; c'est à dire , qu'il suppose qu'il n'y a point de Matière, sans pesanteur. Autrement je n'entends pas ce qu'il veut dire par *fluide sans pesanteur*. Tous les Corps, considerez en eux mêmes, sont sans Pesanteur & sans Légereté, mais ils sont differents entre eux en figure & en grandeur. C'est ce que Mr. Cheyne n'aura, sans doute, aucune difficulté de m'accorder ; & cela seul suffit, ce me semble, pour rendre une raison mécanique de la Pesanteur; car dans un amas d'une infinité de corps grands & petits ; comme, par exemple dans celui, qui compose la Terre, & l'Atmosphère ; les petits acquerront aussi tôt, par le cours continuel des corps, plus de vitesse, que d'autres qui sont plus grands. Or cela étant, ces petits corps doivent de nécessité s'éloigner du centre de cet amas, dès que l'occasion s'en présente, & aller vers la circon-

fe.

ference ; pour y executer leur mouvement, avec toute la liberté & l'étendue, que requiert leur vîtesse, & pousser par consequent les plus grands vers le centre d'où ils viennent.

„ Mr. *Cheyne* convient que la Pe-
 „ santeur n'est pas essentielle à la Ma-
 „ tiere, il prouve même que c'est un
 „ effet de la Puissance Divine, qui
 „ agit sur les corps. Il soutient néan-
 „ moins que Dieu agit sur tous les
 „ corps, tant petits, que grands, &
 „ qu'il les rend plus ou moins pe-
 „ sants, selon la quantité de la Ma-
 „ tiere qu'ils renferment. A l'égard
 „ de la maniere, dont les corps divi-
 „ sez, & agitez se mettent à se mou-
 „ voir en rond, selon les principes de
 „ *Descartes*, il l'a réfutée au long,
 „ dans son Chap. II. p. 28 & suiv. de
 „ la 2. Edition. Je n'ai pas rapporté
 „ cet endroit, dans mon Extrait, de
 „ peur d'être excessivement long.
 „ D'ailleurs Mr. *Cheyne*, reconnois-
 „ sant du vuide, entre les parties de
 „ l'Ether, aussi bien qu'ailleurs ; il ne
 „ peut pas admettre de pression des
 „ petits corps, les plus éloignez du
 „ centre, sur ceux qui en sont les plus
 „ proches. On peut consulter, sur
 „ ces matieres, les premiers Chapitres
 „ de

„ de sa I. Partie de ses *Principes Philosophiques*.

S'il y a donc plusieurs colonnes de corps très-subtils , ces colonnes se contrebalanceront l'une l'autre , & feront en parfait équilibre , si elles sont d'égale lenteur. Mais s'il y a , dans l'une de ces colonnes, un corps grossier , & impropre au mouvement ; comme , par exemple , une pièce de metal , une goutte d'eau , ou l'air même , que nous respirons ; les colonnes , qui lui sont voisines contenant plus de corps , propres au mouvement , qu'elle , savoir , de la quantité de la matiere du corps grossier , qui s'y trouve ; elles doivent s'éloigner du centre de la Terre , & par conséquent (puis qu'il n'y a point de vuide) pousser la colonne , où se trouve le corps grossier , vers le centre d'où elles viennent.

„ Mais Mr. *Cheyne* étoit persuadé
„ qu'il avoit bien prouvé qu'il y a du
„ vuide , dans son V. Corollaire de
„ la premiere Loi de la Nature , p. 12.
„ & 13. Le mouvement seul des Co-
„ metes , en tout sens , sans que rien
„ l'arrête , fait bien voir que le Tour-
„ billon du Soleil n'est pas rempli
„ d'un fluide plus dense , que le Mer-
„ cu-

„ cure, & mê en rond, selon l'ordre
 „ des signes du Zodiaque, comme
 „ *Descartes* & ceux, qui nient le vui-
 „ de, avec lui, l'assurent.

S'il étoit possible de briser le corps le plus grossier, en particules infiniment petites & si petites que sont celles de l'Ether même, toutes les particules s'éloigneroient à la première occasion du centre de la terre, aussi bien que celles de l'Ether, & on les appelleroit légères, & c'est ce que l'Expérience confirme en quelque façon; car tout ce qui est petit; par exemple, la poussière qui se trouve sur les chemins; s'élève volontiers, par le moindre mouvement & s'éloigne du centre de la Terre. Mais j'ai expliqué cela trop amplement, dans mes *Conjectures Physiques* & ailleurs, pour le répéter ici.

„ Ce qu'on nomme *léger*, en cette
 „ occasion, n'est que ce qui est moins
 „ pesant, & qui s'éloigne plus du
 „ centre commun; parce qu'il a plus
 „ de facilité à se mouvoir, & parce
 „ que plus il s'en éloigne, moins il
 „ est pressé par les particules supé-
 „ rieures, entre lesquelles, selon
 „ *Mr. Newton*, il y a de grands vui-
 „ des.

IV. V O U S dites p. 65. *Après avoir découvert qu'il n'y a point de cause mécanique de la Pesanteur, il faut nécessairement avoir recours à la première Cause; mais vous ne dites pas comment Mr. Cheyne s'y est pris, pour le découvrir, ni de quels argumens invincibles, il s'est servi pour le démontrer. Je serois bien curieux de le savoir. S'il l'avançoit seulement, comme il y a toute apparence, puis que personne n'en a encore donné de raison mécanique un peu probable, il l'avanceroit gratuitement; parce que ce qui n'a pas encore été fait, dans une matiere aussi difficile, se peut faire dans la suite du tems; & par conséquent il ne raisonneroit pas mieux, qu'auroit fait celui qui, avant le tems de Galilée & de Torricelli, auroit avancé qu'on avoit découvert qu'il n'y a point de cause mécanique de l'élevation de l'eau, dans les pompes aspirantes.*

„ J'ai rapporté quelques-unes des
„ raisons de Mr. Cheyne, à la p. 63.
„ du même Volume III. de la *Biblio-*
„ *theque A. & M.* mais on les pourra
„ voir plus au long, dans l'Original,
„ que je ne pouvois pas traduire tout
„ entier.

V. MR. *Cheyne*, est d'opinion que la Terre n'est pas éternelle, & j'y souscris volontiers; mais les preuves, qu'il en donne, aussi-bien que celles qu'il apporte, pour prouver la Providence de Dieu, me paroissent la plupart si foibles; qu'il auroit, à mon avis, beaucoup mieux fait de les passer sous silence, que d'énerver par-là celles, qui sont bonnes, & qui fau- tent, avec éclat, aux yeux de tout le monde. Mr. *Cheyne*, dites-vous p. 79. *fait voir que la quantité des fluides, dans toutes les Planetes, va toujours en diminuant & que, par conséquent, si le monde avoit été éternel, il n'y auroit à présent plus de corps fluides.* Mais je voudrois bien savoir de Mr. *Cheyne*, ce qu'il entend par *fluide*, & quelle idée il en a. On appelle d'ordinaire *fluide*, tout amas de petits corps globuleux. Par exemple, l'eau n'est apparemment qu'un amas de petits corps globuleux, creux en dedans, percez d'une infinité de petits trous, & remplis d'une matiere très-subtile, comme je l'ai avancé dans mes Ouvrages. Le Mercure n'est qu'un amas de petits corps, globuleux, massifs &c. Quand l'eau entre dans la composition de quelque animal, d'une plante, ou de

de quelque autre chose, elle n'est pas perdue pour cela ; mais elle revient, quand ces choses meurent, se pourrissent, & se sèchent. Lors qu'elle fait, avec de la poussiere du plâtre, un corps dur, elle en revient, quand on calcine de nouveau cette pierre artificielle ; car le plâtre ne peut être qu'un amas de petits corps, qui ont plusieurs cavitez remplies de quelque matiere étrangere, qu'on en chasse par le feu, pendant la calcination ; & chacune de ces cavitez peut être faite en sorte ; qu'une goutte d'eau s'y peut loger. Cette poussiere demeure donc poussiere, tant qu'on n'y mêle point d'eau. Mais quand cela arrive, & qu'ainsi une boule de l'eau peut se loger d'un côté, dans la cavité, d'un brin de plâtre, & de l'autre dans la cavité d'un autre brin de plâtre &c. ce corps, savoir, plusieurs brins de plâtre & une quantité suffisante de boules d'eau s'unissant, sans pouvoir se desunir facilement, font ensemble un corps assez dur. Par conséquent, lors qu'il y a long-tems, que le plâtre a été brûlé, & qu'une matiere hétérogene a trouvé le moyen de s'introduire dans ses cavitez ; les boules de l'eau ne pouvant plus s'y loger, comme lors qu'il est

est

est nouvellement calciné, n'en feroient faire un corps dur, & il faut le calciner de nouveau; pour chasser de ses cavitez, les corps hétérogenes qui s'y sont fourrez. C'est de la même maniere, qu'on peut expliquer comment se fait le Sublimé corrosif, avec du Sel & du Mercure &c. Mais le Mercure n'est pas perdu pour cela, & on l'en retire quand on veut, sans en perdre un seul grain.

„ Il est néanmoins difficile de con-
 „ cevoir que les particules d'un flui-
 „ de, qui ne sont pas fluides châcune
 „ séparément, & qui ont entierement
 „ perdu la fluidité qu'elles avoient,
 „ étant châcune retenue à part, dans
 „ des pores étroits, ne perdent pas
 „ pour toujours leur fluidité; mais
 „ que réunies elles forment de nou-
 „ veau un corps fluide, & cela sans
 „ qu'il s'en perde une; en sorte que
 „ si elles étoient rassemblées, elles
 „ formeroient, comme auparavant, la
 „ même masse fluide. Ces particules
 „ sont-elles d'une nature, qu'elles ne
 „ puissent être jamais rompues, ni
 „ perdre la figure, qu'il faut qu'elles
 „ aient, pour former une liqueur? Le
 „ Mercure est le fluide le plus dense,
 „ & le plus pesant qui soit connu, &
 „ il

„ il pourroit avoir quelque privilege,
„ à cause de la densité de ses parties.
„ Mais comme je ne suis pas assez
„ instruit du fait , je n'en dis rien.
„ Quoi qu'il en soit , prétendre que
„ chaque particule , dont toutes les
„ liqueurs sont composées , est inal-
„ terable , me paroît une conjecture
„ un peu trop hasardée. Il faudroit
„ aussi dire la même chose des *éle-*
„ *mens* des corps solides ; c'est ainsi
„ que j'appelle les particules homo-
„ genes , qui les composent. Cela
„ iroit, ce me semble, trop loin.

V I. M R. *Cheyne*, dites vous à la même page , fait voir 1. que la chaleur , la lumière & la masse du Soleil & des Etoiles Fixes diminuent constamment , & qu'ainsi si le Monde avoit été éternel, il n'y auroit plus d'Astres. Mais je serois bien curieux de savoir comment il prouve cela, avec quelque apparence de verité.

„ Voici la prouve qu'il en donne
„ au Chap. IV. p. 151. de la 2. Edi-
„ tion, où il dit qu'il l'a prouvé aussi
„ auparavant : Il est très-assuré, dit-
„ il, que les Rayons du Soleil s'em-
„ prisonnent dans nos Plantes & dans
„ nos Végétales , dans nos Metaux
„ & dans nos Mineraux , où ils sont
„ re-

„ retenus, par l'action des corps sur la
 „ lumiere. Quelque partie des Rayons
 „ se séparant des autres & se trouvant
 „ embarrassée dans ces substances, est
 „ empêchée, par leur action, de re-
 „ tourner jamais dans le corps du So-
 „ leil ; supposé même qu'il fût possi-
 „ ble, que quelques Rayons, sortis
 „ de ce globe lumineux, y pussent re-
 „ tourner, ce qui n'est pas fort proba-
 „ ble ; étant lancez avec autant de
 „ force & de vitesse qu'ils le sont, &
 „ retenus par l'attraction des corps,
 „ qui s'opposent à leur passage ; ou
 „ continuant toujours à se mouvoir
 „ en ligne droite, quand rien ne les
 „ arrête. Nous sommes aussi assurés
 „ que la source de nôtre chaleur se
 „ diminue tous les jours, & que le
 „ vaste corps du Soleil, décroît
 „ & se refroidit perpetuellement ; non
 „ seulement, parce que ses parties
 „ s'échappent, comme une fumée,
 „ mais encore par l'approche, & par
 „ la force de l'action des Comètes,
 „ dans leurs Perihelies ; qui empor-
 „ tent une grande partie de sa chaleur,
 „ & de sa substance. Il est très-pro-
 „ bable que les taches & les nuages,
 „ que l'on voit sur la surface du So-
 „ leil, sont des vapeurs, qui s'en vont
 „ en

„ en fumée, & qui se répandent dans
„ les espaces, par lesquels les Plane-
„ tes se meuvent, ou sont attirées dans
„ leur Atmosphere. Les Cometes,
„ en s'approchant si près du Soleil,
„ qu'elles entrent en son Atmosphe-
„ re, doivent sans doute emporter
„ une partie considerable de sa sub-
„ stance. M. le Chevalier *Newton*,
„ croit même que les Cometes tom-
„ bent enfin dans le corps du Soleil,
„ & servent à suppléer ce qui en a été
„ consumé; & que ces Etoiles fixes,
„ qui disparoissent & reparoissent en
„ suite, sont comme des Soleils, qui
„ se rallument par l'approche d'une
„ Comete, qui est revenue toute en-
„ flammée de près de nôtre Soleil.
„ Encore que ces effets ne soient pas
„ assez considerables, pour qu'on s'en
„ apperçoive en trois, ou quatre mil-
„ le ans (quoi que, si les anciennes
„ Histoires sont veritables, la dimi-
„ nution de la lumiere & de la cha-
„ leur du Soleil n'ait pas été insensibi-
„ ble) néanmoins, cette diminution
„ étant quelque chose, dans une in-
„ finité de siècles, le Soleil auroit été
„ réduit à la lumiere & à la chaleur
„ d'un simple flambeau, il y auroit
„ déjà long-tems, & nous aurions
Tom. VIII. P. 2. P „ de;

„ des ténèbres plus que Cimmerien-
 „ nes. Mais puis que nous ne voyons
 „ aucun effet semblable , il est clair
 „ que le Monde n'est pas de toute éter-
 „ nité. Voilà ce que dit Mr. Cheyne.
 „ Mr. Hartsoeker continue ainsi.

2. *Que les corps celestes ne se meu-
 vent pas dans un pur vuide , mais au
 travers d'un fluide qui leur résiste , en
 quelque maniere ; de sorte que si le
 Monde avoit été éternel , ils auroient
 tous perdu leur mouvement :* 3. *Que
 puisque la partie materielle de cet Uni-
 vers n'est pas d'une étendue infinie ,
 mais qu'elle est environnée de vuide ,
 tous les Corps Célestes se seroient amas-
 sez vers le Centre du Monde materiel
 par la force , qu'ils ont de s'attirer les
 uns les autres , si le Monde avoit été
 éternel. Mais ces deux preuyes n'ont
 pour fondement, que des suppositions,
 tout à fait gratuites , & le Systeme
 Newtonien , qu'on a droit de con-
 tester.*

„ Ceux qui suivent ce Systeme* font
 „ profession de rejeter toutes les Hy-

„ po-

* Voyez la Préface , de Mr. Cotes , sur
 les Principes de Mr. le Chevalier Newton,
 ou ce qu'on en a extrait au Tom. I. de cette
 Bibliothèque A. & M. p. 70. & suiv.

„ pothefes, & de ne raisonner que fur
„ des preuves Mathematiques, & fur
„ des Phénomenes affurez. Ils ne
„ fupposent pas qu'il y a du vuide, ils
„ le prouvent par les Phénomenes, &
„ ils montrent auffi que la matiere cé-
„ lefte réfifte très-peu, comme le
„ mouvement des Cometes le fait
„ voir. On ne peut guere douter que
„ le Monde materiel ne foit fini, puis
„ que châque partie, dont il eft com-
„ pofé, eft finie, comme on en con-
„ vient. Pour l'attraction des Corps,
„ il la prouvent, par ce qui fe paffe
„ dans le Tourbillon de la Terre,
„ & de nôtre Soleil. Mr. *Cheyne*, en-
„ tre autres, a apporté plusieurs rai-
„ fons de tout cela, que je n'ai pas
„ pu traduire, dans un Extrait, &
„ que je ne pourrois pas non plus met-
„ tre ici, fans être trop long. Il faut
„ que les Lecteurs ayent recours à
„ l'Original, s'ils veulent en être in-
„ formez à fonds.

4. *Que fi le Monde étoit éternel, les premiers de châque efpece des Animaux auroient été infiniment plus gros, que ces Animaux ne font à préfent; parce que tous les Animaux posterieurs, qui font infinis & qui auroient été contenus dans les premiers, auroient infiniment*

grossi la masse de leurs Corps. Mais cette preuve n'est fondée que sur des suppositions, que l'Experience, que l'on fait sur les Ecrevisses contredit manifestement; car lors qu'on coupe à une Ecrevisse une patte, ou une serre, elle lui revient, au bout de quelque tems; ce qui n'arriveroit pas, si cet Animal avoit été renfermé dans le premier Mâle de cette espece, & qu'il n'eût fait, que se développer, par une simple accretion. Comme, selon Mr. *Cheyne* lui même, la formation mécanique de l'Animal est inconcevable & impossible, & qu'il est absurde de penser que Dieu fait une nouvelle création, dans la production de chaque Animal: la formation mécanique d'une seule serre, ou patte n'est ni moins inconcevable, ni moins impossible, & il n'est pas moins absurde de penser que Dieu en fait une nouvelle création. Ainsi il faut de toute nécessité avoir recours, pour cela, à une Intelligence, quelle qu'elle soit, qui réside dans cet Animal & qui y répare cette perte, dès qu'elle arrive.

Mais si cela est, dont il n'y a presque pas lieu de douter, on peut croire avec assez de fondement, que la même

me Intelligence a fait & fabriqué cet Animal, dans le corps du Mâle, qui l'a engendré ; qu'elle l'a fabriqué invisiblement, avec Art & Science, selon le pouvoir qu'elle a reçu pour cela d'une Intelligence supérieure & qu'elle en a soin, autant qu'elle peut, pendant tout le cours de sa vie. Qu'il y ait des Intelligences subalternes à Dieu, qui ont sous leur direction une portion de la Matière, dont elles disposent avec liberté, puis qu'elles manquent assez souvent dans leurs Ouvrages, cela me paroît hors de doute, & nous en avons une preuve assez convaincante en nous mêmes ; car qui voudroit soutenir que Dieu lui même remue nos membres, & que l'Intelligence, qui réside en nous, n'y a d'autre part, que de le vouloir ; que Dieu lui même fait circuler continuellement le sang & les humeurs de notre Corps, par la Systole & la Diastole de notre Cœur, & par le mouvement péristaltique de nos visceres, & des principaux Vaisseaux de notre Corps ; ou que tout cela se fait, par les Lois du mouvement ?

VII. LE Chevalier Petty, dites-vous, p. 84. a découvert, par le nombre de ceux, qui sont nez & morts, depuis

puis 360. ans , que la masse du Genre Humain est doublée dans l'Angleterre. Si elle étoit augmentée à proportion , de toute éternité , toutes les Planetes , qui tournent autour du Soleil , ne seroient pas capables de la contenir à présent. Mais Mr. Cheyne a fait fort bien , comme vous dites , p. 85. de ne pas regarder ce raisonnement , comme une preuve concluante de la création du Monde dans le tems ; car si c'étoit une vérité , que ce qu'il dit de l'augmentation de la masse du genre humain en Angleterre , où l'on tient registre de ceux qui naissent & qui meurent ; elle est au contraire beaucoup diminuée en Italie , en Espagne & ailleurs , où l'on enferme d'ordinaire beaucoup de Filles , en des Couvents. De plus ce Chevalier n'a pas bien pu conclurre cette augmentation , par les registres publics , parce que l'Angleterre est un país de commerce. Les hommes meurent souvent , sur la mer , dans des país étrangers , dans des batailles &c. & ils ne sont pas comptez dans ces registres. Les femmes sortent souvent du país , & tous leurs Enfants ne se trouvent pas dans ces Registres.

VIII. JE viens à présent aux preuves,

ves, que Mr. Cheyne apporte de la Providence de Dieu. *La Lune*, dites-vous p. III. *fait les marées deux fois en 24. heures; ce qui est tout à fait nécessaire, pour empêcher l'eau de la Mer, de se corrompre & de devenir puante, comme l'eau des étangs, qui n'a point de sortie, & sans quoi les poissons mourroient tous &c.* Mais la Mer Caspienne, le Pont Euxin, la Mer Baltique & quantité de Lacs, grands & petits, n'ont ni flux, ni reflux; & pourtant l'eau ne s'y corrompt point & les Poissons s'y trouvent en abondance. D'ailleurs le mouvement de l'eau de la Mer, causé par le flux & le reflux, est si petit qu'il peut avec raison être compté pour rien. *Outre cela*, dites-vous à la même page, *le flux & le reflux sont d'une commodité infinie pour la navigation, puis qu'ils servent infiniment à entrer & à sortir des ports & des rivieres.* Mais je crains fort que quelque railleur ne s'avise de dire ici, qu'on pourroit soutenir, avec tout autant de raison, que Dieu a donné en partie le nez à l'Homme, pour la commodité d'y mettre des Lunettes. D'ailleurs je suis d'opinion, que le flux & le reflux nuisent à la navigation, bien-loin de lui être d'une

commodité infinie. Je passe sous silence plusieurs autres argumens, que Mr. *Cheyne* apporte, pour prouver la Providence de Dieu, & qui ne sont pas meilleurs.

„ Peu de gens tomberont néanmoins
 „ d'accord, que le mouvement réglé
 „ de la Mer, qui est une chose si re-
 „ marquable, ne serve à rien, & ne
 „ doive être compté pour rien, pas
 „ même à l'égard de la navigation.
 „ Peu de gens en Hollande, en An-
 „ gleterre & sur les côtes de France
 „ sur l'Océan, accorderont à Mr. *Hart-*
 „ *soeker*, qu'il lui est nuisible. Si Mr.
 „ *Cheyne* s'est trompé, à l'égard de la
 „ puanteur de l'eau, il est plus par-
 „ donnable, que s'il avoit donné à en-
 „ tendre que ce grand Phénomene
 „ n'est fondé sur aucune raison.

IX. VOUS dites, à la p. 116. que quand on regarde Jupiter avec un bon Telescope, on voit que son Diametre, entre deux points opposés de son Equateur, est plus grand, que celui qui est entre les deux Poles & que Mr. Newton a démontré que la Terre est au moins dix-sept milles plus haute, sous l'Equateur, que sous les Poles. Mais je voudrois bien savoir de quels Telescopes il s'est servi, pour voir ce qu'il n'y a pas

pas à voir ; à moins qu'il n'ait attrapé pour cela , quelque part , des verres de la fabrique de Mr. *Descartes* ; qui ne desespéroit pas de nous faire voir , par leur moyen , pour le moins des hommes dans la Lune , s'il y en avoit. Pour ce qui est de la démonstration de Mr. *Newton* , elle n'est presque fondée que sur une observation de Mr. *Richer* mal-entendue. Cet Astronome ayant été envoyé dans l'Ile Cayenne , par le Roi de France Louis XIV. pour y faire quelques observations Astronomiques , & les confronter ensuite avec celles , que Mr. *Cassini* faisoit , en même tems , à l'Observatoire Royal , à Paris , trouva qu'un Pendule , qui bat les secondes , y devoit être plus court qu'à Paris d'une ligne & d'un quart , ou plutôt qu'il falloit raccourcir , de cette mesure , ceux qu'il avoit apportez de Paris.

Dès que ce Phénomene fut connu en Europe , plusieurs se mirent en campagne , à l'envi l'un de l'autre ; pour en rendre quelque raison bonne , ou mauvaise. Mrs. *Mariotte* , *Huygens* , *Newton* , & autres soutenoient que cela ne pouvoit arriver que par une pesanteur moins grande , sous la Ligne Equinoctiale , que vers les Poles , à

se d'une force centrifuge, d'autant moins grande, qu'elle s'éloigne de cette Ligne; en suite de quoi ils furent obligez de soutenir ce Paradoxe, que la Terre n'est pas Spherique, mais d'une figure de Sphere abaissée vers les deux poles. Après cela, en suivant toujours les mêmes principes, ils nous ont sù dire, avec autant de précision, combien la Pesanteur est plus grande, dans une Planete, que dans une autre, combien l'une pese plus & contient plus de matiere, que l'autre &c. comme s'ils avoient tout pesé à la balance & mesuré au compas.

„ Mr. *Newton*, dans son Liv. III.
 „ Prop. XVII. nous assure que les
 „ Observations font voir que le Dia-
 „ metre de Jupiter est plus court d'un
 „ pole à l'autre, que d'Orient en
 „ Occident, & sur la Prop. XIX. il
 „ dit que Mr. *Cassini* a fait cette ob-
 „ servation. Ce sont des gens exacts
 „ & dignes de foi, que Mr. *Cheyne*
 „ a pu suiivre. Mr. *Newton* ne ra-
 „ porte pas la seule observation de
 „ Mr. *Richer*, mais celles de plusieurs
 „ autres, & en tire des conséquen-
 „ ces, qui ne peuvent guère être con-
 „ testées, si on les comprend bien.
 „ On peut dire encore que le mouve-
 „ ment

ment journalier de la Terre nous conduit à cela; parce que par-là il faut nécessairement, que l'eau de l'Océan fasse effort pour s'élever, sous la Ligne, beaucoup plus haut, que sous les Poles; puis qu'étant plus légère & plus propre à se mouvoir, que la matiere solide de la Terre; elle doit tendre à décrire autour d'elle les plus grands cercles, qu'il se puisse, & à couler pour cela, vers la Ligne. Ainsi si les parties solides de la Terre n'étoient pas plus élevées, sous l'Equateur, que sous les Poles, l'Océan couvriroit entierement ces parties, & c'est ce que l'on ne voit point.

Pour moi, j'ai soupçonné dans l'*Essai de Dioptrique*, que je fis imprimer à Paris, en MDCXCIV. que la differente temperature de l'air pourroit allonger, ou raccourcir les Pendules, & qu'ainsi ceux, que Mr. Richer avoit apportez de Paris, pourroient avoir été allongez d'une ligne & un quart, dans le Voyage; & j'ai été suivi depuis, dans cette pensée, par Mr. de la Hire, qui dans un discours, qu'il a fait inserer dans les *Mémoires de l'Academie Royale des Sciences* de l'année

M DCCII p. 285. l'a fait voir avec évidence; & par conséquent que la raison, que Mrs. *Mariotte*, *Huygens*, *Newton*, & autres en ont donnée, est fausse. Il me paroît qu'il n'y a rien à y repliquer. Mais si elle est fausse, une grande partie des *Principes Mathématiques de la Philosophie Naturelle de Mr. Newton*, n'étant fondée que sur cette raison, tombe d'elle-même & les veritez très-sublimes, & de très-grande importance, que Mr. *Cheyne*, dit avoir été découvertes par le Chevalier *Newton*, le plus grand Mathématicien, & le plus grand Physicien de nôtre tems, reçoivent par-là un fort grand échec.

„ Il me semble qu'il n'y a qu'une
 „ très-petite partie de la Physique de
 „ Mr. *Newton*, qui puisse être regardée
 „ comme fondée, sur les Observations
 „ de la longueur du Pendule
 „ sous la Ligne, comparée avec celle
 „ qu'elle a en France; & que quand
 „ ces Observations ne seroient pas un
 „ fondement assez solide, il n'y au-
 „ roit rien à en retrancher. D'ailleurs
 „ ceux qui liront l'endroit de ce grand
 „ Mathématicien, où il en parle,
 „ & le compareront avec la Disserta-
 „ tion de Mr. *de la Hire*, verront
 „ bien

„ bien que les raisons de ce dernier y
„ sont réfutées.

Au reste, s'il y avoit une telle force *centrifuge* sur la Terre, & qu'elle fût tout-à-fait, comme ces Messieurs se la sont imaginée, Mr. *Newton* ne pourroit point du tout s'en servir, pour expliquer le mouvement des Planetes & de leurs Satellites ; puis qu'il soutient que ces Corps font leurs révolutions, dans un vuide presque absolu, & qu'ils ont par une premiere impulsion reçu une force, pour aller en Ligne droite, ce qui est bien différent d'une prétendue force *centrifuge*.

„ Mr. *Newton* n'employe pas aussi
„ la force *centrifuge*, pour expliquer
„ le mouvement des Planetes. Mais
„ il est bon, pour éviter toute ambi-
„ guité, de remarquer qu'il y a deux
„ sortes de Forces, qui peuvent être
„ nommées *centrifuges*. L'une est cel-
„ le, par laquelle un Corps fuit le
„ centre, autour duquel il étoit mû
„ en rond, par *la Sécante*, comme les
„ Rayons que le Soleil pousse de tou-
„ tes parts, à une prodigieuse distan-
„ ce. Il ne s'agit pas de cette Force,
„ proprement dite *centrifuge*, quand
„ on parle des mouvemens circulaires
„ des Planetes. Mais il y en a une

„ autre, qui chasse ces corps, par la
 „ tangente, & que l'on pourroit nom-
 „ mer plus improprement *centrifuge*;
 „ parce que si elles s'échappoient par-
 „ là, elles s'éloigneroient aussi du cen-
 „ tre du Soleil, qui est celui de leurs
 „ mouvemens. La ligne, par laquel-
 „ le une pierre s'échappe du fonds
 „ d'une fronde, si ce fonds se rompt,
 „ est aussi la tangente du cercle, que
 „ la pierre décrit, pendant que l'on
 „ tourne la fronde en rond.

Je passe sous silence plusieurs opi-
 nions de Mr. *Cheyne*, qui me paroif-
 sent trop éloignées de quelque appa-
 rence de vérité, pour les réfuter;
 mais je ne saurois m'empêcher de di-
 re, qu'il me semble, qu'il commet
 assez souvent, dans ses raisonnemens,
 ce que les Logiciens appellent un
cercle vicieux. Par exemple, de la
 gravitation, qu'il suppose, il conclut
 qu'elle diminue en raison réciproque
 des quarrés des distances du centre,
 vers lequel elle tend; & de cette pré-
 tendue diminution, il prouve la gra-
 vitation, & qu'elle doit être nécessai-
 rement un effet de la Puissance Divine
 &c. Je suis très-parfaitement, M O N-
 SIEUR, vôtre &c.

„ Il doit être libre à tous les Lec-
 „ teurs

” teurs de s'éloigner des sentimens,
” qu'ils ne croient pas vrai-sembla-
” bles, ou qui sont fondez sur des
” raisonnemens vicieux. Il n'y a per-
” sonne, qui ne prenne ce droit, &
” qui ne le doive prendre. Mais j'a-
” voue que je n'ai pas pris garde, que
” Mr. *Cheyne* supposât la gravita-
” tion. Il me semble, qu'il la prou-
” ve en disant, que tout mouvement,
” des corps inanimez, se faisant natu-
” rellement en ligne droite, lors qu'on
” voit qu'un corps se meut oblique-
” ment, ou en rond autour d'un au-
” tre, il y a quelque chose qui l'em-
” pêche de se mouvoir en ligne droi-
” te, & qui le contraint de suivre une
” ligne oblique, ou circulaire. Com-
” me il n'y a rien, au dessus des Pla-
” netes, qui les chasse vers le Soleil,
” ainsi qu'on le voit par le mouve-
” ment des Cometes, qui s'en éloi-
” gnent sans aucun obstacle : on a
” sujet de croire que ce qui les dé-
” tourne du mouvement rectiligne est
” dans le centre du Soleil, autour du-
” quel elles se meuvent. Comme en-
” core tout ce qui est autour de la
” Terre, s'approche avec plus ou
” moins de force d'elle, selon la den-
” sité de la matiere, dont il est com-
” posé,

„ posé, quand il tombe de haut, &
 „ qu'il iroit même jusqu'au centre de
 „ la Terre, si le chemin lui étoit ou-
 „ vert jusques-là: on en conclut qu'il
 „ en est de même, dans le grand
 „ *Tourbillon* du Soleil, pour parler à
 „ la Cartesienne; de sorte que les
 „ Planetes tomberoient par leur pe-
 „ santeur dans le Soleil, s'il n'y avoit
 „ pas une force, qui les pousse perpe-
 „ tuellement vers les tangentes de
 „ leurs Orbites. Cela étant ainsi, &
 „ les Planetes n'étant pas également
 „ éloignées du Soleil, il faut que ce
 „ qui les tire vers cet Astre ait plus
 „ de force sur quelques-unes & moins
 „ sur les autres; ce qui vient non seu-
 „ lement de la distance, dans laquel-
 „ le elles ont été mises au commen-
 „ cement, par l'Artisan qui a formé
 „ le Systeme Solaire; mais encore de
 „ la difference des densitez des Pla-
 „ netes; dont les plus rares se tiennent
 „ les plus éloignées, & les plus denses
 „ s'approchent le plus. C'est-là la
 „ raison, qui fait qu'on proportionne
 „ les pesanteurs des Planetes à leurs
 „ éloignemens.

„ Je dois ajoûter quelques réflexions
 „ à ces remarques. Les Lecteurs sau-
 „ ront donc que les éclairciffemens,
 „ que

„ que j'ai tâché de donner , sur les
„ objections de Mr. *Hartsoeker*, sont
„ uniquement de ma façon , & que
„ je ne prétends nullement préjudi-
„ cier aux réponses plus savantes &
„ plus solides , que Mrs. *Newton* &
„ *Cheyne*, y pourroient faire. Ils en-
„ tendent leurs principes , infiniment
„ mieux que moi , & il se pourroit
„ que je n'eusse pas assez bien pris
„ quelques-unes de leurs pensées.
„ Pour les bien réfuter, il les faut at-
„ taquer, en eux-mêmes, sans avoir
„ aucun égard à mes Extraits, qui sont
„ d'ailleurs trop courts; pour faire
„ comprendre leurs sentimens , dans
„ toute leur étendue. Aussi ne les
„ ai-je faits, que pour porter les Lec-
„ teurs à recourir aux Originaux, qui
„ sont dignes de l'attention de tous
„ ceux, qui aiment la Philosophie, &
„ dont j'avoue que j'ai admiré les
„ beautés; sans vouloir néanmoins
„ imposer à personne la nécessité de
„ m'imiter, en cela, malgré lui. Si
„ en suivant leurs démonstrations, par
„ ordre, comme on le doit faire en
„ matières mathématiques, ou dispo-
„ sées dans le même ordre que sui-
„ vent les Géometres, on me fait
„ voir qu'elles sont fausses; j'avoue-
„ rai,

„ rai, que j'ai eu tort de les avoir si
 „ fort estimées. Mais si on ne le fait
 „ pas, je ne vois pas que je puisse
 „ changer de langage. Je ne change-
 „ rai pas aussi les sentimens d'esti-
 „ me, que j'ai pour tous ceux, qui
 „ cherchent la Verité de bonne foi,
 „ & sans passion, comme je croi que
 „ Mr. *Hartsoeker* le fait; quand même
 „ leurs raisonnemens ne me paroî-
 „ tront pas concluans. Je reconnois
 „ que j'ai besoin moi-même de beau-
 „ coup d'indulgence, à cet égard.

A R T I C L E III.

LIVRES TOUCHANT L'HIS- TOIRE ET LES ANTIQUI- TEZ D'ALLEMAGNE.

L. JACOBI CAROLI SPENER, *Historia
 Germaniæ Universalis & Pragmati-
 cæ, breviter ac perspicuè expositæ Li-
 bri VI. priores res Germaniæ, ab ini-
 tiis ad Rudolphi Habsburgici Impe-
 rium, complexi. A Leipfig & à Hall
 chez du Serre, M. DCC XVI. in
 8. pagg. 718. avec les Préfaces &
 les Index.*

L'Au-

L'AUTEUR a raison de dire qu'encore qu'on ait beaucoup travaillé sur l'Histoire d'Allemagne, il y a encore plusieurs choses à défricher. Il la faut recueillir de tant d'Auteurs, comparez les uns avec les autres, & qui different si fort, qu'il n'est pas facile de s'en faire une idée juste, & de se déterminer par tout. Ces Auteurs ont été, pour la plupart, des Moines, peu habiles dans l'art d'écrire l'Histoire, qui ne savoient pas s'exprimer avec netteté, peu exacts, & même souvent peu dignes de foi; ce qui ne cause pas de petits embarras, à ceux qui veulent former un corps d'Histoire, fondé sur leurs relations. Outre les grands recueils, qui ont été faits *des Ecrivains des choses, qui concernent l'Allemagne* en général; il y en a encore de particuliers, touchant l'Histoire de certains païs, que l'on a ramassés, pour les publier ensemble, & une infinité d'autres Auteurs, qui ont été publiez à part; & l'on en déterre même, de tems en tems, quelques-uns, qui n'avoient pas encore vu le jour. Il faut avoir bien du courage, bien de la patience, bien de l'attention & bien de l'habitude à lire des Auteurs, qui

qui écrivent mal , pour entreprendre de débrouiller un si prodigieux chaos ; & beaucoup de bonheur , pour y réussir. Cependant il n'y a pas d'autre moyen d'écrire solidement l'Histoire d'Allemagne.

Mr. *Spener* a aussi employé plusieurs années , non à faire une Histoire étendue de ce pais-là , mais seulement à en composer un Abregé. Comme la simple connoissance des faits n'est que le squelette de l'Histoire , l'Auteur y a joint par tout ce qu'on peut recueillir des anciens Monumens , qui restent , concernant le *Droit Public* , de l'Allemagne , ou les Lois qui regardent tout l'Empire , ou les Etats particuliers , dont il est composé , considerez en général , sans descendre jamais au détail du *Droit Civil & Particulier* ; dont on ne pourroit parler , que dans une Histoire particuliere de chaque Etat , & que l'on y omet même ordinairement ; parce qu'on le regarde , comme une Science à part. C'est à cause de ce *Droit Public* , que Mr. *Spener* , a nommé son Ouvrage une *Histoire Pragmatique* , comme contenant la pratique de cette espece de *Droit*.

Il l'a aussi appelée *Universelle* , parce

ce qu'elle s'étend à toutes les parties de l'Allemagne, & qu'elle va, depuis les tems les plus anciens, jusqu'à celui de l'Empereur Charles VI. à présent regnant; outre qu'elle comprend les choses sacrées & profanes, les générales & les particulières, la destinée des païs & des peuples, &c. Il commence ses Livres, par une courte description Géographique de chaque païs, & des peuples qui l'ont habité, en divers tems. Au contraire à la fin du Livre il traite du Droit Public, de l'état de la Religion, & des Ecclesiastiques au tems, dont l'on vient de lire l'Histoire. En effet, l'Histoire Civile, & l'Ecclesiastique sont si liées ensemble, dans l'Empire, aussi-bien que dans les autres Etats; que l'on ne peut bien entendre l'une, sans l'autre.

Au reste, comme les Histoires Modernes, des anciens tems, ne sont bonnes, qu'autant qu'elles sont fondées sur les Anciennes, ou sur des Livres des siècles, dont il s'agit, & desquels on en tire les faits; Mr. *Spener* n'a pas voulu, qu'on s'en fiât à lui, il a mis sous chaque page les Auteurs, où les Faits, & les Droits, dont il parle, se voyent; & à la fin du Volume, dans quel recueil ils se trouvent, lors qu'ils
n'ont

n'ont pas été publiez à part. Il n'a presque cité aucun témoin, qu'il n'ait consulté lui-même, mais il n'a pas pu parler du poids, que peuvent avoir leurs témoignages, parce que cela l'auroit porté trop loin. Ceux qui auront quelque intérêt, à s'en informer, pourront avoir recours aux Auteurs mêmes, & vérifier par-là ce qu'il dit. Que si l'on ne comprenoit pas toujours la raison de quelques-unes de ses citations, il souhaite qu'on ne le condamne pas, pour cela, mais plutôt qu'on le lui demande. Il ajoute qu'il se pourroit faire, qu'il montrât, qu'il n'a rien cité, sans cause, dans une Histoire plus étendue.

Les VI premiers Livres, qui composent ce Volume, renferment l'Histoire d'Allemagne, depuis les tems les plus éloignez, jusqu'à la mort du Roi *Guillaume*, qui mourut en Frise l'an MCCLVI. Je ne puis pas faire un Abregé de ce qu'il y a. Un Abregé d'Abregé seroit peu agreable, & ne serviroit à personne. Il suffira de marquer en gros ce que l'on trouve dans chaque Livre, afin que ceux, qui auront besoin de s'en instruire, y puissent avoir recours, & de donner des Extraits de quelques endroits, qui serviront

ront d'échantillon du reste de l'Ouvrage.

Le I. traite de l'Origine des Nations , qui ont autrefois peuplé l'Allemagne, & de leurs changemens de demeure , de ce qu'elles ont fait , avant que d'être unies ensemble , par d'étroites alliances , & depuis qu'elles eurent fait des confédérations entre elles. Il y a ici ce que les Allemands ont fait d'abord contre les Romains , & ensuite ce qu'ils firent sous les Empereurs , dès qu'ils furent entrez en leur service , & le reste de l'Histoire d'Allemagne , jusqu'à l'établissement du Royaume des Francs. Il est parlé enfin de l'état Civil des peuples d'Allemagne , & de leur ancienne Religion. L'Auteur a composé une *Notice de l'Allemagne Ancienne & Moyenne* , où la matiere des deux premiers Chapitres de ce Livre est traitée avec toute l'étendue , qu'elle méritoit. On parlera de cet Ouvrage , qui a déjà paru , dans la suite de cet Extrait. Le reste du Livre se trouvera aussi plus éclairci & plus étendu , dans un autre Ouvrage de l'Auteur , où il donnera *l'Histoire de l'Allemagne faisant la guerre contre les Romains & triomphant enfin des armes Romaines.*

Cet Ouvrage n'est pas encore public. La plupart des choses, qui se sont passées jusqu'à l'Époque du Royaume des Francs, & ce qui concerne les mœurs des anciens Germains est tirée des anciens Auteurs Latins; les commencemens des Francs se trouvent, dans des Auteurs du Bas Empire.

On voit, dans le II. Livre, l'Histoire d'Allemagne, depuis le Règne des Francs, jusqu'à celui de Charlemagne; c'est à dire, depuis le milieu du IV. Siècle jusqu'au milieu du VIII. On fait voir ici qu'il n'est pas facile de bien marquer, dans ce Période de tems, les bornes de l'Allemagne, & des demeures des Peuples qui l'habitoient; néanmoins l'Auteur les détermine, autant qu'il est possible de le faire, sur les Monumens de ce tems-là. Il marque, avec la même précaution, ce que l'on fait de l'origine des Francs, & de quelques autres nouveaux Peuples en Allemagne. On voit ensuite l'Histoire des commencemens du Règne des Francs, au delà du Rhin, & celle d'Allemagne, sous Clovis & les Rois Mérovingiens d'Austrasie, & les Maires du Palais, qui gouvernoient tout, sous les derniers de ces Princes, jusqu'à Pepin &

au regne de Charlemagne. Dans le Chap. VI. Mr. Spener décrit l'Etat Politique, ou Civil de l'Allemagne, en partie soumise aux Francs, & en partie libre. La Saxe eut divers Princes, qui administroient la justice dans les villages, & dans la campagne; car il n'y avoit alors aucune ville, en ce pais-là. On fortifioit seulement certains postes avantageux, à la maniere de la Nation. En tems de guerre, on éliſoit des Chefs, dont l'autorité finissoit, par la Paix. Les Frisons avoient un Roi, ou au moins un Gouverneur, qui avoit l'autorité Royale, & qui étoit aussi leur Chef, en tems de guerre. Ces peuples avoient sans doute quelques Lois, ou Coûtumes, selon lesquelles ils étoient gouvernez; quoi qu'on ne puisse pas assurer que les Lois écrites des Saxons & des Frisons, que nous avons, soient d'une aussi grande antiquité. Ceux de Thuringe, les Allemands, qui étoient les mêmes que les Sueves, ou les peuples de la Suabe, & les Bava-rois avoient aussi des Rois. Les Francs, qui avoient passé le Rhin, avoient un Duc, ou un Chef; qui les conduisoit en tems de paix, comme en tems de guerre. Ils étoient de ces Francs, qu'on nom-

moit *Saliens* , qui passoient pour les plus nobles des Francs , & se gouvernoient par la Loi *Salique* : comme les *Ripuariens* , qui étoient le long du Rhin & du côté de la Lorraine , avoient les Lois , qu'on nomme *Ripuariennes*. Il y a aussi des Lois des *Allemands* , des *Bavarois* & des *Thuringiens* ; que le Roi *Theodoric* fit recueillir des *Coûtumes* les plus louables de ces peuples , & que *Childebert* , *Clotaire* & *Dagobert* perfectionnerent.

On peut voir par-là quelles étoient leurs *Coûtumes*. Pour ces peuples , il paroît qu'ils avoient des villes. Les *Droits Publics* étoient renfermez , dans la seule autorité des Lois. Ils avoient des Rois , mais qui étoient obligez de se souvenir qu'ils n'étoient établis , que pour être les défenseurs de la liberté des peuples , & qu'ils ne pouvoient pas violer impunément les Lois de l'Empire. Leurs fils leur succedoient ; mais c'étoit plutôt , par la civilité des Francs & des Anciens Germains , que par aucune nécessité. Ils leur accordoient toutes les marques exterieures de la Majesté Royale , mais fort peu de droits particuliers , ou de *prérogatives* , comme on les nomme en certains lieux. Les

Les Rois avoient accoûtumé d'exercer ces droits , dans les Assemblées des Etats , soit ordinaires , soit extraordinaires. Les ordinaires se tenoient au commencement de Mars , ou de Mai ; & les Extraordinaires , seulement lors que les nécessitez de l'Etat le demandoient. Tous les Ordres du Royaume , deçà & de-là le Rhin , se rendoient dans ces dernières ; mais il n'y avoit que les Principaux , qui se trouvaient dans les ordinaires , qu'on avoit accoûtumé d'appeller le *Senat* , ou l'*Assemblée des Anciens des Francs*. Les Ordres étoient distinguez en deux classes , l'une s'appelloit des *Anciens* , & l'autre des *Jeunes*. Dans le premier Ordre étoient les Evêques , les Abbez , les Ducs & les Comtes ; dans le second , les Vicomtes , les Centeniers , les Fermiers , les Actionnaires & les Nobles particuliers. Sur les choses de moindre importance , on prenoit le conseil des principaux ; & sur celles de plus grande conséquence , celui de tous les Membres de l'Assemblée ; en sorte néanmoins que les choses , qui étoient proposées au second Ordre , étoient préparées par le premier. Les Lois se faisoient du consentement du

Roi & des Etats ; & comme elles étoient divisées en Chapitres , on en nommoit le recueil *Capitulaire*.

Les Ducs commandoient à des Provinces entieres , & ils les gouvernoient , au nom des Rois ; comme la Baviere , l'Allemagne , ou la Suabe , & la Thuringe. Les Comtes étoient sous eux & avoient soin de la justice , pendant que les Ducs gouvernoient tout. Mais la dignité de Comte n'étoit pas encore connue , sous les Princes Merovingiens. Il paroît que ni les Ducs , ni les Comtes ne gouvernoient pas en leur propre nom , mais au nom du Roi ; en ce que leur puissance n'étoit pas héréditaire & ne passoit des Peres aux Fils , que par la volonté des Rois ; qui avoient néanmoins accoûtumé de la leur conférer , eu égard aux services de leurs Peres.

Les Ministres des Rois étoient choisis entre les *Anciens* , & les principaux étoient les *Majordomes* , ou *Maires du Palais*. Les *Jeunes* avoient les moindres Offices , & suivoient la Cour. Au lieu de paye , on donnoit des terres aux Ministres des Rois ; ce qui est la premiere sorte de *Fief* , qui ait été en usage parmi les Francs. Les Provinces

vinces étoient divisées en certains Cantons , nommez en Latin *Pagi* , ces Cantons en Centaines , les Centaines en Dizaines. Dans les Centaines & dans les Dizaines , les Juges étoient nommez *Centeniers* , *Dizeniers* & *Vicaires*. Dans les villes , on appelloit les Assesseurs des Juges , *Schultets* , *Eschevins* , ou *Rachinbarges*.

Il n'y avoit pas de grandes formalitez , dans les Jugemens. On écou-
toit seulement les témoins , en ma-
tieres de fait , & l'on prononçoit d'a-
bord la sentence. On faisoit punir cer-
tains crimes plus sévèrement , dès que
l'on eut embrassé la Religion Chré-
tienne ; mais en certaines occasions
graves , les Juges ordonnoient le
Duel , selon l'ancienne coûtume de
ces Peuples.

La Loi *Salique* & la *Ripuaire* font
voir que , dans les affaires privées , les
Francs conservoient les anciens usa-
ges. En Saxe , en Frise & en Thurin-
ge , on gardoit même obstinément ceux ,
que l'ancienne superstition avoit éta-
blis. Mais dans le pais des Francs ,
deçà & delà le Rhin , dans la Suabe &
dans la Baviere , les coûtumes barba-
res des anciens tems avoient été abo-
lies , par la Religion Chrétienne.

L'Homicide, qui étoit commun auparavant, y fut sévèrement défendu, & l'ancienne coutume de bruler les corps morts abolie, aussi bien que les usages trop cruels de la guerre. Les Frisons & les Saxons continuerent de la faire, comme auparavant. Ils mettoient tout à feu & à sang, & devoient aux Dieux ce dont ils s'étoient rendus les maîtres. Les Francs, au contraire, faisoient la guerre, avec plus de douceur; & ceux, qu'ils soumettoient, n'avoient pas grand sujet de se plaindre de leurs nouveaux maîtres. Les Ducs commandoient les armées, à moins que le Roi ne fût présent. Les Nobles servoient, à leurs dépens, mais on avoit soin de ne les mener pas loin des frontieres du pais, ni de ne les tenir pas trop long-tems, sous les armes. Ceux qui désertoient, ou qui jettoient leurs armes, étoient très-sévèrement punis, & notez d'une éternelle infamie.

Pour ce qui regarde la Religion, dont Mr. *Spener* traite dans le Chap. VII. depuis que Clovis eut embrassé la Chrétienne, les Francs s'y rangerent peu à peu. Les peuples de Suabe & de Baviere en eurent plutôt connoissance, par les fréquentes guerres qu'ils firent

firent en Rhétie & dans le Noricum, où elle étoit établie depuis long-tems. Il y avoit, dans la Germanie, plusieurs Evêchez & Monasteres, qui furent des Ecoles, où les Germains s'instruisirent de la Religion. Les Evêques & les Abbez avoient droit de se trouver dans les Diètes, & quand ils étoient chez eux, ils avoient soin de veiller sur la conduite des Ducs; pour les choses, qui regardoient la Religion. Mais les résolutions, qu'on y prenoit, n'étoient d'aucune force, si le Roi ne les approuvoit. *Boniface* tâcha de faire en sorte, qu'on se rapportât de tout à la décision du Pape. Auparavant on s'en tenoit aux sentimens de quelque Saint Evêque du voisinage, sans aller plus loin. Peu de tems après, les Rois se laisserent enlever toute l'inspection, qu'ils avoient sur les choses Ecclesiastiques.

Personne n'étudioit, que les Clercs, ce qui faisoit qu'ils avoient toutes les charges de la Cour, qui ne pouvoient être exercées, que par des gens, qui avoient quelque étude; comme celles des Archichancelliers, des Chanceliers, des Notaires &c. Ainsi les Laiques ne s'appliquant point à l'étude, les Ecclesiastiques avoient de

grands honneurs & de grands moyens de s'enrichir.

Il y eut alors des Evêques , qui passoient pour savans, sur tout parmi les Francs; pour les autres Clercs, ils n'avoient que très-peu de lettres; mais ils aqueroient de la réputation, en prêchant l'Evangile, du mieux qu'ils pouvoient, à ceux qui ne l'avoient pas encore reçu. Dans le Culte Divin & dans les Actes Publics, on n'employoit que la Langue Latine; quoi que l'Allemande, encore que peu cultivée, fût la plus reçue, dans l'usage commun, même chez les Francs. Il y avoit aussi la *Romaine rustique*, comme on l'appelloit; qui étoit en usage dans les Provinces, qui avoient obéi aux Romains. On trouve, dans un Concile de Tours, tenu en MCCXIII. & dans un autre de Mayence, un Canon, qui ordonne qu'on traduise les Homilies dans la Langue *Romaine rustique*, ou dans la *Theutisque*, ou l'Allemande. C'est de cette Langue *Romaine rustique*, parlée différemment, selon la diversité des lieux, que sont nées les Langues Italienne, Françoisse & Espagnole.

Il y avoit une autre partie de la Ger-
ma-

manie, que les Francs n'avoient pas pû entièrement domter; savoir, la Saxe, la Frise, la plus reculée, & les pais habitez par les Esclavons; & cette partie demeura très-long-tems attachée à son ancienne Idolatrie, qui subsista pendant le Période contenu en ce second Livre. Ce ne fut que Charlemagne, qui contraignit ces peuples, après avoir gagné sur eux un très-grand nombre de victoires, à embrasser le Christianisme.

Le III. Livre contient l'Histoire d'Allemagne, depuis le regne de Charlemagne, jusqu'à l'extinction de sa race, qu'on a appelé *Carlovingienne*. L'Auteur commence, selon sa coutume, par marquer les bornes de la Germanie en général; & celles de divers peuples qui l'habitoient, en particulier. Ces bornes sont mieux connues, que celles des tems précédens; parce qu'on a beaucoup plus de monumens de cet intervalle de tems, qu'on n'en a des plus anciens.

Les Princes Francs, comme Mr. *Spener* fait voir au Ch. 7. de ce Livre III, ayant établi le siege principal de leur Empire en Germanie; ils y porterent leur forme de Gouvernement & leurs Lois, telles qu'on les a

décrites ci-dessus. La puissance de Charlemagne & le bonheur perpetuel, qui accompagna ses armes, firent qu'il gouverna, à peu près comme il voulut, sans qu'on osât le contredire. Mais les divisions, qu'il y eut parmi les Princes de sa race, diminuerent la leur. C'est dequoi les Etats d'Allemagne donnerent une marque éclatante, en DCCCLXXXVII. année à laquelle, ils déposerent l'Empereur Charles le Gros, & donnerent l'Empire à Arnulfe, que Carloman avoit eu d'une de ses Concubines. Charlemagne avoit établi des Comtes, au lieu des Ducs, pour gouverner les Provinces de son Empire, & les Ducs ne servoient qu'à commander les armées. Après sa mort, ce sage établissement fut changé; les Ducs devinrent de nouveau gouverneurs des Provinces, & dans la suite du tems & eux, & les Comtes rendirent leurs dignitez presque héréditaires. Il y eut des *Comtes Palatins*, des *Markgraves*, c'est-à-dire, des gardes des limites, & d'autres nouveaux noms de dignitez établies par les Empereurs.

Charlemagne ne voulut point qu'il y eût de *Maire du Palais*, dans la crainte que sa posterité amollie, par
les

les plaisirs de la Cour , ne fût détrônée quelque jour par un Maire du Palais ; comme le dernier des Merovingiens l'avoit été par Pepin , Pere de Charlemagne. Il partagea donc les fonctions de cette dignité , entre plusieurs Officiers du Palais ; & cela étoit assez nécessaire , parce qu'il avoit soumis plusieurs Nations , dont les Langues n'étoient pas les mêmes , & qu'il falloit que les Ministres auxquels ces peuples s'adrescoient , à la Cour de l'Empereur , entendissent leurs Langues. A l'égard des Francs & des Germains , il les gouverna selon leurs anciennes Lois ; mais il gouverna d'une maniere arbitraire les peuples , qu'il avoit subjugués , par force.

Les Provinces Germaniques étoient la Suabe , la Franconie , la Lorraine , la Frise , la Saxe , la Thuringe , la Baviere & l'Esclavonie. Les Jugemens se rendoient , avec les mêmes formalitez qu'auparavant ; mais au lieu de sept Echevins , on en établit douze. On parloit fréquemment , dans les Diètes , de l'administration de la Justice. Les Rois faisoient souvent le tour de leurs Provinces , pour voir si on la rendoit comme il falloit , & jugeoient eux-mêmes quelques-unes des causes , qui

se présentoient. Autrement, ils envoyoyent des gens, pour observer la conduite des Juges, & pour porter aux Rois les plaintes, que les peuples faisoient de ceux, qui les devoient juger selon les Lois.

Charlemagne favorisa beaucoup le commerce, & il entreprit même, pour le faciliter, de joindre le Rhin, avec le Danube; mais il ne put en venir à bout. Il fit des Lois sur le luxe, & les Laboureurs trouverent beaucoup de faveur, auprès de lui. Il faut convenir non seulement que c'étoit un très-grand Prince, par rapport à ses succès; mais encore plus par rapport à sa bonne conduite, qui en étoit la cause.

Sous lui, comme on le voit dans le 8. Chap. du III. Livre, l'Allemagne devint entierement Chrétienne, si l'on en excepte les restes de superstition, que l'on voyoit en divers lieux. Pour achever de convertir les Germains, Charlemagne établit plusieurs Evêchez & Monasteres; qui amasserent ensuite, en peu de tems, de très-grandes richesses, & devinrent formidables aux Empereurs eux-mêmes; sur tout quand ils avoient quelque démêlé avec le Pape, auquel ils se joignoient

gnoient souvent, & faisoient pencher la balance de son côté. Dès lors, il y eut très-peu de vertu, parmi les Prélats, & *Boniface*, que l'on appelle l'Apôtre de l'Allemagne, disoit qu'*autrefois des Prêtres d'or se servoient de calices de bois, mais que de son tems des Prêtres de bois se servoient de calices d'or.*

Les Rois établissoient alors les Evêques, appelloient les Synodes, & faisoient des reglemens Ecclesiastiques. Depuis que les Rois furent faits Empereurs Romains, les Papes leur marquoient beaucoup de respect. Mais la mollesse des Rois & les divisions des Grands furent cause que le pouvoir des Ecclesiastiques s'augmenta à l'infini. Charles & son fils Louis le Débormaire favoriserent beaucoup les Lettres, & il y eut, en ce tems-là, assez d'habiles gens, selon les lumieres que l'on avoit alors.

Dans le IV. Livre, on voit l'Histoire de l'Allemagne sous *Conrad*, qui succeda à *Louis IV.* dernier Empereur des Carlovingiens, & tous les Empereurs Saxons, qui lui succederent. Mr. *Spener* fait quelques remarques sur les limites de l'Empire & sur ses Provinces, après quoi il reprend

l'Histoire des Empereurs de ce Période, dont le premier fut Conrad, qui étoit un Comte puissant en Franconie, & à qui les Empereurs Saxons succéderent. Il y eut de grandes guerres & étrangères & intestines, qui donnerent beaucoup de peine à l'Empereur, & il en fut de même, sous ses successeurs. Si la Dignité Imperiale avoit quelque chose de brillant; il falloit avoir bien de la prudence, de la bravoure, & du bonheur, pour la soutenir avec honneur. Elle étoit fort déchue, sur la fin de la famille Carlovingienne. Conrad ne la put pas rétablir, mais Henri I. les trois Ottons, & Henri II. en vinrent à bout, quoi qu'avec beaucoup de peine. Les François furent obligez, pour ne les avoir pas pour ennemis, d'avoir beaucoup d'égard pour eux, & les Bourguignons, & les Italiens rentrent dans leur dépendance. Pendant que l'Allemagne étoit gouvernée, conformément aux anciennes Lois des Francs, l'Italie & Rome dépendoient de la volonté du Roi. Les Bourguignons, les Polonois & les Hongrois, qui ont souvent obei à l'Empire, n'ont jamais été admis non plus à jouir des avantages des Lois

Saliques. Ces Lois ont été très-long-tems observées , & n'ont été changées , que par de longs troubles dans l'Empire. Les Provinces de la Germanie n'avoient jamais été dans l'esclavage , mais avoient toujours eu quelque part au Gouvernement ; & les Ducs n'avoient pas plus été propriétaires des Provinces , qu'ils gouvernoient , que les Rois du Royaume. Les Rois étoient redevables du droit de commander à leur élection ; & cette élection ne se faisoit pas par les seuls Ducs , mais par tous les Ordres du Royaume , & l'on n'étoit obligé de leur obéir , que conformément aux Lois ; quoi que leur puissance fût qu'ils gouvernoient quelquefois assez absolument , sans que néanmoins ils changeassent la constitution de l'Etat , & la Royauté en Tyrannie. Les Assemblées générales étoient toujours en droit de redresser ce qui pouvoit avoir été fait contre les Lois. Quelquefois on consultoit avec eux de celui qui leur pourroit succéder , comme ils étoient au lit de la mort.

Ceux qui avoient été élus étoient couronnés à Aix la Chapelle , & l'on ne croyoit point qu'il fût nécessaire , que cette Cérémonie se fût en Italie,
L'é-

L'élection, qui se faisoit en Allemagne, portoit avec elle le droit de prendre le titre de *Rois des Romains*. On doit juger de leur pouvoir, par les droits des Diètes. Ils avoient néanmoins des prérogatives particulières, telles qu'étoient le droit de donner les Bénéfices Ecclésiastiques; celui de nommer des Vicaires, pour gouverner l'Allemagne, en leur absence, en cas qu'ils fussent obligez d'aller en Italie; celui de convoquer la Diète; celui de faire la guerre, qui y auroit été résolue; celui de conferer les Dignitez & le choix de demeurer dans quelque Province, qu'il lui auroit plû de choisir.

La Diète se tenoit fréquemment, comme auparavant; mais elle ne se tenoit ni en certains lieux, ni en certains tems, comme autrefois. Dans le reste, il n'y avoit aucun changement. On ne comptoit pas encore les suffrages, mais on les pesoit. Les Ordres du Royaume étoient *les Evêques, les Abbez, les Ducs, les Comtes & les principaux des Villes*. Les Provinces avoient droit d'élire leurs Ducs, quoi qu'elles élussent ordinairement les fils de ceux qui l'avoient été; de sorte que cette Dignité étoit de-

devenue comme héréditaire. Ceux, qui l'avoient, en portoient les marques; ils faisoient des guerres & des alliances, au nom de la Province; ils bâtissoient des forts, & ils tenoient les Diètes particulieres de leurs Gouvernemens. Ce ne fut qu'assez tard, que les Ducs opprimeront les Comtes, & qu'ils se rendirent maîtres des Provinces, qu'ils ne gouvernoient pas auparavant, sous leur propre nom.

On divisa les Comtes, en plusieurs rangs. Le *Comte Palatin du Rhin* fut regardé comme un Prince, qui ne dépendoit d'aucun Duc. Les *Markgraves*, ou *Gardes des Limites* furent encore, en ce tems-ci, dans les Provinces des Ducs. Les Comtes présidoient aux Jugemens, ce qui leur donna occasion d'augmenter leur autorité. Les Principaux des Villes alloient aux Diètes du Royaume, sans qu'il fût besoin que les Ducs, ou les Comtes leur en donnassent la permission. On s'en tenoit aux anciennes Lois, mais on en fit une, que Conrad & Henri appuyerent & publierent, touchant la paix générale, que les Membres de l'Etat devoient entretenir les uns avec les autres, & on avoit soin de la faire observer.

Auparavant la principale force des armées consistoit dans l'Infanterie, mais Henri lui joignit un corps considerable de Cavalerie, bien armée & bien exercée. Comme on remarqua que le corps de la Noblesse, qui servoit à ses dépends, ne s'assembloit que tard ; on commença à tenir des Soldats à la paye, pour les avoir toujours prêts. Le même Henri bâtit non seulement des Villes, mais encore les fortifia, & empêcha par-là que les Peuples voisins ne pussent saccager l'Allemagne, comme ils l'avoient fait auparavant.

La justice se rendoit comme autrefois, & les Rois même présidoient souvent dans les Tribunaux. Les Nobles & les autres personnes libres s'habituerent dans les Villes & furent mis au rang des Juges ; & c'est d'où vient le *Patriciat*, en plusieurs Villes Libres d'Allemagne. On s'étoit alors peu éloigné des anciens usages, comme étoit la peine de porter un Chien, que l'on imposoit aux personnes du premier rang, qui n'avoient pas été fideles au Roi ; parce que cet animal est le Symbole de la fidelité. On en voit encore un exemple, au milieu
 du

du XII. Siecle , * auquel tems Herman , Comte Palatin du Rhin , & Arnold , Archevêque de Mayence , furent condamnez , sous Frideric le *Barbu* , à porter des Chiens & des Chaînes ; pour les punir d'une guerre civile , qu'ils avoient excitée dans l'absence de l'Empereur.

En cet intervalle de tems , les Ecclésiastiques Allemands travaillerent beaucoup à la conversion des Esclavons , des Danois , des Suedois , des Polonois & des Hongrois ; qui avoient été Payens , jusqu'à lors. Cependant il y avoit une très-grande ignorance , & une horrible dépravation de mœurs dans le Clergé. Mr. *Spener* conjecture fort vrai-semblablement que les richesses du Clergé furent cause de sa corruption ; & c'est aussi ce que l'Experience a toujours fait voir. Autant qu'il est dangereux de laisser tomber le Clergé dans le mépris , en ne lui fournissant pas ce qui est nécessaire , pour vivre honêtement : autant est-il dangereux de l'enrichir excessivement. En ce tems-là , on donna aux Evêques
d'Al-

* Voyez Liv. VI. c. III, 6. & le Glossaire de Ducange , aux mots *Canem ferre*.

d'Allemagne des terres considerables, & une grande autorité, puis qu'on les fit Princes. On fonda encore plusieurs Evêchez, dans les pais, que les Esclavons avoient occupez, & ailleurs; comme si le nombre des Ecclésiastiques & leurs richesses pouvoient beaucoup contribuer à la pieté, & servir au bien de l'Etat! Les Ottons ne laisserent pas de conserver beaucoup d'autorité, dans la confirmation des Papes; comme on le peut voir, par leur Histoire. Les Empereurs établissoient aussi les Evêques, en Allemagne, comme ils le trouvoient à propos; mais les Papes ne s'oublierent pas eux-mêmes, & ils exigerent des sommes considerables, pour conferer le *Pallium* aux Archevêques.

Le V. Livre contient l'Histoire de l'Empire, sous les Empereurs de Franconie, depuis Conrad *le Salique*, jusqu'à Lothaire de Saxe. On y voit les vies de Henri III. de Henri IV. dont nous avons parlé dans la Vie de Gregoire VII. & de Henri V. que les Papes souleverent & soutinrent contre son propre Pere, à l'occasion de la querelle des Investitures; & qui ne laissa pas de leur contester ensuite les Droits, dont ils avoient dépouillé
Henri.

Henri IV. par où il paroît qu'il y avoit plus d'ambition, que de superstition, dans son fait.

Pendant les troubles, qu'il y eut, dans cet intervalle de tems, en Allemagne, les Princes de l'Empire augmentèrent infiniment leur autorité ; qui s'est depuis maintenue, soit par la coutume, soit par des Traitez exprès. Mais ce que le consentement des Peuples & des Etats de l'Allemagne a établi, le même consentement le pourroit détruire, comme le remarque l'Auteur. Néanmoins comme il n'y a point de forme de Gouvernement, si parfaite, où il ne se trouve des inconveniens, à cause des passions & des vices de ceux qui sont gouvernez & de ceux qui gouvernent ; & comme il n'est guere possible de rien changer, sans des troubles, & des guerres civiles, qu'une infinité de maux accompagnent, & dont l'évenement est caché dans l'Avenir ; il vaut toujours mieux patienter, en souffrant des maux, auxquels on est accoutumé, que de hazarder de se jeter en d'autres pires, par des remedes violens.

L'Italie dépendit toujours, dans ce Période de tems, des Empereurs, qui
con-

continuerent à s'appeller *Empereurs Romains*, depuis Charlemagne, & qui se faisoient couronner à Rome, lors qu'ils en avoient l'occasion. Cependant les Papes, sur tout depuis Gregoire VII. n'oublierent rien, pour se rendre indépendants des *Empereurs*; en quoi ils ne réussirent que trop bien, dans ces tems d'ignorance, & de superstition.

La suprême autorité demeura toujours dans le corps des Provinces de l'Allemagne, quoi qu'elles fussent chacune gouvernées assez arbitrairement, par les Comtes & les Ducs. Les Royaumes d'Italie & de Bourgogne, avoient leurs droits & leurs usages particuliers; mais celui de Bourgogne vint à bout de se soustraire au joug de l'Empereur, pendant les troubles d'Allemagne. Parmi les Esclavons, le Duc de Boheme, obtint de nouveaux privilèges, & entra dans le College des Electeurs. Les autres Esclavons, & les Polonois en étoient quittes, pour un Tribut.

Cependant les Princes de l'Empire s'opposèrent à l'agrandissement des *Empereurs*, & les réduisirent aux anciennes Loix des Francs. On leur permit de faire ce dont ils étoient

en possession, mais on ne voulut pas leur accorder qu'ils s'appropriassent les biens confisquez de ceux, qui seroient condamnez à les perdre, pour crime de Felonie. Ces biens devoient revenir à l'Empire. On ne voulut pas non plus que l'Empereur pût condamner un Prince, sans le consentement de la plûpart des autres; ni qu'il tint sa Cour, dans une, ou deux Provinces à son choix, mais en differens lieux successivement, ou dans sa propre Province; ni qu'il exigeât de l'argent des Provinces, ou qu'il leur mît des impôts; ni qu'il y mît des garnisons, ou qu'il y fortifiât des places.

L'Élection des Empereurs appartenoit aussi à tous les Ordres de l'Empire, comme auparavant. L'Archevêque de Mayence les convoquoit, les Ducs & les principaux Evêques consultoient ensemble, pour voir qui l'on pourroit élire; mais l'élection ne se faisoit, que du consentement, & de l'approbation de tout le monde. Il n'y avoit point de lieu fixé pour cela. La Diète exigea de certaines conditions de Rodolfe & de Lothaire, & c'est sur cela que sont fondez les Droits, qui ont été établis de nouveau.

Le couronnement se faisoit ordi-
nai-

nairement à Aix-la-Chapelle, mais il se faisoit aussi ailleurs. Les Archevêques de Mayence & de Cologne, avoient souvent des démêlez, pour savoir à qui il appartenoit de faire la cérémonie du couronnement. Le premier fondoit ses prétensions, sur ce qu'il étoit le Primat de Germanie, & le second sur ce que la ville d'Aix étoit dans son Diocèse. La chose demeura néanmoins indécidée, & les Empereurs favorisèrent tantôt l'un, & tantôt l'autre.

Les fréquentes Diètes, pour mettre ordre aux affaires de l'Empire, montrent quelle étoit leur autorité. Les Ordres de l'Empire en appelloient à elles, même des décisions de l'Empereur, qui y voyoit souvent traiter des choses, qu'on lui avoit auparavant abandonnées. Il s'y fit, en ce tems-là, plusieurs Loix, qui ne sont pas venues jusqu'à nous.

Les Ducs gouvernoient les Provinces, qui, ayant été partagées, augmentèrent le nombre des Dignitez. Le Comte Palatin du Rhin, le Landgrave de Thuringe, & le Markgrave de Brandebourg furent mis en ce rang-là. Les Provinces n'avoient pas encore tout-à-fait perdu le droit de les élire,
mais

mais dès lors les droits des Ducs commencerent à devenir héréditaires , ce qui fut depuis confirmé par des traites. Cependant les Comtes n'étoient pas tout-à-fait soumis aux Ducs , & n'avoient pas perdu le droit de se trouver aux Diètes. Conrad établit des Palatins , dans la plûpart des Provinces ; pour avoir soin des affaires , qui regardoient l'Empereur. Ce ne fut que tard , que les Provinces entieres furent soumises à la seule autorité des Ducs. Les Comtes aussi se rendirent propriétaires de certains territoires , soit par le moyen de l'Empereur , soit par celui des Ducs.

Lors que les Diètes avoient résolu la guerre , chaque Duc , & chaque Comte fournissoient un certain nombre de soldats , comme auparavant ; sur tout quand c'étoit une *expedition Romaine* , comme on la nommoit , sur quoi il y a une Loi Imperiale , que quelques-uns attribuent à Charles le Gros , & d'autres à Conrad le Salique.

Les jugemens se faisoient , selon les Loix Germaniques , ou selon l'Equité. Le Droit de *Justinien* n'étoit point alors reçu en Allemagne , & ceux-là se trompent , qui croient que

L'Empereur Lothaire établit le Droit Romain, en ce païs-là.

L'Auteur donne, au Chap. VIII. une notice des principales familles d'Allemagne, en ce tems-là, mais on ne s'y arrêtera pas.

Les Esclavons n'avoient pas encore embrassé la Religion Chrétienne, au commencement de ce Période. L'Auteur conjecture, au Ch. IX. que les desordres, que le Pape & les Prélats, causoient en Allemagne, par l'avidité, qu'ils faisoient paroître à augmenter leur autorité & leurs revenus, en avoient dégoûté ces peuples; assez chargés du joug des Princes, sans se soumettre encore à celui des Ecclesiastiques. Les Papes travailloient à se soustraire aux égards, qu'ils devoient avoir pour l'Empereur, & les Evêques les favorisoient; parce qu'ayant épuisé les richesses de l'Empire, & n'en pouvant attendre davantage, ils craignoient que la Puissance Sécularie ne vint, en quelque nécessité, à diminuer leurs richesses. De là vinrent les desordres, qui arriverent du tems de Henri III. & de ses successeurs & des Investitures, dont on a parlé dans la vie de Gregoire VII. Nous avons vu les plaintes, qu'il fit
sur

sur la Simonie, qui regnoit en Allemagne; comme si ç'avoit été un grand crime qu'un Evêque, ou un Abbé donnât quelque argent à l'Empereur; pour être choisi Abbé ou Evêque des places, qui venoient à vaquer. Pour excuser cette coûtume, l'Auteur dit que cet argent étoit donné, non à cause de la dignité Episcopale ou Abbatiale, que l'Empereur ne pouvoit conferer, pour ce qui regardoit le spirituel, mais à cause des grands biens des Evêchez & des Abbaies; & qu'il n'étoit nullement étrange que ceux, qui en vouloient jouir, fissent quelques présens à l'Empereur, qui, en les nommant, les mettoit en possession de ces biens. En effet, ils ne recherchoient guère d'être Evêques, ou Abbez, pour avoir soin de leurs troupeaux, ou de leurs Moines, & pour s'aquiter en bons Chrétiens, des devoirs indispensables de leurs Emplois. Ils n'en étoient, le plus souvent, nullement capables; & tout ce qu'ils souhaitoient c'étoient les richesses, les plaisirs & l'autorité; dont ils jouissoient, dès qu'ils étoient installés. Après cela, ils pouvoient vivre aussi licentieusement, qu'il leur plaisoit; & ils ne manquoient pas de

le faire. Ainsi l'argent, qu'on pouvoit exiger d'eux, pour ces Emplois, auxquels de si grands revenus étoient attachés, n'étoit nullement enlevé à Dieu, & à son Eglise, comme ils le disoient; mais à des hommes tout mondains, qui n'auroient jamais brigué ces Emplois, sans leurs revenus, & sans le rang, qui y étoit attaché. D'ailleurs les Papes leur savoient bien faire payer leurs *Palliums* & leurs *Bulles*.

Le Livre VI. contient l'Histoire de l'Empire, sous les Empereurs de la Maison des Ducs de Suabe & de l'interregne, qui fut après la mort du Roi *Guillaume*, qui étoit aussi Comte de Hollande. On voit ici particulièrement le regne de *Frederic II.* & la triste destinée de sa posterité, qui fut tourmentée & enfin éteinte, par la haine des Papes.

La Diète ayant pris l'autorité, dont on a parlé, les Empereurs, comme nous l'apprend l'Auteur, au Ch. IX. de ce Livre, n'osèrent pas attaquer de front ses résolutions; & si quelque Duc les avoit choquez, ils tâchoient d'engager adroitement les autres, pour le pouvoir punir, par leur consentement; comme firent *Conrad*, *Fride-*
ric

ric I. & Philippe. En tout cet intervalle de tems, les Empereurs d'Allemagne soutinrent, avec assez de dignité, les titres d'*Empereurs Romains* & de *Rois d'Italie*. Les deux Frederics publierent plusieurs Loix en Italie, pour ce pais-là. Mr. Spener croit que Frederic I. nomma l'Empire *sacré* & prit le titre de *toûjours Auguste*, pour s'opposer aux indignitez, que les Papes avoient faites aux Empereurs; mais sa race étant éteinte, l'Italie fut honteusement abandonnée par les Allemands.

En ce tems-ci, l'Allemagne fut divisée en Provinces, & parut de la sorte aux Diètes. L'autorité & les prérogatives des Empereurs furent les mêmes. On y ajouta néanmoins quelque chose, comme de pouvoir créer de nouveaux Princes, & les admettre aux Diètes; de juger les démêlez les plus légers des Princes, & de leurs mariages.

Au commencement du tems, dont il s'agit, tous les Ordres concouroient à l'élection de l'Empereur; mais sur la fin, l'Archevêque de Mayence appelloit seulement les Grands Officiers de l'Empire, le Roi de Bohême, qui étoit *Archi-Echanson*; le Comte Pa-

latin, qui étoit *Archi-Maitre d'Hôtel*; le Duc de Saxe, qui étoit *Archi-Maréchal*; & le Markgrave de Brandebourg, qui étoit *Archi-Chambellan*. Les Biens particuliers à la Dignité Imperiale furent la plupart diffipez, par une Liberalité mal-entendue; & ce qui restoit fut enlevé, pendant l'Interregne. L'Italie négligée ne fournit plus rien, pour l'entretien de cette Dignité, comme elle avoit fait auparavant. Conrad, les deux Friderics & Henri la soutinrent si bien, qu'il falloit toujours que les Empereurs de Constantinople, qui étoient alors pressez par les Infidèles, cédassent à ceux d'Allemagne. Pour les Rois, ils ne leur ont jamais contesté le pas.

On se servoit encore des anciennes Lois, & des Coûtumes Germaniques; mais Frederic II. y apporta d'Italie les droits Féodaux & établit une Loi, qu'on nommoit *Apparente*, conformément à laquelle on se servoit de ce qu'on appelloit * *le jugement de Dieu*. On passoit par le feu, par l'eau, on se battoit en combat singulier; & celui, qui s'en tiroit à son avantage, pas-

* Voyez le Glossaire de Du Cange, aux mots *Judicium Dei*.

passoit pour innocent. On voit bien qu'il pouvoit se mêler beaucoup de tromperie, en tout cela, & qu'une heureuse issue ne pouvoit point passer, pour une marque de la faveur Divine. Aussi les Papes & les Evêques condamnerent-ils ces prétendues preuves de l'innocence, & défendirent de s'en servir. Les Ordres de l'Empire étoient les Evêques, les Abbez, les Ducs, les Princes, les Comtes, & les Députez des Villes Impériales, auxquelles les Empereurs avoient donné de grans Privileges. Les Ducs & les Princes devinrent, de plus en plus, Souverains de leurs Provinces, & les laissoient en héritage à leurs Enfans, ou à leurs plus proches parens. Ils cessèrent d'avoir place à la Diète, & les Provinces perdirent le droit de les élire. Plusieurs Comtes, de gré, ou de force, ne se mêlerent plus des affaires de l'Empire; & cela fut ensuite confirmé par des traitez. Les Comtes & les Nobles imiterent les Ducs.

Les causes, qui regardoient les Princes, se traitoient dans les Diètes; & l'Empereur étoit le Juge suprême des affaires civiles, & dans sa Cour, qui étoit encore vague, se rendoient les jugemens. Conrad, outre ce juge-

ment aulique, établit encore la Chambre de Rotwil.

Les villes s'enrichissoient, par le commerce, & ce fut en ce tems que s'établit la confédération des *Villes Hanseatiques*.

Mr. *Spener* marque aussi, au Ch. X. les successions des familles des Princes en Allemagne. Dans le Chapitre XI. il traite de l'état de la Religion, mais comme il n'y a rien de particulier, on ne s'y arrêtera pas.

II. JAC. CAROLI SPENER *Historia Germaniæ &c. Libri VI. posteriores, Res Germaniæ, à Rudolphi Habsburgici imperio ad præsentem usque annum (M D CCXVI.) complexi, cum perpetuis notis & copiosis Indicibus. A Hall M D CC XVII. in 4. pagg. 982. avec la Préface & les Index.*

C E Volume est écrit, selon la même méthode, que le précédent. Le 1. Livre contient l'Histoire d'Allemagne, sous divers Empereurs, jusqu'à Louis de Bavière. L'Auteur le commence, comme tous les autres, par la description des bornes des divers Etats d'Allemagne, & le finit par
l'Etat

l'Etat du Droit Public, par la succession des Princes de ce pais-là & par l'Etat de la Religion.

Dans le VII. Chapitre, où l'Auteur traite, selon sa méthode, des Droits Publics de l'Empire, il remarque que pendant l'Interregne du Période précédent, les Princes se rendirent tout à fait Souverains de leur territoire; ce qui fut confirmé par les Empereurs suivans, qui ratifierent tout ce qui avoit été fait, à moins qu'il n'y eût une injustice manifeste. Les Princes n'affisterent plus, depuis ce tems-là, aux Diètes, en vertu d'un Office qu'ils avoient reçu, mais par le droit de leurs Terres.

Les Empereurs conserverent encore, en ce tems-ci, une partie de leurs droits en Italie. Il est vrai que Rodolfe, comme on le voit ici Ch. II, 12. vendit quelques privileges en Italie, à diverses villes, & qu'il renonça tout à fait à l'Exarchat de Ravenne, en faveur du Pape. Mais il ne renonça néanmoins pas à tous ses droits. Henri & Louis, après lui, nommerent les Magistrats de diverses villes, y publierent des Lois & punirent les contrevenants. Ils s'opposèrent même aux Papes; & Louis voulut qu'on l'appel-

pellât *Empereur seulement par la Clemen-
cence Divine*, pour exclure entièrement les vieilles prétensions de la Cour de Rome; qui vouloit que l'on crût que ce n'étoit que, par son consentement, que les Rois d'Allemagne étoient *Empereurs Romains*. Il est vrai que l'Empire étoit *Teutonique*, en ce qu'il avoit son siege en Allemagne; mais du reste il prétendoit conserver ses droits, sur les peuples sur lesquels il en avoit eu. On négligea néanmoins jusqu'à Frideric II. de se faire payer les Tributs, que les Hongrois, les Polonois & les Danois payoient auparavant à l'Empire.

L'autorité de l'Empereur diminua, à proportion que la puissance des Ordres de l'Empire s'augmenta. Mais quand la Diète avoit résolu quelque chose, l'Empereur avoit droit de le faire executer, en son nom; il convoit les Diètes, & proposoit ce dont il souhaitoit qu'on déliberât; il créoit des Princes, & leur donnoit place dans la Diète; il avoit soin des Tribunaux de Justice, & il en établissoit de nouveaux; il étoit juge des démêlez de conséquence; il accordoit des Privileges &c.

Son Election se faisoit, dans ce Pé-
riode

riode de tems., par les seuls Grands Officiers de l'Empire, qu'on nomma à cause de cela Electeurs. Il s'en fit une Loi expresse, pour la premiere fois, dans l'Electiõn de Henri VII. & sous le regne de Louis de Baviere, sans que personne s'y opposât. L'Electeur de Mayence conserva le droit de convoquer les Electeurs, après la mort de l'Empereur, & de leur proposer l'electiõn. Cela se faisoit à Francfort, & cette coûtume fut confirmée depuis, par une Loi. La Couronne Imperiale étoit à Aix la Chapelle & celle du Royaume d'Italie à Milan, ou dans une ville du voisinage. La superstition du tems faisoit que les Rois d'Allemagne n'osoient pas prendre le titre d'Empereurs Romains, avant que d'être couronnez par le Pape. On dit que Louis de Baviere fut le premier, qui se nomma *Cesar Augustus*, & qui prit l'Aigle pour ses Armes, en quoi il a été suivi des autres Empereurs. On avoit souhaité auparavant que l'Empereur allât tenir sa Cour successivement, dans les diverses Provinces de l'Empire; mais dès que les Princes en furent devenus Souverains, ces visites de l'Empereur ne les accommoderent plus.

Louïs demeura toujourns chez lui & ses Successeurs en firent de même.

La Diète ne se tint, que dans les Villes Imperiales. Elle s'assembla souvent, & l'on y traitoit des démêlez que les Princes avoient entre eux. Quelques-uns croyent que dès ce tems-ci, la Diète étoit divisée en trois Colleges, des Electeurs, des Princes & des Villes; mais d'autres rejettent ce sentiment. On verra, dans l'Auteur, d'autres remarques sur les droits des Ordres de l'Empire, qui devinrent plus considerables qu'auparavant.

Comme il se faisoit alors beaucoup de commerce, par le Rhin; les Princes, qui avoient des terres, sur le bord de cette riviere, s'aviserent de mettre des impôts sur les marchandises, qui y passaient. Ces impôts devinrent si grands, qu'on en porta plainte à l'Empereur Albert I. qui les cassa, quoi que les Princes allegassent une longue possession, parce que les exactions parurent injustes. Il seroit à souhaiter pour les peuples, qui habitent les rives du bas Rhin, qu'on en fît autant aujourd'hui. Mais il y a long-tems qu'on ne garde aucune mesure, en matiere d'impôts.

Si l'état politique de l'Empire s'améliora, en quelque chose, il faut avouer, que celui de la Religion s'empira, comme Mr. *Spener* le fait voir au Ch. IX. Le Pape assujettit entièrement l'Allemagne, par la faute des Ecclésiastiques, qui savoient bien que le Pape souffriroit tout en eux, pourvu seulement qu'ils lui fussent soumis & qu'ils favorisassent sa domination. L'Auteur cite là-dessus *Albert de Strasbourg* p. 143. & 156. & un Diplôme de Henri de Baviere, dans *Aventin* Liv. VII. c. XVI, 37. & suiv. Il ajoûte que ce fut la véritable cause, pour laquelle les Nations Esclavonnes, qui étoient en Allemagne, eurent si long-tems de l'aversion pour la Religion Chrétienne; mais qu'ayant été contraintes, par les armes, de l'embrasser, ils se résolurent de supporter la cruelle domination des Ecclésiastiques, comme le faisoient les Allemands. Le Pape ayant établi son Empire sur les Prélats, traita encore plus mal les Laiques, & prétendit que tous devoient lui obéir aveuglément.

Sous cette domination, s'éteignirent toutes les Sciences, & en particulier la connoissance du Droit Public, auquel on substitua le Droit Papal des Décre-

tales. L'Auteur cite là-dessus une peinture, qu'on voit dans une Copie MS. du Decret de Gratien, écrite au XIII. Siècle, * où l'on voit le Pape au dessus & l'Empereur au dessous, tenant le bout d'un cartouche, dont le Pape tient l'autre, dans laquelle le Pape dit *qu'il est le Roi des Rois, que sa Loi est la plus grande des Lois, qu'il le fait Roi & qu'il doit aimer la droite Loi*; c'est à dire, celle du Pape. Voici les paroles Latines :

*Rex ego sum Regum, mea Lex est
maxima Legum.*

*Te facio Regem, tu rectam dilige
Legem.*

En ce tems-là on s'imaginait, en Allemagne, comme ailleurs, que le Pape étoit le Juge commun de la Chrétienté. Tantôt l'Empereur imploroit son autorité, pour mettre les Princes à la raison, & tantôt les Princes, pour remettre l'Empereur en son devoir. En général les plus foibles demandoient

* Mr. Böhmer donne cette figure sur le Ch. 3. du III. Livre de la partie particulière de son Introduction au Droit Public Universel, pag. 593.

doient son secours contre les plus puissans; ce qui fit que son autorité s'augmenta si fort. Néanmoins sur la fin de ce Période, les Allemands se lassèrent de sa domination. Louis de Baviere s'y opposa ouvertement, & plusieurs parlerent contre lui; mais, si à l'égard des affaires d'Etat, on diminua un peu son autorité, elle demeura la même dans les affaires de la Religion, & celle du Clergé fut toujours formidable. Il ne fit en ses Synodes, que chercher les moyens d'établir toujours plus les doctrines peu Evangeliques, qui regnoient alors.

Cependant il semble que le Pape craignit que les Ecclésiastiques ne devinssent plus éclairés. On leur défendit de s'appliquer à l'étude des Lettres, sans une permission particulière; & si quelque Evêque, un peu plus éclairé que les autres, parloit contre le Pape, il étoit déposé. *Jean Aventin* dit que c'étoit un Proverbe, parmi les Romains, *qu'il étoit de leur intérêt que les Allemands fussent les plus stupides, qu'il seroit possible.* Il n'est pas difficile de deviner les raisons de cette Politique. Le savoir est toujours contraire à ce qui est opposé à la Verité.

En ce tems-ci, les Evêques se rendirent

rent Souverains de leur Territoire, aussi-bien que les Princes; & les moins puissans obtinrent des Empereurs des Privileges, qui augmentoient extrêmement leur autorité. Les Empereurs ne purent faire avoir des Bénéfices, à ceux qu'ils souhaitoient d'en gratifier; qu'en les recommandant à ceux, qui élifoient les Evêques & les Abbez. Henri & Louis résisterent bien aux Papes, mais les Ecclesiastiques empêcherent l'effet de leurs bons desseins.

Le II. Livre contient l'histoire d'Allemagne, sous les Empereurs de Boheme & sous Rupert, Comte Palatin. Dans cet intervalle de tems, la connoissance du Droit Public, comme l'Auteur nous l'apprend au Ch. VI. fut plus assurée & plus claire, par les Lois que l'on fit pour le fixer. La principale de toutes, & la plus fondamentale est celle, qui fut renfermée dans la *Bulle* nommée *d'Or*; parce que le seau, qui y fut attaché, étoit d'or. Elle fut faite sous Charles Roi de Boheme & après Empereur, l'an M C C C L V I. * Les Elections des Empereurs avoient souvent été troublées, par ceux qui

pré-

☛ *Ch. II, 9. de ce même Livre.*

prétendoient y avoir part. Les Ducs de Baviere souvenoient que ce droit leur appartenoit, & non aux Comtes Palatins. Les Ducs de Lawembourg le contestoient aussi aux Electeurs de Saxe. On trouva donc à propos de déclarer les droits des Electeurs & de l'Electio, par une Loi. Par un décret particulier, le droit du Comte Palatin fut établi, & les prétensions d'Etienne Duc de Baviere furent rejettées. La Bulle d'Or fut d'abord publiée, mais on y ajouta quelque chose, qui y manquoit, dans une Diète tenue à Mets, à la fin de la même année.

Les Rois prirent toujours les titres d'*Empereurs Romains* & de *Rois d'Italie*. L'Empereur Sigismond, au commencement du siècle suivant, fut couronné à Milan & à Rome, en cette qualité. Quoi que, par les artifices des Papes, l'obéissance des Princes d'Italie, à l'égard de l'Empereur fût fort relâchée, il parut toujours qu'ils étoient ses vassaux, en ce que les Ducs de Milan & de Mantouë reçurent de nouvelles dignitez de lui, comme le titre de *Vicaires du S. Empire*, & se soumirent à diverses Lois publiées par les Empereurs. Sigismond,

mond, au lieu de l'Aigle à une tête, qui étoit les Armes de l'Empire, en prit une à deux têtes; comme pour marquer que l'Empire d'Allemagne avoit succédé à l'Empire Romain, non seulement en Occident, mais encore en Orient; quoique les Turcs fussent devenus maîtres de cette partie de l'Empire, dont Constantinople étoit la Capitale.

Tout se faisoit au nom de l'Empereur, quoi la plus part des choses dépendissent des résolutions de la Diète. Les Electeurs y tenoient le premier rang, & décidoient de ce qui regardoit le bien public, avec l'Empereur, ou même sans lui, lors que la chose pressoit. Sigismond demanda qu'on fit une Loi de cela, afin que l'Empereur & la Diète fussent ce qui étoit de leurs départements; mais on le lui refusa, apparemment pour ne pas lier les mains à la Diète, qui, selon les occurrences, pouvoit plus ou moins prendre d'autorité. Le Royaume d'Arles & la Lorraine, qui dépendoient autrefois de l'Empire, en furent dans le fonds détachés, quoi que l'on ait voulu retenir l'ancien droit, en donnant à l'Archevêque de Trêves le titre d'*Archi-chancelier de l'Empire*

~~en~~ France (apparemment en Lorraine) & dans le Royaume d'Arles. On vit encore des restes de ce droit, en ce que les Ducs de Bourgogne & de Lorraine reçurent de nouveaux privilèges, des Empereurs; aussi bien que les peuples, qui leur obéissoient.

Il se fit diverses capitulations avec Rupert, qui ont été depuis augmentées, sous les Empereurs suivans, & d'autres Décrets, auxquels on ne s'arrêtera pas. Les Diètes conserverent leurs droits, & la distinction des trois Colleges, des Electeurs, des Princes & des Villes paroît plus clairement, en ce Période de tems. A l'occasion de la guerre des Hussites en Bohême, contre qui l'Empereur demanda secours à l'Empire, on délibéra de l'argent & des troupes qu'on lui pourroit donner. Ce fut alors que se fit la première *Matricule de l'Empire*, où chacun fut taxé, selon l'état de ses forces. Les uns, pour se faire valoir, se firent plus puissans qu'ils n'étoient, & les autres moins; & c'est ce qui est cause de l'inégalité des taxes, qui furent néanmoins changées depuis, quand l'on changea de méthode à exiger la quote des membres de l'Empire.

Les Lois se firent toujours dans les
Dié-

Diètes, & l'on y regla tout ce qui regardoit la paix & la guerre. On y délibéra de l'abdication de Wenceslas, qui négligeoit les affaires de l'Empire. On y publia des formules *de la Paix Publique*, parce que les Princes s'envoyoient les uns aux autres des défis, (qu'on appelloit *diffidationes*) & se faisoient la guerre, sans avoir aucun égard aux Pacifications de l'Empire.

Les Ducs de Savoie & de Lorraine, qui avoient été censez Princes de l'Empire, n'y prenoient presque aucune part; mais les Ducs de Mekelbourg furent reçus dans ce rang. Sigismond demanda bien que le Royaume de Hongrie fût aussi admis dans le Corps Germanique, pour engager l'Allemagne à le secourir contre les Turcs; mais on le lui refusa. Le nombre des *Villes Libres*, & des *Imperiales*, ne fut pas augmenté en ce temps-ci; mais on commença, en quelque maniere, à les distinguer.

La Loi de Charles établit les droits des Electeurs, qui jusqu'à lors n'avoient été fondez, que sur des coutumes non-écrites. Chaque Electorat fut distingué des autres, & nul des Electeurs ne put exercer aucune sorte de juridiction, sur les terres d'autrui.

Il fut défendu de leur faire aucune violence, en leur personne, sous peine de crime de Lèse-Majesté. Ils eurent, par cette Loi, le pouvoir de battre de la monnoie, de recevoir les Juifs, dans leurs Etats, de faire travailler aux Mines, qui pourroient s'y trouver; ce qui fait voir qu'en ce tems-là les autres Princes n'avoient pas communément ces droits, qui appartiennent néanmoins à la Souveraineté. Mais les Princes s'en rendirent ensuite maîtres, & ne prétendirent plus devoir aux privileges de l'Empereur ce que leur propre Souveraineté leur donnoit.

En ce même tems, le Droit de *Justitien* commença à être en usage en Allemagne; parce que les Allemands alloient communément étudier dans les Universitez d'Italie, dans lesquelles ce Droit étoit reçu. C'est ce qui paroît encore, par plusieurs Diplomes des Empereurs. Les Lois féodales des Lombards furent aussi introduites, par Rupert. En effet les anciennes Lois des Germains étoient trop imparfaites, pour ne pas laisser bien des choses au pouvoir des Juges, lesquelles n'y devoient pas être; outre qu'il y en avoit beaucoup, qui ressen-

l'an-

l'ancienne barbarie. Elles ne furent pas néanmoins abolies, on ne reçut les Romaines, que comme une espèce de supplément; mais elles devinrent ensuite le Droit commun, parce que tous les Tribunaux jugeoient, selon le Droit Romain.

A l'égard de l'état de la Religion, dont Mr. *Spener* parle, au Ch. VIII. on commença depuis ce tems-ci à faire moins de cas de l'autorité du Pape, & le Schisme, que deux ou trois Papes, en même tems, causerent dans la Chrétienté n'y contribua pas peu. Depuis ce tems-là, plusieurs personnes commencerent à crier contre la corruption de la doctrine & des mœurs. *Jean Wiclef* en Angleterre, *Jean Hus* & *Ferôme de Prague* en Bohême, suivis de beaucoup de gens, firent tant de bruit là-dessus; que l'on ne parloit, par tout, que de la nécessité d'une Réformation. Le Concile de Constance, assemblé pour cela, par *Sigismond*, ne parla d'abord d'autre chose; mais, si l'on y prend bien garde, les Docteurs, qui crioient le plus, demandoient plutôt la réforme des mœurs, que celle des sentimens. Ils étoient généralement très-entêtés de la doctrine reçue dans les Écoles, tant

mau-

mauvaise, que bonne ; si l'on en excepte l'autorité excessive du Pape, qui n'étoit enseignée, dans toute son étendue, qu'en Italie. Aussi parlerent-ils uniquement de corriger les mœurs du Clergé ; mais dès qu'on fut venu à bout d'éteindre le Schisme, causé par les Antipapes, on abandonna entièrement le dessein de la Réforme des mœurs, & la doctrine demeura la même ; excepté que le Concile déclara que cette sorte d'Assemblées est au dessus du Pape. Le Concile de Bâle en fit autant, & n'alla pas non plus à examiner la doctrine Scholastique, & à corriger ce qu'elle contenoit d'erroné. Bien loin de cela, l'un & l'autre Concile condamna ce que les Hufsites pouvoient dire de véritable, contre les sentimens reçus.

Le Livre III. renferme ce qui se passa en Allemagne, sous trois Empereurs de la Maison d'Autriche, Albert, Frideric & Maximilien. En cet intervalle de tems, le Droit Public, comme le dit l'Auteur au Ch. VI. acheva de s'établir sur le fondement de la Bulle d'Or. On régla mieux les procès, qui regardent le Public. L'Empire fut divisé en certaines Classes, où la justice fut rendue d'une manière éga-

égale. On parla , avec plus de vigueur , contre les prétentions des Papes , & il ne furent plus consultez sur les choses , qui regardoient le Droit Public.

L'Empire fut encore regardé, comme l'*Empire Romain*. Frideric fut couronné à Rome , Maximilien ne le fut pas ; mais il ne laissa pas de prendre le titre d'*Empereur Romain élu*, & fit sentir en Italie, de tems en tems, son pouvoir. La forme de l'Empire fut mieux réglée, qu'elle n'avoit été auparavant , en Allemagne , par de nouvelles Lois écrites. En plusieurs Diètes, il fut résolu que l'Empereur ne feroit rien , qui concernât l'Empire en général, que du consentement des Electeurs , & l'on publia les Lois générales, *au nom de l'Empereur & de l'Empire*. Les Empereurs cessèrent de faire des Ordonnances trop imperieuses, telles qu'ils avoient fait autrefois; comme s'ils avoient eu la même autorité sur l'Empire , que les anciens Empereurs Romains, avec qui ils n'avoient rien de commun, que le nom!

Les nouvelles lumieres , que l'on aquit , par la publication des anciens Monumens, qui concernent l'Histoire
de

de l'Allemagne, servirent à faire comprendre, que l'autorité de l'Empereur n'avoit jamais été si grande, que l'on s'étoit imaginé. Mais les nouveaux Traitez, faits par les Electeurs, les Princes & les autres membres des Diètes; n'en doivent pas moins être inviolables; parce qu'ils ont été faits, selon les Loix & les Usages, dont l'autorité est plus grande, que celle des anciens Reglemens; puis que chaque âge a droit de changer ce qu'il trouve à propos, dans la forme de son Gouvernement, & que le bien & le repos public le demandent ainsi. Il y eut d'ailleurs peu de changement, en celui-ci.

En ce tems-ci, commença la Réformation de *Luther*, en Allemagne; dont l'Histoire est trop connue, pour s'y arrêter. Cette raison & la longueur de cet Extrait m'empêcheront d'aller plus loin; car il n'y a pas eu de grands changemens depuis, en Allemagne, ou ce sont des choses connues. On peut voir, par ce qu'on a dit, l'usage de cette Histoire, qui seroit encore plus grand, si elle étoit un peu plus étendue. L'Auteur engagé, par sa méthode, à resserrer tout, parle quelquefois un peu obscurément,

Tom. VIII. P. 2. S pour

pour ceux qui ne sont pas assez versés, en cette Histoire. Mais il y supplée, sans doute, par les explications qu'il en donne de bouche.

III. NOTITIA GERMANIÆ ANTIQUÆ, *ab ortu Reipublicæ ad Regnorum in Romanis Provinciis stabilimenta, Germaniæ & Germanicarum civitatum statum & conditionem plenè declarans.* JAC. CAROLUS SPENER, *ex fide dignis monumentis, perfecit & novis Tabulis Geographicis instruxit. Accessit conspectus Germaniæ Mediæ, qualis Sæculo VI, & post paullo sequentibus fuit. Adjecti sunt Indices copiosissimi.* A Hall, chez le même M DCCXVII. in 4. pagg. 576. avec les Index & les Préfaces.

MR. Spener s'étant attaché soigneusement, depuis plusieurs années, à l'étude des Antiquitez d'Allemagne, résolut de faire part au Public du fruit de ses études, 1. en publiant une description Géographique de l'Allemagne & de ses peuples: 2. en recueillant tous les vieux usages, tant publics, que particuliers, des anciens Germains: 3. en faisant une Histoire éten-

Étendue de leurs belles actions. On vient de voir un Abregé de cette Histoire, & voici présentement la Description Géographique de la Germanie. Il ne reste plus que le recueuil des usages de ses Peuples, dont l'Auteur n'a pas abandonné le dessein.

Comme il y a des gens, qui n'estiment que les Antiquitez Greques, ou Romaines, & qui méprisent celles des autres Nations, qui subsistent encore; Mr. Spener, sans blâmer l'étude qu'ils font de la belle Antiquité, remarque, avec raison, qu'il n'est pas néanmoins permis d'ignorer les Antiquitez de sa propre patrie. Cela ne regarde pas seulement les Allemands, mais encore les François, les Anglois, les Espagnols, les habitans des Pais-Bas, ou de la Germanie inferieure, les Danois, & les Suedois; qui sont en grande partie sortis des Anciens Germains, lors qu'ils se furent autrefois rendu maîtres de leurs pais, après la chute de l'Empire Romain, dont ils furent la principale cause. Ainsi on ne peut pas négliger, ou mépriser ce qui concerne cette Nation; sans se déclarer contre la connoissance des Antiquitez des plus florissans peuples de l'Europe. Ceux qui compareront

même leurs Lois & leurs Coutumes, avec celles de l'ancienne Germanie, trouveront une si grande ressemblance entre elles ; qu'ils verront facilement qu'elles sont venues d'Allemagne. Ainsi ces peuples ne peuvent pas regarder ces recherches, comme inutiles ; pendant qu'ils s'appliquent à découvrir, jusqu'aux moindres minuties des usages des Grecs, & des Romains. Si les anciens Allemands avoient parlé Grec, ou Latin, & s'ils avoient eu des Ecrivains, comme les Grecs, & les Romains en ont eu, pour écrire leurs Histoires; on ne peut guères douter qu'elle n'eût été pleine de plus grands événemens, que la Greque, & qu'elle n'eût égalé, en bien des choses, la Romaine.

A l'égard de la Géographie Germanique, on fait que *Philippe Cluvier* a entrepris de l'éclaircir, par un gros & docte Volume. *Menso Alting*, *Christofte Cellarius* & *Jean Nicolas Hertius*, ont aussi travaillé sur le même sujet, avec honneur. Ainsi on ne peut pas trouver à redire au dessein de notre Auteur, qui a comparé les Ouvrages de ces savans hommes, avec tout ce qui nous reste d'Auteurs, qui ont traité exprès, ou parlé en passant, de la

Géo-

Géographie de l'ancienne Allemagne, & qui a relevé plusieurs bévues qu'ils avoient commises. Il juge que *Cluvier*, qui en a écrit le plus au long, a trop donné à la conjecture; & en lisant cet Ouvrage, on en trouvera des exemples.

Outre cela, *Mr. Spener*, pour rendre son Histoire plus facile à entendre, a donné ici une description de l'Allemagne, de la manière, dont elle étoit divisée & peuplée, au moyen tems; c'est à dire, au Siecle VI. & en quelques-uns des suivans.

Il auroit souhaité d'y joindre plusieurs Cartes Géographiques, afin que l'on y vît chaque pais distinctement; mais comme le Libraire ne pouvoit pas attendre qu'elles fussent faites, pour publier ce Volume, il s'est réduit à quatre. La première est de l'ancienne Germanie, du tems de l'Empire Romain; la seconde de la Rhétie & du Noricum, pour l'ancien & le moyen tems; la troisième de la Gaule Belgique, pour l'un & l'autre de ces âges; la quatrième enfin de l'Allemagne, selon les divisions du moyen tems, mais de l'âge le plus voisin des tems anciens. Je n'ai pas vu ces Cartes, parce qu'elles manquent à l'exemplaire de

cet Ouvrage , qu'on m'a envoyé
 On ne pourroit pas donner un Ex-
 trait d'un Livre, comme celui-ci, sans
 être trop long, si l'on vouloit parcou-
 rir ; quand ce ne seroit que légèrem-
 ent, toutes ses parties ; ou trop court,
 si l'on n'en touchoit que quelques en-
 droits. J'en dirai donc seulement le
 contenu en général. La Notice de
 l'Ancienne Germanie est divisée en six
 Livres dont le I. traite 1. de la diffé-
 rence, que l'on doit mettre entre les
 bornes naturelles du pais & celles des
 habitations de la Nation ; 2. des limi-
 tes du pais ; 3. des noms de l'Allema-
 gne, qui étoient en usage parmi les
 Romains ; 4. des bornes des habita-
 tions des Germains. Le II. parle des
 marques naturelles, auxquelles on peut
 reconnoître, où étoit l'ancienne Al-
 lemagne, & considère 1. le pais en
 général, 2. ses rivieres, 3. ses bois
 & ses montagnes. Dans le III. il s'a-
 git des noms des peuples de la Germa-
 nie, & 1. des noms anciens, naturels &
 généraux de ces nations, qui quoi que
 comprises sous celui de Germanes, par
 les Romains, n'en prenoient point ef-
 les mêmes de général, au moins que
 l'on sâche, 2. des noms généraux plus
 nouveaux, 3. de leurs noms particu-
 liers,

liers, plus récents, 4. de ceux, que les Romains & les Grecs avoient accoutumé de leur donner. Pour éviter la confusion, l'Auteur a fait une division générale de l'Allemagne, selon les côtes du Ciel, que ses parties regardent. Selon cette idée, il parle, dans son IV. Livre, des anciens peuples de la Germanie Occidentale, & 1. de la plus commode division de ces peuples, où il examine la division de *Plin*; 2. de ceux de la Germanie Occidentale, du côté du Midi; 3. de ceux qui tenoient le milieu, en tirant vers le Nord; 4. de ceux qui étoient les plus au Nord, de ce côté-là; 5. des pais des Francs & des Saxons. Le V. Livre traite des peuples qui étoient à l'Orient & au Nord, ou au Nord-est, & 1. de ceux qui habitoient la presqu'île des Cimbres; 2. des îles de l'ancienne Germanie; 3. de la Suabe; 4. des anciens peuples, qui étoient au Nord-est; 5. de ceux qui étoient un peu plus au Midi; 6. de ceux qui y étoient le plus, de ce côté-là; 7. de l'Etat de la Germanie, au delà de la mer Balthique. Dans le VI. l'Auteur fait des recherches sur les Germains, qui étoient hors des bornes de l'ancienne Germanie, & 1. sur ceux qui étoient dans la Sarmatie, 2. sur

ceux qui étoient au deçà du Danube, 3. sur les peuples d'origine Allemande & Gauloise, qui étoient en Italie, sous les Alpes; 4. sur les Germains, qui occuperent quelques Provinces de la Gaule, à l'Occident des Alpes; 5. sur les Germains à l'Orient du Rhin. Il y a, dans ce Traité, une infinité de choses, qui peuvent servir à entendre ou à redresser les anciens Auteurs, qui ont parlé de la Germanie, sans la bien connoître.

Cet Ouvrage est suivi d'une *Notice* de l'Allemagne, au moyen âge, où Mr. *Spener*, donne 1. l'Histoire des vicissitudes perpetuelles, auxquelles la Germanie fut sujette; 2. ses limites, au moyen âge, 3. la division générale de ses peuples; 4. l'Histoire des principales nations, qui y étoient; 5. les changements plus récents qui y arriverent.

L'Auteur donne, dans le texte de l'Ouvrage, le résultat de ce qu'il a trouvé dans ses Auteurs, sur les matieres qu'il y traite; avec les raisons qu'il a eues d'affurer ce qu'il croit sûr, ou de condamner ce qu'il juge faux; les vrai-semblances, qui appuyent ce qui n'est que probable; & les raisons, qu'il a de douter de ce qui lui paroît douteux.

teux. On peut dire qu'il donne très-peu à la conjecture, au contraire de *Cluvier*, qui s'y abandonne un peu trop. Dans les notes, qui sont sous les pages, on trouve les passages des Auteurs, tant anciens, que du moyen âge, dont il s'est servi; avec l'examen, qu'il en fait, aussi bien que celui des sentimens des Savans, qui ont écrit sur cette matiere. Par-là il a dégagé son texte de citations, qui interrompent le fil du discours & qui empêchent de voir clairement la liaison des raisonnemens; outre qu'il a évité les discussions particulieres, qui écartent encore plus les Lecteurs du sujet, dont il s'agit principalement. Cette Méthode est sans doute très-bonne, lors qu'on la peut employer, & que les citations & les discussions ne font pas le fonds de l'Ouvrage. Au reste son style est fort net & fort clair. Il approche beaucoup plus de la bonne Latinité, que celui de la plûpart des Auteurs, qui ont employé beaucoup de tems à lire les Livres mal-écrits de l'Age moyen, & qui ont pris insensiblement leurs mauvaises manieres de parler, par cette lecture

l'histoire de l'empire romain, par le sieur de Mezerai, &c.

1707, chez la Citoyenne, au Palais National, sous le Vestibule, par le sieur de Mezerai, &c.

IV. *Exercitatio Historico-philologica de*
 DEA NEHALENNIA, *Numine*
veterum WALACHRORUM topi-
co. Cui accedit conspectus Operis
edendi, DE GERMANIA VETE-
RI GENTILI, seu de Diis vete-
rum Celtarum, Gentiumque Septen-
trionalium, auctore J. G. KEYS-
 LERO. A Cell M DCC XVII.
 in 4. pagg. 86.

L'AN M D C X L V I. le 5. de Jan-
 vier, un vent d'Est violent souf-
 flant, on découvrit dans le fonds de
 la mer, à l'extrémité Occidentale de
 la Zelande, de très-anciennes ruines.
 On y accourut, de toutes parts, &
 l'on eut le tems, à la faveur de ce
 vent, de visiter ces ruines; qui avoient
 été si long-tems cachées sous l'eau, &
 d'en emporter plusieurs choses, qu'on
 y trouva. Il y avoit quelques statues,
 des autels de pierre, avec quelques go-
 belets, des urnes, des médailles, des
 boucles, & d'autres semblables restes
 des anciens Romains; qu'on trouve
 encore quelquefois sur le rivage de Ze-
 lande, quand le vent d'Est souffle. On
 vit dans ces monumens une pierre gri-
 se & rougeâtre, raboteuse, & qui se
 brisoit

brisoit facilement. Il y avoit sur ces pierres des Inscriptions Latines, où l'on voyoit les noms de plusieurs Divinitez Romaines connues, comme ceux de Jupiter, & de Neptune; mais on y decouvrit le nom d'une nouvelle Divinité, dont on n'avoit pas encore oui parler, jusqu'alors. C'est celui de la Déesse NEHALENNIE, que l'on voit représentée, avec un panier de fruits de differentes sortes, sur elle, & d'autres mis autour, avec un chien à ses côtez. On y voit aussi Neptune & Hercule.

L'Auteur en donne la description, & produit un nombre considerable d'Inscriptions Latines, qu'on a trouvées au bas de ses Statues & de ses Autels; qu'il a soin de donner plus fidelement, que plusieurs de ceux, qui en avoient écrit. Il rapporte ensuite les diverses conjectures, que l'on a faites sur le mot de *Nehalennie*; que les uns dérivent de l'Hebreu; d'autres du Grec, d'autres de la Langue du païs. Mais l'Auteur a raison de regarder ces Etymologies, comme des fictions, puis qu'elles sont toutes forcées.

Pour venir à une conjecture plus vrai-semblable, il commence par l'His-

toire de l'Idolatrie des peuples Celtiques, & montre qu'ils adoroient, comme les Grecs & les Romains, des Divinitez, qu'ils croyoient présider aux fontaines, aux rivieres, aux lacs & à la mer. Il y avoit des Nymphes, qu'ils appelloient *Nébes*, comme il le prouve par plusieurs Inscriptions, & ce mot a un grand rapport à celui de *Nehalennie*; qui ne semble differer, que parce que c'est un mot composé, au lieu que le premier est simple. Mr. *Keyfler* croit 1. que *Nehalennie* étoit une Déesse de la mer, à cause de Neptune qui paroît à son côté: 2. que c'étoit une Déesse particulièrement adorée en Zélande, quoi que son culte pût ensuite s'être répandu dans le voisinage: 3. qu'elle étoit adorée dans un lieu, nommé par les Zélandois *Hallen*, de sorte que *Nehalennie* peut être la *Nébe de Hallen*: 4. que ce lieu peut avoir été le port de l'*Escant*, célébré par les Romains, & où les Vaisseaux des Bretons arrivoient: 5. que *Alb* ou *Hall*, comme on écrit ce mot présentement, signifioit un Temple: 6. que les Marchands lui rendoient là leurs vœux, après une heureuse navigation, comme il paroît par la 18. Inscription, qu'il rapporte, & où on lit ces mots:

Dæ

Deæ Nehalenniae, ob merces rectè con-
servatas, *Secund. Silvanus* * *Negotiator*
Cretarius Britannicianus V. S. L. M.
c'est à dire, *votum solvit lubens merito* :
7. Que ces Inscriptions sont en Latin,
parce que des Marchands d'Italie s'é-
toient établis dans ces lieux, & avoient
adopté, selon l'usage des Romains,
l'idolatrie des Zélandois : 8. qu'elles
étoient dans un Temple, qui n'étoit
pas loin de *Domburg*, bourg de l'île
de *Walcheren*, en Zélande : 9. que
ce Temple fut détruit par ceux, qui
convertirent la Zélande, tel que fut
S. Willebrord, qui y arriva en *DCXCIV.*
& que les statues furent jettées dans
l'eau. On verra tout cela plus au long,
dans l'Auteur, dont la Dissertation
mérite d'être lue.

Si l'on pouvoit conjecturer, avec
quelque sûreté, sur une semblable
chose, je croirois que *Neha*, signifioit
une Nymphe *nageante*, & que ce nom
fut tiré d'un ancien mot Germanique,
qui avoit du rapport au Verbe Grec
νέω, qui signifie *nager*; comme il y a
quantité de mots Allemands, qui ont

S 7

du

* Pour la Syllabe *TI* dans *Negotiator*,
il y a une croix qui est un abreviature de
TI, assez commune dans les inscriptions.

du rapport à ceux de la Langue Greque, comme *Merry Casaubon* l'a fait voir, dans sa *Dissertation de la Langue Saxonne*. Pour le reste du mot *Nehalennia*, si ce n'est pas une simple terminaison, je la dériverois de *Hallen*, non dans la signification de *Temples*, qui est trop générale ici, mais dans celle de *Magazins*; en sorte que *Nehalennia*, signifie la Nymphé, ou la *Nereide des Magazins*. Je suppose que le lieu, où elle étoit adorée, étoit un lieu, où ceux qui navigoient dans ces mers, avoient des Magazins; où ils ferroient & vendoient leurs marchandises. Ce mot est aussi de ceux, qui ressemblent aux Grecs, comme *Skinner* l'a remarqué, dans son *Etymologicon*; car il a beaucoup de rapport avec le mot Grec *αὐλή*. Mais il vaut mieux ne rien assurer, sur ces sortes de choses.

Mr. *Keyser* a joint à cette *Dissertation* le plan d'un Ouvrage, auquel il travaille, depuis quelques années, & qui sera intitulé: LA GERMANIE PAYENNE, ou des Dieux des anciens Celtes, & des Nations Septentrionales, en trois Livres. Après avoir expliqué son dessein, dans des *Prolegomenes*, il traitera, dans le I. Livre, de l'Idolatrie des

des anciens Germains & des Dieux, qui leur étoient communs entre eux; dans le II. des Dieux topiques de ces peuples, ou de ceux, qui n'étoient adorez qu'en certains lieux; où l'on verra bien des noms peu connus, & quelques-uns auffi des Dieux connus, parmi les Grecs & des Romains; & dans le III. Livre, des Druides & de tout ce qui les regarde, du culte des Dieux & de diverses superstitions des Germains; du changement des Temples des Gentils, en des Temples Chrétiens; & des restes du Paganisme, qui étoient demeurés parmi les Germains, après qu'ils eurent embrassé le Christianisme. Il souhaite au reste que ceux, qui ont quelques anciens monumens sur ces matières, & qui n'ayent pas encore vû le jour, veuillent bien les lui communiquer. Les Allemands font bien d'écrire sur cette sorte de choses, dont ils ont autant de sujet d'être curieux, qu'on l'est communément de l'Idolatrie de plusieurs autres Nations. Je me souviens d'avoir oui dire à un Médecin de Sa Majesté Czarienne, qu'elle avoit plusieurs statues des Dieux des anciens Tartares, qu'on a trouvées dans leurs Tombeaux; en divers endroits des montagnes

gues de Siberie & ailleurs. Il seroit curieux de voir si ces Statues n'ont rien de commun, avec ce que l'on fait des Dieux de l'ancienne Allemagne.

ARTICLE IV.

SERMONS *sur divers Textes de l'Écriture Sainte*, par J A Q U E S S A U R I N, *Pasteur à la Haye.* Tome III. A la Haye, chez Hufson M D C C X V I I. in 8. pagg. 544.

N O U S avons parlé des deux premiers Tomes des Sermons de Mr. Saurin, dans le XXV. Tome de la *Bibliothèque Choisie*, p. 177. & *suiv.* On a vû par-là l'estime, que le Public en a faite ; & les diverses Editions, qu'on en a données, en font encore une autre preuve. On assure qu'on imprime à présent les trois Volumes à Geneve.

Il y a dix Sermons, dans celui-ci, comme dans les autres. Mr. Saurin, y soutient, fort bien la réputation que la matiere & le style des précédens Volumes lui ont acquise. On peut dire qu'il y a deux fortes de Sermons, qui sont également approuvez, selon les
diffe-

différents goûts des Lecteurs. Le style des uns est simple, & la matière même n'en est pas extraordinairement recherchée. Tout leur mérite consiste dans la netteté, dans l'ordre & dans la force du raisonnement. Tels sont les Sermons de Mrs. *Tillotson* & *Werenfels*, qui ont gagné par-là l'estime générale de tous ceux, qui ne demandent autre chose, sinon qu'on parle à leur Raison, & à leur Cœur, d'une manière qui convainque la première, & qui gagne par là même le second. Une lumière tranquille, & toujours la même leur plait & les touche, sans qu'il soit besoin d'aucuns ornemens. Mais il y a d'autres Sermons, dont les matières sont plus recherchées, & le style plus relevé; qui rendent l'Esprit attentif par la nouveauté des idées, & qui entraînent l'Imagination, par la manière dont elles sont exprimées. On peut mettre assurément, dans ce rang, les Sermons de Mr. *Saurin*, où il se sert heureusement de ses lectures, & de ses propres recherches, & soutient tout ce qu'il dit, par un style plein de vivacité, & qui ne languit nulle part; sans néanmoins négliger l'ordre & la netteté. Ceux qui liront ces Sermons en seront convaincus.

Nous

Nous n'entreprendrons pas ici d'en donner d'Extrait. Il vaut mieux qu'on les lise en eux mêmes, parce que la continuation des matieres & des ornemens, que l'Auteur leur prête, feront infiniment plus d'effet, que quelques lambeaux, qu'on en pourroit rapporter. Nous en marquerons néanmoins les matieres en gros.

1. L. Mr. Saurin fait voir, dans son premier Sermon, quel est le prix de l'Ame, comme il parle; ou que rien ne peut recompenser la perte, que font de leur Ame, ceux qui s'appliquent à toute autre chose qu'à la sauver; ce qui paroît, par ce que l'Auteur dit de l'excellence de l'Ame; de son immortalité, & du prix de sa rédemption. Il entreprend de réfuter, dès le commencement, ceux qui disent que nous ne connoissons, que les proprietes & les operations, que nous sentons dans notre Ame; mais que pour le sujet, dans lequel elles existent, il ne nous est nullement connu. Je croi qu'il y a là dedans un mal-entendu, plutôt qu'une difference réelle de sentimens. Ceux qui sont dans ce sentiment avoient qu'il y a dans l'Ame tout ce que les Cartesiens disent qu'ils y sentoient; on ne peut pas en disconvenir, il faut y

reconnoître les facultez & les pensées, que l'on y sent. Mais il s'agit de favoir s'il n'y a rien, que ce que nous sentons. On ne peut pas dire non plus qu'il y a quelque chose, que nous n'y sentons point, & entreprendre en même tems de le décrire. Que peut-on donc assurer ? Qu'il ne s'ensuit pas qu'il n'y a pas quelque chose dans l'Âme, qui ne nous est pas connu, parce que nous n'en avons pas d'idée. Personne n'oseroit dire que nôtre connoissance est la mesure de la Verité. Si on s'entendoit bien, on conviendrait que les substances nous sont peu connues. Je croi que tout le monde le sent.

Mais si je n'ai point d'idée claire du sujet, auquel j'attribue les propriétés de mon Âme; comment, dira-t-on, me pourrai-je convaincre qu'elle n'est pas matérielle, & qu'elle n'est pas même mortelle? Premièrement je pourrai dire, sur ce que je sens dans mon Âme, que je n'y vois aucune propriété, qui ressemble à celles de la Matière; & par conséquent que je ne pourrois pas dire, sans raisonner très-mal, que mon Âme est matérielle. En second lieu, que cela étant posé; personne ne sauroit prouver que l'Âme est mortelle,

le, ni se le persuader sans folie. En troisiéme lieu, que l'on peut apporter de grandes présomptions, pour prouver qu'elle est véritablement immatérielle & immortelle; & que *Platon* lui-même en a apporté quelques-unes, qui paroissent être d'un très-grand poids, à ceux qui les ont bien examinées; telle qu'est celle-ci, que l'Ame peut se mouvoir, comme il parle, c'est-à-dire, se déterminer d'elle-même; ou, pour m'exprimer encore plus clairement, que l'Ame est libre, & produit en elle, comme elle veut, diverses pensées, ce qui ne sauroit être une propriété de la Matière. Quand, après cela, la Révélation nous assure que l'Ame est immortelle; il me semble que nous avons sujet de nous rendre à son autorité, sans avoir plus besoin de preuves philosophiques. Il suffit que la Philosophie n'ait rien d'opposé à la révélation, & qu'elle y conduise même, en quelque manière; il n'est pas nécessaire que leurs lumières soient d'une égale étendue. Si nous voulons encore avouer la vérité, je croi que nous deviendrons tous, que, sans la Révélation, nous ne douterions guere moins, que Socrate.

Pour ce qui est de la connoissance
des

des substances, il ne faut pas confondre la connoissance des proprietés, avec celle des substances mêmes; à moins que de vouloir supposer que les propriétés, que nous connoissons, épuisent entièrement le Sujet dont il s'agit, ce qui est la question. Mais il faut encore moins confondre une connoissance générale & superficielle, avec une connoissance exacte. Celle d'une Assemblée est de la première sorte. Mais c'est-là une question de Logique, ou de Métaphysique, sur laquelle il n'est pas à propos de faire ici une Digression.

II. Le second Sermon est sur la pénitence de la pécheresse, dont il est parlé Luc VII, 36. & suiv. Les circonstances de cette Histoire sont examinées avec soin, & mises dans un très-beau jour.

III. Le troisième montre que la bonne Politique n'est pas incompatible avec la Religion Chrétienne, ou qu'une République vertueuse, selon les Lois du Christianisme, seroit, dans le fonds, plus heureuse, même sur la terre, qu'un Etat où le Vice regne. On fait que Mr. Bayle a osé soutenir le contraire, comme si la Religion Chrétienne étoit plus propre à ruiner une

So.

Société, qui se trouveroit située entre des Sociétez Payennes, qu'à la rendre florissante. Mr. *Saurin* le réfute fort bien, comme on le verra. J'ai aussi dit quelque chose, sur cette matière, dans mes Additions aux Remarques de *Hammond*, sur le Nouveau Testament, dont on pourra voir l'extrait dans le Volume II. de cette *Bibliothèque A. & M.* Notre Auteur dit, avec raison, qu'on n'avoit jamais vû une pareille audace, „ & qu'elle „ étoit réservée à nôtre Siecle, à un „ Chrétien recueilli dans ces Provin- „ ces, nourri dans leur sein, & „ ô „ honte de nos Eglises, s'écrie-t-il, „ mêlé parmi les Réformez, comme „ autrefois le Démon, avec les An- „ ges, lors qu'ils se présentoient de- „ vant l'Eternel. „ Ce qu'il y a en- „ core de plus honteux, c'est que très- „ peu de gens se sont opposez à ces sen- „ timens, & que l'on a même gardé le „ silence, quand il a attaqué la Bonté Di- „ vine, & défié tous les Théologiens de „ lui répondre. Ainsi on ne peut pas ne „ point louer le zele de Mr. *Saurin*; sur „ tout après la mort de celui, qu'il atta- „ que, à qui sa censure ne peut plus nuire. En ce cas-là, la charité ne de- „ mande plus qu'on se taise, elle de-

man-

mande même que l'on parle, de peur que des sentimens si mauvais ne nuisent aux Lecteurs de ses Ouvrages; dont les éditions ont tant de fois été réitérées. Diffimuler, en faveur d'un homme mort, des choses qui sont nuisibles aux vivans, seroit une charité fort mal entendue.

Il fait le portrait de cet homme, dans la suite de son Sermon, où bien loin de lui ôter ce qu'il avoit d'estimable, il en fait une description, que bien des gens jugeront trop avantageuse.

„ C'étoit, dit-il, un de ces hommes con-
„ tradictoires, que la plus grande pé-
„ netration ne pourroit concilier avec
„ lui-même, & dont les qualitez op-
„ posées nous laissent toujours en sus-
„ pens, si nous devons le placer dans
„ une extrémité, ou dans celle qui lui
„ est opposée. D'un côté grand Phi-
„ losophe, sachant démêler le vrai
„ d'avec le faux, voir l'enchaineure d'un
„ principe, & suivre une conséquen-
„ ce: d'autre côté, grand Sophiste,
„ prenant à tâche de confondre le
„ faux avec le vrai, de tordre un prin-
„ cipe, de renverser une conséquen-
„ ce. D'un côté plein d'érudition, &
„ de lumière, ayant lu tout ce qu'on
„ peut lire & retenu tout ce qu'on
„ peut

„ peut retenir : d'un autre côté , igno-
 „ rant , du moins feignant d'ignorer
 „ les choses les plus communes , avan-
 „ çant des difficultez qu'on a mille
 „ fois réfutées , proposant des objec-
 „ tions que les Novices de l'Ecole
 „ n'oseroient alleguer , sans rougir.
 „ D'un côté attaquant les plus grands
 „ hommes , ouvrant un vaste champ
 „ à leurs travaux , les conduisant par
 „ des routes difficiles , & par des sen-
 „ tiers raboteux , & sinon les surmon-
 „ tant , du moins leur donnant tou-
 „ jours de la peine à vaincre : d'un au-
 „ tre côté , s'aidant des plus petits Es-
 „ prits , leur prodigant son encens &
 „ salissant ses Ecrits de ces noms , que
 „ des bouches doctes n'avoient jamais
 „ prononcées. D'un côté exempt , du
 „ moins en apparence , de toute passion
 „ contraire à l'Esprit de l'Evangile ,
 „ chaste dans ses mœurs , grave dans
 „ ses discours , sobre dans ses ali-
 „ mens , austere , dans son genre de
 „ vie : d'un autre côté , employant
 „ toute la pointe de son génie à com-
 „ battre les bonnes mœurs , à atta-
 „ quer la chasteté , la modestie , tou-
 „ tes les vertus Chrétiennes. D'un cô-
 „ té appellant au tribunal de l'Ortho-
 „ doxie la plus sévère , puisant dans
 „ les

„ les sources , les plus pures , em-
„ pruntant les arguments des Docteurs
„ les moins suspects : d'un autre côté,
„ suivant la route des Héretiques , ra-
„ menant les objections des anciens
„ Héresiarches , leur prêtant des ar-
„ mes nouvelles , & réunissant dans
„ nôtre Siécle toutes les erreurs des
„ Siécles passéz.

Je sai qu'il y a des gens , qui n'ont point été choquez d'entendre dire qu'il faut renoncer * aux notions communes , pour être Chrétien , & qu'on ne sauroit défendre la bonté de Dieu , contre les Héretiques , armez par Mr. Bayle ; & qui ont été choquez d'entendre parler nôtre Auteur de la sorte. Il me semble au contraire qu'ils ont sujet de le remercier , de sa discretion , & de sa civilité. Il a bien voulu nommer *grand Philosophe* un homme , qui ne favoit qu'un peu de Cartesianisme , & point du tout de Géometrie ; puis qu'il avouoit qu'il n'avoit jamais pû comprendre la démonstration du 1. Probleme d'*Euclide* , & qu'il a même voulu ergoter , sur ses vieux jours ,

Tom. VIII. P. 2.

T. con-

* C'est-à-dire , en bon François , au Sens Commun.

contre l'évidence des démonstrations mathématiques. En fait de raisonnement, il ne suivoit que la probabilité, & raisonnoit à tout moment *ad hominem*; sans aucun autre principe, & sans dessein que d'embarrasser des Lecteurs peu éclairés. Il y a infiniment plus de verbiage, en son fait, que de raisonnement solide. Il n'avoit lû aucun livre de la Philosophie Experimentale des Anglois, dont plusieurs avoient paru long-tems avant sa mort; ni aucun des livres de raisonnement de la même Nation, excepté quelques-uns de ceux, qui avoient été traduits. Pour la Géométrie, il y avoit parfaitement renoncé, & il ne savoit pas plus de Théologie, que ce qu'il en pouvoit avoir appris dans son Catechisme, & dans les Prêches, ou dans quelques livres des François. Il n'avoit jamais étudié l'Antiquité Ecclesiastique, & très-médiocrement la Greque & la Romaine. Le Droit & la Médecine étoient des Lettres closes pour lui. Il avoit quelque connoissance de l'Histoire des derniers Siècles, sur tout par rapport à la France, & à la vie de quelques gens de Lettres, souvent assez obscurs. Il avoit pris beaucoup de peine, à recher

cher mille vetilles litteraires, & mille circonstances de néant. Est-ce là un homme, qui avoit lû tout ce qu'on peut lire, & qui avoit retenu tout ce qu'on peut retenir? Les Amis de Mr. Bayle ont grand sujet de remercier Mr. Saurin, qui a exprimé, par civilité, en termes généraux, à la maniere des Orateurs, ce qu'on ne peut entendre que de quelques matieres particulieres, & avec de grandes restrictions. Qui ose-roit dire, que Mr. Bayle avoit lû le quart de ce que *Joséph Scaliger*, par exemple, *Casaubon*, *Saumaïse*, *Petau*, *Sirmond*, & Mr. *Huët* ont lû? Il faut avouer que Mr. Bayle écrivoit, avec beaucoup d'agrément, quand il n'étoit pas en colere; car pour les derniers Tomes de ses *Réponses à un Provincial*, & ses *Entretiens*, qu'il a remplis de fiel, ils n'ont plû à personne. Mais écrire avec agrément & raisonner d'une maniere juste, sont deux choses bien differentes. Combien de mauvais raisonnemens n'y a-t-il pas, dans les dernieres Editions de ses *Pensées*, à l'occasion des *Cometes*, & de ses *Lettres*, à l'occasion du *Calvinisme de Maimbourg*? Quel Philosophe a tant entassé de Sophismes? Qui a jamais osé dire, avant lui, qu'on

pût croire des choses, contre lesquelles on a des preuves évidentes ? On peut voir là-dessus ce qu'on en a dit, dans la *Bibliothèque Choisie*, Tom. XII. Mr. *Saurin* a aussi très-bien montré, dans son VII. Sermon, qu'on ne peut pas croire contre l'Evidence.

IV. Nôtre Auteur traite, dans son quatrième Sermon, de la Dévotion la plus sublime ; & il y montre ce que c'est, que ce n'est point une chose chimerique, & de quel œil les gens de bien doivent envisager ce point éminent de Vertu, quoi qu'ils n'y parviennent pas. Mais il n'est nullement du sentiment outré de feu Mr. *Elie Saurin*, Ministre à Utrecht, qui souûtenoit qu'on ne pouvoit pas souhaiter le bonheur, comme bonheur, mais comme subordonné à la volonté de Dieu. C'est une subtilité tirée des idées de ceux, qui souûtiennent ce qu'on appelle l'*Amour pur*, Amour inconnu à l'Evangile.

V. Le cinquième est sur la vie des Courtisans, dont l'Auteur traite, à l'occasion de l'Histoire de Barzillai, dont il est parlé 2. Sam. XIX, 32. & suiv. Il entreprend de déterminer jusqu'à quel point les affaires, le monde & la Cour conviennent à un Jeune Hom-

Homme, & quand un Vieillard doit les quitter. On peut bien croire que la seconde question est plus facile à décider que la première; mais on fera bien néanmoins de lire ce que Mr. *Saurin* en dit.

VI. Le sixième traite du véritable objet de la crainte; savoir, Dieu, qui est le seul que l'on doit craindre; c'est-à-dire, servir, sans réserve.

VII. Le septième est sur les difficultez, qui se trouvent dans la Théologie Chrétienne, & l'Auteur y fait très-bien voir que les Mysteres, qu'elle renferme ne sont point de ces Mysteres, qui rendent les fausses Religions suspectes; comme sont ceux, sous lesquels on cache une fausse Religion, en sorte qu'il n'est pas permis d'en examiner l'origine; ceux qui renferment des contradictions; ceux qui fomentent quelque pratique contraire à la Vertu; & ceux qui renferment des difficultez, qu'un meilleur Systeme fait disparaître. La première sorte de Mysteres se trouve dans le Mahometisme, la seconde dans la Théologie de l'Eglise Romaine, la troisième dans le Paganisme, & la quatrième dans l'Atheïsme. Mr. *Saurin* montre qu'il n'y en a point de semblables, dans la Religion

Apostolique , & approfondit ici plusieurs grandes questions de la Théologie.

VIII. Le huitième est de la Recherche de la Verité, sur Proverb. XXIII, 23. On y voit étalé ce qu'il en coûte, pour savoir la Verité, en matière de Religion, & ce que cette Verité vaut, ou plutôt son prix inestimable. Les difficultez, qui, dans les ténèbres de cette vie, dans les passions & dans les vices des hommes, se rencontrent en sa recherche, sont grandes; mais le bonheur de ceux, qui la trouvent & qui l'aiment, fait qu'ils regardent ces difficultez comme rien. Notre Auteur met fort vivement l'un & l'autre, devant les yeux de ses Lecteurs. Il seroit à souhaiter que plus de gens en fussent profiter.

IX. Le neuvième est du trafic de la Verité, sur le même passage, où Salomon, après avoir conseillé d'acheter la Verité, défend de la vendre; c'est-à-dire, selon notre Auteur, de déguiser, ou de supprimer, par quelque motif fordide, des choses importantes ou à la gloire de la Religion, ou à l'intérêt du Prochain, ou au bonheur de la Société. Mr. *Saurin* fait bien voir la bassesse, la lâcheté, & le

cri-

crime de ceux qui en usent ainsi. Il n'auroit pas fait un moins beau Sermon, sur ceux qui instruisent les autres de la Religion (qu'il croyent vraie) par un motif d'interêt, & qui ne se mêleroient jamais de ce métier; s'il n'y avoit des honneurs, des richesses, & de plaisirs attachez. Je me souviens, à cette occasion, d'un Songe qu'un Mennonite a débité là-dessus. Ce songe dit, que nôtre Seigneur ayant fait assembler, devant son Trône, les divers Ordres d'Hommes, qui partagent le Genre Humain, il leur dit qu'ils pouvoient lui demander ce qu'ils voudroient, sans crainte d'être refusez. Les Grands s'avancerent les premiers, & demanderent de l'autorité, des charges & des honneurs. Dieu les leur accorda. Il y eut ensuite des Marchands, qui lui demanderent de l'argent, & qui furent aussi exaucez. D'autres, qui se croyoient assez riches, demanderent des plaisirs, qui leur furent aussi-tôt promis. Les Ecclesiastiques demanderent de passer leur vie à leur aise, sans avoir de la peine, & ils obtinrent ce qu'ils demandoient. Enfin après plusieurs autres sortes de gens, à qui Dieu accorda leurs souhaits les pauvres parurent

devant lui , lors que les autres se furent retirez tous fort contens ; & comme Dieu leur eut dit qu'ils venoient un peu tard , & qu'il avoit déjà disposé de ce que les hommes souhaitent le plus , en faveur des autres ; ils lui répondirent , qu'ils ne demandoient rien de ce que les autres l'avoient prié de leur donner. *Eh quoi donc ?* dit Dieu. *Le Royaume du Ciel* , répondirent les pauvres , qui en furent mis sur le champ en possession ; ce qui les fit éclatter par des cantiques , où ils rendoient graces à Dieu , avec tant de bruit , que les Ecclesiastiques , qui l'ouïrent , retournerent en arrière ; pour savoir , ce qui faisoit chanter les pauvres de la sorte. Dès qu'ils furent ce que c'étoit , ils furent fort affligez de ne s'être point avisez de demander le Royaume du Ciel , & ils supplierent Dieu de le leur accorder aussi , par dessus ce qu'ils avoient demandé ; mais Dieu les refusa , & depuis ce tems-là ceux qui *vendent la Verité* n'y entrent plus.

X. Enfin le dixième & dernier Sermon est sur 1. Cor. I, 21. & traite des avantages de la Revelation. Après avoir montré le sens litteral de chaque expression de S. Paul , Mr. *Saurin* fait
voir

voir les avantages de la Révélation sur la Religion Naturelle, ou que les plus grands génies ne fauroient tirer du sein de leur Raison la connoissance des Véritez nécessaires au Salut ; & étale la bonté de Dieu , qui ne nous a pas abandonné aux incertitudes de nôtre propre Sageffe , mais nous a fait le riche présent de la Révélation. Par les *Sages du monde* , il n'entend pas seulement les anciens Philosophes, mais même ceux de nos jours , qu'il préfere à tous ceux de la Grece. Il faut pourtant rendre cette justice à ceux, qui cultivent la Philosophie Experimentale, que de reconnoître, qu'ils ne sont nullement de ceux, qui employent leurs découvertes à ébranler la Révélation ; mais qu'au contraire ils s'en servent , pour l'établir, comme on l'a pu voir , par ce qu'on en a dit, en plusieurs endroits de cette *Bibliothèque A. & M.*

On a remarqué à la p. 498. que Mr. *Saurin* attribue à Mad. la Comtesse de la Sufe , la traduction célèbre de la Scene du *Pastor Fido* , qui commence *Mirtillo, Mirtillo*. Il dit, que c'est un Sophisme qu'un Auteur, qui, par la faiblesse de son Sexe , étoit comme dispensé d'une Logique exacte , a revêtu des

graces de la Poësie. Le premier Auteur des pensées, dont cette Scene est composée, est le *Tasse* ; qui les a exprimées, en peu de mots, dans la Scene de son *Aminta*, qui commence : *ô bella età de l'oro.* Le *Guarini* * l'a davantage étendue, dans son *Pastor Fide*, & feu Mr. l'Abbé *Regnier des Marais*, Secrétaire perpetuel de l'Académie Française, traduist en François le *Guarini*, en M DC LV. comme il le témoigne lui même, dans l'Avertissement de ses Poësies Françaises imprimées à Paris en M D CC VII. & c'est la version, dont il s'agit. Il est vrai que cette traduction avoit été attribuée à la *Comtesse de la Suze*, en divers recueils, dont Mr. *Saurin* en cite un, imprimé à Paris en M DC XCVI. mais, comme on le voit, ces faiseurs de Recueils s'étoient trompez ; à moins qu'on ne voulût dire qu'ils se sont divertis à attribuer à une Dame une Scene, où une Bergere parle d'amour en termes très-passionnez.

* Un Poëte Anglois l'a aussi exprimée en peu de vers, que l'on peut voir dans le XXVIII. Sermon de Mr. Tillotson, où il répond aux difficultez qu'on fait contre la Religion.

nez. Mr. Bayle avoit jugé de même, qu'une version des Lettres amoureuses d'*Heloïse* à *Abelard*, étoit d'une Dame, qu'il croyoit plus propre à exprimer vivement les passions d'une personne de son Sexe, qu'un homme. Cependant le traducteur étoit Mr. le Comte de *Bussi*.

ARTICLE V.

I. LA GEOMETRIE des Lignes & des Surfaces rectilignes & circulaires, par J. P. DE CROUSAZ, Professeur en Philosophie & en Mathématiques de l'Académie de *Lanzanne*. A Amsterdam, chez la Veuve *Marret*, MDCCXVII. in 12. en deux Tomes, dont le premier a 482. pages, & le qui II. contient les Figures & les Index en a 202.

CES Elemens de Géométrie ne font pas un Livre, dont on puisse faire d'Extrait. On en marquera seulement la Méthode en général, & les principales matieres. L'Auteur s d'abord suivi le sentiment de plusieurs habiles Géometres, qui ont reconnu que l'Ordre qu'*Euclide* étoit très-con-

fus , & que l'on pouvoit démontrer la plupart de ses Propositions , d'une manière plus courte & plus claire. C'est-ce qui avoit été remarqué, dans la Logique , & dans les Elemens de Géométrie de *Port-Royal*.

Mr. de *Croufaz* a conçu que , pour corriger la confusion que l'on trouve dans l'ordre d'*Euclide* , on peut suivre deux ordres ; dont on peut nommer l'un *Logique* , & l'autre *Physique* , desquels il marque les commoditez & les inconveniens „ Si je choisiss , *dit-il* , „ l'ordre Logique, je commencerai, „ par l'exposition de mon but , qui „ est de venir à bout de certains mesurages, par le moyen de quelques „ rapports, qu'on établit entre des sujets connus & d'autres qu'on cherche à connoître , d'expliquer d'abord ce que c'est que *Quantité* , que „ *Rapport* , que *Proportion*. Je débutterai, par les matieres, qu'*Euclide* „ traite dans son V. Livre, & par-là, „ je commencerai mes Elemens, par „ les idées les plus universelles de toutes celles, qui y entrent.

„ De-là je passerai à la considération des Lignes. Je commencerai „ par la droite, & de-là je viendrai à „ la courbe, & en particulier à la circulaire. Je

„ Je me rendrai attentif sur les rap-
ports des Lignes , qui ne renfer-
ment pas un espace. Je parlerai des
Perpendiculaires , des Paralleles &
de cette rencontre, par laquelle les
Lignes forment un Angle. Je dirai
de même, dans une seule scction,
tout ce qui se peut dire d'*Elementaire*
sur le Triangle, dans une au-
tre ce qui se peut dire d'*Elementai-*
re dans les Quadrilateres.

„ Je diviserai & subdiviserai le
Triangle, par exemple, en ses es-
peces; pour traiter de suite, ce qui
convient à châcune. J'en ferai de
même de l'Angle, du Quadrilate-
re &c.

„ Mais dès que, sans me prévenir
obstinément pour cette Méthode,
j'en essayerai l'execution; je ne tar-
derai pas de trouver à y réformer.
Les Elemens sont destinez à l'uti-
lité des commençans, & l'on doit
trouver le moyen de les rendre at-
tentifs, autant que la nature des
matieres le permet. Or en com-
mençant par les idées les plus va-
gues, on les rebute; il leur semble,
qu'ils ne faisoient rien, & ils ont
besoin de toute leur confiance, en
celui qui les enseigne, pour nes'ima-

„ giner pas qu'on ne les réparait, que
 „ de vent.

Après avoir encore rapporté quelques difficultez, qui se rencontrent dans cette Méthode, plutôt néanmoins par rapport à ceux qui commencent, qu'aux choses mêmes, qu'absolument parlant on pourroit traiter de la sorte, selon l'ordre naturel des choses, & la liaison des idées; il vient à l'autre sorte d'ordre. „ Il
 „ y a un ordre, *dit-il*, qu'on peut appeller *physique*, parce que c'est la nature même des choses, qui le demande, & qui le fait naître &c.
 „ J'ai tâché de faire en sorte que, sans passer tumultuairement des
 „ Lignes aux Triangles, des Triangles aux Lignes, des Quadrilateres
 „ aux Cercles, de Cercles aux Quadrilateres, sous prétexte qu'une propriété de l'une de ces choses peut servir à démontrer les propriétés de l'autre, chaque démonstration se trouvât placée le plus près, qu'il seroit possible, de ses véritables principes, & en des endroits où l'intelligence en fût plus aisée, parce que l'esprit s'y trouveroit préparé, par ce qui précède.

„ Après avoir lû ces Elemens, si
 „ l'on

„ l'on veut voir rassemblé tout, d'une
„ suite, il n'y a qu'à consulter la Ta-
„ ble des Matieres. Ce n'est pas qu'il
„ m'arrive souvent de démembrer les
„ parties d'un même sujet, au con-
„ traire j'ose promettre qu'on trouve-
„ ra sur les Lignes indépendamment
„ des Triangles, & sur les Triangles
„ indépendamment des Proportions,
„ des Démonstrations, qu'on ne lit
„ pas ailleurs. Il ajoûte d'autres
„ choses touchant sa Méthode, que l'on
„ pourra voir dans sa Préface, qu'il fau-
„ droit copier toute entiere pour se faire
„ entendre; outre qu'il y a des choses,
„ qu'on ne sauroit comprendre, sans
„ avoir le Livre en main.

Ce que j'en ai lû fait que je puis di-
re qu'il m'a paru y avoir beaucoup de
netteté, dans cet Ouvrage, & que
l'Auteur ne promet rien, dans sa Pré-
face, qu'il n'exécute dans la Pièce
même. On peut voir en général que
cela est vrai, à l'égard de l'ordre, si
l'on jette seulement l'œil sur la Ta-
ble des Livres & des Sections. Il traite,
dans le I. Livre, des Lignes & des
Angles; dans le II. des Triangles;
dans le III. des Quadrilateres; dans le
IV. des Cercles, des Cordes & des
Arcs; dans le V. des Rapports & des
Pro-

Proportions des figures ; & dans le VI. des Figures inscrites & circonscrites. A la fin , il y a des Regles Arithmetiques du Toisé , & ailleurs Mr. *Croufaz* a mêlé, en quelques endroits, la Pratique à la Théorie.

Dans le Tome II. il a fait mettre toutes les figures, d'une maniere fort commode, parce qu'en lisant les démonstrations du I. on peut avoir commodément, devant les yeux, les figures nécessaires, indiquées à la marge, & qu'on ne court point risque de les déchirer, ni de les salir, en ouvrant le Livre, sur les pages duquel elles sont. Il y a de plus une Table des Matieres, & une de l'ordre des Elemens d'*Euclide*, comparé avec celui de cet Ouvrage ; par le moyen desquels on pourra facilement comparer les Démonstrations d'*Euclide*, à celles-ci. Je ne doute pas que la Jeunesse ne puisse se servir très-utilement de ces Elemens, pour commencer à étudier les Mathematiques.

II. EXAMEN *du Traité de* LA LIBERTE' DE PENSER, écrit à M. D. LIG. par Mr. D. CR***. A Amsterdam chez l'Honoré & Châtelain, MDCCXVII. in 8. pagg. 208.
ON

ON fait qu'il a paru à Londres, en MDCCLXIII. deux Editions d'un petit livre intitulé *Discours sur la liberté de penser, écrit par occasion de l'origine, & de l'accroissement de la secte, qu'on appelle des Esprits Libres.* On m'a dit qu'il y a plus d'une douzaine de Théologiens Anglois, qui y ont répondu, chacun à sa maniere. Je n'ai vu qu'une ou deux de ses réponses. On a traduit ensuite ce Livre en François, & il a été publié en Hollande. C'est sur cette Version, que nôtre Auteur a fait l'Examen, qu'il en donne. Il convient que tous les hommes ont droit de penser librement; mais il veut, avec raison, que ceux qui prétendent le faire, d'une maniere utile, ne doivent juger de rien, qui soit au dessus de leur capacité, ni faire les habiles sur ce qu'ils n'entendent pas. L'Écriture Sainte, qui est l'objet de l'Examen des Esprits Libres, est assez claire, pour y apprendre ce qu'il est nécessaire de croire, & de faire pour être sauvé. Pour cela, il ne faut pas être savant; mais il le faut être, pour entendre les passages obscurs, qui s'y trouvent, & pour en bien juger. Il n'est pas néanmoins nécessaire de savoir toutes les Sciences, pour cela, non plus que
pour

pour entendre les autres anciens Livres ; & s'il demeure des obscuritez, qu'on ne peut pas éclaircir, on n'en doit pas juger. Ces endroits ne nous regardent pas, tant que nous ne les pouvons entendre. Si quelques Théologiens se sont mal expliqués, ou se sont même trompés, ils sont en assez petit nombre, & ce qu'ils ont dit ne peut passer pour le sentiment commun. Notre Auteur développe tout cela, au long, & fait de bonnes remarques sur la diversité des sentimens des Théologiens, & sur les disputes qu'ils ont entre eux. Il est certain, qu'on ne peut pas excuser tout ce qui se passe, & tout ce qui se dit, parmi ces Messieurs; mais après tout il n'y a pas tant de différence réelle, entre eux, qu'il pourroit sembler, ni de desordre si grand, qu'il puisse nuire à la Religion, dans l'esprit de ceux qui l'ont étudiée, & qui connoissent un peu le cœur de l'Homme.

L'Auteur du Discours sur *la Liberté de Penser*, a produit de longs passages de l'Evêque *Taylor*, dans lesquels il pourroit sembler qu'il a eu dessein de ruiner l'autorité de l'Ecriture Sainte, & par conséquent la Religion, dont elle est l'unique fonde-
ment.

ment solide. Auffi Mr. de Cr. le réfute-t-il, fans détour, & il n'y a point, comme je croi, de Protestants qui n'approuvent sa réfutation. Pour moi, je n'ai rien lû des Ecrits de cet Evêque, mais, s'il a dit ce qu'on lui fait dire, il a parlé de bien des matieres, qu'il n'avoit pas assez digerées, & son autorité ne doit être comptée pour rien, comme l'Auteur de l'Examen le fait voir.

Il reproche à son Adverfaire qu'il prêche par tout la nécessité de l'examen, & qu'il enseigne, en même tems, avec cet Evêque, qu'après avoir tout examiné, on ne fauroit s'assurer de rien; de sorte que cet examen conduiroit, non à la Verité, mais à un parfait Pyrrhonisme, & peut-être à quelque chose de pire.

Mr. de Cr. s'étend ensuite à montrer l'integrité de l'Ecriture Sainte, & répond à quelques difficultez, qu'on fait sur le Canon des Livres du N. T. & sur l'authenticité de quelques Epîtres. La verité est que quand quelque peu de ces Livres seroit douteux, ou même perdu, on ne perdroit néanmoins rien de la Foi Chrétienne, ni de la Regle des mœurs; parce que les mêmes choses se trouvent

vent suffisamment ailleurs. * C'est une vérité incontestable, qu'on ne peut recevoir, comme Règle de la Foi, qu'une Revelation Divine, & même dont on est bien assuré; de sorte que, si on ne peut être assuré qu'un Livre contient une Doctrinè inspirée de Dieu, on ne le peut recevoir, comme tel. Ainsi s'il y avoit quelque livre Apostolique, dont on ne pût s'assurer; il faudroit suspendre son jugement, à cet égard. Outre cela, pour observer une Loi, comme divine, il la faut entendre; sans quoi, il n'est pas possible de lui obéir. Ainsi s'il y avoit quelques Livres, dont on doutât, sans pouvoir s'éclaircir de son doute; ou des passages, qu'on n'entendit point, sans pouvoir en deviner le sens; ni ces Livres, ni ces passages ne pourroient tenir lieu de Loi. Quand même on se tromperoit, s'il n'étoit pas possible de se détromper, Dieu n'exigeroit pas de nous que nous agissions contre nôtre persuasion intérieure, ou au delà de nos lumières. Par là on est assuré, que pourvû qu'on reçoive, comme divin, tout ce qui le

pa-

* Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.

parôit , & qu'on obéisse , fidelement & constamment , à tout ce que l'on y entend , Dieu n'en demandera pas davantage. Ainsi le Canon est toujours complet , pour ceux qui sont en cette disposition , quand même ils en rejetteroient quelques Livres ; & les Lois Divines demeurent toujours , dans l'esprit de ces gens-là , en toute leur autorité , lors qu'ils les observent autant qu'ils les entendent ; quand ils en négligeroient quelcune , sans le savoir. Je suis persuadé que ceux , qui feroient ce que j'ai dit , pourroient passer pour de très-bons Chrétiens.

On peut être d'ailleurs assuré , qu'il ne nous manqueroit rien , pour la perfection de la vie Chrétienne , & pour le salut , en recevant seulement les Livres dont on est assuré ; puis qu'il n'y a aucun vice qu'ils ne condamnent , aucune vertu qu'ils n'autorisent , aucun dogme nécessaire à la Foi , à l'Esperance & à la Sainteté qu'il n'enseignent. Si l'on en profitoit , comme on devroit , on ne seroit reprehensible en rien. On ne sauroit rien produire , qui manquât à la Foi & à l'Obéissance Chrétienne , ou qui les pût rendre plus parfaites , dans l'état où nous sommes ici bas ; & par
con-

conséquent l'Écriture est parfaite, à cet égard.

Mr. de Cr. montre ensuite le danger, qu'il y auroit à supporter l'Atheïsme ; après quoi il examine la Liste des Esprits Libres, que donne l'Auteur, où il trouve un étrange mélange de Mal & de Bien, & censure ceux qu'il croit dignes d'être censurés ; comme il excuse ceux qui sont excusables, ou même ôte, de la liste, ceux qui n'y doivent pas être ; comme, Salomon.

Il fait voir encore l'importance du dogme, de l'Immortalité de l'Âme & efface de la Liste, dont on vient de parler, *les Prophetes, Origene, Minucius Felix, François Bacon, Jean Tillotson*, & tous les Bons Ecclésiastiques, qu'on ne doit pas confondre avec les mauvais. L'ordre de cette réfutation est un peu confus, mais l'Auteur dit qu'il s'en faut prendre à celui, qui a fait *le Discours de la Liberté de Penser*, qui n'en suit pas un meilleur. Il l'auroit fallu entièrement renverser, pour faire un système réglé de ses sentimens, & Mr. de Cr. n'a pas crû devoir s'en donner la peine.

III. *Nouvelles Maximes sur L'EDUCATION DES ENFANS.* A Amsterdamb chez l'Honoré & Châtelain M DCC XVII. in 8. pagg. 222.

ON ne lira pas beaucoup de ce Livre, sans s'appercevoir que ce n'est qu'une Ironie perpetuelle, dans laquelle l'Auteur; en feignant d'autoriser la mauvaise éducation, que l'on donne aux Enfans, laquelle il réduit en maximes; fait voir combien elle est absurde & nuisible à leurs Parens, aux Enfans eux mêmes & à la Société en général. L'Auteur, si l'on y prend garde, se découvre assez par tout, & principalement à la pag. 17. où il dit, comme en forme d'aveu, qu'il fait tout le contraire de ce qu'il conseille dans ce Livre. „ En vain, dit-il, „ des Exemples domestiques m'ont „ appris que la vertu mene à peu de „ chose; en vain je vois, au contraire, „ que l'Hypocrisie & l'Avarice „ font le chemin le plus sûr de la Fortune; je ne saurois m'empêcher de „ louer la Candeur, le Desintereusement, la Générosité. Ces Vertus „ s'emparent de mon Imagination, je „ me sens une pente, presque invincible „ cible

„ cible à les imiter, & à tous momens
 „ je me trouve saisi d'horreur, pour
 „ ces Illustres, que je propose à mes
 „ Lecteurs, pour Modeles. Aussi
 „ n'ai-je pas trouvé à propos de met-
 „ tre mon nom, à la tête de mon Ou-
 „ vrage; dans la juste crainte, que mon
 „ exemple n'affoiblît les principaux
 „ de mes préceptes.

Le plus grand mal qu'il y a, c'est
 que bien des gens font tout le rebours,
 & que leur mauvaise pratique contredit
 ouvertement la créance, dont ils
 font profession. Ils agissent, comme
 s'ils étoient persuadés de ce qu'on
 feint ici de leur conseiller, comme ils
 le font des Maximes de Mathemati-
 que; & ils parlent néanmoins, com-
 me s'ils les croyoient fausses.

On avertira au reste les Lecteurs;
 que les Libraires, chez qui sont im-
 primez les deux derniers livres dont
 on a parlé, vont remettre, sous la
 presse, la Logique de Mr. de Crou-
 saz fort augmentée, en sorte qu'elle
 fera deux Volumes, au lieu
 d'un.

ARTICLE VI.

LE SPECTATEUR , *ou le Socrate Moderne , où l'on voit un portrait naïf des Mœurs de ce Siecle. Traduit de l'Anglois. Tome III. M D C C XVII. A Amsterdam chez D. Mortier, in 12. pagg. 594.*

J'AI donné un si long échantillon de cet Ouvrage, au Tom. I. p. 383. de cette *Bibliothèque*, qu'il ne sera pas nécessaire d'y revenir ici. D'ailleurs il est si connu à présent deçà la Mer, & les deux Volumes, qui ont déjà paru, s'y sont si bien vendus; qu'il n'est plus besoin de le faire connoître, ni de le recommander à ceux, qui ne l'ont pas encore lû. Le Traducteur n'a rien oublié, pour le faire goûter à ceux, qui n'entendent pas l'Anglois, par une traduction aussi exacte qu'il a été possible; sans néanmoins y rien mettre, qui choquât trop les manières de la Langue Françoisè. L'Angloisè est si hardie & si énergique, comparée à la nôtre, qu'il est très-difficile de rendre par tout beauté pour beauté. On est obligé d'y laisser bien des

Tom. VIII. P. 2. V traits,

traits, qui se ressentent encore du terroir; & l'on est contraint de faire la même chose, quand on traduit du François en Anglois. Comme les manieres des deux Nations, quoi que voisines, different souvent extrêmement; il est inevitable de les faire parler autrement l'une que l'autre, & pour la matiere, & pour l'expression; mais quand la chose est ménagée, de la maniere dont le Traducteur l'a fait, elle ne laisse pas d'avoir ses agrémens, puis qu'elle représente plus vivement le caractere de la Nation Angloise. Il seroit absurde de décrire un Anglois, comme un François, dans les choses où les nations varient; & il ne seroit pas moins ridicule de revêtir un discours, fait en Langue Angloise, de tous les ornemens & de toutes les manieres de la Françoisise, qui n'ont souvent rien de commun. Comme on n'est point choqué en France des manieres des Anglois, qui ont de l'éducation & qui sont d'ailleurs bien-faits; on doit aussi voir, avec plaisir, dans leurs Livres l'air de leur pais, lors qu'il est bon.

Le Traducteur, qui n'avoit point nommé l'Auteur des meilleurs Discours, qui soient dans ces Volumes,

& à la fin desquels on voit les Lettres du nom d'une des Muses, je veux dire, de CLIO, n'a pas fait difficulté de le nommer dans sa Préface. Comme toute l'Angleterre le savoit déjà, & que cela étoit passé, il y avoit long-tems, en Hollande; il n'étoit guère possible de le cacher. Outre cela, ces Discours feront autant d'honneur à l'Illustre Mr. *Addison*, présentement Secretaire d'Etat à Londres, hors de la Grande Bretagne, qu'ils lui en ont fait dans cette île. Il y a des lieux, où l'on s'imagine que l'étude des Belles-Lettres est un obstacle à la Prudence, & que les Gens Savans sont aussi peu propres à servir l'Etat; que ceux, qui n'ont point d'étude, à enseigner les Sciences, qu'ils ne savent pas. On croit que la portion de Bon-Sens, qu'on a reçue de la Nature, cultivée par quelque Experience, sans aucun savoir, est suffisante, pour remplir dignement & avec succès les plus grands Emplois. Il me semble qu'on se trompe, & qu'il faut faire ici quelque distinction. J'avoué qu'un homme, qui s'est uniquement appliqué aux Belles Lettres, pour entendre l'Antiquité, à la manière des Grammairiens, qui cherchent plus les mots, que les

choses , sans cultiver d'ailleurs son esprit & son jugement , sans rien savoir de ce qui se passe dans le Monde & sans avoir presque aucun commerce avec les personnes , qui connoissent l'état présent des choses , & les Maximes , selon lesquelles elles se gouvernent ; j'avoue qu'un homme de cette sorte, tels que sont bien des gens de Lettres , n'est bon à rien , hors de l'enceinte de ses Etudes. Mais je suis persuadé qu'un homme , qui a joint à l'Etude des Belles-Lettres le soin de cultiver son Jugement , par la connoissance des choses & non des mots seuls , & qui a aussi fréquenté le Monde , peut mieux servir l'Etat ; qu'un homme , qui ne fait rien , que par la routine , que l'on acquiert dans le maniement des affaires , que l'on entreprend de conduire , sans avoir aucune idée générale de quoi que ce soit. On voit souvent des marques claires de cela , dans les Actes Publics de la plus grande importance ; que les gens de routine , ou leurs Commis dressent. Ces Actes ne sont ni en bon ordre , ni clairs , ni exprimez avec assez de dignité ; & ce qui est encore pire , ils sont souvent fondez sur de très-méchantes raisons , parce que ceux qui les

les

les ont faits ne savent pas raisonner, ni même taire ce qu'il faut supprimer, ni dire ce qui doit être dit. Il est peu croyable que les négociations particulières vailent mieux, que les Actes Publics. Ce sont là des fautes, dans lesquelles des Gens de Lettres éclairez par l'Etude, & polis par le commerce du Monde ne tombent jamais. Le Chancelier de l'*Hôpital* n'en faisoit point de semblables; mais ceux, qui l'avoient précédé & qui le suivirent, en commirent beaucoup. Cette petite digression n'est que pour applaudir au choix de Sa Majesté Britannique, le Roi GEORGE, dans la personne de Mr. *Addisson*, pour Secrétaire d'Etat.

Le Traducteur du *Spectateur*, dit qu'il a retranché divers Articles, qui contenoient des choses trop particulières à l'Angleterre, & qui n'auroient pas pu être bien entendues, par ceux, qui n'ont jamais été en ce pais-là, & qui ne savent pas à fonds quels sont les mœurs de la Nation Angloise. Comme il y a néanmoins, en divers endroits des Discours, qui sont ici, des allusions à de semblables choses; le Traducteur, qui a été long-tems en Angleterre, a mis quelques petites

notes sous les pages, pour les éclaircir. Il a aussi ajouté à la marge, au commencement de chaque Article, en peu de mots, ce dont il s'agit. Il n'auroit été pas mal de le mettre aussi en un mot, s'il étoit possible, sur les pages.

ARTICLE VII.

HADRIANI RELANDI de RELIGIONE MOHAMMEDICA, *Libri Duo. Editio Altera auctior.* A Utrecht M D C C X V I I , chez Broedelet, in 8. pagg. 374. avec les Préfaces & les Index.

ON a parlé de la première Edition de cet Ouvrage, qui parut en M D C C V. au Tom. VIII. p. 396. de la *Bibliothèque Choisie*, où l'on pourra voir la substance de ce qu'il y a, en gros. Cette Edition est augmentée de plus d'un tiers. On s'en appercevra d'abord, en comparant quelques pages de la première, avec la seconde; soit dans la Préface, soit dans les notes sur l'Abregé de la Foi Mahometaine, soit dans le II. Livre.

Quelques gens disent par mépris que cette sorte de Livres n'est pas nécessaire,

re, comme Mr. *Reland* le remarque dans sa Préface, & que la connoissance de la Langue Arabique ne l'est pas non plus. Il est vrai que ni l'un, ni l'autre, n'est pas nécessaire au salut des Ames, ni à celui de l'Etat; mais si l'on veut parler du Mahometisme, comme on le fait tous les jours, quand l'occasion s'en présente; il faut nécessairement avoir lû quelque chose de semblable. Autrement ce seroit une très-grande iniquité, que de juger des sentimens des Mahometans; comme les Mahometans eux-mêmes ne peuvent que très-iniquement juger des nôtres, sans avoir lû aucun de nos Livres. A l'égard de l'usage de la Langue Arabique, on ne peut pas douter qu'elle ne puisse être très-utile, pour expliquer plusieurs mots Hebreux, comme de très-habiles gens l'ont fait voir. Il est vrai qu'on peut entendre l'Ancien Testament, sans cela, excepté en quelques passages; qui ne sont pas de grande conséquence. Mais il faut avouër que c'est une très-grande négligence & très-blâmable, que de ne pas employer tous les moyens possibles, pour entendre tout ce Livre Sacré. Si l'on méprisoit toutes les explications, qui ne regardent

pas quelque chose de nécessaire , on négligeroit d'entendre une grande partie de l'Écriture Sainte ; & l'on viendroit même, en peu de tems, à n'entendre pas ce qui seroit nécessaire. Il suffiroit de se servir des Septante , ou de la Vulgate , où le nécessaire se trouve assez bien expliqué ; mais avec le tems , on n'entendrait ni l'une, ni l'autre de ces Versions , & on ne laisseroit pas de les regarder , comme de bonnes Versions. Mr. *Reland* a donc raison de réfuter , avec vivacité , comme il le fait dans cette seconde Edition, en sa Préface, ceux qui méprisent la connoissance des Livres & des Langues de l'Orient.

Pour la conversion des Mahometans , dont il parle , au même endroit , il y a de si grandes difficultez , que je ne crois pas qu'on y pût réüssir , sans avoir le don des Miracles. Les Missionnaires de l'Église Romaine , qui sont en Orient , en très-grand nombre & depuis longues années , n'y ont converti , quoi qu'ils nous viennent dire en Europe du succès de leurs Missions , presque personne ; non à cause de l'habileté des Turcs & des Persans ; mais à cause de la peine irrémissible de mort , contre tous les Mahometans ,
qui

qui embrasseroient la Religion Chrétienne. Je me souviens d'avoir oui dire, en cette Ville, à un Missionnaire Wallon, qui faisoit la fonction d'Evêque à Ispahan, qu'il ne s'y faisoit point de conversions, pour la raison que j'ai dite. Il ajoûtoit pourtant, en riant, qu'on pourroit convertir un grand nombre de personnes, pourvû qu'on leur promît deux choses & qu'on fût en état de les leur tenir. L'une étoit de promettre aux femmes, qu'elles auroient chacune un mari, qui n'en pourroit point prendre d'autre. Si cela étoit, elles se convertiroient, à coup sûr, & la moitié du Monde Mahometan feroit profession de la Religion Chrétienne. L'autre étoit de mettre à la porte des Eglises Chrétiennes deux tonneaux, dont l'un feroit plein d'eau, & l'autre de vin, & de dire aux hommes, que s'ils vouloient qu'on les baptizât de l'eau d'un de ces tonneaux, il leur seroit permit de boire, sans rien craindre, autant du vin de l'autre, qu'il leur plairoit. Sans cela, disoit-il, ils ne se convertiront jamais.

Pour revenir au Livre de Mr. *Reland*, il y a retouché & augmenté ses notes sur l'Abregé de l'*Islamisme*, qu'il

donne en Arabe & en Latin, qui sont très-curieuses, pour l'Histoire & pour l'intelligence de cette doctrine, & que ceux-là même, qui n'entendent pas l'Arabe, peuvent lire avec plaisir. Il a fait la même chose, sur le II. Livre, où il défend les Mahometans, contre les calomnies, que l'on a faites contre leurs sentimens. Il fait paroître par tout une grande lecture des Livres Arabes, qui sont rares en Europe, & de tous ceux, qui ont traité des Mahometans. On lui doit savoir gré non seulement de la peine, qu'il a prise, pour executer son dessein, mais encore de l'équité qu'on y voit par tout, & qui fait honneur à la Religion Chrétienne; qui n'a pas plus besoin de menfonges, pour réfuter les fausses doctrines, qu'elle n'en a besoin pour se défendre & se soutenir elle-même contre elles. Je croi que c'est pour ces raisons, & pour celles que j'ai dites un peu plus haut, que la premiere Edition de cet Ouvrage s'est bien vendue; ce qui me fait croire, que celle-ci se vendra encore mieux.

A R T I C L E V I I I.

MEMOIRES du CARDINAL DE
RETS, *contenant ce qui s'est passé*
de

Ancienne & Moderne. 463

de plus remarquable en France, pendant les premières années du Règne de Louis XIV. A Amsterdam M DCC XVII. en cinq petits Volumes in 12. se trouvent chez Bernard.

J'A VOIS résolu de parler, un peu au long, de ces Mémoires, dans ce Volume; mais comme j'apprends que cette Edition est entièrement vendue, aussi bien que celles qu'on en avoit faites en France, & qu'on en attend une Edition beaucoup plus complete (car celle-ci est pleine de lacunes) & plus correcte aussi, que celles que l'on a vuës, qui sont pleines de fautes; j'ai cru qu'il valloit mieux attendre à en parler, à une autre fois. Si ceux, qui la feront, ont soin de corriger ces fautes, qui sont grossieres & sans nombre, ils ne laisseront pas de la vendre. Il faudroit encore mettre au dessus des marges les années, auxquelles se sont passées les choses, dont le *Cardinal de Retz* parle, & que l'on peut recueillir des dates, que l'on trouve dans sa narration. Mais pour bien faire, il faudroit que cette Edition se fît sur l'Original, qu'on dit être à Paris. Les Editions n'ont été faites, que sur des Copies supreptices & faites à la hâte, ap-

paremment sans le consentement de ceux à qui l'Original appartient, qu'on n'a pû, à cause de cela, que copier en partie & par morceaux.

Le Cardinal n'y dissimule point ses fautes, tant contre la Morale, que contre la Politique; mais on ne doit pas s'imaginer que ce sont ici des *Confessions*, comme celles de *S. Augustin*, où cet Evêque témoigne du regret d'avoir si fort offensé Dieu, avant sa conversion. L'Archevêque de Paris ne marque guere, dans ce qu'on a vû, de chagrin de ses maximes & de sa vie libertines. Il semble presque en rappeler la mémoire, avec plaisir, & n'avoit de la douleur, que pour les fautes qu'il commit, dans les intrigues infinies dont il se mêla. Au moins il ne nous conduit point, dans ces Volumes, jusqu'au tems de sa retraite; où il dut faire pénitence des péchez de sa jeunesse. Il ne va guere plus loin que le Conclave, auquel le Pape Alexandre VII. fut élu.

F I N

du Huitième Volume de la Bibliothèque, A. & M.

I N



I N D E X

DES PRINCIPALES

M A T I E R E S,

Contenues dans le Tome VIII.
de la Bibliothèque Ancienne
& Moderne

A

- A**bbatés, pourquoi conférées par les Princes. 179. si ceux qui faisoient des présents, pour les avoir, étoient Simoniaques. 383
- Actes anciens, de quelle utilité ils sont pour l'Histoire. 4
- Actes passez en Angleterre, sous *Edouard IV.* 41. & suiv.
- Aigle à une tête armes de l'Empire, par qui prise. 391. qui prit l'Aigle à deux têtes. 398
- Alexandre I.* quand il siegea. 142
- Alexandre Severe*, durée de son Empire. 91. & suiv. 99. & suiv. 125. & suiv.
- Alexandrie*, que cette Eglise tenoit le 1. rang après Rome. 130
- Allemagne*, Ecclesiastiques de ce país - là. 368 & suiv. 383. & suiv. 393
- Allemagne*, Histoire de son Gouvernement. 350 & suiv. Sa Géographie ancienne & moyenne. 406. les Dieux sous le Paganisme. 418

I N D E X

Allemands tenus dans l'ignorance, par les Papes.	395
Ame, qu'on ne connoit pas son essence.	422
<i>Anaclet</i> , quand il a siegé.	138
<i>Anicet</i> , quand il siegea.	146
<i>Annie Faustine</i> , examen d'une Médaille frappée en son honneur.	106. & suiv. 111
<i>Apôtres</i> , qu'ils n'ont pas eu le pouvoir de déposer les Rois.	269. & suiv.
Armées, leurs traites parmi les Romains.	79. & suiv.
<i>Arnulfe</i> , Empereur substitué à <i>Charles le gros</i> , par les Allemands.	366. & suiv.

B

B <i>Ayle</i> (<i>Pierre</i>) son caractère.	426. & suiv.
<i>Barometres</i> d'une nouvelle fabrique.	226. & suiv.
Bénéfices, qu'il est juste que les Princes les donnent.	178 & suiv. 383
<i>Berenger</i> , Archidiacre d'Angers, condamné dans un Synode de Tours. 151. 155 & suiv. dans un autre de Rome. 153. à Verceil. 154. se dédit de ses sentimens à Rome. 158. sa premiere confession. <i>Ibid.</i> condamné à Rouën. 162. sa seconde confession 249 la troisième. 252. ablous & traité avec douceur. 253 & suiv. ne changea pas de sentiment. 254. sa mort & son éloge. 256	
<i>Boleslas</i> Roi de Pologne, fait tuer <i>Stanislas</i> Evêque de Cracovie. 259. est excommunié & meurt miserable. 260	
Bulle d'Or, quelle & pourquoi ainsi nommée.	396

C

C <i>Canons Apostoliques</i> , quand recueuillis. 153. & suiv.	
<i>Cesar Auguste</i> , quel Empereur prit ce titre en Allemagne. 391. qui prit celui de toujours <i>Auguste</i> . 385	
	Chey.

DES MATIERES.

- Cheyn** (*George*) objections de Mr. *Hartsoeker* contre ses *Principes* &c. 304. & *suiv.*
- Chien**, porter un Chien, peine des anciens Germains. 375
- Clarence** (*Duc de*) s'engage contre *Edouard IV.* 15. 20. s'enfuit en France. 22. retourne en Angleterre. 25. prend le parti de son Frere. 35
- Clement**, quand il siegea à Rome. 138. ses Oeuvres. *Ibid.*
- Cler**, quand il a siegé. 138
- Constitutions Apostoliques**, Livre supposé. 134. & *suiv.*
- Contradictions**, qu'il n'y a point d'Héresie à les rejeter. 152

D

- Decretales**, leur prétendue autorité. 394
- Diètes**, leur autorité en Allemagne. 380. & *suiv.* 384. 390
- Dion**, remarques sur le MS. de cet Auteur. 91
- Droit Romain**, quand reçu en Allemagne. 381. 402. & *suiv.*

E

- Edouard IV.** Roi d'Angleterre, histoire des XIV premières années de son regne. 6. & *suiv.* gagne la bataille de Tawnton sur les troupes de la Reine Marguerite. 8. est couronné. *Ibid.* son mariage avec *Elizabeth Woodville.* 11. & *suiv.* Sedition contre lui, dans la Province d'York. 15. 17. dans la Province de Northampton. 18. battu & fait prisonnier, par le Comte de *Warwick.* 21. s'échappe. *Ibid.* défait les ennemis. 22. néglige de prendre des mesures, pour se soutenir. 25. abandonné des siens fuit en Hollande, 27. embarras qu'il causa au Duc de Bourgogne. 29. & *suiv.* secouru, par lui, en secret. 31. & *suiv.* descend en Angleterre. 33. & *suiv.* rétabli. 35. aff. i-

I N D E X

- affaires qu'il eut avec l'Ecosse. 53. & suiv.
 Actes concernant ce pais-là. 55. & suiv. les
 affaires avec la France. 59. & suiv.
 Eau bénite, son origine. 143
 Elagabale, Chronologie de son regne, selon Mr.
 della Torro. 78. & suiv. Médaille de cet Em-
 pereur, sous son 2. Consulat. 82
 Elagabale, quand proclamé Empereur. 86. & suiv.
 médailles frappées sous sa 5. Puissance Tribu-
 nicienne. 88. & suiv. Son *processus Consularis*.
 89. & suiv. médaille de cet Empereur en
 l'honneur de Cornélie Paule. 113
 Electeurs de l'Empire, quand ils élurent seuls les
 Empereurs. 385. 391. 397. & suiv. 400
 Empereurs d'Allemagne, Rois d'Italie. 370. 375.
 377. 385. 389. 397. 404. leur élection, à
 qui elle appartenoit. 379. 385. 391
 Empereurs bridez par la Diète de l'Empire.
 Voyez *Diète*.
 Euariste, quand il siegea. 141
 Evêchez, raisons que les Princes ont de les com-
 ferer. 178. & suiv. s'il y avoit de la Simonie
 dans les Princes, en prenant des présens de
 ceux à qui ils les donnoient. 383

F

- Francs, leur Gouvernement. 365

G

- Gibert de Ravenne consacré Pape. 279
 Gregoire VII. histoire de son Pontificat. 164.
 & suiv. Son élection. 165. & suiv. tâche
 de rendre tributaires divers Etats de l'Europe.
 170. 176. 178. 290. & suiv. condamne la
 Simonie. 172. 180. & suiv. les Ecclesiasti-
 ques mariez 172. ses démêlez avec l'Empe-
 reur Henri IV. sur les Investitures. 154 & suiv.
 le depose. 189 fait le doux. 191. le traite
 avec la dernière fierté. 193. & suiv. l'absout,
 sans lui rendre sa dignité. 194. & suiv. 237.

DES MATIERES.

Et suiv. fait alliance avec le Duc de la Pouille. 245. Synodes tenus à Rome , contre *Henri IV.* 247. *Et suiv.* 258. 264. *Et suiv.* 274. excommunié *Henri.* 266. *Et suiv.* 274. 280. vision feinte, 268. la dernière maladie. 281. s'il se repentit. 281. & *suiv.* son hypocrisie. 284. *Et suiv.* prédiction, qu'il hazarda. 285. miracles qui lui sont attribuez. 286. jugemens divers, qu'on a faits de lui. 287. sa mort, & sa sépulture. 288. Lettre fulminante , qu'il écrivit contre *Philippe le Bel.* 291. *Et suiv.* autre du même style. 294. ses *Dictatus.* 297. douceur prudente qu'il eut , à l'égard d'un Prince Mahometan. 298. *Et suiv.*
Guillaume Evêque d'Utrecht, pour *Henri IV.* Empereur. 189. fable sur sa mort. 190

H

H*Ardouin* (Jean) dupé par une fausse Médaille. 107 *Et suiv.*
Hartsoeker (*Nicolas*) ses objections contre la Philosophie Newtonienne , & contre un livre de *Mr. Cheyne.* 304 *Et suiv.*
Hegefippe, deux Auteurs de ce nom. 147
Herman de Lorraine, élu Empereur. 277
Herodien, sa maniere de compter les années des Empereurs. 92. *Et suiv.*
Henri IV. Empereur, ses démêlez avec *Gregoire VII.* sur les Investitures. 148. *Et suiv.* le condamné & le dépose à Wormes. 187. s'abaisse honteusement devant lui. 193. *Et suiv.* s'accommode. 194. négociations vaines avec le Pape. 237. *Et suiv.* défait *Rodolfe.* 272. autre victoire, qu'il remporte en Italie. 273. Ce qu'il fit en Italie contre *Gregoire.* 275. *Et suiv.* y est couronné Empereur. 280
Henri V. sa conduite à l'égard de son Pere. 376. *Et suiv.*
Henri VI. Roi d'Angleterte, rétabli. 28
Hen.

I N D E X

- Henri Comte de Richmond* se retire en Bretagne. 38
- Hildebrand*, Voyez *Gregoire VII.* sa vie avant que d'être Pape. 147 & suiv.
- S. Hippolyte*, inscription de sa Chaire examinée. 84. & suiv. 93. & suiv. 101. & suiv.
- Histoire depuis quelques Siècles, autant & plus utile que l'ancienne. 2. & suiv.

I

- I**dylle & Eglogue confondues parmi les Anciens, & distinguées aujourd'hui. 218
- Jesus-Christ*, le tems de sa naissance & de sa crucifixion. 128. & suiv.
- Impôts mis par des Princes de l'Empire caitez. 392
- Isidorus Mercator*, Auteur des Décretales des premiers Papes. 139
- Jugemens de Dieu*, ce qu'on nommoit ainsi, en Allemagne. 386

L

- L**angue Romaine rustique, ce que c'étoit. 364
- Langue Vulgaire, dans le culte divin, pourquoi rejetée. 261. & suiv.
- Lettres, gens de Lettres propres à servir l'Etat. 451
- Lin*, quand il siegea à Rome. 133

M

- M**Ahometans difficiles à convertir, comment on en pourroit venir à bout.
- Maire du Palais*, sa charge anéantie par Charlemagne. 366
- Marguerite*, Reine d'Angleterre, défaite par *Edouard IV.* 8. va en Ecosse, & de là en France. 9. retourne en Angleterre, où elle est défaite & d'où elle s'enfuit en Ecosse. 10. & de là en France. 11. se reconcilie avec *Warwik*, 23. traite avec lui. 24. retourne en Angleterre. 36. meé avec son fils. 39
- Matricule de l'Empire. 389
- S. Mar-

DES MATIERES.

S. Matthieu, les prétendues reliques trouvées à Salerne. 273

Masques des Comédiens, comment ils étoient faits. 202

Maximin, le tems de sa mort. 104 & suiv.

N

Neha, nymphe, parmi les Germains. 415 & suiv.

Nihalennis, Déesse des anciens Zélandois, remarques sur cette matiere. 415. & suiv.

Newton (le Chevalier) objections de Mr. *Hartsoker*, contre les principes. 304. & suiv.

P

Papes, leur Chronologie. 121. & suiv.

Papes, qu'ils n'ont pas le pouvoir de déposer les Rois. 269. & suiv. ni de les faire. 271

Parrain & Marraine, quand instituez. 145. & suiv.

Phosphores Etheriens, 227

Pie I. quand il siegea. 146

S. Pierre, combien de tems il a été à Rome. 129.

& suiv. sa mort. 132. n'a pas été Evêque de

Rome. 132

Pologne, Ducs de Pologne, quand nommez Rois.

179. & suiv.

Pontifical, Livre ainsi nommé. 124. & suiv.

Prédicateurs, pourquoi il y en a si peu d'excellens. 215

Princes s'agrandissent en Allemagne, 377. & suiv.

381. 387. 389. 402

R

Rivers (Comte de) sa faveur. 12. & suiv. sa mort. 18

Réformation des mœurs dans les Ecclesiastiques vainement tentée. 402. qu'on ne parla point à Constance, & à Bâle de réformer la doctrine. 402. & suiv.

Rodolfe élu Empereur. 243. par les intrigues du Pa-

INDEX DES MATIERES.

Pape. 271. vaincu & blessé à mort. 272. ses dernières paroles.	169 <i>Ibid.</i>
<i>Russie</i> soumise autrefois au Pape.	178
S	
<i>Simonie</i> , remarques là-dessus.	181. 383
<i>Sixte</i> I. quand il siegea.	144
Songe, touchant la distribution des biens.	435
Souverains, qu'ils ne dépendent pour le temporel ni des Papes, ni des Conciles.	199
Statues consacrées après la mort de ceux qui les avoient fait faire.	109. & <i>suiv.</i>
Succession à la dignité Imperiale diversement réglée.	244. & <i>suiv.</i>

T

<i>Telephore</i> quand il siegea.	145
<i>Terence</i> , remarques sur cet Auteur.	201. & <i>suiv.</i>
<i>Thermometres</i> d'une nouvelle fabrique.	224. & <i>suiv.</i>

V

<i>Vanini</i> (<i>Lucilio</i>) remarques sur cet Athée.	220. & <i>suiv.</i>
<i>Vendre la Verité</i> , ce que c'est	434
<i>Vicaires du S. Empire</i> , établis par les Empereurs en d'Italie.	397
<i>Vratistas</i> (Duc de Bohême) censuré par Gregoire VII.	260

W

<i>Arwik</i> (Comte de) chagrin qu'il conçut contre <i>Edouard</i> IV. Roi d'Angleterre.	12.
& <i>suiv.</i> ses desseins, 14. 20. bat & prend le Roi. 21. s'enfuit en France. 22. se joint à la R. Marguerite 23. retourne en Angleterre. 25. sa mort.	38

F I N

De l'Index du Tome VIII. de la
B. A. & M.

